Digitized by Google

M 211

7. 4. 133

G. 1

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONTRE-RÉVOLUTION

EN ANGLETERRE,

SOUS CHARLES II ET JACQUES II.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONTRE-RÉVOLUTION

EN ANGLETERRE,

SOUS CHARLES II ET JACQUES II;

PAR ARMAND CARREL.

PARIS,

A. SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,

PLACE DE LA BOURSE.

M DCCC XXVII.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONTRE-RÉVOLUTION

EN ANGLETERRE,

SOUS CHARLES II ET JACQUES II.

INTRODUCTION.

La contre-révolution à laquelle les deux rois Charles II et Jacques II ont eu le malheur d'attacher les destinées de leur famille a été la dernière résistance opposée en Angleterre par le pouvoir royal à l'établissement du gouvernement consenti.

Les vingt-huit années pendant lesquelles ce pouvoir fit violence à des opinions, à des intérêts, à des besoins qui venaient de se manifester par le renversement de l'ordre ancien, sont regardées à tort comme un temps d'avilissement pour la nation anglaise.

Elle avait obéi à de puissantes nécessités en reprenant pour maîtres les fils de celui que la révolution avait vaincu et tué; elle les avait rappelés avec imprévoyance, sans exiger d'eux qu'ils

reconnussent ses droits comme elle reconnaissait les leurs.

De là vint une nouvelle querelle : le pouvoir voulut encore être absolu ; les mêmes croyances et les mêmes opinions qui l'avaient une fois renversé lui résistèrent; mais, devenues moins ardentes par leurs mécomptes, elles résistèrent avec d'autres armes, et se placèrent sur un terrain qui promettait moins d'éclat aux résistances.

Ce terrain fut celui de la légalité : la nation, en le disputant pied à pied, apprit à le mieux connaître. Pour s'y maintenir, elle se priva des forces aveugles qui ne pouvaient être pliées à une guerre prudente ; elle soutint même la restauration contre les hommes qui regrettaient la république, et les sacrifia pour conserver ceux des résultats de la révolution qu'elle voulait voir adoptés par la famille régnante.

Les Stuarts pouvaient s'accommoder à ce système. Il y avait contre eux des haines de parti, mais point d'antipathie nationale : cependant ils succombèrent une seconde fois.

Comme s'il y avait dans ce dénouement de la contre-révolution anglaise une grande leçon pour le temps où nous vivons, on se reporte avec une vive curiosité vers celui qui s'écoula entre le rappel des Stuarts et leur seconde chute. On veut savoir pourquoi l'existence de cette maison royale est devenue incompatible avec les intérêts de l'Angleterre; pourquoi son second renverse-

ment s'est opéré avec une si étrange facilité, si peu de trouble et de secousse.

Cette catastrophe était-elle dans les lois d'une prédestination de malheur attachée au sang des Stuarts ? Vint-elle d'une combinaison d'événemens extérieurs fortuitement rassemblés contre eux ?

Je vais répondre en exposant la contre-révolution anglaise dans sa marche, ses divers modes d'action et la série toujours croissante de ses prétentions. Ce sera le résultat montré dans ses causes.

On verra que les Stuarts ne succombèrent point sous une influence ennemie de la royauté; qu'ils eurent toujours pour eux la masse éclairée, agissante, intéressée au repos et à l'ordre, chaque fois que les débris des partis religieux et politiques entrés les derniers dans la révolution s'agitèrent pour ramener un ordre de choses en opposition avec les élémens dont se composait la société.

Car toute question de forme politique a ses données dans l'état de la société, nullement ailleurs; et, pour cela, la courte existence républicaine de l'Angleterre n'avait été qu'une excursion forcée en dehors des voies constitutionnelles que la nation s'était frayées depuis long-temps. D'elle-même la nation était rentrée dans ces voies qu'elle aimait lorsqu'elle rappela les Stuarts; elle ne leur laissait rien à faire contre la révolution proprement dite.

Restaient les libertés conquises par la révolution, mais réclamées avant elle ; la nation se disait fière de les tenir de ses rois, elle voulait bien oublier qu'elle les leur avait arrachées.

Ce fut à ces libertés que la restauration fit la guerre. Elle les remit en question l'une après l'autre, et voulut remonter un à un tous les degrés que le pouvoir royal avait descendus de siècle en siècle pour concilier son existence avec celle d'intérêts nouveaux.

Ainsi la contre-révolution apprit au peuple anglais que ses libertés étaient incompatibles avec la royauté non consentie, et que pour conserver la royauté avec avantage il fallait la régénérer, c'est-à-dire la séparer du principe de la légitimité.

Si, d'avance, on n'avait une idée exacte de ce passé dans lequel la restauration alla chercher un ordre de choses imaginaire, on ne pourrait ni la comprendre, ni la suivre dans une marche rétrograde sans direction comme sans terme. J'ai cru pour cela qu'en regard de la contre-révolution il était indispensable de placer et la révolution et ses antécédens le plus éloignés. Lorsqu'à la fin de cette histoire on touchera aux derniers et inévitables développemens de la réaction sous un roi jésuite, on verra si j'ai pris les choses de trop haut.

I. Dans le système de garanties politiques que l'Angleterre défendit contre les deux derniers Stuarts, il ne restait rien d'antérieur à la conquête normande. Les capitaines et soldats de Guillaume, en s'impatronisant comme grands et petits souverains féodaux au milieu de la nation saxonne, l'avaient à la fois dépouillée de la propriété du sol et de son ancienne organisation politique et religieuse. Le mélange imparfait des deux races laissa long-temps vivre les haines attachées à la différence d'origine dans celles que le régime féodal attachait partout à la différence des conditions. Toutefois, dès le milieu du douzième siècle, l'état de choses établi par la conquête avait produit ses habitudes; la lutte entre les conquérans et les subjugués n'avait plus pour objet la possession du sol, mais la nécessité de régulariser pour tous les rapports de commandement et de servitude. Les descendans des vainqueurs et des vaincus d'Hastings faisaient déjà redouter au-dehors l'alliance formidable de leurs qualités guerrières, et tous les hommes nés en Angleterre commençaient à se regarder comme faisant un même peuple. 1066.

Cette qualité d'indigènes anglais prévalut décidément sur les distinctions de la conquête, lorsqu'une vaste réaction continentale fit refluer à la cour du cinquième des successeurs de Guillaume ceux qui, dans les provinces de l'occident et du midi de la Gaule, tenaient pour la domination anglo-normande. Le roi Jean accueillit ses servi-

teurs étrangers ou nés hors d'Angleterre, de manière à faire craindre un bouleversement dans la distribution féodale du pays. Les évêques, les barons, les petits feudataires de descendance normande, les habitans des villes formant déjà la race mixte anglo-normande, et les serfs d'origine saxonne, redoutèrent la pauvreté entreprenante des nouveaux-venus, et se liguèrent contre eux. La persistance de Jean et de ses successeurs à élever et enrichir les étrangers, Poitevins, Bretons, Français, Gascons, resserra entre les indigènes le lien de nationalité, et produisit contre la royauté féodale, si fortement constituée par Guillaume, des insurrections qui remplirent tout le treizième siècle. La première, et la plus formidable, força le pouvoir royal à la concession connue
1215. sous le nom de *Grande-Charte*. Ce fut une victoire presque entièrement aristocratique; cependant les bourgeois anglo-normands et les serfs saxons, pour la part qu'ils y avaient prise, en profitèrent. Quelques articles de la Grande-Charte assurèrent aux grandes villes certaines franchises qui devaient favoriser le commerce, et aux serfs des campagnes un premier degré de propriété, celui des bœufs, et des instrumens de labourage au moyen desquels ils gagnaient leur pain. La dernière insurrection,
1264. sous Simon de Monfort, eut le même caractère. Les barons humilièrent encore une fois le pouvoir royal; mais les habitans des villes et des bourgs, pour prix de leur coopération, et par suite des

progrès que les premières concessions leur avaient déjà fait faire, commencèrent à compter pour quelque chose dans l'État. Désormais formant classe, sous le nom général de communes, ils furent appelés à paraître dans le conseil où les évêques et les barons s'assemblaient de droit, trois fois l'an, pour délibérer sur les affaires publiques.

A la faveur des guerres continentales qui, sous les trois premiers Édouard, donnèrent une direction extérieure à l'activité et aux forces de l'aristocratie, les résultats des grandes insurrections fructifièrent pour les communes. Tandis que la puissance seigneuriale se fatiguait et s'épuisait au loin, les bourgeois, travaillant et payant toujours davantage, furent plus fréquemment appelés *à venir connaître en parlement de ce qui se faisait dans l'intérêt de tous*. Les rois et les barons, pour être soutenus par eux dans des guerres ruineuses, malgré de longs et éclatans succès, eurent intérêt à favoriser leur industrie naissante.

Les mêmes causes rendaient dans le même temps la condition des vilains des campagnes plus dure que par le passé. Les lointaines expéditions, jointes aux progrès du luxe, obligeaient les seigneurs, soit qu'ils résidassent dans leurs domaines ou les fissent administrer en leur absence, à écraser de plus de corvées et de taillages ceux qu'ils appelaient leurs *naïfs* (nés sur leurs terres). La plainte se fit enfin entendre, et devint générale comme le mal qui l'arrachait. Le sort des opprimés

intéressa des gens moins malheureux et moins ignorans, quelques prêtres, quelques gens de métier habitans des villes qui jouissaient de franchises. De petits écrits furent répandus avec zèle autour des manoirs féodaux; des proverbes populaires servant d'enveloppe à des appels à l'insurrection, volèrent de bouche en bouche; des associations de serfs se formèrent en tous lieux; un vague souvenir de l'événement qui avait fondé l'esclavage étranger se réveilla; un admirable instinct apprit aux opprimés que c'était à l'autorité royale qu'il fallait appeler de la tyrannie des barons, et tout à coup cent mille hommes, avant-garde de plusieurs millions de serfs, couvrirent les routes qui, des divers comtés, menaient à
1381. Londres. Le jeune roi Richard II vint en personne entendre leurs plaintes. Les chefs eurent avec lui de hardis entretiens. Il leur accorda des chartes qui affranchissaient tous les serfs d'Angleterre, leurs enfans et leurs biens, de toute servitude. Ces chartes, sans les moyens de forcer l'autorité seigneuriale à les respecter, étaient de vaines concessions; les insurgés exigèrent des garanties. Mais pendant qu'ils hésitaient, les uns voulant tenir ferme, les autres se retirer, les barons, qui d'abord s'étaient cachés, revinrent de leur frayeur. Ils accoururent de tout le pays voisin de Londres; et, sous prétexte d'un danger couru par le roi, tandis qu'il pourparlait avec les insurgés, tombèrent sur eux, et les forcèrent à fuir dans toutes les direc-

tions. Richard II révoqua ses chartes, et tout rentra dans l'ordre établi par la conquête.

Les serfs ne devaient obtenir la liberté que lorsque l'autorité seigneuriale éprouverait à son tour le besoin de la leur accorder. Les quatre-vingt-trois années qui s'écoulèrent entre le règne de Richard II et celui de Henri VII virent l'émancipation graduelle commencer pendant les guerres qui firent un Bedford régent de France, et se continuer au milieu des bouleversemens causés par la rivalité des maisons d'York et de Lancastre. Les nobles, continuellement en frais de guerre, furent obligés par leurs nécessités de reconnaître que les rentes en nature, si vexatoires pour les vilains, étaient peu profitables pour eux; que les terres et les troupeaux prospéraient mieux entre les mains de fermiers assurés de justes bénéfices, qu'entre celles de serfs paresseux autant que désintéressés. Ils préférèrent peu à peu les services payés aux services commandés. Les affranchissemens particuliers se multiplièrent, comme l'indiquent une multitude d'actes rédigés au quatorzième et au quinzième siècle, suivant cette formule rapportée par l'historien de la conquête normande : « Sachez que nous avons affranchi de tout joug « de servitude tels et tels nos naïfs de tel manoir, « eux et leurs enfans nés et à naître. »

Les affranchissemens partiels rapprochèrent par degrés la condition des paysans de celle des bourgeois, comme les concessions royales avaient

rendu les franchises de la bourgeoisie voisines des prérogatives de la noblesse militaire et ecclésiastique; et, à cause de la différence de position, les circonstances qui commandaient l'émancipation des serfs firent plus encore pour l'importance croissante de la bourgeoisie. Ses progrès se manifestèrent par la différence d'attitude que prirent ses représentans au parlement. Ceux-ci, dans le principe, se rendaient avec répugnance à l'ordre qui les sommait de venir déclarer si les communes pouvaient ou non supporter telles charges ou telles taxes. Ils joignirent à l'expression, d'abord tout-à-fait humble de leur avis, des pétitions tendant à le motiver ou à le restreindre. L'usage de ces pétitions s'établit, et devint, à l'insu des bourgeois, un commencement de participation à l'autorité législative en matière d'impôt. Au lieu d'un simple avis, ce fut dès lors un consentement qu'ils donnèrent. L'époque à laquelle le français, qu'ils n'entendaient pas, cessa d'être parlé dans le conseil annuel des trois ordres, fut sans doute celle où il leur fut permis d'accorder en connaissance de cause. Un pas de plus fut marqué par la séparation du parlement en deux chambres : l'une composée du haut clergé, des comtes et barons convoqués par lettres royales; l'autre de petits feudataires réunis aux bourgeois des villes, élus par leurs pairs. Dans le parlement, ainsi divisé, l'élément aristocratique prévalut constamment durant le cours des guerres extérieures et des troubles civils

qui remplirent le quinzième siècle. Ce fut en ce temps la chambre haute qui, jouant, en vertu de sa composition, le rôle d'une diète féodale, fit et défit tant de rois, exigea le serment des uns, prétendit régler la conduite des autres, sévit contre leurs ministres, leur en imposa de son choix, et, en un mot, créa contre la royauté tant de précédens, qui plus tard devaient la perdre. La chambre basse, se laissant conduire à ces attaques qui ne lui importaient point encore, s'attacha à l'attribution unique de consentir l'impôt. Le droit de le discuter sous ses plus hauts points de vue lui vint avec l'importance de fait que donnaient à ses membres l'habileté financière acquise dans le ménagement des intérêts privés. En 1355, la chambre basse avait déjà assez de liberté pour oser dire que la part des communes dans les charges publiques était trop forte, et pour demander ce qu'elle n'obtint pas, que les revenus du clergé fussent appliqués aux dépenses générales. Vers l'an 1470, la guerre des deux roses, si ruineuse et si meurtrière pour l'aristocratie, touchant à son terme, le protocole de tous les actes parlementaires commença à être rédigé ainsi : « Accordé par le roi et par les seigneurs avec le « consentement des communes. »

II. Ce fut avec ce consentement que Henri VII, 1485.
le premier des Tudors, monta sur le trône; et il s'y maintint, non parce qu'il réunit en sa personne

1485 à 1509. les droits des deux branches rivales, mais parce qu'il se trouva l'homme nécessaire à l'accomplissement d'une révolution que la désastreuse querelle des deux roses avait préparée. Plus d'un million d'hommes avaient péri dans cette guerre de trente ans; la mortalité avait été surtout considérable parmi les hommes de noble origine (1), ceux qui survivaient étaient à demi ruinés: ainsi les forces sociales ne résidaient plus dans cette aristocratie naguère propriétaire exclusive du sol. Par le fractionnement des grands domaines, elles passaient à la petite noblesse, aux bourgeois, aux habitans des campagnes, prompts à acquérir tout ce que les grands seigneurs ne pouvaient plus conserver. Quant au pouvoir politique, la haute noblesse en était déchue en même temps que de la richesse territoriale; ce n'étaient pas les communes désunies, s'ignorant elles-mêmes, éprouvant le besoin d'obéir avec sécurité et non encore le désir d'administrer pour elles et par elles, qui pouvaient songer à exercer ce pouvoir: à la royauté seule convenait cette ambition, et, pour la réaliser, l'alliance autrefois méprisée par Richard II s'offrait à Henri VII rendue possible par le temps. Il l'accepta, la comprit, et fut tout-puissant.

1. Dans le parlement convoqué l'année qui précéda la guerre des deux roses, cinquante-trois pairs, outre les évêques, avaient siégé dans la chambre haute. Il n'y en eut que vingt-cinq dans le premier parlement de Henri VII, mais par de nouvelles créations le même roi porta ce nombre à quarante.

Nourri dans l'anarchie féodale, ce roi l'avait prisé en haine. Il fit des lois pour hâter la dissolution de la société conquérante. Il permit aux grandes familles de se défaire de leurs domaines malgré les substitutions dont ils étaient chargés; il donna des emplois à ceux qui par besoin d'argent se dessaisirent; il essaya de ruiner par des procès ceux qui voulurent conserver. Il arma contre eux le fameux tribunal connu sous le nom de chambre étoilée, et se fit adjuger par lui les grandes fortunes qui l'inquiétaient. Il défendit aux nobles ces nombreuses troupes de gens portant leur livrée, et qui devenaient des armées dans leurs coalitions rivales l'une de l'autre, ou ennemies de la royauté. Non-seulement il permit aux petits feudataires et aux bourgeois d'acheter à vil prix les dépendances des anciens manoirs, mais il leur prêta souvent pour faire de semblables acquisitions ou pour les soutenir dans leurs entreprises commerciales. Il employa grand nombre d'architectes, non plus par corvée comme ses prédécesseurs, mais par des choix, prix d'une émulation nouvelle. Les monumens de son temps prouvent qu'au lieu de la journée de travail il commença à payer le talent. Sous lui les parlemens furent tenus dans l'abaissement, mais cette institution était encore tout aristocratique et bien éloignée de devenir menaçante comme populaire. Les condamnations décimaient et ruinaient la chambre haute; la chambre basse, à

1485 à 1509.

1509 à 1603. côté de cela, se trouva heureuse de n'essuyer que des commandemens hautains. Elle accrut dans le silence sa grandeur matérielle. Lorsque, sous Henri VIII elle eut quelque velléité de revenir au hardi langage qu'autrefois elle avait pu tenir quand la chambre haute le lui enseignait, Henri VIII se passa d'elle pendant sept années, et, levant arbitrairement des taxes, lui montra combien il s'en fallait que l'importance de son vote fut compris par la nation.

Quand la chambre haute, recrutée de parvenus dotés par Henri VII et Henri VIII, ne fut plus composée que de gens qui devaient tout à la cour, ou savaient qu'ils pouvaient tout perdre par elle, ce fut cette chambre qui donna encore à celle des communes au lieu de l'exemple des témérités heureuses contre la royauté, celui de la basse obéissance, de la soumission aveugle récompensées, et quelquefois méprisées par le capricieux despote. Dans les séances royales, sous Henri VIII, les communes debout, suivant l'ancien usage, apprirent des pairs, devant elles assis et faisant face au trône, à se courber jusqu'à terre chaque fois que le nom du monarque présent et négligemment étendu sortait de la bouche des ministres. Et ceux-ci, tous gens sans naissance et de la plus vile espèce de flatteurs, n'entretenaient plus l'ancien conseil national des affaires publiques, mais seulement des vertus du roi. Les seigneurs tenant tout des graces et de la faveur, il

ne leur vint plus à l'esprit de trouver trop fortes 1509
les demandes de subsides, et les communes, bien à 1603.
qu'intéressées à peu donner, n'osèrent faire autrement que leurs anciens chefs. La grande existence sociale de la chambre haute ainsi remplacée par une condition politique fixée par la royauté et relevant d'elle, le parlement resta dans cette dépendance tant que dura pour la petite noblesse et la bourgeoisie, représentées par la chambre basse, le travail d'aggrandissement, qui seul pouvait donner du poids aux protestations légales, et l'apprentissage nécessaire à l'emploi de ces nouvelles armes.

Ces progrès se firent remarquer pendant le protectorat de six ans qui succéda au règne de Henri VIII. La chambre basse, en assignant à la couronne le revenu régulier, appelé droits de pondage et de tonnage, se prononça énergiquement contre les levées arbitraires. Elle chercha à se préserver de l'atteinte des lois qu'elle avait laissé faire contre l'aristocratie, et revisa l'odieux chapitre des trahisons contre la couronne. Aidée en ceci par la chambre haute, elle décida que les simples paroles ne pourraient jamais constituer ce crime, si commun sous le règne précédent, et que pour les actes il faudrait deux témoins reconnus dignes de foi.

Sous Elisabeth, les mêmes progrès, moins aperçus, se continuèrent, et, malgré la reconnaissance encore vivante de l'Angleterre, ils ne furent pas

1509 à 1603. l'ouvrage de cette reine. Appliquée comme son père à régénérer, au profit de la couronne, l'aristocratie dépouillée et punie par son aïeul, ses rigueurs furent pour les classes moyennes, qui menaçaient de devenir prépondérantes. Elle eut assez d'énergie et d'habileté pour les façonner à la société monarchique, avant qu'elles arrivassent à songer que la société féodale pouvait être mieux remplacée. Pour éviter avec elles les démêlés en parlement, elle leur demanda rarement des subsides, et, par de continuelles aliénations de domaines, appauvrit la couronne, tandis que la hardiesse, la nouveauté, le succès des spéculations commerciales, élevaient la nation à un degré de splendeur inconnu jusqu'alors. Les déprédations, appelées bienveillances, prises, régies, pourvoyances, n'arrêtèrent pas dans cette direction la vigueur qui surabondait; mais les lois tyranniques faites sous les règnes précédens contre l'aristocratie, empêchèrent cette même vigueur de se reporter sur les affaires d'état, et de demander compte des profusions de cour qu'elle nourrissait. Dès les premières années du règne qui suivit, on put juger combien la despotique fille de Henri VIII avait froissé les esprits de son temps; mais ce furent les consciences qui se plaignirent et parlèrent comme il convenait. Laissant là de vaines doléances, elles attaquèrent le pouvoir royal dans sa source et dans ses abus.

Digitized by Google

III. Comme si, dans cette histoire, chacune des 1509
époques marquées par un progrès portait en elle à 1603.
le germe du progrès qui va suivre, le courage qu'allaient montrer les consciences, en attaquant le pouvoir royal, leur venait des efforts que le pouvoir royal avait lui-mêmes faits pour se rendre absolu. Henri VIII, jaloux d'un clergé respecté, puissant, qui reconnaissait un maître étranger pour n'avoir point de maître en Angleterre, avait poussé violemment la nation dans un schisme qui le substituait lui-même au pape comme chef de l'Église. La hiérarchie ecclésiastique s'était en 1531.
partie conservée avec ses grands biens [1], en reconnaissant la suprématie religieuse et proclamant l'infaillibilité du nouveau chef qui s'imposait à elle; le bas clergé, affranchi du célibat, gardant ses immunités et ses dîmes, s'était soumis. Les ordres religieux avaient résisté, forts de leurs immenses richesses et de la superstition des peuples. Henri VIII leur avait enlevé leurs beaux établissemens, leurs antiques et paisibles domaines, leurs trésors, fruit de legs pieux, d'aumônes illustres et du tribut populaire des indulgences. De ces dépouilles il avait enrichi ses

1. De soixante-deux pairs ecclésiastiques, trente-six furent chassés de la chambre haute. Le nombre des lords temporels fut porté sous le même règne jusqu'à cinquante-un. Le nombre des chevaliers des comtés dans la chambre basse était d'un peu moins de quatre-vingts; celui des députés des villes et bourgs, ayant droit d'élire, était extrêmement variable; le pouvoir commençait à craindre leur présence.

1509 à 1603. courtisans de la chambre haute et les patiens acquéreurs de la chambre basse; il avait appuyé par-là sa réforme sur une base temporelle inébranlable, sur les intérêts d'un tiers des propriétaires de ce temps. Mais en faisant imprimer l'Ancien Testament, défendu par l'Église romaine, en livrant au mépris et à l'horreur les fourberies et les turpitudes monacales, en raisonnant contre ceux que leurs scrupules arrêtaient aux portes de la nouvelle Église, il avait fait naître ou favorisé à leur naissance des vœux de réforme plus énergiques, et s'était vu bientôt dépassé par des sectaires qui, la bible à la main, demandaient l'abolition de l'épiscopat, condamnaient la suprématie religieuse dans un roi comme dans un pape, et de l'ancienne constitution ecclésiastique ne voulaient conserver que le sacerdoce : c'étaient les puritains ou presbytériens.

Aidé de la chambre haute, le protectorat soutint contre eux à la fois et contre les catholiques, sous la minorité du fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, l'œuvre royale compromise à sa naissance par ses propres moyens. La persécution qui tuait et dépouillait, sous le nom général de non-conformistes et sans acception de croyances, ceux qui refusaient de reconnaître la suprématie religieuse du roi, arracha à tous les hommes de sectes diverses réunis dans une résistance commune un cri de justice. Ce cri, *liberté de conscience*, fut à leur insu la première déclaration d'un principe

toujours invoqué par les sectes persécutées, toujours violé par elle dans leurs triomphes passagers. 1509 à 1603.
On vit pendant le protectorat un soulèvement populaire, à la fois puritain et catholique, proclamer le droit des croyances. Un tanneur, chef de la révolte, disait dans son appel aux armes, qu'aucun homme ne pouvait imposer aux autres ses doctrines et son culte. Les mêmes proclamations mêlaient pour la première fois les attaques politiques à la plainte religieuse; elles disaient qu'il fallait faire sortir les communes de leur avilissement et les affranchir de la tyrannie des riches.

A l'avénement de la reine catholique Marie, l'esprit de réforme religieuse, qui devait tirer de la bible tant de redoutables argumens contre l'ordre politique, se manifesta plus énergiquement encore; les puritains écrivirent et soutinrent publiquement que la fille de Catherine d'Aragon et de Henri VIII ne pouvait régner, parce que l'Ancien Testament avait dit: « le roi sera choisi parmi les frères. » Le parlement fut obligé de déclarer que les prérogatives royales étaient sous une reine les mêmes que sous un roi. La contre-révolution religieuse de la reine Marie fut un autre pas vers la révolution politique. Toute puissante qu'était cette reine par ses alliances sur le continent et par son mariage avec Philippe II, elle ne put amener le parlement à décréter le rétablissement du catholicisme sans rendre à ce corps une partie de son ancienne importance: son père lui avait trans-

1509 à 1605. mis la suprématie religieuse unie à l'arbitraire politique, elle rompit cette unité de la volonté royale. Pour renverser la réforme qui servait de base à la suprématie religieuse, il lui fallut aliéner une vaste portion du pouvoir arbitraire. N'osant commander, elle transigea; elle donna des garanties aux possesseurs de biens ecclésiastiques, et se contenta, pour les moines expropriés et qu'elle prétendait rétablir, d'une indemnité trop faible pour leur rendre la puissance perdue, et assez forte pour autoriser, dans la discussion en parlement, les murmures de la chambre haute et les plaintes emportées de la chambre basse. Sous ce règne ce ne furent plus les catholiques, mais ceux qui avaient adopté la réforme de Henri VIII, qui souffrirent avec les puritains. Or ce qui devait résulter, pour les deux sectes protestantes, de la communauté des dangers et des intérêts arriva: la plus énergique entraîna l'autre, la domina, la conquit presque entière. Dès l'année 1571, la treizième du règne d'Élisabeth, la chambre basse parut en majorité composée d'ennemis de la prélature. Un membre, puritain déclaré, demanda une réforme religieuse plus complète; sa motion ne fut pas discutée, et la reine lui fit signifier de ne plus paraître à la chambre. Il était disposé à obéir à cet ordre; mais, en son absence, ses amis soutinrent qu'un député, pour encourir le déplaisir de la reine, ne pouvait perdre le caractère dont il était revêtu par élection. Un débat

très-vif s'engagea sur les privilèges de la chambre basse, et la cour fut forcée de céder; le membre exclus fut couvert d'applaudissemens lorsqu'il revint siéger. 1509 à 1603.

Cette manifestation et d'autres du même genre contribuèrent autant que l'orgueil naturel d'Élisabeth à lui inspirer l'aversion des formes parlementaires. Les puritains écrivirent contre elle, et, tout persécutés qu'ils étaient, lui firent une guerre active par la presse légale, puis, lorsque celle-ci fut enchaînée, par la presse clandestine. Le tribunal religieux appelé haute commission, et le tribunal politique si redouté sous le nom de chambre étoilée, connurent indifféremment des délits que constituaient ces attaques: on fut coupable de haute trahison pour professer les croyances puritaines, et coupable de sacrilège pour blâmer les actes du gouvernement de la reine. Le pouvoir ne défendant plus ses deux grandes attributions temporelle et spirituelle par l'arme propre à chacune d'elles, mais frappant de toutes deux à la fois, la confusion devait passer des sévices dans les refus d'obéissance. Le prosélytisme des saintes écritures s'étendait; la nation, plus instruite, devenait plus raisonneuse; l'expérience de tous les jours prouvait que le dogme de la suprématie religieuse ne se soutenait que par ce que la tyrannie politique avait d'excessif. Ce n'était donc plus que du renversement de celle-ci que les partisans de la réforme pure devaient espérer le triomphe de leurs convictions.

1509 à 1603. L'œil perçant d'Élisabeth n'envisagea point peut-être dans ses plus audacieuses nécessités la situation des non-conformistes protestans; cependant, elle vivante, ils commencèrent à dire que les rois, aux yeux de Jésus-Christ, n'étaient pas plus que le dernier de leurs sujets; que si leur suprématie religieuse dérivait de leur autorité politique, cette souveraineté sur les personnes et sur les consciences n'était écrite nulle part dans la loi divine. A ces blasphèmes encore obscurs Élisabeth conçut les vives alarmes qui troublèrent ses dernières années; mais, prudente, elle n'essaya point de raisonner contre ceux qui opposaient les textes de l'Écriture aux textes de ses ordonnances, lois humaines, disaient-ils, et, comme telles, sujettes à l'imperfection commune.

IV. Toutefois, la royauté ne pouvait être longtemps attaquée dans son origine sans qu'il lui importât de se définir. La loi brutale de la force ne lui suffisait plus comme sous Henri VIII; il fallait qu'elle se fît une théorie savante dans l'ordre de considérations sur lequel l'esprit d'examen commençait à s'exercer. Ce dangereux partage échut au fils de Marie Stuart, appelé à succéder à Élisabeth, et tout ce que la nature lui avait donné de bavardage et d'amour pour les subtilités de la théologie, il l'employa à provoquer la discussion partout où Élisabeth s'était efforcée de l'interdire.

1603. Jacques Ier réunissait à la couronne d'Angleterre

celle d'Écosse, déjà pesante pour sa tête. Or, ce que voulaient en Angleterre les partisans de la réforme pure, Jacques l'avait laissé établi dans son royaume d'Écosse. Ici la réforme religieuse, venue du peuple, avait été beaucoup plus énergique qu'en Angleterre où elle était l'ouvrage du monarque. Les réformateurs écossais, disciples de Calvin, avaient d'un même coup renversé la domination papale et la hiérarchie ecclésiastique. Le pouvoir royal avait lutté vainement contre eux sous la veuve de Jacques V, sous Marie Stuart, et pendant la minorité orageuse de Jacques VI. Celui-ci, maintenant roi d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier, avait été forcé à souscrire en Écosse à la ruine de l'épiscopat et à l'établissement d'une nouvelle Église, constituée en presbytères, synodes provinciaux et grands conciles. Ces diverses assemblées, liées entre elles dans un certain ordre de dépendance, avaient ainsi formé dans l'État une sorte de république religieuse, ayant les chaires pour tribunes, les églises pour places publiques, et pour loi l'Ancien-Testament commenté au profit des faibles contre les forts. Depuis lors, en Écosse, les grands et les rois n'avaient cessé d'être anathématisés, non comme gouvernant mal, mais comme donnant le scandale des impiétés et des mauvaises mœurs.

Les puritains anglais allaient déjà plus loin, la persécution et l'état plus avancé de la civilisation les ayant conduits à un examen plus hardi et plus

1603 à 1621. éclairé. Lorsqu'ils virent arriver Jacques Ier, ils s'imaginèrent que cet avénement allait être pour eux une ère religieuse, et, dans les joies de son installation, l'assaillirent de pétitions en faveur du culte écossais. Mais lui, connaissant déjà la tendance des doctrines presbytériennes, « Allez, dit-il aux puritains anglais, votre culte s'accorde avec la monarchie comme Dieu avec le Diable. Sans évêques point de roi. » Ainsi, loin de vouloir souscrire à la ruine de l'épiscopat en Angleterre, il forma tout d'abord le projet de le relever en Écosse, et d'établir dans ses deux royaumes le culte anglican. Pour amener les deux nations à cette uniformité religieuse, il partit de son droit divin, mot nouveau pour les Anglais, et pendant tout son règne il disserta pour leur enseigner ce qu'ils devaient entendre par là; il distingua entre les rois *in abstracto*, à qui il était permis de tout faire, et ceux *in concreto*, obligés, disait-il, à gouverner selon les lois du pays, mais obligés seulement par leur conscience. Il voulait bien être un roi de cette dernière sorte, mais qu'on ne lui demandât rien de plus; car, disait-il encore, contester le pouvoir des rois, c'est disputer le pouvoir de Dieu.

Les évêques se firent les champions de sa doctrine, empressés d'accorder au pouvoir royal ce qu'ils désiraient obtenir de lui pour eux-mêmes. La suprématie religieuse des rois commençait à leur peser; pour s'affranchir de la dépendance qu'elle leur imposait, ils s'essayèrent à lire dans la

loi divine leur droit écrit près de celui que Jacques s'attribuait. Jacques leur permit ces hautes prétentions. Pour mieux lutter contre les progrès des doctrines presbytériennes, il lui convenait de faire descendre d'une source commune l'autorité des rois et celle des évêques. Leur aggrandissement politique, leur participation plus ample aux emplois élevés, étaient une conséquence de ce système, mais en même temps une grave offense pour les lords temporels qui siégeaient avec eux à la chambre haute. Pour soutenir sa ridicule création, Jacques innovait en même temps dans l'Église anglicane : il ne voulait que marquer plus fortement la séparation entre la réforme de Henri VIII et celle des puritains ; mais tous ceux qui tenaient à l'Église anglicane s'écrièrent qu'il voulait revenir à l'idolâtrie romaine. On entendait par là le catholicisme : et tout récemment la conspiration des poudres avait rendu ce culte à jamais exécrable pour toutes les classes de la nation. 1603 à 1621.

Quant à la chambre basse, dont l'aversion pour la prélature s'était déjà manifestée sous le règne précédent, Jacques ne l'eut pas plus tôt entretenue de sa doctrine du droit divin, qu'elle se jeta dans ce nouveau champ de discussion, enflammée de zèle et, par l'exemple du monarque, pieusement excitée à raisonner sur les titres moraux de la royauté. Les chauds presbytériens firent long-temps montre d'une vaine science pour s'élever jusqu'aux insaisissables arguments de Jac-

1603 à 1621. ques Ier ; mais les gens éclairés qui siégeaient parmi eux surent fixer l'attention sur les questions positives et de facile accès qui naissaient de la proposition même. Si le roi tenait en effet de Dieu ce pouvoir absolu qu'il voulait partager avec les évêques, qu'était-ce que la loi? qu'était-ce que le parlement qui concourait à faire la loi? quelle différence y avait-il entre les lois discutées en parlement et les ordonnances royales promulguées en l'absence des parlemens? Ces ordonnances avaient-elles simplement pour objet de prescrire l'exécution des lois faites en parlement, ou bien émanaient-elles d'une autorité législative supérieure à toute délibération parlementaire? Les sujets étaient-ils dans l'obligation de payer les taxes imposées par les ordonnances royales? d'où venait alors cette coutume de demander des subsides à la chambre des communes? Cette chambre n'était-elle qu'une simple assemblée consultative dont le roi pût se passer ou bien qui dût lui donner leçon sur les intérêts du peuple? Et, suivant qu'elle tenait ses pouvoirs du roi ou de la nation, étaient-ce les ministres du roi ou les magistrats élus par les villes et les bourgs, en vertu de leurs Chartes, qui devaient expédier les lettres d'élection? Par une inévitable filiation, chacune de ces questions capitales en engendrait une foule d'autres, et ainsi pour la première fois, se trouvaient embrassés le gouvernement dans toutes ses parties, l'administration dans ses

plus minces détails. Une fois sur ce terrain, la chambre basse y fut retenue par ceux qui l'y avaient amenée, et qui dès lors furent en possession de la diriger. Transformant en question historique la question religieuse du droit divin, l'opposition parlementaire s'arma de tout ce que les temps anciens lui fournissaient de témoignages contraires aux prétentions actuelles du pouvoir royal et de favorable à ses propres réclamations. Alors furent revendiqués comme l'héritage commun des deux chambres les actes qui rappelaient l'antique pouvoir de la chambre haute; alors furent érigés en principes fondamentaux, en attributions précises, en privilèges inviolables, de simples formes jadis tenues pour indifférentes, mieux appréciées avec le temps. Des points inaperçus dans l'existence ancienne du parlement devinrent des postes importans propres à fixer son avenir, et qu'il se hâta de saisir pour s'engager sûrement dans le combat provoqué par Jacques Ier. 1603 à 1621.

La chambre s'éclairait dans cette laborieuse recherche de faits; il se formait dans son sein des hommes habiles à les découvrir et à en tirer des conséquences. Jacques se repentit d'avoir commencé une discussion qui prenait malgré lui ce cours; il se fatigua de ne pouvoir répondre, et voulut trop tard imposer silence. Il cassa le parlement de 1621, et déchira de sa main le registre des délibérations des communes; mais trois années plus tard il lui fallut reconnaître les privi-

1621. lèges de la chambre basse, tels qu'elle les avait inscrits sur ce registre, et dès lors il passa pour établi dans la constitution que « les communes assemblées en parlement avaient droit de délibérer sur les affaires urgentes et difficiles concernant le roi, l'état, la défense du royaume et de l'église d'Angleterre; — qu'elles étaient appelées à faire les lois, à les maintenir, à redresser les griefs et abus de toute sorte qui pouvaient se rencontrer dans le royaume; — que sur toutes ces choses chaque membre du parlement avait le droit de parler, proposer, discuter et conclure comme il lui convenait; — que les communes assignaient elles-mêmes à leurs délibérations l'ordre qui leur plaisait; — que nul membre, pour sa conduite dans la chambre, ne pouvait être censuré ou puni que par la chambre elle-même; — que nul membre ne pouvait être forcé sans l'autorisation de la chambre à répondre au dehors sur ce qui s'était passé dans les délibérations auxquelles il avait pris part. »

V. Ce fut sous l'empire des mêmes circonstances qui avaient forcé Jacques, la dernière année de sa vie, à aliéner cette immense portion du pouvoir absolu, c'est-à-dire au milieu des embarras causés par une administration en désordre, les dispendieux caprices du favori Buckingham, ministre odieux à l'Angleterre, et le mauvais succès d'une guerre follement entreprise et plus mal con-

duite, que Charles Ier assembla son premier parlement. Les communes n'hésitèrent point, suivant leur droit récemment reconnu, à demander compte de l'état des affaires, tant extérieures qu'intérieures. Ce droit, Charles hésita d'abord à le leur contester; mais bientôt mécontent, il se décida à gouverner seul, ordonna des levées de taxes, rétablit les monopoles abandonnés en partie par son père. Il avait accepté sa doctrine du droit divin, ses plans en faveur de l'épiscopat; mais, plus sérieux et plus ferme, il voulut imposer en maître ce que Jacques avait tenté d'établir en sophiste. Du moins, jusqu'à lui, les rois absolus avaient su retenir dans leurs intérêts ces magistrats qui dans les tribunaux d'exception, les hautes cours de Westminster et les cours inférieures, sanctionnaient le despotisme en condamnant jusqu'à la plainte élevée contre lui. Ils formaient un corps redoutable malgré sa corruption, touchant à la noblesse par ses richesses, placé par ses lumières en avant de la bourgeoisie. Charles, en introduisant les évêques dans les hautes fonctions judiciaires jusqu'à exclure près de la moitié des laïques qui les exerçaient autrefois, tourna contre son gouvernement cette habileté long-temps exercée à torturer toutes les lois au profit du despotisme, à mettre les fictions judiciaires à la place de la justice. 1621 à 1628.

Les mécontentemens des jurisconsultes s'ajoutèrent donc à ceux des grands seigneurs, ennemis

des évêques, aux légitimes inquiétudes des riches anglicans, nobles et bourgeois, aux vœux éclairés d'une société qui commençait à méditer les anciens, à goûter le génie de Shakspeare, la science de Bacon, les arts de la moderne Italie, enfin au besoin de sécurité qu'éprouvaient les puissantes compagnies commerciales, déjà rivales des Hollandais et des Espagnols dans les deux Indes. A la tête des ennemis religieux du pouvoir absolu, et contre les évêques et les aveugles courtisans qui retenaient la royauté sur cet écueil, on vit alors se former une aristocratie légitime, celle des talens, des lumières et du patriotisme relevés par la naissance ou la richesse, convenablement placée pour servir d'organe aux intérêts nationaux, parlant au besoin le langage de la cour, et pouvant traiter avec elle d'égale à égale. La portion éclairée de la chambre haute, et la portion riche et titrée de la chambre basse, représentèrent dans le par-
1628. lement de 1628 cette puissance formée d'élémens nouveaux et de forces anciennes, qui de l'état passaient à la nation. Peu importait que Charles Ier, convoquant malgré lui ce parlement, et lui déclarant son indigence, ajoutât qu'il savait comment trouver de l'argent, et n'en demandait que pour témoigner sa royale condescendance! les attributions des communes étaient maintenant définies, et c'était au peuple à les faire reconnaître en exerçant ses propres droits, en se refusant à payer les taxes non consenties par les

communes. La fameuse pétition des droits fut, à cet égard, une recommandation adressée au peuple; elle fut pour les libertés nationales ce que l'acte de 1621 avait été pour les privilèges des communes. Ses nombreux considérans établissaient par une longue énumération d'anciens actes et statuts, qu'on ne réclamait point une chose nouvelle, et la réclamation elle-même était l'expression de ce que voulaient le plus impérieusement à cette époque les intérêts et les besoins de l'Angleterre. 1628 à 1640.

« Nous prions le roi, disaient les communes, de bien vouloir que désormais personne ne puisse être forcé de faire ou accorder aucun don, prêt, bienveillance, taxe ou autre charge semblable, sans un consentement commun par acte de parlement;

« Que personne ne puisse être cité pour répondre ou prêter serment, ni être emprisonné ou autrement molesté ou inquiété, pour la même cause et pour cause de refus;

« Qu'aucun sujet libre ne puisse être emprisonné ou détenu, sans avoir été cité pour répondre suivant les dues formes de la loi;

« Que les soldats et matelots cantonnés dans différens comtés, et logés dans les maisons malgré les habitans, soient retirés, et que le peuple ne soit plus exposé à cette charge;

« Que les commissions et tribunaux d'exception soient abolis, et que dans la suite il ne puisse plus en être établi de cette nature: et tous ces ar-

1628 à 1640. ticles, nous les demandons comme les droits et les libertés du royaume, priant humblement Sa Majesté qu'il soit ainsi fait avec son bon plaisir, et que désormais les ministres et officiers qui la serviront soient obligés de se conformer aux lois et statuts qui établissent les susdites libertés. »

La chambre haute approuva cette déclaration; le roi la sanctionna d'une manière équivoque; mais sur le bruit répandu qu'il voulait gagner du temps, et que son ministre Buckingham négociait pour faire venir des troupes d'Allemagne, les passions qui animaient les rangs inférieurs de la chambre basse éclatèrent; elles retentirent au dehors, émurent le peuple, et menacèrent la cour, surtout le favori Buckingham. Sous le règne précédent, ce ministre voulant perdre un rival avait poussé les communes à demander son accusation, suivant un droit qu'elles n'osaient prendre encore; elles se servirent ici de ce droit contre lui-même. Charles intervint en ordonnant la dissolution du parlement; il traita les communes d'assemblée factieuse, déclara qu'il regarderait désormais comme une insolence toute réclamation pour une convocation nouvelle. A quelque temps de là, Buckingham fut assassiné; ce fut un de ces crimes pour lesquels il se rencontre des ames fortes quand les nations ne peuvent se faire justice par les lois. Charles n'en jugea point autrement, témoin des joies qui éclatèrent.

Cependant avec Buckingham finit un système

de désordres, de prodigalités, de violences sans but, aussi contraires aux intérêts qu'aux inclinations de Charles. Encore jeune, estimé par ses mœurs, parlant de l'autorité royale non en tyran, mais en homme épris des majestés d'un rang qu'il croyait l'état même; égaré par les préjugés du sang, mais obligeant ceux qui l'approchaient à reconnaître en lui de meilleures intentions; intéressant par ce qu'il y avait pour lui de fâcheux et de difficile dans une situation qu'il ne s'était point faite, mais que les violences et les fautes des derniers règnes lui avaient préparée; trouvant enfin une sorte d'excuse dans ce que les réclamations des communes, appuyées sur des faits anciens, offraient de contraire aux habitudes d'un temps moins éloigné, il trouva dans les rangs même de l'opposition des hommes qui se dévouèrent à gouverner après Buckingham, et à lutter contre les mécontentemens publics. Thomas Wentworth fait comte de Strafford, un de ceux dont l'éloquence avait le plus brillé dans la discussion du bill des droits, fut de ce nombre. S'armant tout à coup de résolutions étranges, séparant le roi de la cour, voulant tout faire pour lui, rien pour elle, ignorant peut-être que pour restaurer la prérogative royale il faudrait trahir le pays, il entra avec ardeur dans un plan de gouvernement qui provisoirement écartait la représentation nationale. Mais quand l'état des esprits et l'absence de moyens matériels lui eurent appris que ce

1628 à 1640.

1628 à 1610. système était impraticable, il se roidit avec une fatale vigueur de caractère contre les difficultés qui venaient des hommes et des choses; il adopta toutes les conséquences d'un parti pris. L'archevêque Laud entra dans les mêmes vues avec le même emportement, et de plus se chargea d'opérer dans le culte anglican les changemens commencés par Jacques Ier, et désirés par les évêques et le roi.

Aux taxes ordinaires arbitrairement levées, aux anciens monopoles tous rétablis, furent ajoutés de nouvelles taxes, de nouveaux monopoles étendus jusque sur les denrées de première nécessité pour le peuple; puis d'autres expédiens, tels que les compositions pour l'ordre de chevalerie, les vérifications des titres de propriété, vinrent au secours du trésor. Une armée de collecteurs de taxes, d'inspecteurs, de juges subalternes, faisait exécuter les ordonnances royales. Tous les non-conformistes protestans, et jusqu'aux anglicans, déclarés contre les nouvelles cérémonies, étaient obligés de se rendre aux églises. La haute commission, la cour du nord, la chambre étoilée, dictaient, par de nombreuses condamnations, l'obéissance au roi et aux évêques; les paroles dites contre eux étaient punies comme les écrits; les refus de prêts comme la vente ou l'achat des denrées soustraites au monopole. La masse de la nation poussait loin la patience, à cause de l'inutilité bien sentie des demi-tentatives et de la dif-

ficulté qui se trouve à passer de la soumission à la révolte. Cependant deux sortes de résistances individuelles, l'une religieuse, l'autre politique, ne cessaient de prouver l'énergie des besoins et des sentimens auxquels on faisait violence. La première, plus populaire, plus audacieuse, et comme assurée de son avenir, fut signalée par les procès de Lilburne, Prynne, Bastwick, Burton, mutilés indignement aux yeux du peuple; la seconde, celle des classes riches, plus mesurée, plus respectueuse, calculant entre les maux présens et des excès prévus, fut représentée par le mémorable refus de Hambden. Ce fut d'Ecosse enfin, du foyer des doctrines presbytériennes, que partit, après neuf années de souffrances communes aux trois royaumes, le coup qui devait renverser la tyrannie. 1628 à 1640.

Le cri d'insurrection s'éleva de l'église même où fut fait le premier essai de la liturgie anglicane. A ce cri, *point de pape, point d'évêques*, toutes les classes de citoyens accoururent à Edimbourg, et, dans un conseil commun, fut dressé et signé le fameux covenant, par lequel tous nobles, bourgeois, prêtres, habitans des campagnes, s'engageaient à ne jamais souffrir en Ecosse l'établissement de l'épiscopat, comme aussi condamnable que le papisme, comme aussi ennemi des libertés nationales. Pour soutenir ce serment, les Ecossais organisèrent une belle armée, qui se disciplina promptement sous les ordres d'officiers for-

més au métier des armes dans les guerres continentales. L'activité de Strafford, venu d'Irlande en hâte à la nouvelle de ce soulèvement, ne put l'étouffer à sa naissance; encore les troupes qui furent réunies et portées vers la frontière d'Ecosse se montrèrent-elles atteintes du mécontentement général. Deux années se passèrent en vains efforts, en menaces, en intrigues pour détruire la ligue écossaise, ou pour soulever contre elle les vieilles animosités de l'Angleterre. On crut intéresser le parlement à la cause du pouvoir en faisant grand bruit d'une correspondance entre les covenantaires écossais et le gouvernement de France. Le parlement fit une courte réapparition dans laquelle il se montra froid sur les outrages dont se plaignait Charles, et ne parla que des griefs du peuple. Laud et Strafford, incapables, comme disait ce dernier, de cajoler la mauvaise humeur des adversaires de l'autorité, usèrent opiniâtrément des dernières ressources, et, quand ils n'y tinrent plus, consentirent à une convocation ré-
1640. gulière du parlement. Déjà les Ecossais avaient franchi la frontière. Bien reçus, et annonçant par leurs manifestes qu'ils ne voulaient que porter aux pieds du roi leurs justes plaintes, qu'ils venaient en frères délivrer les Anglais de la tyrannie des évêques, ils se conduisaient en tout d'après leurs déclarations. Or, depuis le parlement des droits, le roi avait tout réduit entre lui et son peuple à une question de force; le parlement ayant maintenant

pour armée les insurgés d'Ecosse, tandis que le roi n'avait ni troupes dévouées, ni argent pour les payer, une grande révolution était opérée par ce seul fait : le pouvoir absolu n'existait plus. 1640 à 1641.

VI. La royauté restait encore, impuissante et résignée ; le parlement qui s'ouvrait allait être chargé de lui assigner des limites ; travail périlleux. Il l'aborda avec confiance, sûr de ses intentions, ne doutant pas de ses lumières. D'abord il mit en cause le régime qui pesait depuis onze années sur l'Angleterre. Les ressentimens de la nation, la dignité de la chambre basse insultée dans la plupart de ses membres demandaient, disait-on, une réparation éclatante, l'avenir un grand exemple. Quarante comités se mirent avec ardeur à la recherche de tout ce qui s'était fait contre les lois ; des milliers de pétitions et de récits adressés aux comités vinrent les éclairer et les presser dans l'instruction de ce vaste procès. Des actes flétris on passa à la punition des agens de toute sorte qui les avaient commis, et qu'on désigna sous le nom général de délinquans. Strafford et Laud étaient de trop grands coupables pour être épargnés, Strafford surtout, le plus haï comme le plus ferme, d'ailleurs comme transfuge. Mis en jugement, il se défendit lui-même. Rare puissance d'un talent oratoire autrefois cher au peuple ! Il embarrassa les jurisconsultes en se couvrant des mêmes lois qu'il avait foulées aux pieds ; il arracha des larmes,

1640 à 1641. lui qui s'était tant de fois montré impitoyable. Ces derniers et sublimes efforts rendirent son ancienne vertu plus regrettable, mais ne le sauvèrent point; Charles laissa exécuter la sentence qui le condamnait à mort. De tous les consentemens qui déjà lui étaient demandés, c'était le seul qu'il ne lui fût pas permis d'accorder.

Quand Strafford eut payé de sa tête les courts triomphes qu'il avait donnés à l'autorité royale, elle à son tour resta en prise, et perdit bientôt plus qu'elle n'avait usurpé. L'abolition des monopoles et des taxes arbitraires, la condamnation des compositions de chevalerie et des empiétemens des forêts royales, la suppression de tous les tribunaux d'exception, tant civils que religieux, la réhabilitation de tous les citoyens qu'ils avaient condamnés, déclaraient assez haut que la royauté ne pourrait désormais aucune de ces choses. Restait à déterminer ce qu'elle pourrait constitutionnellement encore; et c'était là qu'une imprévoyance bien naturelle allait être commise. On sentait le besoin de fixer la prérogative royale; on prit une voie pour l'autre; on se mit à aggrandir le pouvoir du parlement; on voulut qu'il pût s'assembler tous les trois ans au moins; que lui seul pût s'ajourner et se dissoudre; qu'il votât les subsides et surveillât lui-même leur emploi; qu'il intervînt dans les affaires jusque-là considérées comme du ressort du conseil privé; qu'il eût part à la nomination aux fonctions judiciaires, et à l'autorité des évêques et du roi dans

l'Eglise; qu'il pût au besoin faire des ordonnances ayant force de loi; enfin, qu'il disposât des forces militaires du royaume. Cette dernière prétention était la ruine entière du pouvoir royal. Aussi, arrivé à ce point, Charles refusa la sanction qu'il avait accordée sur tout le reste.

Les circonstances de ce refus étaient fort graves. L'Irlande entrant tout à coup, suivant ses intérêts particuliers, dans le mouvement révolutionnaire qui entraînait l'Ecosse et l'Angleterre, venait de massacrer quarante mille An- 1641.
glais, soldats, employés ou colons, qui pour elle représentaient à la fois la tyrannie intérieure et le joug étranger. L'Irlande était catholique; on accusait le roi de tendance au papisme; les quarante mille Anglais égorgés étaient protestans; l'insurrection irlandaise, expliquée par des gens prévenus, semblait ainsi n'être qu'un forfait papiste; et le roi, qui perdait par elle tout ce que Strafford avait fait pour lui en Irlande, semblait l'avoir excitée sous main. Comment lui confier alors le soin de faire rentrer les révoltés dans l'ordre? C'était pour cela que le gouvernement voulait disposer des milices.

Le roi tint ferme; alors commença entre lui et le parlement une guerre de déclarations et de messages qui devait prouver bientôt l'impossibilité de s'entendre. Dès le début, une menaçante transformation parut s'être opérée dans l'esprit du parlement; les premiers meneurs des deux

1641 à 1643. chambres, ceux dont le bill des droits était l'ouvrage, avaient trouvé dans l'ancienne constitution de quoi renverser et punir la tyrannie de Strafford, mais non ce qui pouvait prévenir le retour de cette tyrannie. Aimant encore la royauté, voulant conserver l'épiscopat comme son appui nécessaire, ils cédaient à regret à la nécessité de s'emparer de tous les pouvoirs, seul moyen selon eux d'examiner à loisir quels étaient ceux qu'il convenait de laisser à la couronne. Tant que Charles s'était prêté à leur réforme politique, ils l'avaient poursuivie sans trouble de conscience; mais quand il fallut vaincre sa résistance sur le bill des milices, beaucoup d'entre eux s'arrêtèrent; les autres, plus compromis ou plus passionnés pour leur but, recherchés encore pour leurs talens, continuèrent à marcher avec la nation, mais partagèrent leur influence avec le parti, plus nombreux dans le parlement, qui prenait ses conventions religieuses pour des lumières, qui voulait la réforme autrefois espérée de l'avénement de Jacques Ier, et que l'insurrection d'Irlande autorisait à attaquer l'épiscopat, désormais confondu avec le papisme. L'énergie de cette nouvelle majorité se signala par l'acte connu sous le nom de *Remontrance*, acte beaucoup moins dicté par l'espoir d'obtenir le consentement du roi sur le point alors en discussion, que par le désir d'animer le peuple contre une résolution qui paraissait irrévocable.

Le parlement déclarait l'existence d'un parti

ennemi de la nation, et composé des papistes, des évêques, de la portion du clergé qu'il qualifiait de corrompue, des courtisans, des conseillers du roi, et autres gens mal intentionnés. Il exposait en grand détail, et avec un langage plein de haine, tout ce que ce parti avait fait contre la religion et les libertés du pays, sous le ministère de Buckingham, puis sous celui de Laud et Strafford. Il disait avec complaisance tout ce que lui-même, depuis sa convocation de 1638, avait fait, avec l'assistance de Dieu, pour réparer les maux causés par la tyrannie, extirper les abus, établir le règne des lois, et tirer le roi des embarras de toute nature où l'avaient jeté ses mauvais conseillers. Il parlait de ses propres pouvoirs, tantôt comme d'usurpations momentanées et rendues nécessaires par les circonstances, tantôt comme d'attributions légitimement exercées; enfin il exposait ses vues ultérieures : 1641 à 1643.

Touchant la religion—« nous préparons, disait-« il, d'excellentes lois pour délivrer le peuple du « pouvoir excessif des évêques, de leurs usurpa-« tions, de leurs vexations, et pour le décharger « de vaines cérémonies, censurer les ministres in-« dignes, et établir par tout le royaume de bons « prédicateurs; et, pour mieux parvenir à la réfor-« mation que nous nous proposons, nous désirons « qu'on assemble un synode général, composé des « meilleurs ministres de cette île et des pays étran-« gers, et que le parlement approuve ce que ce « synode reconnaîtra pour mieux convenir à la

1641 à 1643. « paix et au bon gouvernement de l'Eglise. » C'était déclarer que le culte presbytérien serait bientôt substitué à celui des évêques. Aussi ces derniers se virent-ils obligés de sortir de la chambre haute et de protester contre ce qui serait désormais fait sans leur concours.

Touchant l'État, — « nous voulons, disait le parlement, pour l'honneur de sa majesté, introduire « un bon ordre dans ses revenus, retrancher les « dépenses superflues, et prévenir les malversations « des officiers qui les dirigent. Nous voulons régler « les cours de justice, abréger les procès et en di- « minuer les dépenses. Nous désirons qu'il plaise à « sa majesté de nommer une commission perma- « nente, prise dans le parlement, pour avoir tou- « jours l'œil sur les papistes et autres ennemis de « l'État, et veiller à l'exécution des lois; que les « infractions à ces lois soient punies dans les ses- « sions ou assises, et que les juges, jurés et magis- « trats s'engagent par serment à tenir la main à « l'exécution du bill des droits et des autres lois; « qu'enfin il plaise au roi de ne point employer, « dans ses conseils ou dans les ambassades étran- « gères, des gens qui n'auraient pas la confiance du « parlement, soit comme prévenus de crimes par- « ticuliers, soit comme fauteurs du papisme ou « amis d'autres gens accusés par les communes, ou « bien comme ayant parlé mal du parlement, de « quelqu'un de ses membres ou de ses actes. »

Prenant ensuite en considération ce qui inté-

ressait la prospérité commerciale de l'Angleterre, 1641 à 1643.
les auteurs de la remontrance annonçaient, d'après les idées de ce temps, le projet de faire des lois pour empêcher la sortie de l'or et de l'argent hors du royaume, pour égaler le change entre l'Angleterre et les autres nations, pour donner cours aux denrées du pays, augmenter ses manufactures, mettre le commerce dans une juste balance, « afin, ajoutait-il, que le capital du pays ne « diminue pas, comma cela est arrivé pendant plu- « sieurs années par pure négligence. »

Puis, dans l'intérêt des dernières classes, la remontrance faisait valoir la nécessité d'encourager la pêche du hareng, qui fournissait à la subsistance des pauvres, et entretenait une pépinière de matelots capables de servir le royaume dans les occasions importantes.

Sur chacun de ces articles, la remontrance observait avec aigreur que le parti malintentionné était le seul obstacle aux améliorations.

Ainsi, dans la pensée des auteurs de la remontrance, la réforme dans l'Église contre l'épiscopat, la réforme dans le gouvernement contre le roi, l'agrandissement commercial de l'Angleterre contre une administration ignorante, malhabile et corrompue, s'offraient comme trois grandes tâches à remplir, et la révolution tout entière était décrétée. La majorité presbytérienne dans le parlement comme dans la nation était pressée de la commencer, croyant pouvoir la terminer quand

le roi consentirait à l'établissement du culte sans évêques : pour obtenir ce consentement, elle déclara qu'il n'était que de pure forme, puis elle alla jusqu'à dire qu'il n'était point nécessaire, que la volonté du parlement était la loi, que le roi devait s'y soumettre. Cette dernière prétention révolta ceux qui ne voulaient ni l'omnipotence parlementaire ni l'absolutisme royal; elle força les divers élémens jusque-là réunis contre le dernier de ces abus, à se séparer pour se mieux assortir; et dès lors le roi eut un parti décidé à réclamer pour lui, à lui rendre, s'il le fallait, par l'épée des droits consacrés par le passé, comme l'étaient ceux du parlement et du peuple.

1643. VII. Quand le roi arbora à Nottingham son étendard royal, signe d'une détresse encore orgueilleuse, les trente-deux lords, les soixante membres des communes, les ministres, qui répondirent à son appel, formèrent, avec les évêques, les seigneurs papistes et les grands officiers de la couronne, la tête du parti qu'on appela Cavalier. Les troupes régulières restées fidèles, une partie de la noblesse des comtés, qui, depuis trente ans, étrangère à ce qui se passait, vivait encore dans les pures doctrines monarchiques du temps d'Élisabeth, quelques aventuriers, la jeunesse de plusieurs universités, formèrent promptement une armée prête à agir pour ce parti. La population en masse, se faisant gloire du nom de Whig, donné au parti national

par le mépris des Cavaliers, soutint le parlement, qui s'emparait des revenus de la couronne et investissait de toutes les fonctions du gouvernement une commission prise dans son sein. Les femmes se dépouillèrent pour lui fournir des ressources. Les hommes remplirent avec enthousiasme les cadres des milices. Les premiers chefs de l'armée parlementaire furent naturellement les membres des deux chambres qui, par leur fortune, pouvaient le plus contribuer aux frais de guerre; de grands seigneurs, de riches propriétaires, presque tous presbytériens. Dans les grades secondaires, d'illustres orateurs, des soldats de métier prirent place à côté de membres de la chambre basse, plus connus jusque-là par leur zèle religieux et patriotique que par leurs talens. 1643 à 1646.

Un de ces derniers fut Olivier Cromwell. On n'avait remarqué cet homme, dans les brillantes délibérations où les droits du peuple et ceux du parlement avaient été proclamés, que par des invectives lancées avec embarras contre le roi, les papistes et les courtisans. Son activité, signalée chaque fois qu'il avait fallu épier ou déconcerter les intrigues de la cour, l'avait ensuite recommandé aux membres plus influens que lui, et mis en renom parmi ceux qui croyaient que la reine, catholique déclarée, menait le roi; que le roi, pour lui complaire, avait ordonné le massacre d'Irlande; que d'abord il n'avait si peu disputé sur tant de réclamations que parce qu'il avait l'es-

1643 à 1646. poir de tout recouvrer par quelque grande trahison; qu'il voulait se charger de réduire les Irlandais pour leur mener des troupes, et revenir avec eux égorger l'Angleterre. Ces défiances régnaient chez le peuple presbytérien, et lui montraient la guerre comme un mal dont le roi répondait; elles enflammaient de haine d'autres sectaires d'une exaltation plus sombre, parmi lesquels on nommait déjà les indépendans, ennemis de toute hiérarchie politique et religieuse, de la royauté comme de l'épiscopat, de l'aristocratie comme du sacerdoce. Cromwell était l'espoir de ces derniers.

Dans les premières rencontres entre le parti du roi et l'armée parlementaire, celle-ci ne put tenir; sa cavalerie, composée à la hâte de tout ce qui maniait un cheval, et en grande partie des valets des grands seigneurs, ne pouvait paraître en plaine contre celle du roi, composée de gentilshommes aussi braves que passionnés pour leur cause. Parmi tant de gens expérimentés qui commandaient pour le parlement, pas un ne remarquait cette cause de la différence de qualité des deux troupes; Cromwell la leur montra, dit qu'il fallait opposer aux gens d'honneur qui servaient le roi, non des valets, mais des hommes qui se battissent pour Dieu, pour leurs familles et leurs biens; et quoiqu'il n'eût jamais servi, il se proposa pour organiser un corps suivant cette pensée, qui devait décider de la lutte en faveur de qui l'avait mieux comprise. Il choisit parmi les petits pro-

priétaires, les riches fermiers, les artisans, des 1643 à 1646.
hommes dont il partageait les principes, et dont les mœurs et l'énergie lui étaient connues. Il les disciplina, s'exalta, s'instruisit, s'aguerrit avec eux, les domina par l'ascendant d'un esprit juste dans une tête ardente, et par une force de volonté qui pouvait, à de tels hommes, paraître une sorte d'inspiration divine. Quand l'armée parlementaire était vaincue, le régiment de Cromwell était toujours victorieux sur quelque point du champ de bataille, et, après chaque affaire, un plus grand nombre de gens voulait être de ce corps où l'on savait si bien combattre, où la discipline et la piété étaient si dignes de la cause du pays et de la religion, mal défendue partout ailleurs. Aussi fallut-il bientôt faire du simple chef de volontaires un des généraux du parlement, et de sa cavalerie l'un des principaux corps de l'armée.

Quand le parlement se déclara presbytérien, et, pour se procurer le secours des Écossais, adopta les principes de leur covenant, le corps de Cromwell ne fut plus autre chose qu'un parti dans l'armée. Les presbytériens, forts à leur tour, faisant des lois tyranniques pour presser dans les trois royaumes l'établissement de leur uniformité religieuse, les indépendans, pour échapper à la persécution, allèrent servir sous Cromwell qu'ils croyaient un des leurs; Cromwell leur offrit asile, intéressés qu'ils lui parurent à faire ce qu'il faisait, à se créer des titres par des services, à devenir l'é-

1643 à 1646. lite de l'armée comme il tâchait de devenir le premier des capitaines. Il ne se trompa point; ces nouveaux venus, bien qu'ils n'aimassent, non plus que lui, ni les auxiliaires écossais, ni les généraux grands seigneurs et presbytériens qui commandaient, ne songèrent qu'à la cause commune. Leur intrépidité et leur discipline amenèrent enfin la victoire sous les drapeaux du parlement.

Les presbytériens anglo-écossais désirèrent alors la paix: voulant par-dessus tout que leur révolution religieuse fût reconnue, ils abandonnèrent presque la révolution politique. Or, c'était pour celle-ci que les indépendans avaient combattu: transportant dans l'ordre politique leurs croyances religieuses, ils condamnaient tous les pouvoirs, comme usurpés sur le Christ; ils l'attendaient sur la terre, et ne voulaient point d'une paix qui les empêcherait de préparer ce qu'ils appelaient son règne. Seuls, ils n'eussent pas entraîné la nation, mais à l'aversion que leurs absurdes idées leur inspiraient contre la royauté correspondaient les vues d'un parti politique, composé d'hommes éclairés, naguère unis aux presbytériens contre la tyrannie épiscopale, et qui, voyant l'embarras éprouvé par ceux-ci pour défendre leurs innovations contre le roi et empêcher d'autres novateurs d'aller plus loin qu'eux, s'étaient hardiment élevés à des principes plus larges. Ils ne voulaient point de religion d'état, qu'elle fût catholique, épiscopale ou presbytérienne; chacun avait droit, suivant

eux, de professer librement ses croyances; et quant à la royauté, qu'il fallût ou non s'accommoder avec elle, ils voulaient qu'on la considérât non comme ayant violé telle ou telle liberté écrite dans des chartes poudreuses, mais comme ayant rompu un contrat originel qui lui avait soumis le peuple, et qu'ils fondaient sur la simple raison. Des écrivains, Milton entre autres, le plus beau génie de ce temps, propageaient ces doctrines; des membres du parlement, les soutenaient en face de la majorité presbytérienne; Cromwell et ses officiers les professaient à l'armée, et c'était là qu'était la force des indépendans religieux et politiques. Certains d'être sacrifiés à la paix, si elle se faisait entre les presbytériens et le roi, ils la présentaient comme un acte de faiblesse ou comme un résultat forcé de la mauvaise conduite des affaires. 1643 à 1646.

Le peuple se partageait entre eux et les presbytériens: s'il écoutait ceux-ci quand ils disaient que la paix pouvait seule terminer une lutte ruineuse pour le pays, il s'indignait avec les premiers quand ils représentaient qu'en combattant mollement et administrant mal on avait prolongé indéfiniment la durée des sacrifices que le peuple s'était imposés, et compromis la cause à laquelle il les avait faits. D'un autre côté, les presbytériens s'obstinaient encore, tout en faisant la guerre au roi, à s'autoriser de son nom dans leurs actes. Or, un parlement royaliste, assemblé par le roi à Oxford, agissait d'après les mêmes principes et les

1643 à 1646. mêmes formes, et pouvait mettre la nation dans le doute de quel côté était, sinon la justice, au moins la légalité. Les indépendans se servaient de cela pour faire sentir la nécessité de nouveaux principes: il fallait qu'on envisageât la royauté comme ils le faisaient; que la guerre aussi fût plus énergique; qu'on réorganisât l'armée; que les généraux fussent plus strictement dépendans du parlement, et qu'on les prît, à cet effet, dans les rangs de l'armée et non dans les deux chambres. Sur ce dernier point, les indépendans se satisfirent par la fameuse ordonnance du renoncement à soi-même, soutenue dans le parlement avec tant de vigueur et d'astuce par Cromwell. Tandis que les généraux grands seigneurs et presbytériens, cédant à une surprise honorable, se retiraient, Cromwell, seul des officiers membres du parlement, resta à la tête de son corps, et, avant qu'on eût le temps de réclamer contre cette exception, la mérita par un succès important contre le roi. Sa réputation était déjà assez grande pour qu'il pût aspirer à commander en chef; il voulut paraître obéir à un homme qu'il était sûr de gouverner, et se contenta d'avancer de répandre dans tous les corps les officiers et soldats qui avaient servi sous ses ordres.

La réorganisation qui mettait les indépendans en possession des emplois militaires porta rapidement ses fruits. Le parti royaliste fut écrasé sur le champ de bataille de Naseby. Le roi se réfugia

dans le camp des Écossais, qui lui inspiraient 1646.
moins de crainte que leurs alliés; mais à ceux-ci les Écossais le livrèrent, croyant qu'ils sauraient mieux l'amener à reconnaître leur culte et leurs libertés.

En Angleterre, la victoire de Naseby disposa les esprits en faveur d'un parti qui si tôt avait tenu parole. On devait remplacer dans la chambre basse cent trente membres qui s'étaient retirés depuis le commencement de la guerre. Les choix tombèrent sur des hommes appartenant au parti indépendant et sur quelques-uns des plébéiens devenus chefs de l'armée. Ces nouveaux venus, montrant en toute occasion une vigueur et une capacité qui semblaient s'éteindre chez les presbytériens à mesure qu'ils dépassaient davantage leur but, se firent place dans le comité de gouvernement formé de membres des deux chambres. Maîtres de ces deux postes, l'armée et le conseil commun, les indépendans commencèrent contre le roi, contre les auxiliaires écossais, contre l'église presbytérienne, un système d'accusations que devait suivre une guerre déclarée. Les presbytériens retrouvèrent quelque énergie pour se défendre. Ayant pour eux l'armée écossaise, la bourgeoisie, la majorité du parlement, disposant de la personne du roi, ils croyaient pouvoir, en s'accommodant avec lui, en licenciant une partie de l'armée et envoyant l'autre en Irlande, maintenir la révolution ce qu'ils l'avaient faite. Mais d'un côté le roi, espérant profiter de la més-

1646 à 1648. intelligence, gagnait du temps; de l'autre, l'armée, quand elle sut que la majorité du parlement songeait à la dissoudre, se forma en corps délibérant, en assemblées de soldats élus par leurs camarades sous le nom d'agitateurs, et en clubs supérieurs formés par les officiers. Des pétitions menaçantes partirent des assemblées militaires. Les presbytériens du parlement se trompèrent sur le caractère de ces réclamations turbulentes, comme autrefois la cour s'était trompée sur les demandes du peuple; ils votèrent quelques mois de solde, et c'était du pouvoir que voulaient les soldats.

Cromwell était comme le lien entre les indépendans de l'armée et ceux du parlement. Toujours allant et venant des uns aux autres, priant, prêchant, demandant le règne du Christ avec les agitateurs, et, avec ses amis du parlement, s'élevant aux idées de république et de souveraineté du peuple, sur tous il exerçait une immense puissance d'opinion. Réduisant ici la question entre les deux partis au petit nombre de points sur lesquels il y avait à agir par force ou par adresse, il comprit qu'enlever aux presbytériens l'appui des Écossais et la disposition de la personne du roi, ce serait vaincre. Des intrigues, aidées de quelques plaintes assez justes, éloignèrent les Écossais; un coup de main hardi rendit le roi prisonnier de l'armée, sans que les instigations de Cromwell se laissassent voir, et sans que la masse de la na-

tion comprît bien encore ce qui résulterait de tout ceci. 1646 à 1648.

Les presbytériens du parlement, le voyant mieux, le dirent hautement. Dès lors, pour Cromwell et ses amis, nul autre parti à prendre que de les chasser du parlement. Les presbytériens étaient forts dans la cité de Londres; leur ancienne popularité, fondée sur de si grands et de si beaux services, souleva la bourgeoisie contre les indépendans qui siégeaient en minorité devant eux. Ceux-ci jouèrent alors le rôle d'opprimés; au nombre de soixante ils se rendirent à l'armée, qui, en les ramenant à Londres, put se dire provoquée dans ce recours à la force, dernière raison entre les partis. Les soixante membres réinstallés, applaudis par l'armée qui faisait taire la bourgeoisie de Londres, exclurent à leur tour onze membres presbytériens les plus distingués du parti, et se montrèrent empressés d'en finir avec le roi. Une majorité étonnée, incertaine, se forma autour d'eux, disposée à se laisser conduire sous le régime d'épurations qui s'établissait. Elle vota quatre bills qui devaient être présentés au roi comme articles de paix. S'il méconnaissait dans cette négociation, disaient les indépendans, un dernier effort de la longanimité du parlement, on prendrait un dernier parti.

Mais ce parti, quel serait-il? le renversement de la royauté? Au-delà, pour les ennemis des presbytériens, il n'y avait plus de croyances ni de volonté

1646 à 1648. communes. Les uns ambitieux, et Cromwell à leur tête, s'opposaient à ce qu'on prévît si loin, Dieu les inspirerait, disaient-ils, quand il serait temps; d'autres, patriotes éclairés, insistaient sur les réformes que la législation et le système de représentation devraient subir quand il n'y aurait plus de roi. Contre les premiers, les agitateurs de l'armée s'indignaient sur la foi de visions, qui leur montraient toutes choses réglées pour le règne du Christ, et contre les uns et les autres s'élevait avec haine un parti poussé par l'instinct de la pauvreté vers le dernier terme de toute révolution, l'égalité dans les situations comme dans les fortunes, l'abolition des rangs et la communauté des biens. Les niveleurs étaient dans l'armée et dans le bas peuple; ils avaient aussi leurs écrivains et leurs chefs de doctrine, ignorans comme eux sur une question encore aujourd'hui mal jugée, et peu dignes d'être écoutés même en ce temps.

Les disputes entre les agitateurs, les saints, les niveleurs et les politiques, eussent allumé la guerre au sein de l'armée à peine victorieuse des presbytériens et des royalistes, sans l'énergie et l'habileté de Cromwell. Il sévit à propos, caressa ensuite; son mot d'ordre de général resta la loi de tous sous le drapeau. Lui et quelques-uns des chefs des indépendans savaient que le roi rejetterait les quatre bills; car ce malheureux prince, victime de ses propres intrigues, n'était plus seulement leur

prisonnier, mais leur instrument. Sur de faux avis, 1646 à 1648.
il persistait dans un système d'opiniâtreté que la reine, éloignée de ses périls, et, parmi ses plus sincères partisans, des hommes d'un esprit étroit, lui conseillaient aussi comme seul convenable à sa dignité. Sur sa réponse, qui n'était que trop prévue, le parlement déclara tout de suite qu'il ne traiterait plus avec lui.

Il y eut grande joie dans l'armée et parmi les indépendans politiques et les niveleurs. Mais, sans le roi, qu'allait devenir l'ordre ancien? Ce fut ce que de toutes parts se demandèrent ceux qui avaient voulu le réformer, non le détruire. Ils n'eurent pas besoin de se concerter; leurs craintes étaient de celles qui portent prompt conseil. Une formidable réaction éclata contre les indépendans. Derrière la majorité presbytérienne, qui tenait encore au parlement, dans la magistrature et dans l'armée, des postes importans, se rangèrent tous ceux que la révolution, de près ou de loin, avait déjà dépassés. Les Écossais saisirent aussi l'occasion de déclarer comment ils avaient entendu la révolution; et tandis qu'en armes ils passaient pour la troisième fois leur frontière, les comtés les plus éloignés de Londres, à l'ouest et au nord, s'insurgèrent; ceux de l'est suivirent; le mouvement s'étendit jusqu'aux portes de Londres. Cromwell et ses principaux lieutenans furent déclarés ennemis publics; ils n'étaient pas gens à se défendre en paroles, et à disputer Londres et le

1646 à 1648. parlement à leurs adversaires, tandis que le royaume pouvait leur échapper. L'instinct de leur conservation les conseillait mieux. Le comité de gouvernement leur appartenait toujours : en partant de ce centre, ils se jetèrent dans toutes les directions au-devant des insurgés, et les désarmèrent. Partout la discipline l'emporta sur la colère. Cromwell, avec une rapidité dont il n'y avait pas d'exemple, poussa vers le nord contre les Écossais, leur livra trois grandes batailles dans lesquelles il joua le tout pour le tout, comme il convenait à sa situation et à son génie, et ne laissa pas dix de ses ennemis en armes. Les nouvelles qui lui venaient de Londres étaient de nature à presser son retour; mais jugeant que c'était gagner du temps que de ne pas laisser la victoire incomplète, il entra en Écosse, y cantonna des troupes, et s'occupa en détail de tout ce qui pouvait garantir la tranquillité du pays.

Pendant ce temps les presbytériens, ayant ressaisi la majorité dans la chambre basse, et la chambre haute, presque déserte depuis l'ordonnance du renoncement à soi-même, ayant vu reparaître les lords presbytériens, les négociations avaient recommencé avec le roi. Les plus grands efforts avaient été faits pour le réconcilier avec la nation; mais de meilleures conditions, loin de le fléchir, l'ayant rendu plus exigeant, les indépendans, témoins de ces vains efforts, bien qu'en minorité dans le parlement, n'avaient pas perdu courage.

Les troupes victorieuses allaient revenir à leur secours : bientôt il n'y aurait plus de paix possible avec le roi. Les presbytériens voyaient venir ce moment avec désespoir. Les partis qui le redoutaient s'agitaient pour le prévenir, et ceux qui le désiraient pour le hâter. Pendant quelques mois le royaume fut livré à une confusion sans exemple : partout où l'on cessait de combattre on recommençait à délibérer et à disputer; chaque secte, chaque subdivision de parti, se croyait appelée à sauver la chose publique. Les pétitions et les remontrances arrivaient en foule au parlement; les unes pour conseiller, d'autres pour accuser.

VII. Les républicains étaient les seuls qui agissent en disputant; ceux des villes écrivaient contre l'intolérance et l'avarice du clergé presbytérien, contre la superstition qui faisait des crimes d'hérésie et de blasphème sur des choses au-dessus de la portée des hommes. Ils demandaient que le roi fût comptable du sang versé par ses ordres. Ils s'armaient contre l'administration des souffrances du commerce, et accusaient en même temps les niveleurs, odieux à quiconque possédait. Les républicains de l'armée s'attachaient à poursuivre le roi; ils voulaient qu'on lui appliquât les lois contre les délinquans : Strafford et Laud n'avaient fait, disaient-ils, qu'agir par ses ordres. Le parlement ne répondait point, mais les corps d'armée qui revenaient vers Londres victorieux, à chaque pas, 1648.

1648 à 1647. s'expliquaient mieux; ils demandèrent positivement que le roi fût mis en jugement, que ses fils fussent sommés de venir faire leur soumission au parlement, sous peine de se voir déchus de leurs droits. Le parlement se tut encore; alors vinrent de menaçantes injonctions. Les conseils d'officiers écrivirent qu'ils en appelaient à l'épée de Dieu de la forfaiture du parlement; et, entrant bientôt dans Londres, ils procédèrent contre lui par des épurations. Cent quarante-trois membres exclus ainsi en quelques jours de la chambre basse, laissèrent le champ libre aux indépendans.

Cromwell, revenant lentement d'Écosse, avait suivi de loin toutes ces violences; les jugeant nécessaires, il avait trouvé bon de s'en remettre pour elles à l'entraînement du parti. Il reparut dans les communes comme un suprême modérateur, accepta avec réserve ce qui s'était fait sans lui, mais, l'œuvre commencée, déclara qu'il la fallait soutenir. La mise en jugement de Charles Ier était déjà résolue entre lui et les principaux de son parti; une correspondance surprise par eux leur avait montré leur sentence tracée de la main même du roi, si la chance des armes ou une paix trompeuse les eût mis à sa discrétion. Ils se déterminèrent à le traiter comme il les eût traités eux-mêmes. A cela malheureusement devait tôt ou tard se réduire la question entre Charles Ier et les indépendans, ses derniers adversaires. Le gouvernement absolu, en violant toutes les li-

bertés publiques, s'était privé du droit d'invoquer un jour le principe constitutionnel de l'inviolabilité royale; et ceux qui avaient commencé la résistance, qui s'étaient montrés ensuite incapables de la rendre victorieuse, en transmettant à d'autres les difficultés et la solidarité de l'entreprise, les avaient mis dans la nécessité de chercher leur salut dans le renversement de la royauté et la mort de celui qui, vivant, eût pu les perdre. Cromwell fut de ceux qui, en condamnant Charles Ier, obéirent à cette loi de leur conservation; d'autres furent entraînés par le fanatisme religieux; d'autres, cédant à un sentiment d'exaltation républicaine, voulurent traiter un roi comme un autre homme, et se mesurer, pour ainsi dire, à son abaissement. Mais, comme cela fut prouvé plus tard, aucun de ces juges, après avoir fait monter le roi sur l'échafaud, ne fut plus mal avec sa conscience que Charles ne s'y fût trouvé en usant contre eux d'une fortune différente. Ce qu'il y eut d'odieux, ce fut l'affectation des formes de la justice; mais, dans les luttes de parti, elles sont le mensonge obligé du fort contre le faible. 1649.

La mort de Charles Ier avait été demandée par les indépendans de l'armée, de la ville de Londres et de deux comtés, par les niveleurs, par les millenaires, sectaires plus fous que les indépendans religieux, et qui n'eurent jamais d'existence comme parti. Une douzaine de lords, les seuls qui siégeassent à cette époque, protestèrent contre elle; et

1649 à 1653. de ce moment il n'y eut plus de chambre haute. Les Cavaliers, les anglicans, les presbytériens réfugiés à l'étranger, firent éclater une impuissante horreur, que ne partagèrent point les gouvernemens d'Europe. Le peuple de Londres, témoin des brutalités qui se mêlèrent à l'iniquité des procédés judiciaires, s'intéressa vivement à l'illustre accusé. La masse de la nation ne montra qu'un étonnement profond; sa complicité fut passive. Plus tard, l'indignation parut avoir été comprimée; mais d'autres événemens avaient fait d'elle un sentiment de convention.

L'Ecosse montra seule une franche douleur: ses idées politiques ne s'étaient jamais séparées de ses convictions religieuses; elle avait toujours cru à la bonne foi du roi; elle détestait les indépendans, autant que les épiscopaux. Elle se souleva, appela le fils aîné de Charles Ier, et le proclama roi, sous le nom de Charles II, dans le temps que l'Angleterre se soumettait à un gouvernement nouveau, résidant dans un parlement sans chambre des seigneurs, et sans roi.

Le soulèvement d'Ecosse ajouta beaucoup à ce qu'avait à faire la nouvelle république, pour exister sans contestation. L'Irlande, depuis l'insurrection de 1641, n'était pas encore réduite; on l'avait négligée, et le parti du roi s'y était établi. Dans les colonies anglaises de l'Amérique, les troupes et les gouverneurs tenaient encore pour le roi. La famille détrônée possédait une flotte,

qui trouvait asile dans les ports de la Hollande et du Portugal, et portait secours aux pays insurgés. 1649 à 1653.
Au sein même de l'armée, la république avait dans le parti niveleur un redoutable ennemi qui la regardait comme une autre usurpation, à moins qu'elle n'établît la communauté des biens et l'égalité des rangs. La république opposa partout Cromwell : d'abord aux niveleurs, il les dispersa au nombre de cinq mille, et les força de cesser leurs assemblées; il alla ensuite en Irlande, et dans une campagne, se fit ouvrir la plupart des places royalistes, et s'empara des trois quarts de la surface de l'île. Quand sa présence dans ce pays ne fut plus d'une absolue nécessité, on le fit marcher contre les Ecossais et Charles II.

Le jeune roi n'avait reçu la couronne, qu'en faisant serment d'observer le covenant écossais, et déjà ses mœurs relâchées l'avaient exposé, de la part des ministres presbytériens, à des représentations et des censures hardies; cependant, à l'approche de Cromwell, il ne put douter de l'affection des Ecossais. Bien qu'il s'entourât des courtisans qui avaient suivi sa fortune sur le continent, toute sa force était dans le dévouement de ces mêmes troupes presbytériennes, qui avaient vaincu le roi son père; leur discipline valait presque celle des Anglais. Elles étaient commandées par d'excellens officiers; aussi la supériorité du génie militaire de Cromwell parut-elle ici dans tout son éclat. On sait avec quelle har-

1649 à 1653. diesse il alla se placer sur les derrières d'une armée qui, pourvue de tout pendant qu'il manquait de vivres, ayant pour elle les habitans tandis qu'il les avait contre lui, pouvait, en faisant volte face, l'empêcher de revoir jamais l'Angleterre. Charles II eut peur d'enfermer un tel ennemi, et par un manque de résolution que les historiens ont loué comme de l'audace, voyant l'Angleterre ouverte, il s'y précipita; mais tout était disposé pour l'y recevoir, et Cromwell le suivait. Le jeune roi se vit à Worcester, dans la situation où il avait pu mettre ses ennemis quelques jours avant, et s'enfuit presque seul, après un combat dans lequel son courage avait peu brillé. Dans le même temps, les flottes de la république dispersaient les vaisseaux du roi, nettoyaient les îles de la Manche, des pirates qui les infestaient, portaient la révolution dans les colonies les plus éloignées, et demandaient compte à la Hollande d'anciennes offenses, que la faiblesse des deux derniers règnes avait laissées impunies. Cette guerre se poursuivait avec des succès inespérés, contre les plus grands hommes de mer de cette époque, lorsque les dernières victoires de Cromwell permirent au parlement de réunir l'Angleterre et l'Ecosse dans une même république.

Jamais l'Angleterre n'avait déployé d'aussi grandes ressources que sous l'administration de ce petit nombre de citoyens obscurs, qui pouvaient

passer pour avoir usurpé le pouvoir. Elle payait des impôts considérables, nourrissait une armée de soixante mille hommes, entretenait une flotte puissante. Elle avait vu ses champs ruinés, ses villes dévastées, sa population dévorée par la guerre civile; mais depuis le commencement de cette guerre, elle ne payait plus ni les profusions de la cour, ni les gros revenus des évêques, ni les pensions des courtisans, ni la vénalité des juges, ni l'insolence des valets de toute classe. Les mœurs sévères des presbytériens, puis celles plus rigides encore des indépendans, avaient prévalu sur celles de la société monarchique. La vaine représentation, les festins, les spectacles, les combats d'animaux, jusqu'aux réjouissances populaires, avaient disparu. Les domaines de la couronne, les terres des évêques et des chapitres, les apanages des grands seigneurs, étaient revenus à la nation, et personne ne s'était enrichi. Les bourgeois avaient apporté dans le gouvernement leurs habitudes d'ordre et d'économie, leur probité, leur amour du travail. Depuis le commencement de la guerre, la dévorante plaie de l'oisiveté n'avait plus exercé ses ravages; chacun avait travaillé, soit en administrant, soit en combattant, soit en fabriquant des armes et cultivant pour ceux qui combattaient. Non-seulement tous les maux de la guerre et du fanatisme étaient réparés, mais tous les signes d'un grand accroissement de prospérité se manifestaient.

1649 à 1653.

1649 à 1653. Tels étaient déjà les résultats de la révolution. Le parlement avait assez de lumières et de persévérance pour pouvoir la continuer dans ce que l'état social offrait encore d'abusif et de vicieux. Il eût pu réorganiser sur des bases simples l'administration judiciaire et civile. Il songeait à délivrer le peuple de cette monstrueuse complication de lois que les niveleurs appelaient énergiquement la livrée de l'esclavage normand. Mais, s'il y avait alors un besoin généralement senti, c'était celui de jouir en paix de réformes obtenues au prix de tant de sacrifices. La courageuse ambition de travailler pour les générations à venir ne poussait au-delà des premiers vœux de la révolution que ceux qui les avaient déjà dépassés. On craignait de voir sortir de nouvelles discussions le triomphe de doctrines alarmantes, comme celles des niveleurs et des philosophes qui faisaient profession de déisme. Ainsi, le défaut de sympathie nationale pour les idées et les croyances du long parlement laissa cette assemblée seule en présence de l'armée quand la question fatale à toute révolution, la question du licenciement des forces militaires devenues inutiles, se présenta.

Les conseils d'officiers et les clubs d'agitateurs existaient toujours; ils n'avaient point oublié que le parlement leur devait son existence, que son droit était fondé sur leurs épées. Pour qu'eux-mêmes se décidassent à repasser de la vie ambitieuse du camp aux obscurs travaux de la cité, il

leur eût fallu plus que l'amour du bien public, un désintéressement qui ne se trouve point chez les grandes masses d'hommes. Se voyant menacés de perdre, avec les habitudes du pouvoir, l'existence aisée que leur procurait une paie abondante et régulière, ils demandèrent la dissolution du long parlement, l'accusant de se perpétuer tyranniquement dans l'exercice du pouvoir. Le parlement traita l'armée de factieuse, et la laissa quelque temps sans paie. Cromwell, dont les intérêts étaient ceux des soldats, et dont les opinions, lorsqu'en général on ne savait plus s'il fallait s'arrêter, rétrograder ou poursuivre, n'étaient probablement pas celles des meneurs du parlement, franchit un pas que son ambition avait pu long-temps mesurer. Il chassa les indépendans, comme ceux-ci 1653.
avaient chassé les presbytériens, et s'empara du pouvoir. Sa volonté, quelque puissante qu'elle fût, eût échoué contre la résistance des soldats, s'il eût entrepris de les licencier.

Il fut heureux pour l'Angleterre qu'un tel homme prît sur lui la responsabilité d'une violence inévitable, parce que l'ordre vint de l'usurpation au lieu de l'anarchie, et que l'ordre était nécessaire. Partout et dans tous les temps ce sont les besoins qui ont fait les conventions appelées principes, et toujours les principes se sont tus devant les besoins. Il fallait ici de la sécurité, du repos, une grandeur qui imposât aux ennemis extérieurs de la révolution, et aux intérêts commerciaux cinc-

1653 à 1658. mis de ceux de l'Angleterre. Il fallait une administration qui comprît tous les partis et n'appartînt à aucun; qui fût instruite de toutes les idées de ce temps, et n'en professât exclusivement aucune; qui se servît de l'armée, et ne se mît point à sa suite. Cromwell donna tout cela. Il n'eut pas l'affection des Anglais, mais il eut leur confiance. Les classes laborieuses ne protestèrent point contre son despotisme, parce qu'elles se trouvèrent intéressées comme lui à ce que les partis cessassent de disputer, ne pouvant s'entendre; parce que les résultats matériels de la révolution subsistaient. On avait exigé, sous Charles Ier, le vote libre de l'impôt, parce qu'on était fatigué de nourrir les évêques, les chapitres, les grands seigneurs et les intrigans de cour : l'administration de Cromwell était probe, économe, bien entendue, et ne rétribuait point de sinécures. On s'était révolté contre la tyrannie religieuse des évêques et les prétentions renaissantes des papistes : sous Cromwell chacun professait librement ses croyances, les papistes seuls n'étaient point tolérés, encore en Irlande jouissaient-ils de plus de liberté que par le passé. Enfin, au commencement de la révolution, on avait mieux aimé cesser de travailler et combattre, que d'attendre la ruine du commerce extérieur et de l'industrie manufacturière : Cromwell faisait la loi aux étrangers dans les ports de l'Angleterre comme sur leurs propres marchés. L'existence même d'une nombreuse armée se trou-

vait, dans ce système, n'être pas sans utilité; car 1653 à 1658.
la haute opinion qu'on avait d'elle obligeait les gouvernemens étrangers à des complaisances que le génie altier de Cromwell n'eût pas seul obtenues. L'Angleterre, riche, active, puissante, respectée comme elle ne l'avait jamais été sous ses rois, le fut par l'habileté avec laquelle Cromwell ménagea les ressources et les forces créées par la révolution. Cromwell n'eut à combattre que les têtes des divers partis qu'il avait successivement trompés ou vaincus. Il eut raison contre les royalistes, parce qu'ils étaient ennemis du pays; contre les presbytériens, parcequ'ils étaient intolérans et ne comprenaient pas la révolution; contre les niveleurs, parce qu'ils demandaient l'impossible; enfin contre les républicains exaltés, parce qu'ils ne représentaient pas l'opinion générale. Mais il eut tort contre une classe de patriotes éclairés qui tenaient à la république, non par fanatisme, mais par raison, et qui voulaient que les résultats de la révolution fussent garantis par des institutions capables de survivre à l'homme, dont la capacité et les intentions pouvaient d'abord suffire. Parmi ceux-ci, il eut d'infatigables ennemis : les uns, ses anciens collègues au parlement; les autres, ses lieutenans sur les champs de bataille; d'autres, ses complices dans la mort de Charles Ier. Tous l'avaient admiré, et le haïssaient d'autant plus. A chaque tentative nouvelle qu'il eut à repousser de leur part, il reprit un peu plus du régime ancien, et prépara ainsi les

voies de la contre-révolution. Il n'eut point le tort impardonnable de rétablir le privilège héréditaire des fonctions dans l'État, et refusa la
1658. royauté. On croit que le terme de sa vie marqua celui de ses ressources, et qu'il eût retenu difficilement quelques années de plus un pouvoir à la fois si envié et si détesté. Cependant, par ce qui arriva à sa mort, la faiblesse égale de tous les partis et l'irrésolution profonde de la nation furent prouvées.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

LA RESTAURATION.

État de l'Angleterre à la mort de Cromwell. — Richard Cromwell essaie de détruire l'influence de l'armée et de relever le parlement. — L'armée renverse le parlement et Richard. — Elle rétablit et chasse de nouveau le parlement dit *croupion*. — Elle se divise. — L'armée d'Écosse relève le parlement, celle d'Angleterre abandonne ses généraux. — Les royalistes se liguent avec les presbytériens et l'armée d'Écosse ; ils obtiennent la convocation d'un parlement suivant l'ancienne constitution. — Ce parlement rappelle les Stuarts. — Derniers efforts des républicains. — Alliance des royalistes, des anglicans et des presbytériens contre les républicains. — Circonstances de la restauration. — Procès des régicides. — Restitution des biens de la couronne, des évêques et des seigneurs. — Rétablissement de l'épiscopat. — Premières attaques contre les presbytériens.

A la mort de Cromwell, l'Angleterre était partagée en onze gouvernemens militaires, sous des majors-généraux dont l'autorité, d'abord presque absolue, avait été depuis peu restreinte comme devenant tyrannique. L'Écosse, sous le général Monk, était tranquille. Les presbytériens exerçaient librement leur culte, et la persécution leur était interdite. L'Irlande, sous Henri, le second fils de Cromwell, réparait, avec 1658.

1658 à 1660. son étonnante puissance de ressources, les pertes qu'une longue guerre et un rigoureux système de pacification lui avaient fait éprouver. Un seul parlement, composé de deux chambres, l'une de députés des communes, l'autre de parvenus de la révolution, nommés à vie par Cromwell, représentait les trois nations. Ce parlement venait d'être cassé comme indocile; plusieurs conspirations, royalistes et républicaines, venaient d'être punies par des supplices.

Rien n'avait encore pu ébranler cet ordre de choses violent. Toutefois la contre-révolution était commencée: dans le gouvernement, par le rétablissement d'un pouvoir semblable à celui d'Élisabeth, sauf un titre et l'étiquette, et par la création d'une chambre supérieure à l'image de celle des lords; dans la nation, par l'effroi qu'inspiraient à la masse riche et agissante les doctrines des philosophes et des niveleurs, effroi qui ne montrait plus de sécurité que dans un ordre de choses fort en arrière de celui qui avait permis les attaques contre l'inégalité des situations et des fortunes. Cette disposition s'accrut rapidement dans la crise qui éclata à la mort de Cromwell. Aussitôt que la main de fer du despote cessa de comprimer les débris des anciens partis, tous reparurent, non pas instruits par l'expérience et disposés à une réconciliation urgente, mais animés l'un contre l'autre d'une haine que les outrages dévorés en commun sous Cromwell semblaient avoir rendue plus violente. Tous avaient non-seulement leurs vues politiques, mais des vanités et des ambitions particulières à faire triompher. Après

les niveleurs et les républicains religieux, les répu- 1658
blicains philosophes étaient le moins en crédit. Crom- à
well, en les humiliant, avait jeté la déconsidération 1660.
jusque sur leurs principes; il avait convaincu leurs vertus d'impuissance. Les presbytériens étaient les plus nombreux, mais dans une position fort difficile, puisqu'il y avait danger pour eux à abandonner ce que les indépendans avaient fait malgré eux, et danger non moins grand à entreprendre de modifier cette œuvre dans leur sens.

Cromwell seul avait pu préserver de dissolution cet ensemble incohérent d'intérêts, de passions et de résultats, pour lesquels la révolution n'était plus qu'une enseigne à demi effacée. Son fils Richard, appelé par choix à un tel héritage, sentit qu'il fallait le rendre à la nation, pour qu'elle eût intérêt à le défendre. Il convoqua un parlement composé de deux chambres, suivant la règle établie par Cromwell. Dans cette assemblée de terribles divisions éclatèrent. La majorité presbytérienne ou modérée se laissa associer au pouvoir, mais non sans reculer devant l'espèce de solidarité qu'elle s'imposait par là. Tout en reconnaissant Richard comme protecteur, elle montra qu'elle n'adoptait pas complètement l'ordre de choses existant : c'était toujours le règne de l'armée, la constitution donnée par un général usurpateur, et non pas consentie par le peuple. Ainsi la chambre basse ne voulait point de l'*autre chambre* (on lui donnait ce nom), parce qu'elle ne représentait que l'armée.

Elle représentait en même temps le seul parti qui ne

1658 à 1660. pût pas entrer en compromis avec l'ancien régime, et c'était là le grand intérêt auquel il eût fallu se rallier. Mais l'armée elle-même, après l'avoir perdu de vue pendant sept ans, n'y revenait qu'à demi corrompue par la servile obéissance que le protecteur avait exigée d'elle. La discipline avait conservé les mœurs des soldats, mais le dévouement à un homme avait tué leurs croyances. De sectaires ardens, ils étaient devenus d'hypocrites déclamateurs. Cependant, quand ils virent Richard Cromwell prêt à remettre la république aux mains de gens qui leur étaient suspects, ils s'agitèrent comme autrefois contre la majorité presbytérienne du long-parlement. Les conseils d'officiers se reformèrent, obligèrent Richard à dissoudre le parlement, et s'emparèrent de l'autorité. A la tête de ce mouvement étaient les généraux Fleetwood et Desborough, l'un gendre, l'autre beau-frère de Cromwell, et Lambert, long-temps l'un de ses plus dévoués lieutenans, et qui depuis peu avait encouru sa disgrace. Ces trois hommes n'aspiraient pas à moins qu'à remplacer Cromwell; mais, pour le moment, aucun d'eux n'étant assez fort pour l'emporter sur les autres, ils s'entendirent pour remettre le pouvoir à des gens qu'ils pussent gouverner, et dont la cause, vis-à-vis des presbytériens et des royalistes, fût la leur. Quarante-deux membres de ce parlement républicain que Cromwell avait brutalement chassés en 1653 vivaient encore : ils les rappelèrent.

La conduite de ce parlement fut fort remarquable. La plupart de ceux qui le composaient étaient des

hommes énergiques, habiles et fortement convaincus. 1658 à 1660.
Rappelés par des nécessités qu'ils appréciaient, ils reprirent la révolution au point où Cromwell l'avait arrêtée, et conçurent le magnanime espoir de la faire triompher, quand de toutes parts elle était trahie. Leur courte administration ne fut qu'un combat trop inégal contre les mépris d'un public imprévoyant qui traitait leur assemblée de *croupion de parlement*, *reste de parlement*, contre l'opposition des presbytériens, les complots des royalistes et les cabales des officiers de l'armée. Ils donnèrent trop peut-être à la défiance en se refusant à toute espèce de transaction avec les presbytériens; mais par les sages mesures qu'ils prirent pour détruire l'influence des officiers, ils mirent ceux-ci dans un assez grand péril pour les obliger à un nouvel acte de violence, et se virent encore une fois chassés du lieu de leurs séances.

L'ancien parti des Stuarts avait beaucoup profité des troubles depuis la mort de Cromwell; et, suivant cette tactique à laquelle dans les discordes civiles tous les partis se croient autorisés, il excitait sous main les agitateurs, répandait d'absurdes alarmes, effrayait les uns, séduisait les autres, parlait de réconciliation, d'oubli du passé, et correspondait activement avec les fils de Charles Ier réfugiés à Bruxelles. Ashley-Cooper, homme d'une immoralité profonde et d'une souplesse d'esprit qui passait pour de la supériorité, était l'ame de toutes ces intrigues. Pendant la révolution il avait eu l'art de se trouver tou-

1658 à 1660. jours du parti victorieux et de conserver dans la nation un grand fonds de crédit. Ayant conseillé hautement à Cromwell de se faire roi, il prétendait alors ne lui avoir donné ce conseil que pour le perdre et ne l'avoir servi que pour être en position de le trahir. Comme il était au fait de tous les secrets et de toutes les affaires, les princes n'avaient cru pouvoir payer trop cher sa médiation; et, graces à ses soins, leur retour était vivement pressé. Lorsque les chefs du parti presbytérien eurent fait de vains efforts pour s'entendre avec les républicains du *rump parliament*, Ashley-Cooper et d'autres qui intriguaient avec lui, leur firent hardiment des ouvertures de la part des princes. Ils en firent en même temps au général Monk, autrefois royaliste, et qui, depuis la mort de Cromwell, s'entendait mal avec Fleetwood, Lambert et Desborough. Monk était tout-à-fait maître de son armée, et placé dans un pays dont les dispositions pour Charles II n'avaient pas changé malgré les souvenirs de Dunbar et de Worcester. Le résultat d'un assez grand nombre de secrets pourparlers fut la formation d'une ligue royaliste et presbytérienne contre les indépendans et l'armée. Il fut convenu que Monk marcherait sur Londres avec son corps d'armée, et qu'on ne parlerait d'abord que de rétablir le *rump parliament* sur lequel Lambert et ses amis venaient d'usurper l'autorité. Les soldats que ces généraux eussent pu faire marcher contre Monk, si les véritables projets eussent été avoués, prirent le change, et aimèrent mieux aban-

donner leurs chefs et faire leur soumission au parlement, que de tirer l'épée contre d'anciens compagnons d'armes. Ceux que commandait Lambert se révoltèrent même contre lui, et le livrèrent au *rump parliament*, qui se trouva ainsi rétabli sans combat. De ce moment Monk fut le véritable général de l'armée. Il cacha ses projets assez de temps encore pour pouvoir s'assurer des postes importans à Londres, y mettre ses propres troupes, et distribuer celles des autres généraux de manière à ce qu'elles ne pussent, quand elles se verraient trompées, ni se rallier ni opposer une grande résistance. Alors, comme à un signal convenu, partirent de la ville de Londres et de divers comtés des adresses que Monk accueillit, et dans lesquelles on lui demandait, comme à l'homme qui pouvait tout, la réintégration au parlement des membres presbytériens chassés par les indépendans en 1648. 1658 à 1660.

Les membres du *rump parliament* n'avaient pas attendu la présentation de ces adresses pour montrer la défiance que leur inspirait Monk. Ils avaient mis son prétendu républicanisme à quelques épreuves qui les sauvaient de la honte d'être pris pour dupes, mais ils crurent devoir tenir ferme à leur poste tant qu'il serait possible. Leur opposition à la mesure sollicitée par les pétitionnaires presbytériens fut vaine. Par l'ordre de Monk, des soldats ramenèrent au parlement ces mêmes représentans que des soldats en avaient arrachés en 1648. Les indépendans ne faisant plus, en présence de leurs anciens

1658 à 1660. adversaires, qu'une trop faible minorité; se retirèrent. Les presbytériens, au nom de la nation, abolirent aussitôt le serment de fidélité au gouvernement sans roi et sans chambre de seigneurs, proclamèrent la dissolution du *rump parliament*, et en convoquèrent un autre composé de deux chambres suivant l'ancienne constitution.

Ces événemens se succédèrent avec une telle rapidité, que l'armée, disséminée et en rupture ouverte avec ses meilleurs généraux, ne put s'opposer à rien. Évidemment elle était étonnée, mais non pas réduite. Monk déploya beaucoup de vigueur et d'habileté pour l'empêcher de troubler les élections du parlement qu'on attendait. Il lui imposa par des menaces, surtout par l'assurance adressée aux officiers de tous les corps qu'on ne voulait pas rétablir les Stuarts, mais seulement remettre la nation en possession de ses privilèges parlementaires; cependant il eut à réprimer quelques mouvemens. L'ouverture du parlement approchait, lorsque Lambert s'évada, réunit quelques troupes, et leva l'étendart républicain. A l'effet que produisit parmi les soldats, les indépendans, les millénaires, les niveleurs obscurs, l'évasion de cet homme renommé pour son audace et son activité, on vit à combien peu tenait la guerre civile. Comme la bourgeoisie ne redoutait rien davantage, elle sortit de l'apathique indifférence à laquelle le régime du protectorat l'avait habituée, et s'anima contre les soldats et les indépendans d'une haine pareille à celle qu'elle avait jadis fait éclater contre les

délinquans. De toutes parts on poussa au grand changement qui seul pouvait garantir le repos et le bien-être du pays. Si les classes laborieuses se fussent rendu compte des causes de cette prospérité qu'elles craignaient de compromettre en soutenant la révolution, elles n'eussent jamais consenti au rétablissement d'un ordre de choses qui devait leur rendre une population de courtisans ruinés, paresseux et avides, et refaire du dévouement à une famille, une carrière de fortune pour tous les intrigans; mais elles ne songèrent qu'à ce qu'elles avaient à craindre de l'armée et de la pauvreté des classes inférieures. Le parlement se réunit sous l'influence des mêmes terreurs. La chambre haute, qui n'avait pas été détruite, mais seulement suspendue, reparut nombreuse et bien corrigée de cet amour de la liberté qui l'avait rendue favorable aux premiers vœux de la révolution. Elle redemanda la monarchie. La chambre basse crut avoir à choisir entre les vengeances de parti qui pouvaient résulter d'une nouvelle guerre civile et la restauration qui se présentait par ses agens, clémente, peu exigeante, sage en apparence, et décidée à s'accommoder aux mœurs et aux besoins du temps. La fameuse déclaration de Breda lui fut présentée par l'ordre de Monk, et leva toutes ses hésitations. 1658 à 1660.

« Nous ne désirons rien tant, disait le roi dans cette lettre adressée au parlement d'Angleterre, qu'une exacte observation de la justice, et nous sommes prêts d'y ajouter tout ce que raisonnable-

1660. ment on peut attendre de notre indulgence. Afin que la crainte du châtiment n'engage pas ceux qui se sentent coupables à persévérer dans le crime et à empêcher qu'on ne rende la tranquillité à l'Etat, en s'opposant au rétablissement du roi, des pairs, de la monarchie et des peuples qui la composent, chacun dans ses droits légitimes, anciens et fondamentaux, nous déclarons, par ces présentes, que nous accordons un libre et général pardon, lequel nous serons prêt, quand nous en serons requis, de sceller du grand sceau d'Angleterre, à tous nos sujets, de quelque qualité qu'ils soient, qui, dans quarante jours après la publication de cette déclaration, s'en tiendront à notre présente grace, et en feront leur soumission par un acte public, promettant d'être à l'avenir de bons et fidèles sujets; de laquelle grace nous n'exceptons personne que ceux que notre parlement jugera à propos d'en excepter; hors ceux-là, tous les autres, quelque coupables qu'ils soient, doivent se reposer sur notre parole comme sur la parole d'un roi, que nous donnons solennellement par la présente déclaration; entendant qu'aucun crime de ceux qu'ils auront commis contre nous ou contre le feu roi notre père, avant cette même déclaration, ne s'élève en jugement contre eux, et ne soit mis en question à leur préjudice, à l'égard de leurs vie, liberté, non pas même autant qu'il est en nous, à l'égard de leur réputation, par aucun reproche, ni terme, qui les distingue de nos autres sujets; car notre vouloir et plaisir royal est que doré-

navant, parmi nos sujets, soient mises en oubli toutes 1660.
marques de discorde, de séparation, de différens partis : désirant avec passion qu'ils lient ensemble une amitié et une correspondance parfaite pour l'établissement de nos droits et des leurs, dans un libre parlement, les conseils duquel nous prétendons suivre, sur notre parole royale.

« Et parce que les passions des hommes et l'iniquité des temps ont produit dans les esprits diverses opinions touchant la religion, et que de là sont nés des partis et des animosités mutuelles, pour contribuer à les adoucir par le commerce et la facilité de converser les uns avec les autres, nous donnons la liberté aux consciences, et déclarons que dorénavant personne ne sera inquiété sur les opinions différentes en matière de religion, pourvu que l'on n'abuse point de cette indulgence pour troubler l'État; et nous sommes prêt à approuver les actes qu'il semblera bon au parlement de nous présenter après une mûre délibération, pour confirmer et établir plus solidement ce dernier acte.

« De plus, comme il est arrivé dans les révolutions qui affligent depuis quelques années ce royaume, qu'il s'est fait plusieurs dons et acquêts de biens que les possesseurs pourraient être contraints à restituer selon les lois, nous déclarons que notre bon plaisir est que tous les différends et tous les procès qu'on pourra intenter sur ce point soient terminés dans le parlement; ce tribunal étant le plus propre à procurer

1660. aux intéressés la juste satisfaction à laquelle ils peuvent prétendre.

« Enfin nous déclarons que nous sommes disposé à donner consentement à tous les actes du parlement touchant les articles ici exprimés, de même qu'à ce qui concerne les arriérés dus aux officiers et soldats de l'armée du général Monk, que nous promettons de recevoir à notre service avec la paie dont ils jouissent maintenant. »

A la lecture de cette pièce, le rétablissement de la royauté dans la famille des Stuarts fut voté par acclamation, et l'on prétendit trouver dans les intentions annoncées par la déclaration non-seulement les motifs, mais les conditions du rappel. Vainement quelques presbytériens représentèrent que ce que l'on avait jadis exigé de Charles Ier avant sa rupture avec le parlement, on devait l'obtenir de son fils; que les contestations renaîtraient bientôt si la portion d'autorité qu'il convenait de rendre à celui-ci n'était d'avance fixée; et qu'il serait honteux que tant de sang eût été versé pour rien. On leur objecta qu'il n'y avait point de temps à perdre; que les révolutionnaires pouvaient dans quelque nouveau trouble ressaisir leurs avantages, et qu'il fallait s'en remettre aux lumières et à la droiture du monarque. La majorité se paya de telles raisons. Aveugle, si elle crut en effet que ce témoignage d'une confiance sans bornes aurait pour la nation le même résultat que les réserves commandées par la prudence; mais bien peu excusable

si, comme il le paraît, la peur la décida seule à cet appel aux sentimens d'un prince que tant de préjugés, d'intérêts et de ressentimens devaient empêcher de reconnaître les fautes de son père. 1660.

Si la résolution de rappeler les Stuarts n'eût pas été prise avec cette précipitation, et que les conditions de leur rétablissement eussent été réglées par ceux des presbytériens et des royalistes anglicans qu'on pouvait considérer comme amis du pays, une transaction pareille à celle qui se fit vingt-huit années plus tard eût rejeté bien loin dans l'avenir toute cause d'une révolution nouvelle; mais la déclaration de Bréda amnistiait la nation au lieu de lui reconnaître les droits acquis au prix de tant de sang, et l'on se trouva heureux de ce pardon accordé à d'anciennes victoires. On déchira des registres du parlement tous les actes contraires à la royauté; on se hâta de voter des sommes d'argent pour les offrir au roi, au duc d'York et au duc de Glocester, ses deux frères. On alla plus loin qu'eux en demandant la proscription de ceux qui avaient trempé dans le meurtre de Charles Ier, comme si, dans la pensée des fils de ce roi, sa mort n'eût pas été le crime de la nation entière. Aussi, plus tard, ce fut une grande inconséquence d'invoquer, à chaque nouvelle vengeance des Stuarts, la déclaration de Bréda, ou de la reprocher à Charles II comme une déception, parce qu'on avait eu le tort de voir en elle autre chose que ce qu'elle était réellement. La déclaration de Bréda n'était point une déception, puisque Char-

1660. les II y proclamait son bon plaisir comme base de son autorité souveraine. Or, ce principe, une fois admis, ne pouvait être rétabli en fait que par l'annulation successive de toutes les concessions que la royauté avait été obligée de faire depuis le règne d'Élisabeth, et par l'extinction graduelle des lumières nées de ces discussions politiques et religieuses qui avaient fait la révolution, et que de grands hommes en tout genre, des orateurs, des historiens, des poètes, des savans, la gloire de l'Angleterre, avaient répandues. Cet acte, si légèrement reçu comme un traité de paix, n'était que la déclaration d'une nouvelle guerre, d'une guerre qui demandait, de la part des Stuarts, de bien plus grands efforts que ceux faits par la nation pour les renverser une première fois.

En adressant à la nation son manifeste de Bréda, Charles II ignorait sans doute lui-même à combien d'injustices et de violences devait le conduire ce principe de souveraineté absolue admis par le parlement avec une si étrange imprévoyance. Cette révolution, que ses préjugés se refusaient à comprendre, il la croyait l'ouvrage d'une poignée de factieux, et par suite était peu capable de ces profondes arrière-pensées, de ces vues systématiques que semblèrent indiquer ses caresses à la nation, sitôt suivies de mesures tyranniques, et sa rupture successive avec chacun des partis dont il avait d'abord recherché l'alliance. Il n'avait guère de résolution arrêtée que celle de se créer, à quelque prix que ce fût, un despotisme assez fort pour n'être plus contesté. En outre, bien qu'il fît profession

ouverte d'irréligion, il avait reconnu que le catholicisme romain était pour le pouvoir absolu un excellent auxiliaire, et sentait combien il lui serait avantageux de le substituer à ce protestantisme anglican qui, des matières religieuses, avait transporté le droit de discussion et d'examen dans les matières politiques. A cela se bornait probablement toute sa politique secrète, facile à deviner pour ceux qui composaient le parlement, et qui avaient lutté jadis contre les dispositions absolument semblables de Charles Ier. 1660.

Mais aucune défiance ne fut montrée à Charles II; et s'il commit la faute capitale de remettre en discussion, par sa déclaration de Bréda, une question que la force avait une fois décidée et pouvait seule décider encore, la réception qui lui fut faite en Angleterre ne fut pas de nature à l'éclairer sur cette faute. Sur toute sa route jusqu'à Londres, ce ne furent que fêtes et acclamations. Il était jeune, d'assez bonne mine; il témoignait une vive et franche joie de ce retour inespéré; et ceux qui se trouvaient sur son passage, suivant leur rang ou la classe à laquelle ils appartenaient, surtout suivant le degré de républicanisme qu'ils avaient à faire pardonner, ne croyaient pouvoir lui montrer trop d'empressement ou faire éclater assez haut leurs transports. L'accueil fait aux Cavaliers qui avaient suivi le roi dans l'exil et revenaient avec lui était le même. Le rapprochement entre deux factions qui s'étaient combattues avec tant d'acharnement s'opérait avec une merveilleuse facilité. Dans ces premiers momens, nulle protestation

1660. contre le rétablissement de la monarchie ne s'élevait parmi ceux qui, plus ou moins, avaient contribué à son renversement; nuls ressentimens n'étaient encore avoués par des exilés qui pouvaient à peine se persuader leur triomphe. De part et d'autre, un langage mensonger émoussait les menaçantes aspérités, ajustait les conduites diverses, et les accommodait à ce qu'il y avait d'impérieux dans la nécessité présente. Dans l'armée, la résignation était silencieuse; dans la bourgeoisie et dans le peuple, la joie se manifestait par une vive réaction contre les principes républicains et contre la rigidité des mœurs révolutionnaires. « Un esprit d'extravagance, dit un historien du temps, et une joie immodérée, s'étaient emparés de la nation, et firent disparaître toute vertu et toute piété: ce n'était que divertissemens et jongleries; les trois royaumes en furent inondés, et partout suivit le naufrage des bonnes mœurs. Sous prétexte de boire à la santé du roi, on se permettait tous les désordres et les derniers excès de la débauche. Ceux qui avaient été mêlés dans la révolution croyaient ne pouvoir mieux écarter les reproches et les défiances qui pesaient sur eux qu'en se laissant aller au courant, en se moquant comme les autres de tout ce qui peut s'appeler religion, en racontant ou en composant toutes les anecdotes faites pour convaincre eux et leur parti d'impiété et de ridicule. »

Dans la conduite que tint, après l'arrivée du roi, le parlement, déjà si imprévoyant et si faible dans la question de son rappel, cet oubli de toute dignité na-

tionale fut, dans ses conséquences, beaucoup plus 16
grave. Les communes déclarèrent dans une adresse au roi, qu'elles acceptaient, au nom des villes et bourgs d'Angleterre, le pardon gracieux offert par la déclaration de Bréda. Lorsqu'elles vinrent aux exceptions que cet acte abandonnait à leur discrétion, elles voulurent les étendre si loin, que le roi fut obligé de les modérer dans ces démonstrations de zèle, et de leur rappeler que, sans la confiance qu'on avait eue dans ses promesses d'oubli, ni lui, ni elles, ne se seraient trouvés comme alors assemblés en parlement. A leur prière, il publia cependant une proclamation, par laquelle il déclarait que tous ceux des juges du feu roi qui ne se rendraient pas en prison dans un délai de quinze jours n'auraient point part à l'amnistie. Quarante-neuf de ces juges, qualifiés du nom de régicides, vivaient encore : dix parvinrent à se sauver, dix autres furent pris en fuyant, et dix-neuf eurent le courage de venir se livrer. Le parlement, reprenant la déclaration royale, avec les quarante-neuf régicides exclut du pardon, quant à la vie et aux biens, le chevalier Vane, un de ceux qui avaient le plus contribué à la condamnation du comte de Strafford, qui depuis, distingué parmi les républicains par son talent et son ardeur, avait cependant refusé de siéger parmi les juges de Charles Ier, et le général Lambert, qu'on avait trop de raisons de craindre et de haïr. Un grand nombre d'autres furent déclarés incapables d'exercer à l'avenir aucun emploi. A l'égard des régicides morts, tels qu'Olivier

1660. Cromwell, Ireton son gendre, Bradshaw et Pride, l'un président et l'autre juge dans cette trop fameuse cour, il fut déclaré qu'ils seraient sujets aux confiscations et autres peines qu'il plairait au roi et au parlement de leur infliger.

En exécution de cet acte, qu'on osait appeler acte d'amnistie, les vingt-neuf régicides prisonniers furent livrés à une commission spéciale, composée de gens de la cour ou d'hommes qui avaient trahi la cause de la révolution, et jugés sur ce principe, proclamé par les deux chambres comme l'un des fondemens de la constitution anglaise, savoir, qu'aucune personne, aucune autorité, pas même le peuple entier, agissant soit par lui, soit par ses représentans, n'avait le pouvoir de contraindre par corps un roi d'Angleterre. Les juges de Charles Ier, considérés comme ayant violé ce principe, tandis qu'ils se regardaient comme ayant accompli un grand acte de justice, apportèrent à la commission spéciale leurs têtes dévouées, mais fières encore; ils ne cherchèrent point à écarter par les subtilités du droit une culpabilité évidente dans leur situation. Calmes devant un tribunal passionné, ils étonnèrent des consciences qui toutes n'étaient pas tranquilles, par l'imperturbable conviction avec laquelle ils soutinrent ce qu'ils avaient fait, ce que la nation leur paraissait avoir appris tout à l'heure à détester. Tous furent condamnés à mort : on sursit à l'exécution de ceux qui s'étaient livrés; les autres, au nombre de dix, périrent. Vainement, par les circonstances du supplice, on

chercha à les couvrir d'ignominie. Jusque sur l'échafaud, ils montrèrent que la mort n'était point à leurs yeux la punition d'un crime, mais la suite d'un revers de fortune : au jugement même des écrivains royalistes, ils honorèrent leur cause par leur martyre. Dans le cours de l'année, trois autres régicides, enlevés en Hollande contre le droit des gens, finirent de la même manière, et les cadavres exhumés de Pride, Ireton, Bradshaw, Cromwell, furent attachés au gibet, après avoir été insultés et souillés par cette classe du peuple à qui toutes les révolutions n'apportent guère que de ces joies brutales.

Vane et Lambert comparurent plus tard, non comme régicides, mais comme ennemis de la restauration. Lambert fut condamné à mort; sa faiblesse satisfit ses ennemis, qui le laissèrent vivre. Vane soutint la grande réputation qu'il avait acquise dans les orages du long parlement; il osa représenter à ses juges qu'après la mort du roi la nation avait été souveraine de droit et de fait, et que la royauté ayant alors abandonné sa propre cause, il était ridicule qu'elle vînt demander compte de ce qui s'était fait, elle absente, et prétendît punir des actes que l'Europe avait respectés. « J'aurais pu, dit-il, à la restauration, me dérober par la fuite aux vengeances qui m'atteignent aujourd'hui; mais, à l'exemple des plus grands hommes de l'antiquité, j'ai voulu m'exposer à périr pour la défense de la liberté. J'étais résolu à rendre témoignage par mon sang à l'honorable cause pour laquelle je me suis déclaré. » Ses derniers mo- 1660 à 1662.

1660 à 1662. mens furent dignes de cette simple et noble défense. Des tambours placés au pied de l'échafaud empêchèrent que sa voix, autrefois chère au peuple, ne fît entendre quelque dangereuse vérité. Vane fut le dernier qui paya de sa tête la conduite tenue pendant la révolution; beaucoup d'autres indépendans souffrirent encore dans leurs biens et leur liberté : sorte de réhabilitation pour leur parti, que de si froides et si tardives représailles! Ces vengeances étaient dans les haines presbytériennes, au moins autant que dans les ressentimens de la royauté. On les appelait des actes de justice, des exemples éclatans et nécessaires : c'est toujours ainsi que parlent les factions victorieuses, et les lâches qui s'associent à elles et leur doivent des preuves de dévouement. Il y avait beaucoup d'hommes de ce genre dans la chambre basse, anciens républicains, valets sous Cromwell, se regardant alors comme ayant changé de maître. Après les demandes de proscriptions, la servilité des uns et la passion des autres parurent dans le vote empressé des subsides ordinaires et extraordinaires que sollicita la cour. L'argent du peuple fut livré avec une profusion dont il n'y avait pas d'exemple dans les temps de la plus honteuse obéissance. Le recueil des actes de ce parlement, dans l'espace de moins d'une année, montre le pillage des deniers publics, dans l'énumération de quantité de sommes votées à titre d'arrérages, de revenus courans, d'indemnités, ou même d'humbles offrandes. On y trouve :

50,000 livres sterling, présent à Sa Majesté;

20,000 livres au duc d'York; 12,000 au duc de Glocester; 10,000 à la reine Henriette de France, mère du roi; 10,000 livres à chacune des princesses ses filles; 1660 à 1662.

Un acte continuant la taxe mensuelle de 70,000 liv. sterling, qu'on n'avait pu percevoir depuis la mort de Cromwell;

Autre acte ordonnant la levée immédiate des arrérages de cette même taxe, depuis douze mois;

Un acte imposant une capitation pour le paiement de la flotte et de l'armée;

Autre acte pour lever les sommes nécessaires au licenciement de l'armée;

Un acte portant à 1,200,000 liv. sterling le revenu annuel du roi. Henri VIII, par ses exactions, s'était fait un revenu presque aussi considérable; mais jamais parlement n'en avait assigné un pareil à aucun roi;

Un acte pour lever, dans l'espace d'un mois, une taxe de 100,000 livres sterling sur les terres, pour les besoins pressans de Sa Majesté;

Un acte pour la levée de 140,000 livres sterling, par anticipation sur la taxe mensuelle de 70,000;

D'autres actes établissent des impôts sur la bière, le cidre et autres liqueurs; interdisent la plantation du tabac en Angleterre et en Irlande, ou bien accordent des sommes pour certains déficits dans le produit des taxes ou pour dédommager le roi de quelque perte insignifiante. Il serait impossible de présenter un total exact de toutes ces sommes, qui servirent, en grande partie, à payer les dettes des princes à l'étranger

1660 à 1662. et les frais de leur longue conjuration contre le protectorat et la république. La guerre civile avait moins coûté que la restauration; et tout ce que la guerre civile avait détruit au grand avantage du peuple, on le rétablissait maintenant aux applaudissemens insensés de la multitude.

La déclaration de Bréda avait chargé le parlement d'examiner les titres d'après lesquels beaucoup d'officiers, de soldats et de bourgeois, possédaient des terres depuis la révolution. Parmi les biens ainsi distribués, tous ceux qui avaient appartenu à la couronne durent être restitués immédiatement et sans indemnité; ceux qui avaient appartenu aux chapitres et aux évêques anglicans furent aussi regardés comme illégalement acquis : le parlement condamna leurs détenteurs à la restitution. Les biens des seigneurs du parti royaliste ne furent rendus qu'en petit nombre, parce que beaucoup de ces Cavaliers étaient rentrés en Angleterre sous le protectorat et la république, et avaient composé pour leurs biens avec ceux qui les avaient achetés ou reçus à titre de récompense. Ces transactions, regardées comme tout-à-fait libres de part et d'autre, furent maintenues. Quant aux royalistes qui, revenus seulement avec le roi, n'avaient pas composé, ils rentrèrent en possession au détriment des seuls acquéreurs.

Le rétablissement de l'épiscopat comme religion de l'État était le complément nécessaire de la restauration. Déjà, aux termes d'une proclamation royale, ceux des anciens évêques anglicans qui vivaient en-

core étaient rentrés dans leurs diocèses, les chapitres anglicans s'étaient reformés, plusieurs églises s'étaient rouvertes à ce culte, et une assemblée de théologiens avait reçu l'ordre de revoir l'ancienne liturgie et d'y faire les changemens qui seraient jugés nécessaires. Les presbytériens n'avaient point dû réclamer, parce que la déclaration de Bréda promettait protection égale à toutes les croyances; mais l'assemblée de théologiens ayant pour objet de trouver les raisons de quelque préférence éclatante, on jugea que le parlement presbytérien allait rencontrer le seul intérêt capable de mettre un terme à ses complaisances, et sa dissolution fut prononcée. Le roi l'accompagna de paroles flatteuses et de promesses pour l'avenir. Dans la suite, il appela toujours ce parlement, l'heureux, le bon parlement; faisant allusion à la faiblesse et à la confiance qu'il avait montrées. 1660 à 1662.

CHAPITRE II.

SYSTÈME ANGLICAN.

Les anglicans à la tête de la contre-révolution. — Poursuites contre les chefs presbytériens d'Écosse. — Régime établi en Écosse. — Conférences de la Savoie entre les presbytériens et les anglicans. — Les presbytériens persécutés. — L'acte contre les presbytériens étendu aux papistes et à tous les non-conformistes protestans. — Intrigues de la cour pour obtenir une distinction en faveur des papistes. — Résistance du ministère et commencement d'opposition dans le parlement. — Composition de ce parlement. — Ses lois sur l'armée, sur les corporations, sur la presse, sur la religion. — Progrès de la mésintelligence entre le roi et ses ministres anglicans. — Déclaration d'indulgence, publiée par le roi en faveur des papistes. — Guerre avec la Hollande. — Plaintes de l'opposition parlementaire. — Mauvais succès des ministres anglicans, voulant tenir l'équilibre entre la cour et le parlement. — La cour et le parlement renversent les ministres anglicans.

1660 à 1662. L'ADMINISTRATION qui avait concouru avec le parlement presbytérien à la restauration politique avait en même temps préparé contre cette assemblée la restauration religieuse, c'est-à-dire le rétablissement de l'ancienne église nationale. Les trois principaux ministres, le chancelier Clarendon, le lord trésorier Southampton et le duc d'Ormond, étaient anglicans zélés, parce qu'ils attribuaient aux doctrines presbytériennes tous les égaremens de la révolution; d'ail-

leurs recommandables par leurs vertus privées et les talens qu'ils avaient montrés à la tête du parti cavalier. 1660 à 1662.
C'était le duc d'Ormond qui avait soutenu si longtemps en Irlande la cause royale contre les armes républicaines. Le roi, depuis son retour, lui avait donné la vice-royauté de ce pays. Clarendon et Southampton avaient constamment suivi les princes dans l'exil, et les avaient puissamment servis dans leurs négociations avec les cours étrangères et les presbytériens qui avaient fait la restauration. Le roi avait en outre appelé à ses conseils ou fait entrer à la chambre haute quelques déserteurs illustres de la cause révolutionnaire, entre autres Ashley-Cooper, Monk, créé duc d'Albermale, Denzil-Hollis, et le comte de Manchester, anciens adversaires de Charles Ier, l'un dans le parlement, l'autre à la tête des armées.

Le comte de Clarendon était chef de cette administration dans laquelle des hommes zélés pour les croyances anglicanes se trouvaient réunis à d'autres qui, dans les orages de la révolution, avaient appris à ne plus rien croire, ni dogmes religieux, ni vérités politiques. Les premiers apportaient leurs vues, les autres leurs moyens. Cette réunion était mauvaise; car les projets étaient imprudens, et la fraude et l'intrigue s'employèrent à les faire réussir. Ainsi, pour amener le rétablissement de l'uniformité anglicane, pour presser le licenciement de l'armée, et autoriser des mesures de surveillance et de gêne à l'égard des soldats licenciés, pour entretenir la nation dans cette

1660 à 1662. crainte des troubles si favorable aux intérêts de la couronne, la politique suivie par un ministère qu'honoraient quelques vertus fut de chercher des torts et des intentions hostiles aux presbytériens, de prêter des complots aux soldats, de les exciter sous main, enfin de rendre suspects les hommes qu'on craignait de voir reparaître dans un prochain parlement. Un mouvement tenté au milieu des rues de Londres par quelques fanatiques de la secte des millénaires servit de prétexte à la première attaque contre les presbytériens. Une proclamation royale, rappelant l'ancienne dénomination de non-conformistes appliquée à tous ceux qui n'appartenaient point à l'église anglicane, défendit à ceux-ci toutes assemblées religieuses hors des temples, jusqu'à ce qu'une conférence entre les évêques et les ministres presbytériens eût réglé les différends existans au sujet de la liturgie. L'interdiction portait sur les presbytériens comme sur les millénaires et les quakers; mais par ce qui se passait alors en Écosse, les presbytériens étaient mieux avertis de ce que leur réservait un ministère que leur propre haine contre les républicains avait poussé si loin.

Après la restauration, on avait délibéré dans le conseil si l'on rendrait la liberté à l'Écosse ou si le gouvernement militaire établi par Cromwell y serait maintenu. Malgré la joie que les Écossais avaient montrée de la restauration, Charles II penchait pour ce dernier parti qui lui garantissait à l'avenir la soumission des Écossais. Il céda aux représentations de ses ministres et du lord écossais Lauderdale, que

de grands services rendus à la cause royale avaient mis en crédit près de lui. L'Écosse fut autorisée à reformer son parlement, qui, depuis la seconde invasion de Cromwell, avait cessé d'exister. Le lord écossais Middleton, chargé de faire exécuter cette mesure contre laquelle il s'était prononcé, la fit servir au rétablissement de l'épiscopat en Écosse. Il rappela au parlement les évêques exclus de ce corps depuis le règne de Jacques VI, et parvint à écarter les hommes qui avaient dirigé pendant la révolution les presbytériens. Une autre question, également agitée dans le conseil, fut celle de savoir si l'amnistie de Bréda adressée au seul parlement anglais devait s'étendre à l'Écosse. En Écosse où, comme on a vu plus haut, il n'y avait eu ni indépendans ni régicides, l'acte d'oubli ne pouvait avoir d'autre objet que de rassurer les presbytériens, et Charles II ne voyait pas de nécessité à user envers eux de ces ménagemens. Il savait que les presbytériens écossais, comme secte religieuse, étaient beaucoup plus ennemis de l'autorité absolue à laquelle il aspirait, que les presbytériens anglais, comme parti politique. Il profita donc de ce que ses promesses de pardon désignaient d'une manière spéciale ses sujets d'Angleterre pour faire tomber sur les presbytériens écossais le poids d'une vengeance ailleurs trop périlleuse. L'énergie qu'ils avaient montrée en commençant l'insurrection avec leurs seules forces, et plus tard, lors de son séjour parmi eux, l'audace avec laquelle ils avaient censuré sa conduite privée, étaient des crimes

1660 à 1662.

1660 à 1662. toujours présens à son esprit, et dont le châtiment, disaient ses courtisans, importait à l'honneur de sa couronne. Son lieutenant Middleton dirigea contre le lord Argyle, possesseur d'immenses domaines dans l'ouest de l'Écosse, et le plus ancien comme le plus distingué des chefs presbytériens, une accusation concertée dans le conseil. Une correspondance confidentielle entre le lord et Monk fut produite à l'appui de l'accusation. Cette correspondance, que Monk avait eu l'infamie de livrer, établissait d'une manière vague cette partie de l'accusation ainsi admise par le parlement écossais dans les termes inventés par Middleton, savoir *la présomption de complicité* dans la mort du roi. Les lettres d'Argyle prouvaient qu'il avait été lié avec quelques-uns des juges de Charles Ier, mais nullement qu'il eût approuvé leur vote dans ce procès; toutefois la *présomption* fut déclarée *suffisante*. Argyle, condamné à mort, fut exécuté sur la place d'Édimbourg en présence d'un peuple que les souvenirs de ses services, la vue de ses cheveux blancs, sa calme fermeté, la ferveur de ses prières, et ses protestations d'attachement au covenant, ne pouvaient manquer de beaucoup émouvoir.

Middleton choisit ensuite parmi les ministres presbytériens, pour être jugé comme factieux, un certain Guthry, dont la condamnation devait être particulièrement agréable à Charles II parce que ce ministre était l'un de ceux qui l'avaient offensé de leurs remontrances pendant qu'il était en Écosse. Comme il n'y avait point contre lui d'accusation précise, il se

défendit en homme persuadé qu'on voulait sur lui faire un exemple, et déconcerta toutes les espérances de ceux qui eussent désiré le sauver. Il reçut sa condamnation comme la promesse d'un martyre objet de ses vœux. « Je l'ai vu exécuter, dit Burnet; ce fut « moins de la résolution qu'il montra qu'un parfait « mépris de la mort. Il parla une heure de dessus « l'échelle avec un sang-froid qui annonçait plutôt un « prédicateur qui débite un sermon, que l'homme qui « prononce ses dernières paroles. Il justifia toute sa « conduite, et exhorta le peuple à demeurer fidèle « au covenant, qu'il exalta en termes pompeux. » Après Guthry, d'autres hommes qui avaient marqué dans le parti presbytérien soit en combattant la royauté, soit en luttant contre la tyrannie de Cromwell ou contre celle de Monk, furent jugés et condamnés, mais obtinrent leur grace; ce qui moralement était tout aussi fâcheux pour le parti presbytérien. 1660 à 1662.

En Angleterre, la conférence appelée de la Savoie s'étant prolongée pendant plusieurs mois sans pouvoir amener les évêques anglicans et les ministres presbytériens à s'entendre sur aucun point fut dissoute, et presque aussitôt un nouveau parlement fut convoqué. Il allait trancher les questions inutilement discutées dans la conférence. Les élections s'étaient faites au milieu des joies du couronnement de Charles II. La nation avait applaudi jusque-là à toutes les vengeances exercées contre les républicains. La confiance dans les intentions du monarque et de ses mi-

1660 à 1662. nistres était si grande, que partout les choix étaient tombés sur les candidats appuyés par la cour; ainsi les presbytériens se trouvaient en fort petit nombre; il en était de même des cavaliers, le ministère ayant cru de sa politique de ne montrer pour eux aucune prédilection. Les nouveaux députés étaient des propriétaires, des avocats, des marchands, des gens en place, tous dans l'engouement de royalisme qui transportait la nation entière. Le ministère en les appuyant comme de sincères amis s'était trompé, comme ils s'étaient trompés eux-mêmes sur le véritable caractère de cette haine qu'ils montraient contre la révolution. En général ils se trouvaient, quant à la religion, reportés dans un vague protestantisme. Fatigués de tant de querelles entre des sectaires dont le zèle ne paraissait plus qu'une dangereuse folie, ils penchaient à croire que le rétablissement de l'épiscopat dans son ancienne suprématie était nécessaire à l'affermissement de la royauté.

A l'ouverture de la session, le chancelier Clarendon fortifia en eux cette disposition, en faisant un sombre tableau des dangers que présentait l'esprit insurbordonné des prédicateurs et des soldats. Il dit que certains discours scandaleux tenus en chaire s'accordaient avec les indices fournis par une vaste correspondance interceptée, pour prouver que la restauration avait beaucoup d'ennemis cachés. Il ajouta qu'il ne voulait désigner aucune personne ni aucune secte; mais que d'une manière générale il ne craignait pas d'affirmer que les ennemis de l'église anglicane

l'étaient aussi du système actuel. Les paroles du chancelier, dictées, selon toute apparence, beaucoup moins par la conviction que de tels dangers existassent, que par sa haine contre les presbytériens, émurent vivement la chambre basse; elle déclara à une majorité considérable que tous ses membres devraient à un certain jour recevoir publiquement la communion suivant la liturgie anglicane. Elle ordonna ensuite que le covenant écossais et l'acte du même nom, adopté par le parlement presbytérien en 1643, seraient brûlés par la main du bourreau. La guerre, ainsi déclarée aux doctrines religieuses et politiques des presbytériens, fut vivement poussée. Un acte révoqua celui qui avait exclu les évêques de la chambre haute dans la dix-septième année du règne de Charles Ier. Un acte dit des corporations ordonna qu'à l'avenir, afin qu'on pût s'assurer que les membres formant les corporations étaient affectionnés à la royauté, tout maire, alderman, conseiller ou simple officier de corporation, prêterait, outre les anciens sermens d'allégeance et de suprématie, un serment d'abjuration du covenant, et un autre ainsi conçu : « Je crois qu'il n'est pas permis, sous quelque prétexte que ce puisse être, de prendre les armes contre le roi. J'abhorre cette détestable maxime qu'on peut prendre les armes par autorité du roi contre sa personne ou contre ceux qui agissent en vertu de ses commissions. » Ce serment était une condamnation amère de la conduite passée des presbytériens, conduite qu'ils avaient pourtant désavouée en faisant la

1660 à 1662.

1660 à 1662. restauration. Un autre acte était préparé pour établir l'uniformité dans les prières publiques et l'administration des sacremens.

Il y eut une courte prorogation du parlement, pendant laquelle le ministère travailla à disposer les esprits comme il fallait pour qu'un tel acte fût adopté. Le moyen fut celui dont on usait depuis qu'il n'y avait plus de régicides ni de républicains notables à poursuivre; on parla d'une vaste conspiration tramée en commun par tous les non-conformistes, et qui devait éclater par un soulèvement des militaires licenciés. Sans doute il y avait bon nombre de ces hommes qui, dans leurs réunions de tavernes, discutaient sérieusement les moyens de renverser, maintenant qu'ils étaient sans chefs et sans armes, un ordre de choses dont ils n'avaient pu empêcher le rétablissement lorsqu'ils avaient les armes à la main; mais c'étaient des propos inspirés par le regret du passé et la misère présente. La police de Cromwell passée au service des ministres du roi connaissait et surveillait les anciens officiers. On leur avait défendu récemment d'approcher de Londres jusqu'à une distance de vingt milles. La population était partout montée contre eux. Le chancelier Clarendon devait savoir combien ils étaient peu redoutables, et combien les explosions d'enthousiasme religieux qui pouvaient partir des chaires presbytériennes étaient maintenant peu contagieuses. Il n'avait et ne pouvait fournir aucune preuve de l'existence des complots qu'il dénonçait; cependant les craintes qu'il lui

plut de feindre se communiquèrent aux hommes 1662.
moins bien placés que lui pour juger de la réalité du danger, et le parlement, dès qu'il se réunit, *vota l'acte d'uniformité.*

Par cet acte, il était ordonné à tous les ministres, sous peine d'être privés de leurs bénéfices et poursuivis d'après les lois antérieures à la révolution, de se conformer au culte de l'église anglicane suivant le livre de prières nouvellement revu; de déclarer par serment qu'ils approuvaient tout ce qui était contenu dans ce livre; de se présenter aux évêques pour recevoir d'eux l'ordination, et de renouveler leur serment au roi comme chef de l'église anglicane. Un court délai leur était accordé pour se préparer à cette abjuration de leurs principes et de leur discipline. On sait qu'une des prérogatives autrefois contestées à Charles Ier par les presbytériens était celle de disposer des forces du royaume, et que c'était sur ce point qu'avait éclaté la rupture; le parlement, dominé par cette pensée qu'il ne pouvait préserver la royauté de nouveaux dangers qu'en la rendant plus forte qu'elle ne l'avait jamais été, décréta que le gouvernement, le commandement et la disposition des milices, de toutes les forces de terre et de mer, et de toutes les places fortes, était par les lois du royaume le droit de sa majesté; qu'aucune des deux chambres ni toutes deux ensemble n'avaient le droit de faire la guerre soit offensivement soit défensivement à leur légitime souverain; qu'en conséquence il serait enjoint à tous les gouverneurs de provinces, aux généraux, aux of-

1662 à 1663. ficiers et soldats sous leurs ordres, de prêter le serment suivant : « Je déclare et jure qu'il n'est permis sous aucun prétexte que ce soit de prendre les armes contre le roi. J'abhorre cette maxime infame qu'on peut prendre les armes par son autorité contre sa personne ou contre ceux qui agissent en vertu de ses commissions. » C'était à peu près le même serment que celui qui venait d'être imposé aux membres des corporations. Les principes ainsi posés par ces divers actes, les législateurs contre-révolutionnaires travaillèrent à les fortifier par une pénalité rigoureuse. Les attaques directes ou indirectes, les provocations de vive voix ou par écrit contre la personne du roi, les contestations relatives à la puissance que le parlement reconnaissait lui appartenir en vertu de son droit de succession au trône, furent déclarées crime de haute trahison. Les attaques qui pouvaient partir de la presse étant les plus faciles à prévoir, on se prémunit surtout contre elles.

La presse n'avait commencé à être une puissance que lorsque la réformation anglicane s'était servie d'elle contre le catholicisme ; mais dès ce temps Henri VIII avait su l'enchaîner en limitant son exercice à l'impression de la bible, des livres de prières et de ceux de controverse opposés au papisme. La reine Marie avait fait de l'impression des livres le privilège d'une compagnie tenue à l'observation d'un règlement rigoureux et soumise à la juridiction arbitraire de la chambre étoilée. Le nombre des presses et celui des ouvriers imprimeurs avait été limité sous les

règnes suivans, et pendant le cours de la révolution 1662 à 1663.
les mêmes entraves avaient été données à la presse par les partis successivement victorieux; mais dans ces temps de troubles et d'exaltation, où les plus rigoureuses lois n'imposaient point à qui voulait dire sa pensée, la presse clandestine avait produit la plupart des écrits qui avaient exercé quelque influence et un nombre prodigieux de pamphlets obscurs. Au temps auquel est parvenue cette histoire, le parlement donna le privilège de la presse à une corporation appelé *stationner's company*, et organisa ainsi qu'il suit la censure préalable. Les livres sur la législation durent être approuvés par le chancelier ou quelqu'un des chefs de justice, ceux d'histoire et de politique par le secrétaire d'état, ceux de blason par le roi d'armes, ceux de théologie, de physique et de philosophie par les évêques de Londres et de Cantorbery. Les livres composés dans les universités durent être soumis aux chanceliers de ces établissemens. Le nombre des imprimeurs employés par la compagnie fut fixé à vingt, avec cautionnement pour chacun. La déclaration des noms d'auteurs put être exigée par les censeurs spéciaux. On décida en outre que, sur l'ordre du secrétaire d'état ou la réquisition de la compagnie privilégiée, les officiers royaux pourraient employer main-forte pour saisir partout les écrits publiés clandestinement ou non-approuvés par les censeurs; que les auteurs de tels écrits seraient justiciables d'un tribunal composé des deux seuls évêques de Londres et de Cantorbery; qu'enfin on ne pourrait

1662 à 1663. à l'avenir imprimer que dans les villes d'York et de Londres et dans l'intérieur de quelques universités. La durée de cet acte était fixée à trois ans, après quoi ces dispositions pourraient être renouvelées ou modifiées de trois en trois ans.

Le gouvernement eut donc à la fois à mettre en exécution les lois sur la presse, sur les militaires licenciés, sur les corporations, sur les milices, sur la religion, toutes plus ou moins tyranniques, mais non encore considérées comme telles dans la nation, parce qu'elles n'atteignaient que les gens dont la désaffection pour le système établi était prononcée. L'acte sur les corporations donna lieu à beaucoup de vexations de détail. Les officiers chargés d'exiger le serment dans les villes et les comtés éloignés de Londres firent sortir des corporations tous ceux qui ne leur parurent point dans les principes actuels de la chambre des communes, et mirent dans ces épurations une rigueur excessive. Ils firent abattre les murailles de plusieurs villes qui s'étaient signalées dans la guerre contre Charles Ier. L'acte d'uniformité obligea beaucoup de ministres à abandonner leurs bénéfices, et dans quelques comtés la répugnance à se rendre aux églises anglicanes et à assister aux offices récités par des ministres en surplis fut assez vive. Cependant ce ne fut point par là que l'œuvre affectionnée de Clarendon, des évêques et de la chambre basse fut attaquée.

Sous le nom général de non-conformistes, l'église anglicane persécutait à la fois les anabaptistes, les

millénaires, les presbytériens et les catholiques. Or ces derniers avaient de puissans appuis à la cour, et plus que cela de hautes espérances. Les papistes avaient été pendant la guerre civile d'infatigables partisans de Charles Ier. Pendant l'exil des princes, ils n'avaient point transigé, comme les presbytériens et beaucoup d'anglicans, avec le despotisme de Cromwell. Le roi, comme on l'a déjà vu, préférait cette religion à toute autre, non comme plus pure de dogme, mais comme s'accordant mieux avec les intérêts des monarchies. Le duc d'York, son frère, avait pour elle un penchant beaucoup plus décidé. Bien que lié particulièrement avec le ministre Clarendon, dont il avait séduit, puis épousé la fille, et l'approuvant en tout ce qu'il faisait, il le blâmait fort de cette persécution, rendue commune aux catholiques et aux presbytériens. La reine-mère était catholique zélée. Le roi, depuis son retour, avait épousé une princesse papiste. La cour était remplie de prêtres de cette religion attachés au service des deux reines. Tout ceci détermina Charles à insister pour que les ministres et la chambre basse fissent une distinction en faveur des catholiques, et n'obtenant rien, il se vit réduit à se plaindre de ce que la parole qu'il avait donnée dans sa déclaration de Breda était malgré lui violée. Il avait promis tolérance égale pour tous, disait-il; il la voulait; il était maître et n'avait besoin de personne pour la proclamer. Les ministres Clarendon et Southampton lui représentèrent qu'un sentiment qui survivait à tous les autres dans le cœur des Anglais était la

1662 à 1663.

1662 à 1663. haine du papisme, que la conspiration des poudres, les échafauds de la reine Marie, le massacre d'Irlande, n'étaient point oubliés; que la plus petite marque de faveur donnée aux papistes remettrait en considération les presbytériens et de plus méchantes gens encore; et que, puisqu'il fallait des mesures rigoureuses contre les presbytériens, il fallait que ces mesures s'étendissent aux papistes et à tous les non-conformistes, pour ne pas devenir impopulaires. Le roi ne tint pas compte de ces raisons, et fit connaître qu'il allait publier une proclamation qui modifierait, en faveur de tous les non-conformistes sans exception, ce que l'acte du parlement avait de trop rigoureux.

Alors commença entre le roi et les ministres anglicans une mésintelligence qui, de la part du roi, devint une inimitié profonde. Bientôt il se livra sans réserve au penchant qui l'entraînait vers d'autres hommes dont la corruption flattait la sienne. Ceux-ci étaient les compagnons de ses plaisirs et les complaisans de ses maîtresses. Ses prodigalités les enrichissaient. Vus de mauvais œil par Clarendon et Southampton, qui de tout temps avaient inspiré au roi plus de respect que de confiance et d'amitié, ils tuaient le crédit de ces ministres en se moquant de leurs principes, jetant à propos le doute sur leurs intentions et le ridicule sur leur langage et leurs manières. Ce dernier moyen était tout-puissant auprès de Charles II, et volontiers il se conduisait par les conseils de gens qui l'amusaient de leurs saillies et l'intéressaient par des vices brillans. A leur tête on

citait Buckingham, qu'une précoce maturité en tout genre de corruption avait depuis l'adolescence rendu maître de l'ame faible et dépravée de Charles II, puis Ashley-Cooper, moins célèbre par les désordres de sa vie que par ses trahisons politiques, et dont la conduite à l'époque de la restauration a été rapportée. Venaient ensuite Bennet, depuis comte d'Arlington, qu'on disait habile en affaires, mais dont le rôle à la cour était celui d'un complaisant subalterne; Berkley, qui partageait avec lui l'intendance des plaisirs du roi et le gouvernement des maîtresses; Crawford, chez qui des talens assez médiocres étaient relevés par une monstrueuse supériorité dans les débauches de table et les excès de la volupté; enfin l'Écossais Lauderdale, égoïste froid, qui différait des autres favoris par un esprit lourd et un extérieur gauche, mais aimé de Charles II à cause de l'énergie avec laquelle il embrassait toutes les mesures tyranniques. Chacun de ces hommes poussait avec lui deux ou trois créatures dont les mérites avaient quelque analogie avec ceux qui l'avaient fait distinguer, et le roi passait en leur compagnie tout le temps qu'il ne donnait pas à ses maîtresses, ou qu'il pouvait refuser à ses ministres. On juge que de tels conseillers, la plupart criblés de dettes et menant une vie déréglée, devaient désirer comme lui amener le parlement à une soumission plus effective que celle qui consistait en protestations de royalisme. Tous parlaient en ce moment de tolérance. Le comte de Bristol, mêlé à leurs intrigues par haine personnelle contre Clarendon, et

1662 à 1663.

parce qu'ayant embrassé dans l'émigration la religion catholique il se sentait menacé par l'acte contre les non-conformistes, s'agitait surtout pour étouffer à sa naissance l'opposition anglicane, favorisée, disait-il, par la trahison du chancelier.

Cette opposition était réelle. On la vit se manifester aussitôt qu'il transpira quelque chose de la faveur du roi pour les catholiques. La ferveur royaliste qui avait animé les premières sessions de la chambre basse tant que la nation avait craint quelque chose des indépendans et des presbytériens passait avec le danger. La majorité ne se piquait pas de patriotisme; le mot seul était encore proscrit, tant les républicains en avaient usé; beaucoup de membres tenaient même à la cour par des places; mais au premier soupçon de dangers nouveaux, la chambre s'arma contre ses ennemis connus ou cachés d'une dictature inexorable, et qu'il eût été trop dangereux de lui disputer. Charles II, réduit à tenter par les voies de la tolérance l'adoucissement du sort des catholiques, publia
1663. malgré ses ministres une déclaration dite d'indulgence, et trop tard présentée comme l'accomplissement des promesses de Breda, inutilement invoquées par les républicains proscrits. Rappelant l'article de cette déclaration qui promettait la liberté de conscience : « Nous nous sommes d'abord appliqué, di-« sait-il, à bien établir l'uniformité de l'église angli-« cane en tout ce qui concerne la discipline, les « cérémonies et le gouvernement, et restons ferme « dans la résolution de la maintenir; mais en ce qui

« regarde les peines portées contre ceux qui, tenant 1663
« une conduite paisible, font difficulté néanmoins, à 1664.
« par délicatesse d'une conscience mal guidée, de se
« conformer à l'église anglicane, et pratiquent sans
« scandale les dévotions convenables à leurs prin-
« cipes, nous voulons nous faire un soin particulier,
« *autant qu'il est en notre pouvoir, et sans donner*
« *aucune atteinte aux privilèges du parlement*,
« d'engager aux prochaines sessions la sagesse des
« deux chambres à concourir avec nous pour quelque
« acte qui nous autorise, avec une approbation uni-
« verselle, à l'exercice du pouvoir dispensatif que
« nous croyons attaché à notre personne. »

Malgré l'extrême réserve avec laquelle le roi s'exprimait ici, le parlement, qui s'assembla peu après la publication de la déclaration d'indulgence, ne se paya point des scrupules affectés pour le maintien d'une promesse déjà plusieurs fois démontrée vaine. La chambre des communes, rendant artifice pour artifice, représenta que les promesses du roi n'avaient été que conditionnelles, et que les deux chambres, répondant à la confiance qu'il leur avait témoignée en les chargeant des exceptions et restrictions à faire, jugeaient à propos de le décharger d'obligations qui pouvaient tourner au détriment de l'église anglicane et favoriser le schisme catholique. Une adresse délibérée à la suite de ces remontrances priait le roi de se départir de cette extrême douceur qui avait attiré dans le royaume un grand nombre de prêtres romains et de jésuites, et lui demandait une

1663 à 1664. proclamation qui les forçât d'en sortir dans un terme fixé. Les ministres firent sentir au roi combien il lui importait de donner aux chambres cette satisfaction. Il céda, et fit en effet la proclamation; mais une exception, introduite de l'aveu du parlement en faveur des prêtres attachés aux deux reines et aux ambassadeurs des puissances catholiques, détruisit la mesure en elle-même; car une foule de prêtres anglais restèrent à ce titre qui les protégea long-temps. La déclaration d'indulgence fut maintenue.

Dans cette même session les communes accordèrent au roi sur sa demande une augmentation de ses revenus : de 1,200,000 livres, elles les portèrent presque à 2,000,000 sterling. Elles passèrent sans témoigner de mécontentement sur la vente de Dunkerque à la France, vente à laquelle avait consenti Clarendon, et dont le produit avait été presque aussitôt dissipé par le roi en profusions nouvelles. Moins complaisante en ce qui concernait l'autorité du roi relativement à la disposition des milices, elles décidèrent que le roi ne pourrait les tenir sous les armes plus de quatorze jours chaque année. Elles se proposèrent moins par-là de soulager la milice dans le service militaire, que d'empêcher le roi de s'y faire des créatures. Dans la session suivante, le roi répondit à cette marque de défiance en montrant pour sa prérogative royale une sollicitude dans laquelle le parlement l'avait jusque-là surpassé. L'attitude nouvelle que prenait cette assemblée lui donnant l'éveil sur ce qu'elle pourrait par la suite entreprendre, il demanda la ré-

vocation du bill, appelé triennal, consenti vingt-quatre ans auparavant par Charles Ier, et en vertu duquel les chambres étaient autorisées à s'assembler d'elles-mêmes au bout de trois années quand le roi se refusait à les appeler. Le parlement révoqua ce bill, conçu en des termes qu'il ne lui convenait pas de soutenir, et se contenta de cette clause générale que l'interruption des assemblées ne serait jamais de plus de trois ans. De leur côté, les chambres firent passer de nouvelles lois contre les non-conformistes sans distinction de secte. Il fut ordonné que si cinq personnes au-dessus du nombre dont une famille était composée s'assemblaient pour quelque exercice de religion, chacune subirait pour la première fois trois mois de prison, ou 5 livres sterling d'amende; pour la seconde, six mois, ou 10 livres, et que, pour la troisième fois, elles seraient déportées pour sept ans, ou paieraient 100 livres d'amende.

Une déclaration faite dans cette même session par la chambre des communes, au sujet de quelques griefs du commerce extérieur de l'Angleterre contre la Hollande, donna lieu à une rupture avec cette république, alors rivale. La guerre presque européenne qui suivit fit diversion à cette lutte légale à peine commencée, et dans laquelle le parlement d'un côté se retranchait dans les convictions religieuses pour recouvrer par degrés les libertés nationales que la faiblesse du parlement presbytérien avait entièrement sacrifiées, tandis que de l'autre la royauté, forcée par ses besoins de tous les jours à rabattre de 1664.

1664 à 1665. ses premières prétentions, perdait insensiblement le terrain qu'elle avait si rapidement reconquis.

Les préjugés commerciaux de l'Angleterre, sa haine contre un peuple nouveau inférieur en puissance, et qui parvenait, à force de travail et d'habileté, à lutter avec elle sur tous les marchés du monde; les embarras financiers dans lesquels se trouvait le roi, et qu'une guerre seule pouvait terminer; les intrigues et les vœux turbulens des hommes ambitieux qui partageaient ses plaisirs; les sollicitations du duc d'York, passionné pour les intérêts coloniaux de l'Angleterre, de plus théoricien consommé dans toutes les parties de la navigation, et par suite désirant une occasion de se distinguer; enfin l'opinion répandue, non sans quelque fondement, que les Hollandais cherchaient à relever en Angleterre le parti républicain, et entretenaient des intelligences avec les presbytériens d'Écosse : tout se réunit pour décider les ministres à consentir à la guerre. Le roi la déclara après d'assez longues menées diplomatiques qui permirent aux deux nations de se préparer à soutenir les hostilités déjà commencées dans de lointaines colonies. Les chambres accordèrent au roi, pour les frais de la guerre extérieure, le subside le plus considérable que jamais roi d'Angleterre eût obtenu, et partant elles n'éprouvèrent point d'opposition dans les lois qu'il leur plut de faire pour combattre des ennemis intérieurs dont l'alliance avec les Hollandais ne paraissait pas douteuse.

Tandis que le duc d'York, à la tête d'une nom-

breuse flotte, poursuivait sur mer les Hollandais, et que le Danemarck et la France, livrés depuis le commencement de la querelle aux tortueuses combinaisons du fameux système d'équilibre européen, prenaient parti pour les Provinces-Unies, le parlement portait contre les non-conformistes l'acte appelé des cinq milles. Cet acte défendait, sous peine de six mois de prison et d'une amende de cinquante livres, à tous les ministres réfractaires de s'approcher à plus de cinq milles des lieux où, par suite du refus d'obéir, 1665.
ils avaient cessé d'exercer leur ministère.

Ces nouvelles contraintes, ajoutées à celles qui résultaient de l'acte contre les assemblées particulières appelées *conventicules*, étaient faites pour pousser à bout les non-conformistes presbytériens; mais en Angleterre l'esprit de la nation était déjà considérablement changé. La conduite du parlement, appréciée par beaucoup de rigides presbytériens, les décidait à se soumettre et à se rallier au système anti-papiste, au moyen duquel les épiscopaux avaient créé la seule résistance légale qui fût possible. Ceux qui, moins éclairés ou plus tenaces, s'exposaient à la rigueur des lois, étaient généralement plaints, mais non pas soutenus. Après les terribles persécutions qu'on avait vues dans un temps où toute résistance exposait à la mort, on était peu disposé à s'agiter pour des emprisonnemens et des amendes.

Il n'en était pas ainsi en Ecosse; ce malheureux pays continuait à être gouverné par un parlement stupide qui recevait ses ordres du lord Rothes, homme

1665 en tout semblable au lord Middleton qu'il avait rem-
à
1667. placé, et de deux conseils privés, l'un résidant à Londres près du roi, l'autre à Edimbourg et correspondant avec le premier. L'acte d'uniformité, aussitôt sa publication en Angleterre, avait été imité par le parlement d'Ecosse. Les évêques envoyés d'Angleterre pour présider au rétablissement de l'épiscopat, à l'exception de Leighton un des plus vertueux et des plus savans hommes de ce temps, étaient ou des gens sans caractère et disposés à laisser exercer en leur nom toutes sortes de tyrannie ou des créatures de l'intrigant Sharp, nommé lui-même à l'archevêché de Saint-Andrews. Ce Sharp était un misérable qui, pendant la révolution, avait porté tous les masques et joué tous les fanatismes. Ses démonstrations de zèle outré pour la personne du monarque l'avaient mis en faveur depuis la restauration. Il était l'ami de lord Rothes. L'un et l'autre faisaient abhorrer la cause royale en la servant.

La révolution religieuse qu'ils s'étaient chargés d'opérer en Ecosse par la violence ne pouvait être que l'ouvrage du temps. Ici la résistance était dans les mœurs, non dans les intérêts. La disposition naturelle des Ecossais à l'exaltation trouvait dans la contemplation d'un monde invisible un attrait que les souffrances de la vie réelle, l'horreur des persécutions, augmentaient encore. Les ministres de ce culte presbytérien si cher à la nation avaient amené le peuple, dit un historien du temps, à un tel degré de savoir, que, jusqu'aux plus chétifs laboureurs et

valets, tous improvisaient des prières avec un aban- 1665
don d'idées et une facilité d'expression dont on ne à
pouvait s'empêcher d'être surpris. Ils se rassemblaient 1667.
le soir pour s'exercer à la prière et lire les Ecritures, et dans ces sortes de réunions chacun, homme ou femme, était prié de faire part de ses lumières. C'était par de tels exercices que le peuple était parvenu à un degré de science et de doctrine dans les matières religieuses qui ne s'est jamais trouvé ailleurs. Quand les presbytériens écossais ne purent plus se livrer à ces pieuses pratiques dans l'intérieur de leurs églises, presque partout fermées, ils se réunirent dans leurs maisons ou en plein air. La loi dite des *conventicules* défendit ces assemblées; mais il n'était pas facile d'arrêter ou de surprendre ceux qui s'y rendaient. Les habitans se soutenaient mutuellement et refusaient de servir de témoins les uns contre les autres; les églises étaient généralement abandonnées, et si quelqu'un s'y présentait, c'était pour insulter les ministres intrus nommés par le conseil ecclésiastique que présidait Sharp. Dans les comtés de l'occident, où la résistance était favorisée par la nature montagneuse du pays, les presbytériens se rendaient en armes aux conventicules. Les agens de l'autorité n'étant plus en force, le roi envoya sous le commandement d'un certain Turner des troupes régulières. Turner saisissait comme ôtages les habitans les plus notables, parcourait le pays recevant la liste de ceux qui n'allaient pas aux églises, et leur imposait des amendes ou les maltraitait lorsqu'il était ivre, ce qui

1665 à 1667. lui arrivait souvent. Ses soldats, cantonnés dans les maisons y vivaient à discrétion, et, sûrs de l'impunité, commettaient toutes sortes de brigandages.

Telle était la situation de l'Ecosse lorsque la guerre éclata avec la Hollande; les presbytériens étaient assez cruellement persécutés pour qu'on pût ajouter foi au bruit de leurs intelligences extérieures. Charles II reçut de Rotterdam, par ses agens, l'avis que les réfugiés écossais se donnaient beaucoup de mouvement, et que les états généraux paraissaient disposés à leur fournir de l'argent et des armes. Il fit venir de Russie les généraux Dalziel et Drummond, deux officiers qui l'avaient servi dans les guerres civiles et dont la dureté de caractère lui était connue pour être à toute épreuve. Ces deux hommes furent envoyés en Ecosse avec des forces considérables, qu'ils devaient distribuer en nouveaux cantonnemens. La crainte d'être tous exterminés força les presbytériens à se révolter. Deux mille hommes, soudainement rassemblés à Dumfries sous les ordres de leurs ministres et de deux ou trois vieux officiers, proclamèrent le covenant. Turner fut enlevé par eux. A la vue de ses instructions signées de la main de Sharp et de celle de lord Rothes, et qu'il avait été loin d'exécuter, ils l'épargnèrent. Le général Dalziel marcha d'Edimbourg avec ses troupes régulières contre ces insurgés à peine armés et vêtus, et qu'on désignait encore par le nom de whigs. Il les rencontra venant à lui, et n'eut pas de peine à les forcer à la retraite. Les presbytériens, cernés sur la colline de Pentland,

tuèrent à peine quelques soldats royaux, et perdirent 1665
eux-mêmes une quarantaine d'hommes; mais ce com- 1667.
bat peu sanglant finit la rébellion. La plupart s'échappèrent. Dalziel envoya à Edimbourg les chefs faits prisonniers.

L'évêque Sharp, qui depuis la nouvelle du soulèvement jusqu'à la victoire de Dalziel avait montré la plus infame pusillanimité, retrouva sa sanguinaire énergie pour ordonner des supplices contre ces malheureux. Dix d'entre eux eurent à choisir entre l'abjuration du covenant et la mort, et refusèrent d'abjurer. Ils furent pendus et long-temps torturés en rendant, comme ils le disaient, témoignage au covenant. Maccail, un de leurs ministres, abandonna son corps à tout ce que les bourreaux purent imaginer pour vaincre sa constance, et ce fut lui qui les fatigua. Tandis que les os de ses jambes étaient brisés avec des coins de fer, il s'écriait : Adieu soleil, lune, étoiles; adieu monde et temps; adieu corps faible et fragile. J'entrevois l'éternité; j'entrevois Dieu, le juge de tous!

Pendant qu'au nom du roi ces horreurs se commettaient à Édimbourg, Dalziel cantonnait ses soldats dans le pays insurgé, et, suivant son expression, convertissait les habitans à l'épiscopat, ce qui consistait pour lui à les forcer à se rendre aux églises. Pour cela, il menaçait de faire embrocher et rôtir tout vifs ceux qui refuseraient d'obéir, et, dans ses habitudes moscovites, c'était là un supplice comme un autre. Étant ivre, il tua de sa main plusieurs récalcitrans, et

1665 à 1667. répandit une si profonde terreur, que, lorsque le roi jugea à propos de le rappeler, ainsi que Sharp et lord Rothes, les malheureux presbytériens se soumirent à tout ce qu'on exigea d'eux en employant des moyens moins rigoureux.

Ces atrocités remplirent le temps pendant lequel dura la guerre contre la Hollande. Il est triste, en se reportant à ce qui s'était passé pendant le même temps en Angleterre, d'être forcé d'avouer que telles devaient être, en Écosse, les conséquences du système adopté par le parlement et par les ministres en Angleterre. Mais voilà ce que peut l'intolérance religieuse employée comme arme politique! Entre les mains des anglicans, elle servait alors à combattre les papistes, et chaque coup qu'elle leur portait frappait en même temps les presbytériens d'Écosse. Peut-être la liberté anglaise a-t-elle dû quelque chose à cette affreuse politique qui consentait à l'extermination des uns pour obtenir la persécution des autres; mais, pendant le cours de la révolution, jamais cette noble cause n'avait été servie par de plus détestables moyens. Jamais l'odieux sophisme des meurtres salutaires n'avait outragé jusqu'à ce point la raison et l'humanité; et cependant l'horreur ne s'est point attachée au nom des chefs de ce long parlement de la restauration comme à ceux de Cromwell, de Bradshaw d'Ireton, et des membres du *rump parliament*. C'est que les temps qui ont suivi n'ont pas encore permis que justice complète fût rendue; c'est que les préjugés qui aveuglaient alors l'opposition anglicane vivent encore.

Toutefois, dans la juste horreur qu'inspirent les persécutions contre les presbytériens d'Écosse, une immense part doit revenir à Charles II; il fut ici le grand coupable, non par cette négligence qu'il mettait généralement dans les affaires publiques; mais au contraire par le soin affreux qu'il eut de choisir des gens capables de tous les excès pour gouverner, puis pour réduire ceux que, dans son langage de roi, il appelait un peuple de brutes. Le parlement le laissa faire, adoptant ainsi les conséquences de ses lois contre les non-conformistes. Ces lois n'étaient pas, de la part de beaucoup de ses membres, le fruit du calcul reproché à Clarendon, mais celui des habitudes d'intolérance que deux siècles de luttes religieuses avaient produites. Les partis qui avaient fait triompher, puis avaient perdu la cause de la révolution, avaient donné à ce grand mouvement social sa physionomie religieuse; et, puisque le poste, abandonné par les presbytériens, était alors menacé par celle de toutes les sectes chrétiennes qui, pour régner, avait le plus de sang à répandre, ce qui fut fait par le parlement anglican pour se maintenir où la force des choses l'avait placé mérite plus que de l'attention. 1665 à 1667.

Lorsqu'il abandonnait les presbytériens écossais à la tyrannie de Sharp et du comte de Rothes, et ceci peut, jusqu'à un certain point, expliquer son indifférence, le parlement était lui-même entouré de scènes de désolation et de cris de détresse publique. Les subsides, si largement accordés au roi pour les frais de la guerre, étaient employés, aux yeux de tout le

monde, à payer les faveurs de femmes dissolues. La guerre était malheureuse; le fameux amiral batave Ruyter incendiait et coulait des escadres entières; la flotte était mal payée, mal nourrie; une fièvre contagieuse dépeuplait Londres; et le fléau se ralentissait à peine, qu'un effroyable incendie réduisit en cendres treize mille maisons. Ruyter enfin poussa l'audace jusqu'à venir insulter les côtes et les ports de l'Angleterre; et, entrant dans la Tamise, jeta la terreur dans Londres même. La paix seule pouvait mettre fin à cette complication de dangers et de
1667. maux; elle fut conclue à Breda, et à des conditions humiliantes pour l'Angleterre.

A cette époque, le mécontentement était général, et faisait déjà disparaître jusqu'aux anciennes distinctions de parti; la pitié publique accueillait, à la honte de Charles II, les plaintes de quelques fidèles serviteurs laissés dans la misère, tandis que les favoris et les courtisanes étalaient un luxe dont les ardeurs croissaient avec les malheurs publics. Tous les bruits sur la conduite que le duc d'York avait tenue à bord de la flotte; les conjectures auxquelles donnait lieu sa froide insensibilité au milieu de l'incendie de Londres; le récit des débauches auxquelles le roi n'avait cessé de se livrer pendant que Ruyter était dans la Tamise; mille accusations, dont quelques-unes étaient absurdes, trouvaient crédit auprès d'hommes malheureux et irrités. Toutes les délibérations et tous les actes du parlement, pendant la période de deux années, qui fut remplie par tant d'événemens désastreux, por-

tent l'empreinte de l'agitation et des défiances qui régnaient dans la nation. La chambre basse, pour assurer l'exécution des lois contre les non-conformistes, voulut imposer à la nation un serment, dit de non-résistance, qui n'était autre chose que l'obligation pour tous les dissidens d'abjurer leurs croyances. Cet acte ne fut rejeté qu'à une majorité de trois voix. A l'époque de l'incendie de Londres, la rumeur populaire qui attribuait cette catastrophe à une conspiration papiste acquit une sorte d'autorité par l'enquête sérieuse que firent les deux chambres. L'enquête n'apprit rien; toutefois le parlement autorisa l'érection d'un monument avec une inscription qui accusait les papistes, et renouvela auprès du roi la demande d'une ordonnance qui chassât sans délai les jésuites et les prêtres romains. Enfin, ce qui prouve mieux encore à quel point la défiance contre la cour était déjà parvenue, lors de l'apparition de Ruyter dans la Tamise, le roi ayant à la hâte rassemblé une armée de douze mille hommes, le parlement, aussitôt le danger passé, demanda que cette force fût dissoute, et n'accorda qu'à cette condition les subsides ordinaires. 1667 à 1668.

Tant de fautes dans l'administration, dans le gouvernement, dans la conduite de la guerre, dans les transactions qui intéressaient au dehors l'honneur de l'Angleterre, ne pouvaient être supportées par une nation naguère si puissante et si respectée, sans que le mécontentement général fît une victime. Toutes les animosités se réunirent pour perdre le chancelier Clarendon, et cela doit paraître étrange après ce que

1667 à 1668. l'on a dit de son alliance avec le parti qui régnait dans les deux chambres et paraissait dominer dans la nation. Mais Clarendon avait désapprouvé la rupture avec la Hollande quand tout le monde la désirait, et la mauvaise conduite d'une guerre qu'il n'avait pas voulue lui était reprochée comme venant plutôt d'un secret dépit que du manque d'habileté. Il avait cherché dans ces derniers temps à maintenir l'équilibre entre ce qu'on recommençait à nommer le parti de la cour et le parti de la nation ; et le roi saisissait, en jetant sur lui la responsabilité de tout ce qui s'était fait, l'occasion de se délivrer de son importune sévérité, tandis que le parlement voulait, en lui faisant porter la peine de quelques complaisances pour la cour, lancer une condamnation générale contre la dilapidation des deniers publics. La fortune de Clarendon s'était malheureusement beaucoup accrue depuis qu'il était ministre ; et, pour le peuple, c'était là contre lui un résumé clair de toutes les accusations possibles.

Le roi crut donc faire une chose agréable à la nation en lui annonçant l'éloignement du chancelier ; les chambres allèrent plus loin, et le mirent en jugement ; mais il est facile de reconnaître par l'acte même d'accusation que la plupart des griefs élevés contre lui allaient directement au roi lui-même. Chacun des articles était, pour ainsi dire, la réclamation de quelqu'une des classes de mécontens que la restauration avait déjà faites. Ainsi Clarendon était accusé d'avoir conseillé au roi de lever une armée pour gouverner

d'une manière absolue; d'avoir dit que le roi était papiste; d'avoir fait déporter plusieurs personnes d'une manière contraire aux lois; d'avoir conseillé au roi la vente de Dunkerque et reçu sa part du produit de cette vente; d'avoir enlevé leurs chartes à la plupart des corporations de l'Angleterre; d'avoir trahi le roi dans les négociations de la dernière guerre; d'avoir conseillé de partager la flotte, ce qui avait donné la victoire aux Hollandais; enfin d'avoir autorisé plusieurs mesures qui arrêtaient le cours ordinaire de la justice. Cette dernière accusation portait sur diverses entreprises de Clarendon contre l'indépendance des grands et petits jurys. Le jugement par jurés était l'une des institutions dont les Anglais avaient le plus anciennement compris l'importance. Les rois absolus depuis Henri VII avaient souvent imposé aux grands et aux petits jurys des amendes pour les punir de décisions qui contrariaient le pouvoir. La révolution avait détruit cet abus, Clarendon l'avait ressuscité. Dans divers procès contre des officiers accusés de conspiration, les jurés avaient été censurés ou mis à l'amende pour des absolutions prononcées suivant leur conscience; et l'institution était maintenant enchaînée. 1667 à 1668.

Clarendon répondit aux deux chambres par un mémoire justificatif, défense maladroite parce qu'elle cherchait à mettre chacun des partis dans son tort : aussi le parlement traita cet écrit de libelle, et lança contre Clarendon un bill de bannissement auquel il se soumit. L'opinion répandue qu'il emportait avec

1667 à 1668. lui de grandes richesses entretint contre lui dans la nation une haine qui ne s'éteignit jamais. Trois mois avant le bannissement du chancelier, son ami le lord trésorier Southampton était mort. Dans le dernier conseil auquel sa santé lui permit d'assister, Southampton, se voyant forcé de défendre Clarendon absent contre les attaques de ses collègues, avait dit : « Le comte de Clarendon est bon protestant et bon « anglican : pendant qu'il conservera de l'autorité, « nos lois, nos libertés et notre religion seront sans « danger; mais, s'il est éloigné, je tremble pour les « suites. »

Ce fut de la part de Charles une grande faute, au jugement de son frère Jacques, d'avoir emprunté le secours de la chambre des communes pour perdre Clarendon. Il remit ainsi la chambre basse en possession de ce pouvoir d'accuser les ministres, que lui avait arraché la restauration; et par là les ministres, toujours exposés à tomber sous la juridiction du parlement, durent chercher l'appui de cette assemblée, et furent exposés à lui sacrifier jusqu'aux intérêts de la couronne.

CHAPITRE III.

MINISTÈRE DE LA CABALE.

Passage du système de Clarendon à celui des libertins. — Esprit du ministère de la Cabale et de l'opposition parlementaire. — Alliance secrète entre la Cabale et la cour de France. — Plans de la Cabale pour l'établissement du pouvoir absolu et du papisme. — Guerre à la Hollande. — Vues de la Cabale en faisant cette guerre. — Charles II pensionné par Louis XIV. — Insultes aux deux chambres. — Progrès de l'opposition. — Les presbytériens et les anglicans se réconcilient. — Révolution en Hollande. — Ruines des plans de la Cabale. — Le roi forcé de revenir au parlement. — Lutte entre l'opposition et la Cabale au sujet du test anglican. — Le test est emporté par le parlement. — Défections dans le ministère de la Cabale. — Son entier renversement.

Ce fut dans la huitième année du règne de Charles II que le ministère anglican succomba. Il était arrivé au terme de ce que ses principes lui permettaient de faire pour la contre-révolution, et celle-ci demandant alors le renversement de la religion anglicane et la ruine de l'opposition parlementaire, était forcée de remettre ses destinées en d'autres mains. Le parti catholique n'ayant encore qu'une existence précaire et non avouée, il n'y avait que des hommes am- 1667 à 1668.

1667 à 1668. bitieux et n'appartenant à aucune secte ni à aucun parti qui pussent être apppelés à gouverner dans cette vue inique. Ces hommes se trouvèrent parmi les libertins réunis depuis long-temps autour du roi et qu'on accusait dans le public d'être les fauteurs de tous ses égaremens; car il faut bien se contenter de dire que les rois sont trompés quand on a déclaré leur personne inattaquable.

L'arrivée au pouvoir des pernicieux amis de Charles II ne suivit pas immédiatement la chute de Clarendon. La transition fut faite par une sorte de ministère mixte, auquel appartenait encore le duc d'Ormond, et que le secrétaire d'état Trevor et Bridgeman, devenu chancelier, recommandaient par de bonnes intentions et de l'habileté. Mais leur courte administration fut impuissante pour arrêter les progrès de la lutte une fois commencée. A peine le roi et le parlement s'étaient-ils donné un mutuel gage de concorde en sacrifiant Clarendon, que le débat recommença sur la question des non-conformistes, et à l'occasion d'une proposition qui semblait, au contraire, tendre à faire disparaître ce funeste sujet de contestation. Le chancelier Bridgeman se chargea, dans cette louable intention, de présenter au parlement, sous le nom d'*acte de compréhension*, un projet consistant à obtenir pour les presbytériens certaines concessions qui leur permissent de rentrer dans le sein de l'église anglicane, et pour les autres non-conformistes le libre exercice de leur culte. La chambre des communes crut reconnaître là une nouvelle tentative en

faveur des papistes, et accueillit fort mal la proposition. Les plus zélés d'entre les opposans déclarèrent que le but réel de l'acte n'était pas de réhabiliter et d'améliorer le sort des autres non-conformistes presbytériens, mais de détruire la suprématie de l'église anglicane pour mettre en sa place l'hérésie papiste. La chambre, entraînée par eux, et malgré les protestations de bonne foi que le roi consentit à faire, arrêta qu'il serait désormais interdit à toute personne de renouveler cette proposition.

La cour ne fut pas moins trompée dans l'expédient imaginé pour se procurer de nouveaux subsides; car, en rejetant sur Clarendon tous les désordres passés, elle ne s'était pas délivrée d'embarras journaliers et toujours croissans. L'expédient, qui consistait à tenir la nation dans l'appréhension continuelle de la guerre et, conséquemment, dans la nécessité d'accorder des fonds pour l'entretien et l'accroissement de la flotte, venait d'être ménagé, dans des vues toutes patriotiques, par le chevalier Temple, résident anglais à Bruxelles et négociateur du traité connu sous le nom de *la triple alliance*. Ce traité, qui sauvait la Flan- 1668.
dre espagnole en opposant au jeune et victorieux Louis XIV la redoutable médiation de la Hollande, de la Suède et de l'Angleterre réunies, était fort agréable à la nation, comme lui rendant une partie du lustre que lui avait ôté la paix de Breda, conclue l'année d'avant, et c'était un honneur que la cour espérait lui faire payer en subsides. Ainsi, ses nouvelles demandes d'argent, précédées d'une exposition pom-

1668. peuse des avantages du traité, furent appuyées sur la nécessité de faire respecter la médiation de l'Angleterre. La chambre des communes, qui devenait moins complaisante à mesure qu'elle se fortifiait dans son opposition, éleva cette fois des difficultés qui remplirent deux sessions. Elle représenta qu'avant d'accorder les fonds pour de nouveaux armemens il était nécessaire qu'elle s'éclairât sur l'emploi des sommes votées pour soutenir la dernière guerre. Le roi, sans blâmer cette prétention si nouvelle, fit répondre par ses ministres qu'il était au moins urgent de pourvoir aux besoins de la flotte, et que la chambre pourrait, si elle le voulait, nommer des commissaires pour lever en son nom les taxes et régler leur application aux différens services. Cette concession parut un aveu de ce qu'il importait de nier, même contre l'évidence, et la chambre nomma un comité pour examiner les comptes de la guerre de Hollande.

L'enquête faite par le comité fut rigoureuse et si offensante pour la cour, que le roi se crut dans l'obligation d'opposer l'autorité de ses paroles à une multitude de révélations qui le diffamaient. A l'ouverture de la seconde des deux sessions que ce scandaleux procès rendit mémorables, il affirma audacieusement « qu'il avait pris lui-même d'exactes informations sur « l'emploi des sommes, et que non-seulement aucune « partie n'avait été détournée à d'autres usages, mais « qu'au contraire avec ces subsides il avait employé « une fort grande portion de son revenu ordinaire et « contracté une très-grosse dette par son crédit, le

« tout pour soutenir la guerre. » Ce mensonge déconcerta plusieurs de ceux qui étaient déterminés à poursuivre l'enquête; la cour parvint aussi dans le cours de la session à *détacher*, c'est-à-dire à corrompre quelques membres qui mettaient dans cette recherche plutôt l'animosité de l'esprit de parti que le zèle du patriotisme. Elle apaisa enfin le plus grand nombre en se relâchant tout à coup de son affection pour les non-conformistes et consentant aux lois de plus en plus sévères contre les assemblées secrètes. Par tous ces moyens elle obtint encore de l'argent, et empêcha qu'il fût donné suite à l'enquête. Mais malgré les explications et les surprises, malgré le honteux remplissage introduit dans les comptes, il demeura constant qu'il y avait 800,000 livres sterling, somme énorme pour le temps, dont il était impossible de justifier l'emploi, connu par là de tout le monde. Toutefois, avec cette note d'infamie, la royauté put vivre long-temps encore, à cause de cette contradiction qui, dans les monarchies ainsi constituées, permet l'examen des actes de la souveraineté, et créé pour la souveraineté des crimes augustes qu'aucune loi ne peut atteindre. 1669 à 1670.

Charles II, profondément irrité du blâme qu'attirait sur lui le procès des comptes, se jeta dans les partis extrêmes ou honteux qui lui parurent propres à le débarrasser de l'importune censure du parlement : funeste ressource à laquelle devaient le conduire les imprévoyances de la restauration et le système de corruption lié déjà d'une manière si fatale aux fautes

1669 à 1670. de cette première époque. S'il eût montré pour la dissimulation quelque répugnance, s'il eût fait quelque effort honorable pour lutter contre les difficultés de sa position, on ne le trouverait qu'à plaindre, mais sa vie domestique elle-même était abandonnée à une multitude d'intrigues qui compliquaient encore ses embarras de roi. Les favoris qui, pour s'assurer l'impunité de leurs désordres, conspiraient en commun l'asservissement de la nation, se partageaient ces menées particulières qui mettaient continuellement aux prises leur ambition ou leur avidité, objet des impuissantes conciliations de Charles II. Les uns travaillaient pour lui plaire à détruire l'influence du duc d'York, les autres à préparer au duc de Monmouth, son fils naturel, un avenir refusé à sa naissance; ceux-ci à lui fournir les moyens de se séparer d'une épouse stérile; ceux-là à lui ménager des ruptures avec les maîtresses dont il était fatigué, ou à faire tomber sur d'autres familles le déshonneur de nouveaux choix.

Pendant le cours de l'enquête sur la guerre de Hollande, et bien que le duc d'Ormond et le chancelier Bridgeman ne fussent pas encore officiellement dépossédés, toutes les fonctions du gouvernement passèrent entre les mains de cinq des principaux favoris. Ashley-Cooper, fait comte de Shaftesbury, Arlington, Buckingham, Lauderdale s'emparèrent des emplois avant même d'en recevoir les titres; lord Clifford, le seul qu'on n'ait pas encore eu occasion de faire connaître, leur fut adjoint par le crédit du duc

d'York, et entra à la trésorerie. Clifford était secrètement catholique, et généralement plus estimé que ses collègues, mais porté par ses sentimens religieux et un caractère violent et dominateur à vouloir la ruine des libertés nationales, il n'était nullement déplacé parmi eux. Il se trouva que le mot anglais *cabal* (cabale), formé par les initiales des noms des cinq nouveaux ministres, caractérisait assez bien cette alliance d'hommes turbulens et d'ambitions si diverses, et le nom de ministère de la Cabale qui lui fut donné par le peuple est resté dans l'histoire pour désigner dans le gouvernement contre-révolutionnaire des Stuarts une époque remplie d'attentats. 1669 à 1676.

A l'époque où se forma le ministère de la Cabale, la politique extérieure de l'Angleterre était encore réglée par les principes du traité de la triple alliance dirigé contre l'agrandissement de la France. Cependant à cette même époque Louis XIV acquit une influence décidée dans les conseils de Charles II. Le duc d'York, dans ses mémoires écrits avec une raideur de préjugés et une absence de jugement qui font l'office de la bonne foi, rapporte ingénuement, et comme si rien n'eût été plus honorable dans le règne de Charles II, les secrètes transactions qui déterminèrent cette influence et forcèrent Charles II à se faire, en dehors du système qu'osaient avouer les nouveaux ministres, une marche secrète et plus honteuse encore.

En l'année 1669, le duc d'York, fatigué de pratiquer extérieurement la religion anglicane, avait fait venir un jésuite de grande réputation, le père Simons, et

1669 à 1670. s'était enquis près de lui des moyens de se réconcilier avec l'église romaine. Le jésuite lui ayant déclaré qu'il ne le pouvait qu'en renonçant à la communion anglicane, il avait pris la résolution de sortir d'un état, comme il le dit, si dangereux à la fois et si pénible. En conséquence il avait écrit au pape, et la réponse de ce dernier l'ayant confirmé dans ses dispositions, il s'était déterminé à sonder celles du roi, et lui avait fait faire des ouvertures par lord Clifford.

Ainsi qu'on le voit par la date de la conversion du duc d'York, le roi, au moment où les ouvertures lui furent faites, était dans le fort des embarras causés par le procès des comptes. Il parut lui-même pencher vivement pour le papisme, et, d'après le duc, exprima le désir de conférer avec lui secrètement à ce sujet. La conférence eut lieu; Clifford, Arlington et le lord Arundel de Wardour y furent appelés. Lorsqu'ils furent réunis, le roi se plaignit de l'église anglicane; dit qu'il était décidé à favoriser dans ses états les progrès de la religion romaine, qu'il croyait à cette religion, qu'il était très-peiné des contraintes qui l'empêchaient de la professer publiquement, et qu'il les avait rassemblés pour avoir leurs conseils sur le moment à prendre pour déclarer sa croyance. Il ajouta qu'il s'attendait à rencontrer de grandes et nombreuses difficultés, et qu'il voulait se hâter tandis que lui et son frère étaient encore jeunes et avaient les forces nécessaires pour l'accomplissement d'un si grand dessein. Il prononça ces paroles

avec beaucoup de chaleur, dit le duc d'York, et même les yeux mouillés de larmes.

Le résultat de la conférence fut que le meilleur moyen d'amener à bien l'entreprise était d'y travailler de concert avec le roi de France. Son ambassadeur à Londres fut mis dans le secret, tandis que lord Arundel était envoyé près de lui pour négocier un traité qu'on parvint à conclure au commencement 1670.
de 1670. Par ce traité, et toujours d'après le duc d'York, le roi de France s'engageait à donner par an 200,000 livres pour aider à l'établissement de la religion catholique en Angleterre; et cette religion une fois établie, l'Angleterre et la France devaient s'unir pour faire la guerre à la république hollandaise. Le partage de cette république entre les puissances alliées était réglé d'avance. Mais, au préalable, il fallait établir la religion catholique en Angleterre, chose tout-à-fait facile suivant le duc d'York; et si ce n'était manquer à la gravité de l'histoire, on pourrait citer quelques-uns des infaillibles moyens qu'il se vante d'avoir conseillés, et regrette de n'avoir pu faire adopter.

Charles II reçut un premier quartier de sa pension, et l'on travailla en grand secret à pourvoir les forteresses les plus importantes de commandans sur lesquels on pût compter; on fit divers mouvemens de troupes auxquels les conditions de la triple alliance servirent de prétexte. La flotte était dévouée au duc d'York, ou du moins placée sous son influence comme grand-amiral. Le peu de troupes alors sur pied étaient

1670 à 1671. bien disposées; les officiers, comme dans toute armée permanente, étaient gens à servir la couronne sans demander raison des ordres qui leur seraient donnés. C'était à peu près là tout ce qui pouvait favoriser le projet de révolution religieuse. Mais les espérances fondées par la cour sur ce que grand nombre de ceux qui se disaient anglicans ne tenaient pas plus à une religion qu'à une autre étaient absurdes, aussi-bien que celles qui reposaient sur l'effet général des persécutions contre les non-conformistes. Ceux qui pour défendre la liberté s'étaient attachés à l'église anglicane sentaient trop bien l'importance de ce poste pour se montrer indifférens à le conserver, et quant aux sectaires qui bravaient les lois anglicanes, ils ne haïssaient l'épiscopat que comme une dérivation du papisme. Elle était donc bien vaine en même temps que perverse, cette politique que le duc d'York avoue dans ses mémoires avec une si ridicule prétention d'habileté. « On permettait, dit-il, aux « partisans rigoureux de l'église d'Angleterre de per« sécuter à leur gré les non-conformistes. On les y « encourageait même pour mieux faire sentir à ceux« ci le soulagement qu'ils recevraient de la victoire « des catholiques. »

Aux termes des premières conventions entre Louis XIV et Charles, la guerre ne devait être déclarée à la république hollandaise qu'après le renversement de l'église d'Angleterre. Charles II, ayant bientôt dissipé l'argent donné par la France pour l'aider dans cette dernière entreprise, se trouva fort

disposé à reconnaître les difficultés qu'elle présentait, et à complaire à son allié, qui voulait commencer par la guerre contre les Provinces-Unies. Arlington et Clifford se rangèrent de cet avis; le duc d'York seul resta fidèle au projet de convertir avant tout l'Angleterre. De ce moment il se tint à part, considérant son frère comme dupe des instigations de Shaftesbury et de Buckingham, qui, n'ayant pas été mis dans le secret, mais le devinant en partie, s'agitaient effectivement pour entrer dans les négociations avec la France, et les faire tourner suivant leurs vues. Charles, décidé à ajourner l'établissement du catholicisme, et pouvant dès lors avouer à ces deux hommes les projets de guerre contre la Hollande, ne crut pas devoir se priver de leurs talens dans les mystérieux préparatifs qui lui restaient à faire. L'alliance était convenue, mais non réglée dans ses détails. La duchesse d'Orléans, sœur de Charles II, regardée, à cette époque brillante de la fortune de Louis XIV, comme la femme la plus distinguée de sa cour, vint en Angleterre sous le prétexte de voir son frère, dont elle était tendrement aimée, et chargée par le roi de France d'instructions relatives à la guerre. Secondée par Buckingham, la duchesse amena tout le conseil de Charles II à vouloir ce que désirait Louis XIV. Peu de mois après son retour en France, elle mourut empoisonnée : le traité n'était pas encore définitivement conclu. Cette mort qu'on attribuait aux soupçons jaloux du duc d'Orléans, époux de la princesse, fournit les moyens de continuer la négociation. Le

1670 1671.

1670 à 1671. maréchal de Bellefonds vint de France pour complimenter la cour d'Angleterre; le duc de Buckingham fut envoyé sous le prétexte de rendre le compliment, mais en réalité pour achever le traité; et dès lors il fut arrêté que les deux rois fourniraient chacun un certain nombre de vaisseaux, que 1,500,000 livres de France seraient comptées à Charles pour le mettre à même de préparer ses armemens sans recourir à son parlement, et qu'au printemps de 1672 les deux alliés entreraient en campagne.

Bien que Charles II pût paraître poussé par l'ascendant de Louis XIV à entreprendre immédiatement la guerre contre la Hollande, cette nouvelle guerre importait plus à ses intérêts qu'à ceux du monarque français. Elle était voulue par les inquiétudes des libertins absolutistes qui conduisaient alors la contre-révolution, comme la guerre de 1664 avait été voulue par les passions du parti anglican. Celui-ci s'était armé contre la Hollande pour l'empêcher de donner asile et secours aux presbytériens. Il y avait danger maintenant pour la royauté que ce même parti anglican, à son tour menacé, ne recherchât l'appui d'une république devenue le foyer commun de toutes les sectes protestantes; car tel était le rôle que jouait à cette époque la Hollande. Elle était parvenue à ce haut degré d'importance par une suite d'événemens tellement liés à ceux qui, en Angleterre, avaient précipité, puis relevé la monarchie, qu'il est impossible de parvenir à leurs dernières conséquences sans les rappeler au moins d'une manière sommaire.

On suppose le lecteur instruit des principales circonstances de la lutte mémorable qui, dans la seconde moitié du seizième siècle, affranchit les Pays-Bas de la tyrannie papale et de l'odieux joug de Philippe II. Les résultats de cette révolution politique et religieuse ayant été consolidés par la réunion des provinces espagnoles en corps de nation et leur organisation en république sous le nom de Provinces-Unies, une ancienne magistrature, le stathoudérat, avait été investie, sous la surveillance d'une assemblée formée de députés des provinces, des plus importantes attributions du pouvoir exécutif. Sous les princes de la maison d'Orange, successivement choisis par les états, cette magistrature était devenue menaçante pour la liberté des Hollandais; et Guillaume II, qui l'exerçait encore au temps où l'Angleterre était gouvernée par Cromwell, ayant cherché à la rendre héréditaire dans sa famille, les états, à sa mort, avaient exclu la maison d'Orange du stathoudérat, et plus tard aboli cette charge elle-même. La lutte entre les prétentions ambitieuses des princes d'Orange et l'esprit de liberté qui animait la nation hollandaise avait été très-vive et parfois sanglante. Pendant toute sa durée il y avait en alliance d'intérêts entre le parti républicain hollandais et le parti de la révolution en Angleterre, puis entre les Stuarts détrônés et la maison d'Orange exclue du stathoudérat, et représentée par un jeune fils de Guillaume II, petit-fils par sa mère de Charles Ier. La mère et l'aïeule de cet enfant avaient contribué à la restauration de Charles II en

1670 à 1671.

1670 à 1671. lui prêtant des sommes considérables pour agir contre les républicains anglais; et Charles, depuis sa restauration, et autant que le lui avaient permis les inextricables embarras de sa position, avait assisté son neveu contre le parti qui gouvernait la Hollande, et à la tête duquel était placé, sous le titre de pensionnaire, Jean de Witt, ancien ministre de Guillaume II. Jean de Witt, dont la noble vie démentira toujours les sophistes qui présentent la vertu comme incompatible avec le génie des grandes affaires, n'avait pu détruire la vieille popularité de la maison d'Orange en surpassant par ses immenses services et ses grandes actions tous les hommes remarquables qu'elle avait produits. La prospérité commerciale de la Hollande, la vigoureuse et patriotique administration qui lui avait rendu tant de calme au dedans et donné tant de force au dehors, les succès de la première guerre contre Charles II, la glorieuse paix de Breda, la triple alliance, étaient son ouvrage. Jean de Witt, fortement préoccupé de la crainte que le retour du stathoudérat ne détruisît la liberté de son pays, et témoin de ce que la royauté faisait en Angleterre sous le ministère de la Cabale, provoqua pour le maintien du système républicain des mesures qui malheureusement ressemblèrent trop à de la persécution contre le parti orangiste, et intéressèrent la nation à un jeune prince qui s'annonçait avec de brillantes qualités. Jean de Witt, n'ignorant pas que le roi d'Angleterre intriguait contre lui pour son neveu, cherchait, par ses liaisons avec les chefs de l'opposition parle-

mentaire, à lui susciter chez lui de plus grands embarras. Ainsi, pour faire triompher une vieille alliance et tirer parti de l'élévation de son neveu; pour priver le parlement d'un puissant auxiliaire, et ôter à la nation l'exemple d'une république heureuse et forte, Charles était encore plus intéressé que Louis XIV, roi sans contestation, au renversement de Jean de Witt, et, s'il était possible, au démembrement de l'union hollandaise.

Les conditions de l'entreprise ne furent réglées entre les deux rois qu'au commencement de l'année 1671. Les négociations duraient depuis la fin de 1669, 1671.
époque des premières démarches faites par le duc d'York. Tandis que se tramait cette conspiration contre la liberté de la Hollande, et, par suite, contre celle de l'Angleterre, la marche ostensible du gouvernement sous le ministère de la Cabale était calculée de manière à tromper les chambres et la nation. Les confuses arrière-pensées, les timides ambitions de la royauté pendant les dix années précédentes, se formaient en un redoutable système de déception, souvent encore démenti par les faiblesses et les passions de Charles II.

Il n'est pas douteux qu'en se montrant, dans sa fameuse entrevue avec le duc d'York, épris tout à coup d'un zèle si ardent pour le catholicisme, et protestant avec larmes de son attachement pour cette religion, Charles ne se fût abaissé jusqu'à la dissimulation la plus méprisable. Nul retour aux sentimens religieux n'était alors manifesté par sa conduite. Le

1671 à 1672. vice régnait à sa cour plus effrontément que jamais; ses débauches étaient publiques, et l'exposaient parfois, sous d'ignobles déguisemens, aux insultes de la dernière classe du peuple. Il cacha moins encore le scandale de ses mœurs dès qu'il crut pouvoir compter sur l'assistance de Louis XIV, et s'affranchit en général des contraintes qu'il s'était d'abord imposées pour ne pas froisser la nation dans ses affections religieuses et politiques. Les assemblées régulières du parlement le gênaient beaucoup encore, mais il n'y avait pas moyen de se passer de lui, tant les maîtresses étaient exigeantes. Il le conservait donc et cherchait seulement à le corrompre, ce à quoi le trésorier Clifford s'employait avec un succès assez grand, surtout dans la chambre basse. Beaucoup de membres trafiquaient de leurs votes dans les discussions les plus importantes. Ils s'étaient fait une morale suivant leurs besoins, et se conduisaient entre le parti de la cour et celui de la nation d'après certaines règles qu'ils ne craignaient pas d'avouer. Ils n'accordaient pas trop d'argent à la fois au roi, disaient-ils, afin qu'il eût plus souvent besoin d'eux; mais il lui en accordaient assez pour qu'il eût de quoi payer leurs pensions. Quand leurs commettans se plaignaient d'eux, ils répondaient qu'il fallait se rendre agréable au roi pour l'attacher à l'indépendance nationale et à la religion anglicane. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, sur ce dernier point, ils étaient tellement pénétrés de la nécessité de marcher avec l'opinion publique, que la cour ne pouvait absolument rien sur eux. Les

mêmes hommes qui vendaient leur voix pour faire passer les demandes d'argent ou les actes arbitraires, les refusaient en tout ce qui intéressait les papistes. 1671 à 1672.

Étant déjà fort avant engagé dans les négociations avec la France, Charles demanda au parlement des subsides. Ses ministres firent valoir la puissante augmentation de la marine française, devenue trois fois plus considérable qu'avant la dernière guerre, et la nécessité d'équiper une flotte de soixante voiles pour soutenir les engagemens de la triple alliance. La chambre des communes, égarée par son faible pour l'œuvre diplomatique du chevalier Temple, se montra si libérale, que la chambre haute, sollicitée par les marchands de Londres, crut devoir s'élever contre cette extrême facilité, et faire opposition à la levée des nouvelles taxes, qui, en effet, ne passèrent point. La résistance contre ce qui arrivait ordinairement étant venue cette fois de la chambre haute, le roi prit le parti d'assister en personne aux débats de cette chambre, et fit bientôt de ses séances un passe-temps favori; trouvant plus de plaisir, disait-il, au tapage des discussions qu'aux bouffonneries qui se jouaient sur le théâtre. Jusque-là, les rois n'avaient paru dans les séances qu'assis sur leur trône, et seulement à l'ouverture des sessions ou dans les circonstances importantes. Charles, sous prétexte de ne pas gêner les seigneurs par cette observance de sa dignité, allait s'asseoir auprès du feu, attirait à lui les membres qui étaient de son parti, et riait ou causait bruyamment avec eux, ce qui jeta bientôt le désordre

1671 à 1672. dans la chambre. Comme sa conversation n'était pas sans agrément, et que, lors même qu'il questionnait avec autorité, on lui trouvait une bonhomie liante et familière, il usait de cet avantage pour mettre dans ses intérêts les membres qu'il savait lui être opposés. Il devinait promptement le parti qu'il pouvait tirer de chacun, et disait des uns : ce sont des gens raides et hargneux, et je n'en ferai rien ; des autres, ceux-là n'ont pas de conscience, et je leur en donnerai une à ma fantaisie.

Toutefois la retenue inspirée par sa présence et par la crainte des railleries des courtisans n'était pas telle, que les membres de l'opposition fussent réduits au silence. Plusieurs, au contraire, mettaient plus de malignité dans leurs plaintes contre ses ministres, et ne disaient sur son gouvernement certaines vérités que pour qu'il eût le déplaisir de les entendre. Il était impossible, en effet, qu'en cherchant à tourner en dérision les formes parlementaires dans lesquelles l'opposition s'était circonscrite, Charles ne provoquât pas des ressentimens amers, et n'exposât point sa personne à des attaques qu'on ne s'était jamais permises, et qu'il était aussi dangereux de supporter que de punir. On vit cette disposition des esprits se manifester dans la chambre des communes au commencement de 1671. L'opposition ayant proposé de mettre une taxe sur les théâtres, les gens dévoués à la cour objectèrent que les acteurs étant au service du roi, et faisant partie de ses plaisirs, ne pouvaient être imposés. Un membre, le chevalier de Coventry, do-

manda pour lors si c'étaient les acteurs ou les actrices qui servaient aux plaisirs du roi; et comme Charles entretenait alors deux comédiennes, la plaisanterie peu mesurée de Coventry fut accueillie par des éclats de rire. Ce mot excita à la cour une indignation extrême. Le duc d'York, peu fâché de cette leçon donnée à son frère, désirait qu'on ne fît pas semblant de sentir l'offense; mais Charles voulut se venger d'une manière dont Coventry se souvînt toujours. Des gardes, apostés par le duc de Monmouth près de la demeure de Coventry, eurent ordre de le saisir, et d'exercer sur lui une mutilation infame. Le chevalier, attaqué de nuit par ces sicaires, mit l'épée à la main, se défendit intrépidement, et en blessa quelques-uns; mais il succomba sous le nombre, et les soldats lui fendirent le nez jusqu'à l'os. Cet indigne traitement, justement qualifié d'assassinat par la chambre des communes, produisit dans le peuple une menaçante effervescence. On parla de Coventry comme d'un martyr; on suivit jour par jour les progrès de sa guérison, et la cicatrice qu'il conserva au visage lui fut dans la suite une marque d'honneur. La chambre rendit un bill qui déclarait la mutilation crime capital, condamnait au bannissement les assassins de Coventry, et stipulait expressément qu'il ne serait pas permis au roi de leur faire grace.

1671 à 1672.

A quelque temps de là un misérable, nommé Blood, payé par Buckingham pour assassiner le vieux duc d'Ormond, ayant manqué son coup, fut mis en jugement, et reçut du roi sa grace. La protection inexpli-

1671 cable accordée par Charles à cet homme, qu'on vit
1672. plus tard paraître à la cour avec des titres, des pensions et un grand crédit, fut interprétée de la manière la plus fâcheuse, et donna lieu, en présence de toute la cour, à une scène très-offensante pour Charles II. Le fils du vieux duc, apercevant Buckingham auprès du roi, ne put se contenir, et l'apostropha ainsi : « My-« lord, je sais que vous êtes au fait de l'attentat com-« mis sur mon père; mais je vous déclare que, si ja-« mais il lui arrive malheur, je vous traiterai comme « l'assassin ; que là où je vous trouverai, fussiez-vous « derrière le fauteuil du roi, je vous casserai la tête; « et je suis bien aise de vous donner cet avertissement « en présence de sa majesté. » Tout le monde se tut; Buckingham et le roi lui-même gardèrent le silence. Il était impossible de les braver plus audacieusement l'un et l'autre.

On ne s'arrête à ces divers actes que pour montrer jusqu'à quel point Charles méprisait l'opinion publique. Le duc d'York, qui la respectait davantage, sans pourtant la reconnaître comme juge de sa conduite, attira sur lui, par un zèle maladroit pour le catholicisme, l'explosion d'un mécontentement qui pouvait librement s'exhaler contre cette secte ennemie. L'épouse du duc étant morte en abjurant les croyances anglicanes, et recevant les sacremens de l'église romaine, il prit cette mort pour un avertissement du ciel, et, ne croyant pas pouvoir différer de rendre sa propre conversion publique, il se déclara catholique. Bien qu'on n'ignorât pas que depuis long-

temps il penchait pour cette religion, on se récria comme si l'éclat de sa démarche eût dû se rattacher à une formidable conspiration contre l'église d'Angleterre. Ces dangers existaient au moins dans l'intention du roi, de son frère et de quelques-uns des ministres; la nation se les exagéra sans doute, précisément parce qu'ils étaient cachés, mais ces terreurs du papisme, qui accusaient le duc d'York avec tant de violence, étaient fondées; et puisque la conspiration soupçonnée était réelle et permanente, il fut heureux pour l'Angleterre que les résistances politiques s'appuyassent sur un sentiment passionné, énergique, capable de s'égarer, mais incapable de s'endormir. 1671 à 1672.

Les actes qui pouvaient paraître appartenir au ministère étaient d'accord avec ceux qui tenaient au caractère des deux princes pour mettre la justice et la raison du côté de ces résistances. Comme l'année 1672, marquée pour le commencement des hostilités contre la Hollande, approchait, le gouvernement sentit qu'il avait besoin d'une assez longue prorogation du parlement pour n'être pas gêné par lui dans des préparatifs que le prétexte de la triple alliance ne pouvait entièrement couvrir. On cessa donc de le convoquer. Le ministère employa ce temps d'interruption à s'essayer en mesures arbitraires, et marcha rapidement dans cette franche voie. Dès le début, une conception financière, digne du génie de Shaftesbury, procura au roi l'argent dont la prorogation du parlement devait le priver cette année.

1671 à 1672. Elle consistait à fermer l'échiquier, c'est-à-dire à refuser aux banquiers le remboursement des sommes qu'ils avançaient annuellement au trésor sur les subsides parlementaires. La banqueroute du trésor força les banquiers à manquer eux-mêmes à leurs engagemens, et produisit une longue cessation d'affaires. L'acte de navigation, établi par Cromwell dans l'intérêt du commerce de l'Angleterre, fut suspendu, et la volonté du roi donnée pour raison de cette mesure; les lois martiales, qui avaient cessé d'être en vigueur sous Charles Ier, furent rétablies; le gouvernement s'arrogea le monopole de certains articles de commerce : en quelques mois, tous ces coups d'autorité se succédèrent. Quelques-uns, peu importans en eux-mêmes, avaient plutôt pour objet de fonder le principe de la souveraineté absolue que de produire de grands avantages immédiats. Le roi alla enfin jusqu'à suspendre, de son autorité privée, toutes les lois pénales contre les papistes et les non-conformistes. Il était désormais permis aux premiers de se livrer aux pratiques de leur culte dans l'intérieur de leurs maisons; les autres pouvaient tenir des réunions ouvertes après s'être pourvus d'autorisations. Le ministère entreprit de prouver que cette mesure était populaire, et pour cela fit donner de l'argent à quelques presbytériens qui signèrent des adresses de remerciement désavouées par le grand nombre des non-conformistes. En même temps, les anglicans protestaient avec la plus audacieuse énergie; leurs ministres se mirent à déclamer dans les chaires contre l'invasion imminente

du papisme. Ordre leur fut donné par les évêques d'instruire le peuple sur tous les points de controverse religieuse qui séparaient l'église anglicane de l'église romaine. Le duc d'York fut personnellement désigné dans plusieurs sermons. Le roi voulait imposer silence à toutes ces chaires, qui redevenaient des tribunes politiques, mais on lui représenta qu'il serait peu séant de le voir persécuter les défenseurs d'une croyance que lui-même professait; toutefois, comme il faut des lois tyranniques pour soutenir les mesures arbitraires, il fit une proclamation qui menaçait des peines les plus sévères ceux qui parleraient sans respect de ses actes, ou qui, ayant entendu de semblables discours, ne viendraient pas aussitôt les dénoncer aux magistrats. 1671 à 1672.

Pendant ce temps les ministres cherchaient, en provoquant la Hollande, à l'obliger à des réclamations qui motivassent une rupture; mais celle-ci étant déterminée à beaucoup de sacrifices pour maintenir la triple alliance, ces provocations manquèrent leur but. Le gouvernement de Charles II, réduit à violer la loi des nations pour obtenir la guerre, n'hésita point. Une flotte marchande qui revenait de Smyrne richement chargée fut attaquée à l'entrée de la Manche par une escadre anglaise beaucoup plus forte que celle qui formait l'escorte. Les Hollandais échappèrent sans perte notable, et Charles, qui avait compté tirer beaucoup d'argent de cette capture, n'obtint de sa violation que le triste avantage de pouvoir tenir la promesse faite à Louis XIV. Sa déclaration

1672. de guerre à la Hollande, qui est du mois de mars 1672, porte sur des griefs imaginés pour rendre la guerre nationale. Celle de Louis XIV était beaucoup plus franche. L'insolent monarque voulait bien apprendre à la république hollandaise qu'il était mécontent d'elle, et que sa gloire voulait qu'il lui fît la guerre.

Les forces que déployèrent à la fois sur terre et sur mer Louis XIV et Charles II répondirent au degré d'importance que les deux alliés attachaient à la destruction de la république hollandaise, l'un pour le succès de ses plans d'agrandissement, l'autre pour l'accomplissement de ses projets de domination absolue. Comme on l'a dit en signalant la formation de cette ligue entre les deux rois, dans le principe tenue secrète, Charles II et Louis XIV ne se proposaient d'abandonner au jeune prince d'Orange, après avoir renversé la république hollandaise, qu'une faible partie du territoire qu'elle embrassait alors; ils devaient se partager le reste. Charles II espérait qu'au bout d'un an la guerre serait terminée, que l'acquisition d'une partie de la Hollande rétablirait ses finances, et lui permettrait ainsi de gouverner sans le concours du parlement, et de favoriser une religion selon ses vues. Il fut au moment de voir réaliser une partie de ses espérances. Le duc d'York avait été peu heureux sur mer contre Ruyter; mais Louis XIV, marchant à la suite d'une formidable armée commandée par Turenne et le prince de Condé, obtint de si grands avantages, que les états, dès le commencement de la campagne, se virent réduits à solliciter

la paix. Bien que le pensionnaire Jean de Witt eût fait dans ce danger tout ce que pouvait un homme tel que lui, le mécontentement populaire lui attribua les malheurs d'une guerre qu'il avait, disait-on, provoquée par l'exagération de ses principes républicains. Malgré de Witt, le prince d'Orange, âgé de vingt-deux ans, fut mis à la tête d'une armée, et quand tout le monde désespérait de la chose publique se fit remarquer, dès le début, par la plus précieuse des qualités militaires, cette calme vigueur d'esprit que ne donne pas toujours l'expérience des dangers. Il n'en fallut pas davantage pour rappeler à la nation tous les mérites d'une famille qui lui avait si long-temps été chère, et faire triompher le parti orangiste. De Witt, représenté comme trop compromis vis-à-vis des deux rois pour n'être pas un obstacle éternel à la paix, devint, en quelques mois, un objet de haine pour des gens effrayés; et malheureusement, au lieu de la condescendance qu'il faut peut-être montrer pour ces inévitables égaremens de la faiblesse des hommes, il s'abandonna au profond sentiment de mépris que lui inspiraient ses concitoyens, séparant leur cause de la sienne. 1672 à 1673.

Jean de Witt avait un frère qui long-temps avait partagé avec lui la faveur publique, et comme lui l'avait méritée par de grands services, de rares talens et de nobles vertus. Corneille de Witt fut accusé par un misérable d'avoir voulu faire assassiner le prince d'Orange. On le mit à la question pour lui faire avouer un complot qui n'existait pas. Au milieu

1672 à 1673. d'horribles tortures, Corneille de Witt récita quelques strophes de l'ode d'Horace, *Fortem ac tenacem propositi virum, etc.*, qui peignait dignement sa fermeté d'ame. Ses juges, ne pouvant le condamner, se contentèrent de le bannir. Jean de Witt, qui pendant ce temps s'était démis de sa charge de pensionnaire, étant venu chercher son frère dans la prison pour le conduire en exil, tous deux furent assaillis dans ce lieu par une populace furieuse à la tête de laquelle étaient des chefs orangistes. Dire qu'ils y furent massacrés, que leurs cadavres furent mis en pièces, c'est avouer que le patriotisme serait une folle vertu s'il ne devait être apprécié que par la multitude, telle que l'ignorance et la superstition l'ont faite!

La mort des deux grands hommes, Corneille et Jean de Witt, fut suivie en Hollande d'une violente réaction contre le parti républicain. La nation alla si loin dans l'abandon des principes auxquels elle avait dû sa splendeur qu'il n'eût fallu au prince d'Orange, pour s'emparer de la souveraineté, que répondre aux avances qui lui étaient faites. Mais né prudent, il se défia de ces passions populaires qui pour lors lui étaient si favorables, et se contenta du stathoudérat. Tandis qu'une révolution complète s'opérait dans le gouvernement, que toutes les magistratures se renouvelaient dans les provinces qui n'étaient point envahies par Louis XIV, des ambassadeurs envoyés par les états sollicitèrent la paix en France et en Angleterre à la fois, et le prince d'Orange

eut plein pouvoir de rejeter ou d'accepter les conditions qui seraient faites. Il fut heureux pour la Hollande que Guillaume ne fût pas homme à sacrifier les intérêts nationaux à ceux que Charles II et Louis XIV s'efforçaient de lui présenter comme lui étant communs avec toutes les têtes couronnées. Les deux rois victorieux prétendaient l'associer au démembrement de la Hollande. Ils lui offraient la souveraineté absolue sur quelques-unes des provinces, comme compensation de la perte des autres. Buckingham, envoyé près de lui, avait espéré lui faire goûter les principes de son maître et le décider à s'en remettre à la générosité de Louis XIV et à la vive amitié du roi son oncle. Toutes les ressources de son esprit échouèrent contre la réserve d'un jeune homme déjà savant en dissimulation, qui, tout en paraissant tergiverser, gagnait un temps précieux, et l'employait avec une incroyable activité à rassurer l'administration, à refaire la discipline d'une armée que la chute de de Wit avait désorganisée. Buckingham, s'apercevant enfin qu'il était joué, voulut en finir, et dans un dernier entretien essaya d'imposer ses conditions par des emportemens; mais le prince coupa court en lui déclarant que son pays lui avait confié ses destinées, et qu'il ne le trahirait point dans des vues personnelles. « Votre pays, lui dit Buckingham, est à la merci de mon maître et du roi de France : vous ne devez plus penser à le sauver; » et plusieurs fois il répéta d'un ton de compassion affectée : « Prince, ne voyez-vous pas que la Hollande est perdue? — Je

1672 à 1673.

1672 à 1673. vois, répondit Guillaume, je vois qu'elle est en grand danger; mais un moyen assuré de ne pas la voir perdue, c'est de mourir dans le dernier fossé. »

Après cette énergique protestation, il ne restait plus au prince qu'à exciter dans la nation le sentiment qui la lui avait inspirée. Il convoqua une assemblée extraordinaire, et l'ouvrit en exposant lui-même l'état des affaires. Il dit quelles étaient les prétentions des alliés, et pour prouver qu'ils n'étaient pas en position de les soutenir, il montra l'Angleterre déchirée par la lutte sourde entre le parlement et le roi, la France soulevant contre elle les ressentimens de l'Europe entière, tandis qu'intérieurement elle était froissée par le despotisme et ruinée par d'extravagantes dépenses. Puis comparant les ressources de la Hollande aux forces que pouvaient déployer ses ennemis, il promit, si chacun le secondait, de rendre bientôt plus prudent un ennemi qui mesurait ses exigences sur l'opinion qu'il se faisait du découragement de la nation. Toute l'assemblée, dit un historien, demeura dans l'étonnement d'entendre un si jeune homme parler de tant de choses avec tant de connaissance et de jugement. Il n'y eut qu'un cri pour se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et, si la guerre était malheureuse, pour se transporter aux Indes occidentales avec toutes les richesses qu'on pourrait enlever.

Tout espoir d'imposer à la Hollande une paix désastreuse fut donc perdu pour Charles II; et comme déjà se formait dans toute l'Allemagne contre la

France l'orage annoncé et peut-être conjuré par Guillaume, il ne vit plus que dans un triste lointain toutes ces chances brillantes qu'il avait cru saisir dans une seule campagne, et sur lesquelles il avait si imprudemment échafaudé son despotisme. Alors il eût voulu ramener les choses entre lui et la nation au point dont il était éloigné de tout l'espace si rapidement parcouru par le ministère de la Cabale. Mais ses projets étaient maintenant connus de tout Anglais. Sa religion était suspecte; celle de son frère déclarée. Tant d'actes arbitraires depuis deux ans, tant de mépris versés sur la représentation nationale, une guerre entreprise sans motifs plausibles, et soutenue au moyen de ressources qu'on n'avouait pas; le commandement des armées, donné au comte de Schomberg, général venu de France; la nomination d'officiers papistes aux postes les plus importans; tout décelait le parti bien pris de détruire à la fois les libertés et la religion. Cependant une nouvelle convocation du parlement était nécessaire. La guerre avait épuisé toutes les ressources. La Cabale, violant un des plus anciens privilèges des communes, imagina, pour s'assurer un plus grand nombre de partisans dans cette chambre, d'expédier elle-même les *writs* d'élection en vertu desquels de nouveaux membres devaient être appelés aux places vacantes depuis la dernière session.

Le parlement se rouvrit au commencement de 1673; le roi, dans son discours d'ouverture, passa rapidement en revue tout ce qui s'était fait pen- 1673.

1673 à 1674. dant les dix-huit mois de prorogation, et donna sur quelques-uns des actes dont la nation se plaignait le plus des explications ridicules. A propos de l'expédition irrégulière des writs d'élection; il dit qu'on avait voulu épargner à la chambre une perte de temps, et que c'était aussi pour donner aux membres le moyen de vaquer à leurs affaires privées qu'on avait tant différé la présente convocation; il s'exprima plus franchement sur les ordonnances en faveur des papistes : il était résolu, dit-il, à les maintenir, et ne souffrirait sur ce point aucune contradiction. Shaftesbury, qui parla ensuite, parut avoir été chargé de donner sur la guerre les explications convenables. Après avoir prétendu, ce qui était faux, que les provocations de la Hollande avaient obligé le roi à s'allier contre elle avec Louis XIV, il ajouta, ce qui était vrai, que les augustes alliés, connaissant leurs intérêts, avaient résolu de détruire un gouvernement ennemi de toutes les monarchies; il rappela aux communes qu'elles avaient sollicité la première guerre; qu'ainsi le roi avait agi conformément à leurs intentions qu'il croyait constantes; que ce n'était pas seulement sa guerre, mais la leur. Voulant enfin se tirer de ces mauvais raisonnemens par de l'enthousiasme, il s'écria qu'il fallait anéantir cette nouvelle Carthage; que le *delenda Carthago* devait être la maxime de l'Angleterre, si l'on ne voulait voir la Hollande arriver à l'empire des mers.

Les communes, suivant leur tactique qui consistait à n'attaquer la monarchie que par son côté vulné-

rable, l'affection pour le papisme, se contentèrent des 1673
explications données par le roi et par Shaftesbury à 1674.
sur la marche politique du gouvernement. Pendant la durée de la prorogation, leur extrême modération sur l'affaire même des writs d'élection fit manquer la diversion que le ministère avait tentée par elle en faveur de l'édit de tolérance; et, comme le roi s'était engagé à soutenir cet édit avec toute l'énergie dont il était capable, l'opposition parlementaire réunit toutes ses forces pour l'obliger à le révoquer. Elle engagea le combat en rappelant une requête présentée à la fin de la dernière session par les deux chambres, et dans laquelle on avait respectueusement averti le roi que beaucoup de prêtres et de jésuites fréquentaient les villes de Londres et de Westminster et les diverses provinces du royaume; que leur nombre augmentait; qu'ils avaient établi des confréries jusque dans le palais de Saint-James; et que de là ils se répandaient en tous lieux, cherchant à séduire le peuple et à corrompre la jeunesse en lui inspirant les principes du papisme. Ces prêtres anglais ou étrangers, avaient dit les signataires de la requête, font vendre des catéchismes et autres livres hérétiques aux portes mêmes du parlement; les magistrats sont très-négligens à les poursuivre; on laisse même les papistes jouir d'emplois qu'ils exercent par eux ou par leurs amis; et, bien qu'il y ait eu divers procès portés contre eux à la cour de l'échiquier, on n'a point vu qu'ils aient été dépossédés ou punis. Or, ajoutaient maintenant une foule de voix dans les communes,

1673 à 1674. depuis le temps où cette requête a été présentée, l'audace des papistes s'est encore accrue; et qu'a fait le roi pour arrêter les progrès du mal et calmer de justes alarmes? non-seulement il n'a pas fait exécuter les lois contre les non-conformistes, mais il les a abrogées, et vient déclarer qu'il ne souffrira sur ce point aucune contradiction : croit-il donc pouvoir à son gré changer les constitutions de l'état et dépouiller le parlement de ses attributions législatives? N'est-ce pas assez que, par sa prérogative royale, il puisse, en faisant grace aux coupables, rendre vaines en partie des lois que le parlement a faites, et que la nation juge si importantes à sa tranquillité? Cet audacieux langage fut soutenu dans une adresse votée presqu'à l'unanimité, et par laquelle les communes notifiaient au roi leur ferme intention de maintenir les lois contre les papistes, et demandaient l'abrogation de l'édit de tolérance. L'adresse fut immédiatement suivie de la présentation d'un bill qui déclarait les papistes inhabiles à toute espèce d'emploi, enjoignait aux fonctionnaires publics d'ajouter désormais aux sermens de suprématie et d'allégeance un certificat prouvant qu'ils avaient communié dans une église anglicane, et les sommait de faire publiquement la déclaration suivante : « Je confesse qu'il ne se fait pas « de transsubstantiation dans le sacrement de la cène « du Seigneur, ni avant ni après la consécration faite « par quelque personne que ce puisse être. »

Quelque frivole que puisse paraître en soi une proposition de ce genre, on sent combien l'opposition

allait se rendre redoutable si elle parvenait à contraindre tous les ennemis cachés qu'elle avait dans l'administration, la magistrature, la flotte et l'armée, à une profession de foi publique sur ce point de dogme, qui marque le plus fortement la séparation entre le papisme et les diverses sectes protestantes. Aussi l'adoption ou le rejet du bill étaient-ils, pour cette période de la lutte entre la contre-révolution et la liberté anglaise, une question immense, une question de vie ou de mort pour l'un et pour l'autre de ces deux grands intérêts. La cour essaya de rallier contre cette motion tous les non-conformistes protestans, et ne fit d'abord opposition qu'en leur faveur; mais comme évidemment la disposition la plus énergique dans le bill, celle qui imposait le *test* ou déclaration de principes sur la transsubstantiation, n'était pas dirigée contre eux, cette manœuvre ne réussit point; bien loin de là, ce furent les non-conformistes protestansqui la dénoncèrent eux-mêmes. Leur conduite, dans cette circonstace, fut singulièrement remarquable; elle prouva ce que la cour s'était long-temps refusée à reconnaître, que la haine du papisme, commune à toutes les sectes protestantes, les avait réconciliées depuis que la protection accordée aux jésuites et aux prêtres romains avait révélé de sinistres projets. Un député de Londres, sir Loves, connu par son attachement aux opinions presbytériennes, fut le premier qui repoussa pour lui et pour ses frères en religion les hypocrites marques d'intérêt données par les adversaires du bill. Il dit que ce qu'il importait avant tout de combattre, c'était le papisme;

1673 à 1674.

1673 que le test marquerait au front tous ceux qui, secrè-
à 1674. tement, tenaient pour cette dangereuse hérésie; que plusieurs dispositions du bill seraient, à la vérité, fort gênantes pour ceux qui, comme lui, étaient de l'église presbytérienne; mais qu'en attendant qu'ils pussent obtenir plus de faveur, il déclarait, en leur nom, qu'ils aimaient mieux rester exposés à la sévérité des lois anglicanes que de les entraver dans leur action contre les papistes. Plusieurs membres, chefs d'autres sectes protestantes, appuyèrent le bill par les mêmes argumens, et ce désintéressement extraordinaire toucha si vivement les députés anglicans, qu'ils voulurent introduire dans le bill une clause en faveur des non-conformistes protestans : le bill passa dans la chambre à une majorité considérable.

Il ne restait plus qu'un espoir aux partisans de l'édit de tolérance, celui d'obtenir de la chambre haute un vote contraire à celui de la chambre basse; encore pour faire prévaloir ce vote, le recours à la force était-il nécessaire, tant la réconciliation opérée dans les communes avait rendu l'opposition formidable. Mais la confusion qu'une première défaite avait dû jeter dans le conseil de Charles II éclata dans cette seconde épreuve. Clifford, qui faisait du succès de l'édit une affaire personnelle, s'était chargé de le soutenir devant les seigneurs. Dans un discours fait sous les les yeux et avec l'assistance de Charles II, il s'emporta contre la chambre basse jusqu'à parler d'elle en termes outrageans, et traita son bill du test de *monstrum horrendum, informe, ingens*. Mais à l'étonne-

nement causé par la violence et le désordre de sa harangue en succéda un bien plus grand, lorsque Shaftesbury, se levant et dédaignant toute précaution oratoire, déclara que son opinion sur la conduite des communes différait, *toto cœlo*, de celle du lord trésorier; que la fidélité de cette chambre ne pouvait être mise en doute, et qu'il déférait au jugement porté par elle sur l'édit de tolérance comme à un sage avis donné par de bons serviteurs qui remplissaient un devoir en se montrant jaloux de conserver les lois et la religion. L'auditoire put à peine se persuader que c'était Shaftesbury qui tenait cet étrange discours, lui qu'on savait être l'inventeur du pernicieux système suivi depuis la chute de Clarendon; on se regardait avec stupeur, comme si cette nouvelle trahison d'un homme qu'on avait toujours vu devancer la chute des partis qu'il avait servis eût révélé l'existence de quelque grand danger. On alla aux voix au milieu d'une agitation sans exemple; une faible majorité se prononça pour le bill. La minorité, composée des membres les plus considérables par les talens et la fortune, protesta contre un résultat non moins surprenant que tout ce qui s'était passé dans cette séance. Le duc d'York, en sortant, dit au roi : Quel fourbe de chancelier avez-vous là? — Et vous, mon frère, répondit celui-ci, quel fou de trésorier m'avez-vous donné?

1673 à 1674.

La conduite de Shaftesbury, comme semble déja l'indiquer cette réponse, avait produit sur Charles une impression qui n'était pas celle de l'indignation. Le

1673 à 1674. moment était enfin venu de soutenir l'injustice par la force, et son aversion pour les partis extrêmes, aversion inspirée non par l'horreur du sang, mais par le défaut de courage, le portait à se fier à la sûreté de coup-d'œil de celui de ses ministres qu'il estimait le moins, et dont la perversité ressemblait le plus à la sienne. Il accueillit assez mal le duc d'York, Buckingham, Clifford, Lauderdale, lord Berkley qui le pressaient, au nom de sa gloire et de ses plus chers intérêts, de faire entrer dans Londres l'armée de Schomberg, et de chasser l'opposition des deux chambres. Dans un conseil qui s'assembla tumultueusement après la séance de la chambre haute, il ne témoigna aucun déplaisir ni de l'audace avec laquelle Shaftesbury soutint son nouveau rôle en présence de collègues qu'il venait de trahir, ni de la dextérité avec laquelle Arlington se rangea de l'avis de Shaftesbury. Il reçut fort bien ensuite quelques membres des communes qui, à l'instigation de ces deux ministres, vinrent l'assurer que le discours de Shaftesbury avait corrigé, dans le public, le mauvais effet produit par celui de Clifford; qu'on croyait généralement que le premier avait parlé dans le sens du roi, et le second dans le sens du duc d'York; que les communes rejetaient sur une partie du ministère tout l'odieux de l'édit papiste, et que si sa majesté prenait sur elle de le révoquer, la chambre voterait aussitôt les subsides nécessaires pour continuer la guerre. Or, telles étaient en effet les dispositions des communes. Ce moyen d'évasion était fait pour

tenter un homme du caractère de Charles. Il se fit apporter l'édit de tolérance, en brisa lui-même le sceau, et fit savoir aux communes qu'il donnait son consentement au bill du test. Les communes répondirent à son gracieux message en votant un subside de 12,000 livres, et lui, de son côté, sanctionna le bill du test; après quoi le parlement s'ajourna de lui-même. 1673 à 1674.

Tout l'avantage de ce compromis en présence d'extrémités que redoutaient également les deux partis, fut pour la nation. Le bill du test, mis immédiatement en vigueur, força le duc d'York à se démettre de sa charge de grand-amiral, Schomberg à abandonner le commandement de l'armée, les officiers papistes à rendre leurs commissions, Clifford à sortir de la trésorerie. Quant au ministère de la Cabale, ayant perdu dans le combat l'édit de tolérance, la seule arme qu'il opposât aux communes, il ne put ni changer de marche, ni lutter contre les ressentimens qui voulaient sa dissolution. Le mauvais succès d'une seconde campagne contre la Hollande ayant forcé le roi à rappeler le parlement à la fin de l'année 1673, la première demande des communes fut la mise en accusation des ministres; elles rappelèrent avec fureur tous les griefs sur lesquels, dans la dernière session, elles avaient consenti à passer dans l'intérêt de leur bill du test; surtout elles attaquèrent le principe de la guerre actuelle contre la Hollande, guerre injuste, dirent-elles, et ruineuse à la fois, qui mettait l'Angleterre à la merci du roi de France,

et menaçait la liberté intérieure en donnant un prétexte pour tenir sur pied des troupes et des milices illégalement rassemblées. Le roi, pour les calmer, annonça qu'il allait entrer en négociation avec les états, et s'efforcer de conclure une paix qu'il désirait personnellement autant qu'aucun de ses sujets. Mais à de telles assurances la chambre basse opposa des faits qui les démentaient, entre autres les pourparlers qu'elle savait exister au sujet d'un nouveau mariage du duc d'York, mariage fait par Louis XIV, et qui allait introduire une princesse papiste. Le roi fit dire aux communes qu'il était trop tard pour s'opposer à cette union, que déjà les fiançailles étaient célébrées. Les communes éclatèrent à cette nouvelle, prétendant qu'il y avait moyen de faire ce qu'on déclarait impossible, et qu'il ne fallait pour cela que refuser à la princesse l'entrée du royaume. Le tumulte fut si grand que le roi prorogea le parlement; les communes se séparèrent en protestant.

Elles furent rappelées de nouveau deux mois après,
1674. au commencement de 1674. Pendant l'intervalle des sessions, la princesse de Modène était venue, et le mariage avait été consommé. Les communes entrèrent en session en demandant un jeûne public, énergique et sombre témoignage de leur sollicitude pour la religion anglicane menacée. Il fallut cette fois leur abandonner les ministres. Déjà Shaftesbury avait fait sa paix avec le parti populaire, et avait été accueilli comme un de ces transfuges à qui l'on pardonne tout en raison de leur importance. Buckin-

gham voulut, en l'imitant, prévenir l'accusation; 1674 à 1675.
mais on lui demanda compte public de sa conduite, et les reproches humilians lui furent prodigués. D'abord ébranlé par la violence des attaques, il reprit courage, en voyant le succès de quelques mots heureux qu'il avait laissé échapper en répondant à ses adversaires. Dans ce singulier système de défense, au moyen d'une figure dont on remarqua la hardiesse, il rejeta sur le roi et son frère tout ce dont on l'accusait. « Chasser, dit-il, est un passe-temps fort « agréable, mais celui qui s'aviserait de chasser avec « une couple d'écervelés n'y trouverait qu'un bien « médiocre plaisir. » Le roi sentit vivement l'amertume de cette allusion, et ne revit jamais son ancien favori. Lauderdale avait aussi fait quelques ouvertures au parti de l'opposition; elle le repoussa comme trop odieux et trop méprisable, et le somma de comparaître ainsi qu'Arlington. Quand le roi vit cet acharnement des communes, il se hâta de terminer les négociations avec la Hollande. Il annonça au parlement que la paix qu'il désirait était conclue, et l'ayant immédiatement prorogé, il trouva moyen ainsi de conserver deux ministres qui lui étaient encore utiles, Lauderdale, comme tenant en main toutes les affaires d'Ecosse alors fort embarrassées, Arlington comme plus propre qu'un autre à adapter aux vues secrètes qu'il était impossible d'abandonner un système de gouvernement tel que le rendait nécessaire l'éclat imprudent d'un si grand nombre de tentatives manquées.

CHAPITRE IV.

OPPOSITION PRESBYTÉRIENNE.

Politique de Charles II. — Ministère de Danby. — Plans de la nouvelle administration. — Arrangemens entre Charles II et Louis XIV. — Feinte médiation en faveur de la Hollande. — Efforts de l'opposition contre les papistes et Louis XIV. — Désertions dans le parti de la cour. — Prépondérance des presbytériens dans l'opposition. — Charles II forcé par le parlement à agir pour la Hollande. — Levée de trente mille hommes. — Intrigues diplomatiques; guerre extérieure; débats parlementaires avant la paix de Nimègue. — Conjuration papiste.

1674 à 1675. La paix séparée conclue au commencement de 1674 avec la Hollande était une des nécessités imposées à Charles II par la défaite qu'il venait d'essuyer dans l'affaire du bill du test. Cette paix achevait la ruine des moyens de contre-révolution imaginés par la Cabale. La fermeté et les talens du prince d'Orange ayant si heureusement secondé les efforts de l'opposition parlementaire, tout espoir de préparer l'établissement du papisme et du pouvoir absolu en Angleterre par l'asservissement de la Hollande était perdu pour le gouvernement des Stuarts. Charles,

comme après une bataille perdue et des plans de campagne dévoilés, était obligé de se faire un autre système de guerre contre l'irréconciliable ennemi avec lequel la restauration l'avait mis aux prises. Pour la politique extérieure, suivre en apparence une marche conforme aux intérêts de l'Angleterre, tout en conservant avec la France des relations d'argent, de conseil et d'assistance; à l'intérieur, se départir de la protection trop évidente accordée aux papistes, et conspirer plus secrètement avec eux; rendre quelque lustre à la représentation nationale, et procéder contre elle par la corruption et la division en attendant que le système des coups d'état pût être repris, telle était la conduite que l'état des choses prescrivait alors de tenir. Osbeorn, comte de Danby, qui s'était distingué au parlement dans le parti de la cour, fut appelé à gouverner suivant ces doubles vues à la tête d'un ministère dans lequel Lauderdale se maintint, et dont Arlington fit peu de temps partie. Osbeorn n'hérita pas entièrement des hautes confidences qu'avait reçues la Cabale. Charles II se servit de son frère pour régler ses rapports ultérieurs avec Louis XIV. Par l'entremise du duc, toujours partisan déterminé de l'alliance française, et long-temps mécontent parce qu'on ne s'était pas servi d'elle aussi efficacement qu'il l'avait espéré, il fut convenu : que Charles prorogerait le parlement jusqu'au commencement de 1675, et recevrait, pour le temps de cette prorogation, quinze cent mille livres de France, qu'ensuite il le convoquerait pour lui demander des

1674 à 1675.

1674 à 1675. subsides, et que si les subsides étaient refusés, ou que l'opposition fît des efforts pour changer la paix avec la Hollande en déclaration de guerre contre la France, Charles dissoudrait le parlement et recevrait dès-lors une pension plus forte, et réglée sur ses besoins. Provisoirement Louis XIV consentait à ce que Charles lui offrît, ainsi qu'à la Hollande, une médiation qu'on saurait rendre vaine, et qui satisferait la nation anglaise.

En conséquence de tels arrangemens, il fallait pour tromper le parlement donner de l'éclat à la médiation prétendue. Charles fit choix, pour le représenter, entre les plénipotentiaires des deux nations restées en guerre, d'un homme qu'on ne pût pas soupçonner de se prêter à une fraude injurieuse pour l'Angleterre ; ce fut encore William Temple. Avant son départ, le roi eut avec lui une conversation toute d'épanchement, dans laquelle il se fit et voulut bien recevoir de lui de graves reproches. Il lui serra la main, disant, avec une effusion de cœur étudiée, qu'il voulait être l'homme de son peuple, et le congédia avec des instructions dont le vague démentait tout cet étalage d'intentions impossibles. Charles avait déjà deux fois éprouvé qu'il lui était permis de tout essayer avec des ministres sur lesquels, en cas de non-succès, tombait l'indignation nationale, tandis que lui, en les abandonnant, retrouvait en partie la confiance et presque le cœur de ses sujets ; il fit connaître à ses nouveaux ministres ceux de ses arrangemens avec Louis XIV qui devaient régler

leur administration; puis, les laissant faire, il se replongea avec délices dans les voluptés auxquelles l'avaient arraché quelque temps les dangers de la dernière crise. 1674 à 1675.

Voici ce que fit la nouvelle administration, dirigée par Danby. Jugeant que de la réconciliation inattendue des presbytériens et des anglicans était venue la défaite du parti de la cour, elle imagina, pour détruire cette alliance, d'en former une autre entre le parti anglican et celui des vieux cavaliers, qui, depuis la restauration, avait été négligé jusqu'à l'ingratitude. Ce parti voulait toujours la royauté sans condition; il intriguait obscurément pour soutenir l'influence du duc d'York, dont les principes et les intérêts étaient les siens, il différait seulement de son chef en ce qu'il ne désirait ni ne repoussait le papisme. On commença par blâmer beaucoup la conduite du dernier ministère; on l'accusa surtout d'avoir privé le roi de beaucoup de bons serviteurs en laissant vieillir dans l'indigence les cavaliers; d'avoir justement alarmé les anglicans, en favorisant le papisme, qu'on pouvait tout au plus tolérer. Pour faire quelque chose qui fût agréable aux premiers, on se mit en devoir de rendre de nouveaux honneurs à la mémoire de Charles Ier. On tira des ateliers d'un sculpteur une statue oubliée, et on la rétablit sur une des places de Londres: on fit au prince, dans toutes les églises, de magnifiques services funèbres. Pour plaire aux anglicans, on sévit contre quelques papistes; on entreprit la reconstruction de la célèbre église de Saint-Paul, détruite dans l'incendie de

Londres. Il y eut ensuite entre les ministres et quelques évêques anglicans des conférences sur un projet qui devait détruire le papisme au profit de la royauté et de l'église anglicane. La remise en vigueur de toutes les lois de sang contre les non-conformistes, sans distinction de secte, y fut proposée ainsi que la rédaction d'un test politique, qu'on devait présenter aux deux chambres comme une contre-partie du test religieux adopté dans les dernières sessions.

Louis XIV ayant exactement payé les 1,500,000 liv. qu'il avait promises, Charles avait, de son côté, tenu parole en laissant le parlement prorogé jusqu'au
1675. printemps de 1675; à cette époque il le rappela. Son discours d'ouverture, peu favorable aux papistes, flattait les anglicans, rappelait aux cavaliers quelques souvenirs glorieux, et déclarait à la nation qu'on n'avait point cette fois de subsides à demander. Cependant, et dès les premiers jours, les communes se montrèrent encore possédées de leurs incurables défiances. Les ministres faisaient valoir en preuve de leurs bonnes intentions quelques actes de sévérité contre les papistes, et des faits imposans témoignaient que le but n'était pas changé, mais les moyens mieux pris. Ils ne disaient point ce qu'avait déjà produit cette médiation, vantée comme une mesure populaire, et au mépris de laquelle la Hollande, suivie dans son héroïque résistance par les vœux de toute l'Angleterre, restait exposée aux fureurs conquérantes de Louis XIV. Ils ne demandaient pas d'argent; mais cela faisait supposer qu'ils comptaient sur de hon-

teuses ressources, ou se proposaient de lever arbitrairement des taxes. Ainsi les communes proposèrent un bill qui déclarait crime de haute-trahison toute levée de taxes non consentie par les deux chambres, un bill qui déclarait vacantes toutes les places de député occupées par des employés du gouvernement, un bill contre les jésuites et les prêtres étrangers, enfin un bill d'accusation contre Lauderdale. Pendant que ces diverses propositions étaient discutées dans la chambre basse, les ministres présentèrent à la chambre haute la nouvelle formule de serment arrêtée dans leurs conférences avec les évêques du parti de la cour. Ils demandèrent que tous les membres des deux chambres fussent obligés de déclarer publiquement ce qui suit : « Je reconnais qu'il n'est permis, « sous aucun prétexte, de prendre les armes contre le « roi ; j'abhorre cette maxime odieuse, qu'on peut, en « certains cas, résister à l'autorité du roi et à ceux « qui agissent en vertu de ses commissions ; je jure « qu'en aucun temps je ne ferai d'effort pour changer « ou altérer le gouvernement de l'état et de l'église. » Cette déclaration était contraire aux principes religieux des presbytériens, et aux sentimens de la plupart des membres de l'opposition. La cour espérait qu'ils ne la feraient point, et sortiraient du parlement, comme les papistes avaient été forcés de sortir des emplois. Danby et les évêques de son parti soutinrent que ce test était nécessaire, comme le seul moyen de distinguer les sujets dévoués de ceux qui ne l'étaient pas. Ils dirent que la révolution ayant mis à la place

1675 à 1677.

1676 à 1677 des saines doctrines monarchiques des maximes perverses, que beaucoup d'hommes osaient encore professer, et cherchaient à répandre parmi le peuple, et que la clémence montrée par le roi, au moment de la restauration, ayant été reçue par ces hommes incorrigibles comme un aveu tacite que leur révolte contre le dernier roi avait été légitime, il fallait aujourd'hui condamner plus énergiquement leurs affreux principes; que personne ne serait forcé à prêter le nouveau serment, mais que ceux qui ne le prêteraient pas n'auraient droit, tout au plus, qu'à être tolérés, et qu'on se contenterait de les surveiller, à moins que leur conduite ne donnât quelque nouveau sujet d'alarme.

Les ministres devaient compter sur le succès de semblables raisons auprès de la chambre haute; car, dans cette chambre, plus encore que dans les communes, l'opposition avait toujours fait entrer comme condition principale dans son système d'attaque contre le papisme les démonstrations d'attachement aux principes monarchiques; mais il ne s'agissait plus ici d'une simple satisfaction à donner au pouvoir sur des questions aussi vaines que dangereuses à soulever. La marche des choses indiquait comme possibles, et dans un avenir peu éloigné, des attaques extra-légales, qui provoqueraient des résistances de même nature, et la discussion prouva que beaucoup des membres de la chambre haute regardaient, en certains cas, l'insurrection comme permise. Les révélations faites à l'opposition par Buckingham et Shaftesbury furent

pour beaucoup dans cet aveu de principes alarmans pour la cour; Shaftesbury, devenu son plus redoutable adversaire, la fit trembler en combattant le test par des argumens tels que ceux-ci : « On a vu, dit-il, « dans ces vingt dernières années quelle est la valeur « des sermens qu'impose le pouvoir : inutiles, lorsque « les sujets sont heureux et obéissent avec plaisir, ils « le sont plus encore lorsque les sujets sont opprimés « et trop faibles pour secouer le joug. Or, qui pourrait « se flatter, dans telles circonstances, que je ne veux « pas prévoir, mais possibles enfin, de tenir la nation « enchaînée par une obligation morale au principe de « la non-résistance? S'il arrivait, par exemple, qu'un « roi voulût faire de l'Angleterre une province fran- « çaise, ou la rendre tributaire d'une puissance étran- « gère; s'il s'avisait d'appeler à son aide une armée « française pour établir ici l'autorité du pape, quel « serment pourrait nous contraindre à le laisser faire?» Il continua de ce ton à dire tout ce qu'il savait des projets du duc d'York et du roi; son discours produisit la plus vive sensation. On alla aux voix, et la moitié, moins deux des membres présens, vota contre le bill. Les ministres allaient le porter à la chambre basse, lorsqu'un incident, que Shaftesbury se vanta d'avoir suscité dans la crainte que les communes n'accordassent le test pour faire passer leurs propres bills, força le roi à proroger le parlement. Il s'agissait entre les deux chambres d'un de ces démêlés auxquels pouvait fréquemment donner lieu l'extrême confusion de leurs attributions. Vers la fin de l'année 1675, le

1675 à 1677

1675 à 1677. parlement ayant été de nouveau convoqué, la dispute fut reprise, et la discussion des divers bills proposés par le ministère et par l'opposition, indéfiniment ajournée. Le roi prorogea de nouveau les chambres, après avoir obtenu un subside, dont il se laissait prescrire l'emploi, et ainsi parvint assez heureusement au terme de ses derniers engagemens avec Louis XIV. D'autres engagemens succédèrent, toujours par l'entremise du duc d'York. Par un nouveau traité, Charles s'engageait à continuer à amuser l'Angleterre, au moyen de sa prétendue médiation, et à ne contracter, sur le continent, aucune alliance sans le consentement de Louis XIV, qui lui donnait 1,200,000 livres. Si le parlement, à sa prochaine convocation, redemandait l'alliance avec la Hollande, Charles devait le dissoudre, et recevoir de la France une somme plus forte. La minute du traité, dressée par l'ambassadeur de France Rouvigny, fut copiée de la main de Charles, personne ne s'étant trouvé près de lui qu'il pût mettre dans la confidence de cette humiliante transaction.

Pendant que Charles, une seconde fois, faisait marché avec la France de la médiation de l'Angleterre, ses ministres se préparaient avec ardeur à la guerre parlementaire que devait recommencer la session annoncée pour le printemps de 1677. Ils employaient l'espèce de trêve amenée par les discussions entre les deux chambres, à lutter contre l'accroissement rapide des forces de l'opposition; car, à mesure que le doute sur les intentions du roi était remplacé dans les esprits

par une triste évidence, le nombre des voix ministé- 1675
rielles allait diminuant; depuis quinze ans, la mort à
en avait enlevé un grand nombre: les élections par- 1677.
tielles fournissaient chaque fois de nouveaux auxiliaires aux presbytériens, aux anglicans zélés, aux hommes indépendans par leur fortune, qui les premiers avaient voté contre la cour, et formé le noyau de l'opposition. Beaucoup de membres, qui tenaient d'elle des emplois, se refusaient même à la soutenir. Ils s'abstenaient de paraître dans les occasions délicates, ou se réunissaient à l'opposition quand ils étaient forcés de siéger. On cite Harvey, trésorier de la reine, qui, ayant un jour voté contre le ministère, avait reçu du roi de vifs reproches: le lendemain, dans une autre discussion, il donna sa voix à la cour; et comme le roi le félicitait: « Hier, dit-il avec un « profond sentiment de tristesse, j'ai voté contre votre « majesté, aujourd'hui contre ma conscience. » Sous le ministère de la Cabale, Clifford avait cherché à compenser ces pertes successives en achetant des voix au sein même de l'opposition, et souvent il avait réussi à corrompre des hommes influens. Danby eut recours aux mêmes moyens; seulement il envisagea d'une autre manière ce trafic des consciences; au lieu de s'adresser aux membres distingués par leurs talens, et qui se vendaient fort cher, il visa à la quantité, et attaqua des gens médiocres qui coûtaient beaucoup moins, et dont les voix, après tout, selon lui, faisaient nombre. Mais ces recrues ministérielles, sans talens, sans considération, furent peu nombreuses. Ils étaient

si maltraités dans toutes les discussions, qu'on rougissait presque de voter avec eux. A cette époque du ministère de Danby, on ne citait dans le parti de la cour qu'un seul homme remarquable : c'était Seymour, long-temps l'un des plus brillans orateurs de l'opposition. La grande connaissance qu'il avait des intérêts et des dispositions de tous les partis, représentés dans les deux chambres, avait rendu son acquisition très-précieuse ; il dirigeait en partie, dans les discussions, la phalange ministérielle, récemment accrue du petit nombre d'anglicans et de cavaliers que Danby avait fait entrer dans son projet de contre-alliance. Mais à cette époque on voyait dans l'opposition Shaftesbury, Buckingham, ministres disgraciés ; lord Cavendish, ambitieux que des espérances déçues avaient séparé de la cour ; Thomas Lee, Vaugham, qui l'avaient abandonnée pour des mécontentemens, et des hommes plus honorables, William Coventry, le colonel Birck, lord Waller, les lords Russel, Littleton, Powle, distingués par des vertus et des mérites différens, et dont toutes les paroles avaient l'autorité du talent, du patriotisme et des convictions prouvées.

Telle était la force et la physionomie des deux partis dans le parlement, lorsqu'ils se trouvèrent en
1677. présence, au commencement de 1677. La situation de la Hollande, par suite des revers qu'éprouvait et réparait, en s'épuisant sans cesse, le prince d'Orange, était alors si fâcheuse, qu'il était impossible que le gouvernement ne fût pas violemment attaqué sur l'inutilité de sa médiation. Le roi, dans son discours

d'ouverture, ne présentait aucune explication à cet égard, et Temple écrivait que ses instructions étaient diamétralement contraires au but de sa mission. William Coventry fit, au nom de l'anxiété publique, la demande à laquelle Charles, selon sa promesse à Louis XIV, devait répondre par la dissolution du parlement. Il dit qu'à la guerre franche faite à la Hollande, contre les intérêts de l'Angleterre, avait succédé, sous le nom de médiation, une guerre sourde et plus cruelle, que des régimens anglais étaient à la solde de la France, qu'on recrutait publiquement pour elle en Écosse, tandis qu'on paraissait négocier pour forcer cette puissance à poser les armes; qu'il était temps que le roi renonçât à cette vaine cérémonie, et prît d'énergiques mesures pour sauver les Provinces-Unies. Les ministres, et, à la tête des membres dévoués, Seymour, élevèrent des difficultés sur la prise en considération de la plainte faite par Coventry; mais ils n'empêchèrent point la majorité dans les deux chambres de voter en commun une adresse qui représentait au roi l'extrême danger auquel le royaume était exposé par l'excessive grandeur de la France, et la nécessité de garantir la Flandre espagnole et ses propres domaines, par des alliances qui tranquillisassent son peuple. Charles répondit d'une manière évasive. Les chambres renouvelèrent la prière d'une manière plus pressante, ajoutant que le roi devait compter sur leur assistance et sur celle de tous ses sujets, pour être mis à même de prendre l'attitude convenable à la dignité de l'Angleterre. Comme il n'y

1677 à 1678.

1677 à 1678. avait pas de promesse plus capable de le toucher, il se prêta à cette ouverture, et fit dire qu'à moins de 60,000 livres sterling bien assurées, il ne pouvait s'exposer à abandonner, vis-à-vis de la France, le système de ménagement auquel l'avait forcé la parcimonie des communes. Il ajouta tout ce qui lui parut propre à convaincre les chambres que l'argent voté par elles ne serait affecté à aucun autre usage que celui qu'elles prescriraient. La question ramenée à ce point, il fallait, ou que le parlement accordât les 60,000 livres sur la parole du roi, déjà tant de fois violée, ou que le roi, pour obtenir cette somme, déclarât préalablement son alliance avec la Hollande; et d'une part la défiance était si grande, de l'autre la résolution de tromper si bien prise, qu'il fut impossible de s'entendre, et que le parlement fut prorogé, les affaires de Hollande restant dans le même état, et le mécontentement étant au comble.

Charles retombait ainsi dans toutes ses perplexités; Louis XIV lui promettait deux millions de plus pour le faire persister dans l'alliance secrète, et le déterminer à dissoudre le parlement. Mais que de dangers dans cette mesure pour un homme qui chérissait le repos! Cependant l'alternative était pressante: il fallait, ou dompter le parlement, et pour cela point d'argent et à peine quelques milliers de soldats, ou faire ce que voulait le parlement, rompre avec Louis XIV, prendre franchement parti pour la Hollande; et cette détermination était la seule qui pût cette fois encore sauver la restauration. Ce fut ce que

représenta énergiquement Danby : ses efforts pour ressusciter les principes et l'influence du parti cavalier n'avaient produit qu'une diversion impuissante; il le reconnaissait, et maintenant ses vues, tout aussi mauvaises quant à l'intention, étaient meilleures quant aux effets. Il dit au roi que, puisque les chambres promettaient 60,000 livres, et ne demandaient pour les accorder que quelques démonstrations en faveur de la Hollande, il fallait faire ce qu'elles désiraient; qu'avec leur argent on lèverait des troupes pour faire la guerre à la France, et que, ces troupes une fois levées, le roi disposerait d'elles comme il l'entendrait, et contre l'opposition elle-même, si cela était nécessaire. Le roi goûtait fort l'expédient : mais, disait-il, comment déterminer le duc d'York à voir de cette manière? Il sera de notre avis, dit le ministre, s'il peut espérer le commandement de la flotte ou de l'armée contre qui que ce soit que l'une ou l'autre ait à combattre. Le roi ne fit plus d'objection. Danby, pour lors, écrivit à Temple qu'il avait un moyen assuré de servir Guillaume; qu'il fallait, pour cela, que le prince, aussitôt la campagne de cette année finie, vînt lui-même en Angleterre; que Charles était disposé à entrer en alliance avec lui contre Louis XIV, et que cette alliance, pour peu que le prince le désirât, pourrait être cimentée par un mariage avec la princesse Marie, fille du duc d'York. 1677 à 1678.

Guillaume, ayant reçu de Temple cet avis, se rendit à Londres à la fin de l'année 1677. Après quelques semaines employées en conférences inutiles

1677 à 1678. avec ses deux oncles, il allait repartir, n'emportant d'autre fruit de son voyage que celui d'avoir observé de près et jugé tous les partis, et n'ayant pas dit un mot du mariage, lorsque Danby prit sur lui de faire au roi, sur ce point, une première ouverture. Charles se montra fort surpris, et ne se défendit encore qu'en alléguant l'invincible opiniâtreté du duc d'York. Mais il est facile, dit Danby, de faire comprendre au duc qu'un tel mariage est plus dans ses intérêts que dans ceux de votre majesté. Toute l'Angleterre est effrayée de le voir professer les principes du papisme. S'il donne sa fille à un prince qui est à la tête de la communion protestante, on verra que sa religion n'est qu'une conviction privée, et qu'il ne veut l'imposer à personne, pas même à ses enfans. Et effectivement, moitié par l'emploi de cet argument, moitié par autorité, le roi amena son frère à consentir à ce qu'il désirait, puis ayant assemblé le conseil, il fit prier le prince d'Orange de s'y rendre : tout fut conclu dans une séance. Louis XIV apprit à la fois le but réel du voyage de Guillaume, son mariage avec la fille du duc d'York, et l'alliance politique qui devait s'ensuivre; le lord Duras vint lui notifier un plan de pacification auquel on l'invitait à adhérer promptement s'il ne voulait voir l'Angleterre s'armer contre lui. Louis XIV éclata en plaintes contre Charles, surtout contre le duc d'York, qu'il croyait lui être plus sincèrement dévoué. Cependant Barillon, son nouvel ambassadeur, lui écrivait que les deux princes le suppliaient à genoux de lui faire entendre

que c'était malgré eux qu'ils lui envoyaient le lord Duras, qu'ils ne voulaient pas la guerre, mais cédaient seulement aux impérieuses exigences de leur situation. Ces raisons ne touchèrent point Louis XIV; il rejeta avec hauteur la sommation de lord Duras, et fit savoir par Barillon qu'il retirait à Charles sa pension.

Ce ne fut pas sans regretter vivement les bontés de Louis XIV qui lui permettaient de vivre dans une infamie obscure, et, en apparence, exempte de périls, que Charles envisagea les partis violens qui devaient être le terme de la nouvelle déception conseillée par Danby; mais le champ des tergiversations était fermé. Au commencement de 1678, le parlement fut convoqué. Charles lui déclara qu'il était décidé à secourir la Hollande. L'union du prince d'Orange avec sa nièce était, dit-il, le gage de sa ferme intention. Il demandait deux millions sterling pour lever une armée de trente mille hommes, et augmenter le nombre de ses vaisseaux. Peut-être s'attendait-il ici aux acclamations que le peuple, si facile à tromper, avait partout fait entendre en apprenant ce changement de politique. Mais il était impossible qu'il eût une arrière-pensée que ne devinassent point ceux qui long-temps l'avaient servi, et qui maintenant donnaient l'éveil à l'opposition. Les uns représentèrent qu'il valait mieux, avec ce subside de deux millions, prendre à la solde de l'Angleterre des troupes qu'on pourrait congédier à la paix que de lever dans le royaume une armée qui, plus tard,

1678.

1678 à 1679. pourrait être employée contre le parlement; d'autres déclarèrent qu'ils ne croiraient jamais à la franche adoption de nouveaux principes tant que Danby resterait ministre, et que Lauderdale ne serait pas mis en jugement; enfin les communes demandèrent que de suite on prît jour pour s'occuper de la situation du royaume par rapport au papisme. Ces diverses objections n'empêchèrent point le subside et la levée des troupes de passer à la majorité, parce que des commandemens dans la nouvelle armée étaient promis à beaucoup de membres de la chambre haute, et qu'on sentait généralement dans la chambre basse la nécessité de prévenir Louis XIV dans la campagne qui allait s'ouvrir; mais elles signalèrent des défiances que la suite de cette session vit éclater en violens orages.

Les armemens de l'Angleterre n'avaient toutefois encore pour but que de la faire respecter dans des négociations qui s'ouvraient à Nimègue entre elle, la France, l'Espagne et la Hollande. Le duc de Monmouth partait avec trois mille hommes pour aller couvrir Ostende; on levait activement, pour le soutenir, des troupes que devait commander le duc d'York, et l'on rappelait des divers points où elles n'étaient pas absolument nécessaires toutes celles qu'on avait déjà sur pied. L'Ecosse se trouva ainsi momentanément dégarnie des forces qui, depuis dix ans, y maintenaient le gouvernement royal. Dans ce malheureux pays rien n'était changé : l'odieux parlement qui, dans les premières années de la restau-

ration, s'était souillé de tant d'infames condamnations, tremblait encore sous Lauderdale, sous l'évêque Sharp, et faisait trembler la nation par sa facilité à sanctionner tous les actes tyranniques que ces deux hommes exerçaient au nom de Charles. L'église presbytérienne, toujours proscrite, vivait dans les consciences et les affections. Dix-huit années d'existence n'avaient encore fait prescription ni pour l'épiscopat, ni pour la royauté. L'occupation militaire cessant un instant, les conventicules presbytériens, que Charles appelait des séminaires de révolte, reparurent surtout dans les basses terres de l'ouest. Lauderdale les interdit d'après les rigoureuses lois existantes; mais ses ordres, sans l'appui des soldats, furent méprisés. Il s'emporta en menaces vaines, dit qu'il ferait de ces comtés un désert si tous les propriétaires de biens-fonds n'empêchaient leurs fermiers, tenanciers et valets, hommes, femmes et enfans, d'assister aux conventicules: les propriétaires répondirent qu'ils ne pouvaient prendre que pour eux-mêmes l'engagement d'obéir à la loi. Lauderdale écrivit alors que l'Ecosse était en état de révolte, qu'il lui fallait des troupes et des ordres illimités. Aussitôt le ministère fit partir de l'artillerie et de la cavalerie pour les comtés de l'ouest, et comme il ne pouvait disposer d'assez de forces il autorisa Lauderdale à employer les clans montagnards, de tout temps ennemis de leurs voisins des basses terres. Ces barbares fondirent sur le pays presbytérien, dévastant les terres cultivées, enlevant les troupeaux comme

1678 à 1679.

1678 à 1679. au temps de leurs anciennes guerres de race. Les presbytériens, réduits à défendre leurs maisons et leurs champs, opposèrent une vigoureuse résistance. Lauderdale les fit sommer de rendre leurs armes, et ajouta, pour les riches habitans des châteaux, la défense de conserver un cheval qui valût plus de quatre livres sterling. Le duc d'Hamilton et quelques seigneurs des plus considérables vinrent à Edimbourg pour essayer de l'apaiser; leur venue le mit en fureur; en plein conseil il retroussa ses manches jusqu'au coude, et jura Dieu qu'ils se repentiraient s'ils ne retournaient immédiatement dans leurs domaines pour appuyer les troupes du roi. Apprenant ensuite qu'ils se proposaient d'aller à Londres pour implorer Charles lui-même, il fit défense à qui que ce fût de sortir d'Ecosse sans son ordre, mais malgré lui dix ou douze grands seigneurs, entre autres le duc d'Hamilton, les lords Athol et Perth, passèrent la frontière.

Le parlement était assemblé quand les lords écossais arrivèrent; il accueillit leurs plaintes avec chaleur. Ce n'était plus le temps où personne en Angleterre n'était touché du malheur des presbytériens écossais; on sympathisait maintenant avec eux; on se croyait menacé des mêmes souffrances; on ne les abandonnait plus comme des religionnaires dangereux; on voyait en eux toute une population dévouée aux essais de tyrannie qu'on n'osait tenter en Angleterre. On citait avec indignation la réponse faite aux lords écossais par le roi. Je vois bien, avait-il dit,

que Lauderdale s'est conduit durement avec vous, 1678 à 1679.
mais je ne vois pas qu'il ait rien fait contre mes intérêts. Ceux qui s'étaient opposés à la levée des troupes régulières jetaient le cri d'alarme; ils annonçaient que bientôt l'Angleterre serait traitée comme l'Ecosse. Voyant le duc d'York à la tête de l'armée qui maintenant se rendait sur le continent, ils présageaient d'une manière sinistre tout ce qui résulterait de cette intervention armée, naguère si vivement et si imprudemment sollicitée par eux.

Ce prompt changement dans les dispositions de ceux qui avaient forcé Charles aux démonstrations hostiles contre Louis XIV, fut à la fois causé par les événemens qui redoublaient les craintes habituelles du parlement, et par de nouvelles terreurs que Barillon sut répandre dans l'intérêt de son gouvernement. De secrets avis donnés par lui aux chefs de l'opposition vinrent confirmer ce que l'on soupçonnait des projets nouveaux du ministère. Ce fut là toute l'influence que cet ambassadeur, en désertant la cause de Charles, exerça sur les flottemens et reviremens successifs que l'on remarqua dans la conduite de l'opposition au sujet des affaires de Hollande. S'il acheta quelques ames vénales, et si, pour entretenir la division, il les fit voter tantôt avec un parti, tantôt avec l'autre, ces obscures intrigues, étouffées dans une mêlée de passions et d'intérêts qu'elles ne comprenaient pas, méritent peu d'être éclaircies dans une histoire de ce genre. Les contradictions du parlement soumises à une sorte de loi bizarre, mais constante, à

1678 cet instinct de défiance, infaillible dans ses inspirations,
1679. qui consistait à vouloir tout ce que ne voulait pas la cour, à combattre tout ce qu'elle paraissait désirer, cessèrent enfin lorsque la paix termina brusquement les conférences de Nimègue. Dans cette paix, Louis XIV seul parut avoir obtenu ce qu'il désirait, car Charles était tout prêt à contremander les ordres donnés à son ambassadeur, lorsque la ratification lui parvint; au même moment, l'opposition recommençait à désirer la guerre, afin de retenir au dehors l'armée du duc d'York; enfin le prince d'Orange, indirectement prévenu du résultat des conférences, attaquait les Français pour leur donner un prétexte de rupture. Cependant la paix fut maintenue; la France était heureuse de la dicter encore une fois; la Hollande de conserver tout son territoire après une guerre qui avait failli l'effacer du rang des nations. Pour l'Angleterre, c'était aussi une sorte d'avantage qu'un événement qui, donnant au pouvoir une grande force matérielle, devait le rendre plus entreprenant et avancer ainsi les choses.

Le parlement, en apprenant la paix, comprit tous ses dangers, et s'efforça de les prévenir en insistant vivement pour le licenciement des troupes aussitôt leur retour, la mise en accusation de Lauderdale, et la fin de l'affreux système qui désolait l'Ecosse. Sur ce dernier point, le roi fit quelques concessions; il donna des ordres pour que les clans montagnards évacuassent les basses terres; mais quant au licenciement des troupes qui revenaient de Hollande, il

déclara que, ne pouvant payer la portion échue de leur solde, il serait forcé de les tenir sur pied. Le parlement sentit que ce n'était là qu'un prétexte; il fut prorogé. La plupart des membres, en retournant dans les comtés, étaient si persuadés qu'à la prochaine session les troupes seraient employées contre eux, qu'ils annonçaient l'intention de ne point revenir siéger. Cette opinion gagnant rapidement toutes les classes de la nation, une sombre stupeur montrait déjà l'Angleterre livrée comme l'Ecosse aux exécutions militaires, et vendue par un parlement semblable à celui qui légalisait toutes les violences de Lauderdale, lorsqu'une circonstance qui sembla naître de la situation même appela tout à coup le fanatisme religieux au secours de la liberté politique abandonnée. 1678 à 1679.

Un chimiste de Londres et un docteur nommé Tongues, étant parvenus à entretenir le roi et le ministre Danby, dénoncèrent l'existence d'un complot papiste qui devait bientôt éclater. Celui dont ils tenaient ces informations était un certain Titus Oates que les jésuites avaient chargé de diverses missions en Hollande et en Espagne; ils le firent connaître. Titus Oates, cité devant le conseil, avant de s'y présenter, alla trouver le juge Godefrey, et affirma devant lui, sous serment, que les papistes avaient formé le projet de tuer le roi pour donner la couronne au duc d'York; que la chose avait été résolue dans une congrégation appelée de la propagande, et tenue, à Rome, par le pape Clément X; que dans cette assemblée, le roi, désigné

1678 à 1679. sous le nom de *bâtard noir*, avait été déclaré déchu du trône comme hérétique; que le Saint-Siège, mettant le royaume en interdit, en avait donné la lieutenance au général des jésuites Olivia, et que celui-ci remettait son autorité au duc d'York à condition qu'il établirait le papisme en Angleterre; que dix mille livres sterling avaient été consignées, à Londres, par le jésuite Lachaise, confesseur de Louis XIV, pour payer un assassin; qu'un autre jésuite s'était offert pour commettre le crime; qu'aussitôt qu'on se serait défait du roi, une armée serait levée pour proclamer son frère. Oates produisit les noms et les commissions de tous ceux que les conspirateurs voulaient mettre à la tête du gouvernement et de l'armée papiste.

Que des insensés eussent ou non tramé un complot au fond semblable à celui-ci, rien dans les déclarations d'Oates n'était plus odieux que ce qui a été raconté des intelligences de Charles avec Louis XIV; et dans les moyens d'exécution prêtés aux conspirateurs il n'y en avait pas de plus absurdes que ceux que le duc d'York, comme l'apprennent ses mémoires, avait plusieurs fois imaginés pour faire triompher le papisme. Sans doute quelque chose de cette conjuration permanente, tramée par la famille régnante, avait transpiré: trente mille hommes étaient sous les armes; la représentation nationale était menacée; on vient de dire comment la paix de Nimègue avait été acceptée par l'Angleterre. Dans un tel état de choses, Titus Oates, en se faisant l'organe des rumeurs populaires, en se dévouant peut-être par besoin, peut-être par

exaltation, à affirmer sur serment des choses que tout 1678
le monde croyait exister, Titus Oates, méprisé par à 1679.
ceux qui connaissaient sa vie, traité comme un imposteur par le roi, par le conseil des ministres, et, à l'exception du juge Godefrey, par tous ceux qui reçurent officiellement ses dépositions, devait être écouté avec transports par le peuple, toujours crédule en proportion de ses haines et de ses terreurs. Il y eut un soulèvement général des esprits. Les plus calmes pensaient que Titus Oates disait plus qu'il n'avait appris; la multitude passionnée le regardait comme sachant plus encore qu'il n'avait dit. L'autorité, forcée de caresser un préjugé qu'il eût été dangereux de combattre, entoura bientôt de soins et d'égards celui qu'elle regardait comme un fourbe. On le supplia, comme si la sûreté de l'état eût dépendu de ce qu'il lui plairait de taire ou de confesser. Ses déclarations impliquèrent chaque jour un plus grand nombre de personnages importans; des princes étrangers, le duc d'York, la reine furent nommés, après nombre de contradictions et de réticences, qui représentaient Oates comme intérieurement combattu par des terreurs, et redoublaient l'intérêt pour lui, l'indignation contre ceux qu'il désignait à la colère publique. Au milieu de tant d'étonnantes affirmations quelques faits se trouvèrent appuyés par des indiscrétions échappées au duc d'York; une vérité se rencontra même. Oates avait dit que le secrétaire de la duchesse d'York, le jésuite Coleman, avait été nommé par le pape son secrétaire-d'état en Angle-

1678 à 1679. terre. On fit des perquisitions chez ce Coleman, et l'on trouva dans ses papiers plusieurs lettres qui roulaient sur de vastes intrigues papistes. Dans l'une il disait : « Nous avons entre les mains un grand ouvrage; il s'agit de convertir trois royaumes, et par-là, d'arriver à l'entière ruine de l'hérésie pestilentielle qui a dominé long-temps dans le nord. Il n'y a jamais eu de plus grandes espérances d'un heureux succès depuis la mort de la reine Marie; Dieu nous a donné un prince, le duc d'York, qui servira d'instrument à ce glorieux ouvrage. J'ai peine à croire que je veille quand je vois que ce prince, dans le siècle où nous vivons, est capable d'un tel degré de zèle, qu'il ne met rien en comparaison du salut de son ame et de la conversion de ce royaume. Dites au roi qu'il faut qu'il envoie beaucoup d'argent. Il n'est rien qu'on ne puisse faire ici par l'argent; c'est la logique qui persuade tout à notre cour. » Cette lettre, bien que susceptible d'être expliquée, parut une confirmation sans réplique de tout ce qui dans les dépositions d'Oates n'était pas manifestement faux.

On venait de faire cette découverte, lorsque le juge Godefrey disparut. On le trouva quelques jours après, aux environs de Londres, percé de son épée; mais l'état du corps prouvait que le malheureux avait succombé après une longue lutte. Qui avait porté le coup? on ne le sut jamais. Des gouttes de cire, répandues sur les habits du juge, firent croire qu'il avait été assassiné de nuit et par des prêtres, car on ne se servait alors de cire que dans les églises et les

maisons des grands seigneurs. D'ailleurs, Godefrey avait encouru la haine des papistes en accueillant les révélations d'Oates. On lui fit de magnifiques funérailles, tout le clergé anglican y assista. L'immense population de Londres suivit le cercueil, tantôt silencieuse et morne, tantôt poussant des cris non de regret, mais de colère. Les hommes étaient armés, les chaînes de fer étaient tendues dans les rues, et les palissades dressées aux portes comme si l'on eût craint quelque violence de la cour à l'occasion de ces menaçantes funérailles. 1678 à 1679.

Le roi fut obligé de convoquer le parlement sur ces entrefaites. Son discours d'ouverture était impatiemment attendu comme la profession de foi de la cour au sujet du complot. Danby avait conseillé à Charles de se montrer convaincu que ses jours étaient menacés par les papistes; c'était, selon lui, un précieux moyen de se rendre cher au peuple. Charles avec plus de raison pensa qu'il ne lui convenait pas d'accepter comme marque d'attachement à sa personne ce qui n'était que de la haine contre les papistes. Il dit franchement ce qu'il pensait des révélations d'Oates. A son grand déplaisir les deux chambres se prononcèrent tout différemment; elles déclarèrent que les faits révélés étaient de nature à les occuper provisoirement à l'exclusion de toute autre affaire. Elles demandèrent un jeûne public, assignèrent à Titus Oates une pension de 1200 livres sterling et un logement dans le palais de Whitehall; enfin elles exprimèrent le désir qu'une garde lui fût

1678 à 1679. donnée pour le préserver du sort de Godefrey assassiné par les papistes. Tant que dura l'enquête, elles s'assemblèrent deux fois par jour. Oates vint répéter et amplifier encore ses révélations; on l'applaudit avec des transports frénétiques. Un autre dénonciateur, nommé Bedlow, comptant aussi sur la faveur publique, se présenta. Il fit serment que le juge Godefrey avait été assassiné dans l'hôtel Sommerset par des catholiques au nombre desquels étaient des domestiques de la reine. De ce fait particulier, sur lequel il ne fournissait aucune preuve, passant à l'ensemble de la conspiration et déclarant avec repentir qu'il y était entré lui-même séduit par de brillantes promesses, il fit une déposition évidemment ajustée sur celle d'Oates, mais reçue comme si elle l'eût en effet confirmée. Bedlow se prétendait instruit non-seulement des détails de la conspiration présentement dénoncée, mais de ceux d'une multitude de complots tramés par les papistes depuis la restauration. On lut avec avidité ces révélations, la plupart contradictoires, recueillies dans un livre qui portait ce singulier titre: « Relation et découverte impartiale de l'affreux complot des papistes pour détruire et brûler les villes de Londres et de Westminster avec leurs faubourgs, contenant les divers conseils, ordres et résolutions des jésuites dans cette vue, par le capitaine Bedlow, engagé ci-devant dans cet horrible dessein, et l'un de ceux qui devaient allumer les feux. » Beaucoup de libelles, dictés comme celui-ci par la haine et par l'avidité, étaient répandus avec profusion, et déféraient

aux carrefours de Londres le grand procès qui s'instruisait au parlement. Mais tout, dans les tumultueuses réunions auxquelles la circonstance donnait lieu, passa pour prouvé lorsque le tribunal qui, malgré sa position élevée, participait au besoin de croire les accusations, les sanctionna d'une manière générale par la déclaration suivante : « Les seigneurs et les communes reconnaissent qu'il y a eu et qu'il y a encore un infernal complot papiste pour assassiner le roi, et extirper jusqu'aux fondemens de la religion protestante. » 1678 à 1679.

Alors commença devant les cours de justice et la chambre haute une lugubre procédure contre les lords catholiques Arundel, Peters Stafford, Powis, Bellasis, les jésuites Coleman, Ireland, Grève, Peekering, et successivement contre ceux qu'impliquèrent les infatigables dénonciations de Titus Oates et de Bedlow. Malheureusement ces cours de justice voulant, comme la nation entière, condamner plutôt qu'examiner, ne manquèrent ni des élémens qui pouvaient à la rigueur établir la preuve légale de complot contre quelques-uns des accusés, ni de lois terribles pour les frapper. Et c'est ici qu'un spectacle tout-à-l'heure imposant devint horrible. Aucune voix amie ne s'éleva pour sauver ces hommes qui n'étaient coupables que de vœux impuissans ou de conceptions extravagantes. Le roi, le duc d'York, l'ambassadeur de France, si bien instruits de ce qu'étaient au fond tous ces crimes, gardèrent le silence; ils étaient atterés. Aucune remontrance généreuse ne fut faite par les hommes éclairés qui ne voyaient en cette accusa-

1678 à 1679. tion qu'un spécieux mais utile argument contre le papisme. Beaucoup de membres influens dans les deux chambres ne regardaient, suivant le mot de Shaftesbury, Oates et Bedlow que comme des gens tombés du ciel tout exprès pour sauver l'Angleterre de la tyrannie. Ils se firent un affreux système de ne pas combattre dans les esprits plus faibles une crédulité née de la peur et de l'amour du merveilleux. Il y en eut, et Seymour entre autres, qui saisirent ce prétexte des dangers courus par le roi pour passer avec éclat dans l'opposition; et de là ce concours des hommes de tous les partis et de toutes les opinions pour punir de vagues projets sous la forme arrêtée que leur donnait la voix des dénonciateurs.

Cette adoption unanime d'un complot papiste, pris pour symbole de tout ce dont on pouvait accuser la royauté, depuis son rétablissement, commandait malheureusement des supplices; et la nation, agissant par ses représentans, ne recula pas plus devant ces odieuses conséquences, qu'elle n'avait reculé devant la nécessité de sacrifier les chauds partisans de la révolution, quand ses terreurs avaient rappelé les Stuarts. Les lâchetés de la restauration et les crimes de ses premières années avaient été commis pour le salut des intérêts généraux, et depuis lors, ces intérêts bien ou mal entendus avaient fait la loi. Ils avaient conduit la contre-révolution jusqu'au renversement de l'église presbytérienne et du parti raisonnable, qui ne voulait ni évêques ni roi. La royauté voulut

continuer le mouvement à son profit, et au profit de l'odieuse religion pour laquelle des torrens de sang avaient été versés par la reine Marie. Les intérêts généraux se séparèrent, non du principe monarchique, mais des vues qui tendaient à le consolider aux dépens de toute liberté. Ils avaient rendu la royauté entreprenante, et souffrirent d'abord de ce qu'ils avaient fait pour elle; mais en s'attachant fortement à ce qu'ils ne lui avaient point encore sacrifié, au protestantisme anglican, à la constitution politique, assemblage imparfait des garanties obtenues par vingt générations, à la législation telle que l'avaient faite les orages parlementaires, précurseurs de la révolution, ils créèrent assez à temps une résistance.

Le parlement, dans l'ensemble de sa composition, représenta fidèlement les intérêts généraux dans leurs modifications successives pendant les dix-sept années écoulées depuis la restauration jusqu'au complot papiste. Tant qu'il flotta entre la crainte du despotisme et celle de la liberté absolue, il composa avec la royauté, et ménagea ses forces de manière à se tenir à égale distance de deux extrémités également dangeureuses, à ne point courir les chances d'une défaite, et à se dérober aux conséquences forcées d'une victoire complète. Mais, comme la nation, il échappa graduellement à l'impression produite par les excès commis au nom de la liberté, et perdit, en proportion, autant d'hommes de la génération qui avait souffert de ces excès. Les renouvellemens par-

tiels fournis par des élections dont l'esprit répondait aux progrès des mécontentemens populaires, introduisirent dans les communes, à la suite des anglicans, qui avaient commencé l'opposition, des presbytériens, des patriotes, qui n'avaient de zèle pour aucune croyance, des disgraciés maîtres de tous les secrets de la cour, enfin des hommes qui professaient ouvertement les principes républicains. Ces derniers venus étant, dans l'opposition, les seuls qui eussent un but, celui de renverser la famille régnante, poussèrent beaucoup plus vivement au recouvrement graduel de tout ce que lui avait accordé la surprise générale au moment de la restauration.

Ainsi cette volonté royale, acceptée comme toute-puissante, n'eut pas même la force d'une prérogative définie et limitée. Quand elle laissa voir son penchant à protéger les papistes, on la prévint en les envelopant dans la proscription générale des sectes dissidentes. Elle prétendit pouvoir à son gré lever des troupes et tenir sur pied les milices; on lui opposa d'anciennes lois suspendues, mais non abrogées par la restauration, ou bien on lui refusa des subsides. Elle employa des ministres dont les bonnes intentions cachaient les siennes; on les accusa, ils payèrent pour elle. Fatiguée de mentir inutilement, elle appela des hommes sans morale et sans foi, et procéda par des coups d'état contre la religion et la représentation nationale; on refusa de l'assister dans les guerres extérieures qui devaient faire triompher ce système, et ses mécomptes la forcèrent à sacrifier ses conseillers

et à sanctionner un test religieux qui la privait de ses plus dévoués serviteurs. Rentrant dans la lutte légale, elle essaya d'opposer au test religieux un test politique, suivant les doctrines du pouvoir absolu; on proclama devant elle le droit d'insurrection. Enfin, lorsqu'une fraude habilement calculée lui procura l'appui d'une armée permanente, on inventa contre elle le complot papiste. On la terrassa quelque temps par ce mensonge soutenu avec un ensemble et un acharnement sans exemple dans l'histoire d'aucun peuple. Mais la victoire ainsi obtenue ne fut pas légitime. Elle eut cela de déplorable, qu'elle troubla ou corrompit une multitude de consciences, que, lorsque l'impulsion donnée par elle vint à s'affaiblir, il ne resta plus de cette grande crise qu'une souillure, et que les mêmes hommes qui s'étaient sauvés une fois par l'imposture n'eurent pas assez de vertu pour s'armer quand l'insurrection devint une nécessité.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

NOUVEAU MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

Résultats politiques de la conjuration papiste. — Hardiesse du parlement. — Découverte des relations avec la France. — Influence de cette découverte dans les élections d'un nouveau parlement. — Esprit de la chambre basse. — Affaires du ministre Danby. — Conseil de William Temple. Bill pour exclure le duc d'York de la succession. — Résistance de la cour. — Progrès de l'esprit républicain dans la chambre basse. — Les anglicans réconciliés avec la cour. — Incertitudes de la nation favorables au parti républicain. — Intentions de ce parti mises à découvert. — Parlement d'Oxford. — Brusque défaite du parlement républicain.

La conspiration papiste ayant tiré le parlement et la nation du plus grand danger qu'ils eussent couru depuis la restauration, les esprits irrités se persuadèrent aisément que désormais il n'y avait plus moyen de se défendre qu'en attaquant. Le roi n'avait point accepté l'espèce d'exception respectueuse qu'au milieu même de la colère contre les fauteurs du papisme on avait faite pour sa personne 1678 à 1679.

1678 à 1679. en paraissant le croire innocent, menacé même par les conspirateurs. Le duc d'York avait méprisé d'abord comme peu sérieuses, ou du moins comme dénuées de preuves, les accusations qui, du roi, venaient tomber sur lui. L'indignation publique ainsi bravée fut comme autorisée à ne plus s'imposer, dans sa force, une retenue dont on ne lui avait pas tenu compte au moment d'une explosion chanceuse. Tandis que les tribunaux par leurs poursuites entretenaient la crédulité populaire au sujet du complot, et frappaient par la loi tout ce que la loi pouvait atteindre, le parlement agrandissait le champ des vengeances légales, et proposait des lois qui pussent frapper ses ennemis jusqu'au pied du trône.

L'emportement avec lequel furent accueillies les plus violentes motions contre les papistes laissa à peine au petit nombre d'amis éperdus qu'ils conservaient à la cour le temps de se reconnaître. Un nouveau test anglican, beaucoup plus rigoureux que celui qui avait renversé le système de la Cabale, passa presque sans opposition. Un de ceux qui l'appuyèrent dans la chambre haute le caractérisa en termes dont la brutalité, quelques mois auparavant, n'eût pas été tolérée : « Je vote ce test, dit-il, afin qu'il « ne reste ni un homme, ni une femme papiste, ni « un chien, ni une chienne papiste, pas seulement « un chat papiste pour miauler autour du roi. » Ces paroles furent applaudies. Le duc d'York, présent à la chambre, demanda une exception personnelle, et s'exprima avec autant de courage que de convenance.

On l'écouta avec impatience, et il n'obtint l'exception qu'à une majorité de deux voix. Le bill avait été dirigé contre lui. 1678 à 1679.

La découverte d'une des correspondances qui avaient eu pour objet les demandes d'argent à Louis XIV, vint enhardir l'esprit d'hostilité contre la famille régnante. Elle compromit personnellement le roi. Le lord Montague, qui avait été son ministre en France, avait, par suite de quelques indiscrétions, encouru son mécontentement, puis sa haine, parce qu'il s'était jeté dans l'opposition. Par un ordre dont il est impossible de concevoir l'imprudence, Montague fut accusé d'avoir entretenu des relations avec le pape et livré à la France les secrets du gouvernement. En se servant contre un ancien favori de cette arme populaire, incessamment levée sur sa propre tête, le roi espérait que Montague ne pourrait prouver sur quelles instructions il avait, pendant son ambassade, donné la main aux intrigues papistes. Mais Montague avait conservé les lettres de la chancellerie qui renfermaient ces intructions; traduit devant un tribunal, il les livra toutes. Une d'elles écrite par Danby, qui, dans cette affaire, montrait beaucoup d'acharnement contre Montague le chargeait de demander à Louis XIV, pour trois ans, un subside annuel de 300,000 livres, afin que le roi, pendant ce temps, fût libre de ne pas assembler le parlement. C'était toute l'histoire de la perfide médiation dans la guerre de Hollande. La lettre ne portait point le sceau royal, mais on lisait au bas ces mots de la main du roi :

1678 « Cette lettre est écrite par mon ordre, Charles. »
1679. Le parlement ne pouvait être frustré du droit d'approfondir une telle affaire; il s'empara des lettres. Le solliciteur-général Wilmington fit sur elles un rapport, et demanda la mise en accusation du ministre qui les avait écrites. « Je vois, dit-il, les intérêts de l'Angleterre et la foi jurée aux alliés sacrifiée à l'appétit de l'argent de France, qui doit donner les moyens de nous priver de la représentation nationale : n'est-ce pas là vendre la patrie et renverser la constitution? C'est un crime de haute-trahison, et pour ce crime je demande la mise en accusation de Danby. » Un bill d'accusation fut aussitôt voté par les communes, et passa à la chambre haute où tout faisait croire qu'il serait accueilli, lorsque le roi, effrayé des conséquences de cette mise en accusation, afin de la retarder, prorogea le parlement.

Il fallait que le gouvernement donnât promptement suite à cette mesure; la nation n'était pas d'humeur à supporter une longue prorogation. Danby conseilla de dissoudre le parlement, et persuada au roi, au duc d'York, aux membres influens de l'opposition dans la chambre haute, qu'ils trouveraient leur compte dans un renouvellement intégral de la chambre basse. Il dit au roi et au duc qu'en employant ce qu'il y avait d'argent dans le trésor, on obtiendrait des élections royalistes, et que dans tous les cas il était impossible que la nouvelle chambre fût plus mal composée que celle dont on allait se défaire; il fit entendre aux lords de l'opposition que si la chambre

des communes était conservée et emportait sa mise en accusation, le roi serait obligé de prendre des ministres qui plussent à cette chambre, et qu'elle avait déjà tant varié qu'un petit nombre de mesures populaires suffirait pour la ramener à son ancienne ferveur royaliste. Cette crainte de la versatilité de la chambre des communes existait en effet chez les lords de l'opposition, et dans une des dernières sessions avait porté quelques-uns d'entre eux à demander qu'elle fût dissoute. Ils appuyèrent de toutes leurs relations à la cour l'avis ouvert par Danby, qui de son côté leur promit de sortir du ministère. La dissolution fut résolue; le roi la prononça au commencement de janvier 1679.

Un nouveau mécompte détruisit les espérances fondées sur cette mesure. La cour s'agita vainement pour faire élire des hommes dévoués; le parti de la 1679.
nation eut l'avantage. Il trouva moyen, en multipliant les biens libres, de multiplier les voix, et d'appeler ainsi une plus grande portion des classes inférieures à la défense de leurs intérêts. Les rapports qui de tous les points du royaume arrivaient à Londres sur la conduite du peuple dans des élections étaient si alarmans, les professions de foi publiques des candidats si menaçantes pour les papistes en général et pour le duc d'York, audacieusement représenté comme l'ame de tous leurs complots, que le roi, avant d'assembler le nouveau parlement, crut devoir éloigner son frère, tant pour le dérober à ce que ses ennemis pourraient entreprendre

1679 à 1680. contre lui, irrités de sa présence, que pour paraître entrer dans les mécontentemens qu'il avait provoqués.

La session s'ouvrit, tous les membres de l'opposition avaient été réélus; parmi les nouveaux venus, les presbytériens étaient en plus grand nombre, leurs amis politiques arrivaient avec l'arrière-pensée la plus redoutable à la contre-révolution, celle de renverser la famille régnante. Si tel n'était pas le vœu de la chambre entière, les passions qui l'animaient tendaient absolument au même but. Des événemens, des périls du genre de ceux dont le *long parlement* s'était fait arme, avaient remis en faveur les plans de réforme prêchés quarante ans auparavant, en présence des énormes abus maintenant renouvelés. Ce n'étaient plus les rêves de perfection mystique, les espérances aventureuses qui avaient précipité les premiers pas de la révolution, mais à la place le ressentiment profond, le soulèvement de cœur d'hommes trop long-temps réduits à faire de l'opposition par des principes qui n'étaient pas les leurs, et qui revenaient, par une puissante réaction intérieure, à ceux dont ils rougissaient d'avoir fait abnégation. Peut-être se croyaient-ils forts de leur expérience et capables de maîtriser les passions populaires. Mais, quoi qu'il pût arriver, il semblait qu'un nouvel appel à ces passions fût pour beaucoup un devoir de conviction, pour le grand nombre une tentative désespérée.

Le nouveau parlement se montra peu touché de ce que dit le garde du grand sceau, Nottingham,

pour faire valoir le sacrifice que le roi avait fait à ses affections en éloignant le duc d'York. La mise en accusation de Danby fut redemandée avec plus de violence que dans le dernier parlement; vainement Danby fit agir ses amis dans les deux chambres, on persista, non par haine contre lui, mais parce qu'on voulait qu'il se défendît en inculpant le roi. Charles, voyant où tendait cette persistance, fut assez imprudent pour déchirer lui-même le voile de la responsabilité ministérielle. Il crut imposer silence en déclarant au parlement que son ministre n'avait rien fait que par ses ordres, que pour cela il le déchargeait de l'accusation portée contre lui, et trouvait bon de lui donner des lettres de grace; « Et si quelqu'un, ajouta-t-il, trouve que ces lettres ne sont pas valables, nous viendrons bien à bout d'assurer la protection des lois à un homme qui nous a loyalement servi. » Bien qu'il eût à ses ordres une armée pour appuyer cette expression de son bon plaisir, le gant fut relevé. Des orateurs, entre autres Seymour et Wilmington, nièrent que la prérogative royale pût mettre un ministre à l'abri de la vindicte publique. « C'est le peuple, dirent-ils, qui, après tout, souffre des trahisons et des fautes des ministres, et la réparation ne peut se trouver dans le pardon royal, mais bien dans la punition des coupables. » Les amis de Danby proposèrent une conciliation, qui consistait à le bannir, comme autrefois on avait banni Clarendon. Mais ceux qui soutenaient le bill d'accusation s'écrièrent : « Qu'est-il besoin de constitu-

1679 à 1680.

1679 à 1680. tion? pourquoi des ministres responsables? Déclarez donc qu'à l'avenir les hommes revêtus d'emplois pourront trafiquer de l'honneur et des intérêts de la nation, et qu'ils en seront quittes pour aller se promener sur le continent.» Danby, n'espérant plus rien, se retira, et peu après fut mis à la Tour par ordre des communes; mais la prérogative royale resta en prise. Comme la fermentation dans le peuple répondait à la violence que montraient les communes, Charles, encore une fois placé dans l'alternative de briser la constitution par un coup d'état, ou d'abandonner l'administration composée des créatures et des amis de Danby, prit le parti le moins dangereux : il se détermina à composer un nouveau ministère, et eut recours encore à la probité et aux lumières de William Temple.

William Temple donna un conseil qui, s'il eût été suivi, eût terminé peut-être la contre-révolution. Il dit à Charles qu'il était déjà bien tard pour songer à sauver la nation de la tyrannie, ou la royauté d'une seconde chute; que cependant un moyen lui paraissait propre à rétablir la confiance et conduire à un ordre de choses stable; que jusqu'ici la marche du gouvernement avait dépendu du caractère particulier et des intentions de deux ou trois ministres, soumis à une responsabilité factice; qu'il fallait associer aux intérêts de la couronne, et en aussi grand nombre que possible, des conseillers qui, par leur position indépendante, leurs principes et leur fortune, entrassent également dans les intérêts nationaux, et ne rien faire

que par leur avis. « Cet avis, disait-il, serait toujours l'expression de ce que réclamaient les intérêts généraux, essentiellement amis de l'ordre, de l'économie dans les dépenses du gouvernement et de la gloire du pays dans les affaires extérieures. » Charles se décida à former un conseil de ce genre, et promit de le consulter en tout ce qu'il ferait; mais il le composa par moitié d'officiers de la couronne, et, contre l'avis de Temple, y fit entrer, parmi beaucoup d'hommes qui jouissaient d'une considération méritée, d'autres qui n'avaient acquis leur influence dans les deux chambres que par l'intrigue et la turbulence. Toutefois l'une des principales garanties que Temple avait prétendu, par cette constitution, donner à la fois à la nation et à la couronne, était obtenue. Le revenu annuel de ce conseil, composé de trente membres, égalait la somme des revenus de tous les membres des communes réunis. Des hommes possédant une telle masse de richesses ne pouvaient désirer une nouvelle révolution. 1679 à 1680.

Le roi prit dans le sein du conseil un nouveau ministère, sorte de comité dans lequel devaient se discuter les affaires avant d'être portées au conseil. Le comte d'Essex, d'une famille dévouée aux Stuarts, homme que les mœurs de la cour révoltaient, qui aimait la liberté par bon sens, et détestait le catholicisme comme incompatible avec la liberté, fut chargé de la trésorerie. Le comte de Sunderland, d'une capacité connue, mais qui eût plus dignement figuré dans le ministère de la Cabale qu'entre William Temple

1679 à 1680. et le comte d'Essex, fut fait secrétaire d'état; le marquis d'Halifax, qui professait en bel esprit l'athéisme et les opinions républicaines, mais qu'on avait toujours trouvé disposé comme courtisan à combattre la liberté défendue par le parlement, fut appelé au même comité. Enfin Shaftesbury, maintenant l'idole du peuple, en eut la présidence. Dans le conseil, on remarquait parmi les hommes qu'on a vus dans cette histoire se distinguer par des talens ou des vertus, à la tête de l'opposition parlementaire, les lords Russel, Cavendish, Coventry, le chevalier North et Édouard Seymour.

Cette révolution ministérielle fut rapidement opérée, et d'abord tenue secrète, afin qu'elle produisît dans le public l'effet d'une surprise agréable; mais elle fut très-froidement accueillie. Le parlement assemblé resta silencieux. Il n'avait pas accusé Danby de tromper le roi, mais de le trop bien servir. Ceux même dont les amis allaient s'asseoir au nouveau conseil ne paraissaient pas gagnés par cette caresse faite à leurs opinions; ils disaient que le roi n'écouterait pas les nouveaux ministres, ou qu'il les mettrait encore dans ses intérêts contre ceux de la nation; qu'il n'y avait que son impuissance qui pût rassurer sur ses intentions. Ainsi c'était un parti pris d'attaquer le pouvoir royal, sans attendre qu'il redevînt entreprenant.

Les communes lancèrent comme manifeste une déclaration concernant le duc d'York, et votée à l'unanimité dans les termes suivans : « L'attachement du

« duc d'York au papisme, et l'espoir de le voir monter « sur le trône, ont puissamment encouragé les con- « spirations et les desseins des papistes contre l'église « protestante. » C'était à dire qu'on voulait exclure le duc d'York de son droit de succession au trône. Il y avait long-temps que, dans des vues différentes, les partisans du duc de Monmouth, les amis de la duchesse de Portsmouth, mère d'un fils pour lequel son ambition rêvait un trône, enfin que les zélés anglicans, aspiraient après le moment où cette exclusion pourrait être demandée. Au temps où le duc avait rendu sa conversion publique, de sourdes menaces l'avaient averti déjà que l'Angleterre entière le repoussait. Le parlement, assez fort maintenant pour exprimer, au nom de tous les partis, ce sentiment de réprobation, fut entraîné par le parti énergique qui le dominait à voter la déclaration. Il souffrit que plusieurs membres l'appuyassent par des argumens menaçans pour la royauté. 1679 à 1680.

Dans le conseil, les hommes qui appartenaient à l'opposition pressèrent le roi de répondre à l'appel des communes en proposant lui-même ce qui paraîtrait propre à rassurer la nation sur les craintes inspirées par le duc d'York. « Il y avait, dirent-ils, deux partis à prendre, ou bien exclure le duc comme papiste, ou limiter à l'avance son autorité de manière à ce qu'il ne pût rien entreprendre contre la religion du pays. Et si le roi ne prenait pas l'initiative, les communes le préviendraient, et iraient beaucoup plus loin. Shaftesbury parla pour l'exclusion : « Le roi, dit-il,

1679 à 1680. avait le droit de déshériter son plus proche héritier; c'était le droit de tout chef de famille, de quiconque laissait après lui des biens. » Comme ce n'était pas dans une vue politique, mais simplement par haine pour le duc d'York, qu'il appuyait l'exclusion, on peut croire qu'il faisait volontairement cette confusion entre les lois de succession qui régissent la famille, et celles qui devaient régir l'état. Les lords Sunderland, Essex et Halifax proposèrent les limitations; les deux premiers, parce qu'elles leur paraissaient moins contraires au principe monarchique que l'exclusion; le dernier dit en présence du conseil qu'exclure le duc d'York, ce serait rendre la monarchie élective, et livrer le royaume à l'anarchie; mais il dit à ses amis qu'il tenait pour les limitations, considérant comme un suprême bonheur pour l'Angleterre qu'elle eût un roi papiste, n'y ayant que cela qui pût tuer la royauté. Temple combattit les limitations, et par des motifs d'honnête homme. Il dit que si le système des limitations était adopté, elles seraient un lien salutaire pour un successeur papiste, mais que pour les princes protestans qui régneraient ensuite elles équivaudraient à la ruine de la prérogative royale. Le roi fut de l'avis de ceux qui, regardant comme un malheur pour la royauté la nécessité de céder à cette nouvelle prétention des communes, choisissaient entre deux concessions la moins coûteuse. Il chargea le lord chancelier de proposer aux deux chambres un plan de limitations.

Ces limitations ne sauvaient de tous les principes

monarchiques que celui de l'hérédité directe. Elles ne laissaient au duc, s'il devenait roi, qu'un vain titre, elles conféraient au parlement le droit de se réunir et de rester assemblé, celui de nommer à tous les offices civils, militaires et ecclésiastiques. Les communes ne furent pas satisfaites d'une offre si extraordinaire de la part de Charles II. Elles dressèrent de leur côté un bill d'exclusion qui déclarait le duc d'York traître, s'il essayait, après la mort du roi, de revenir en Angleterre et de faire valoir son titre par les armes. Ce bill eut pour lui une majorité considérable. La session se prolongeant, la chambre basse, outre le bill d'exclusion, mena de front cinq bills, empreints du même caractère d'animosité, et qui tous ressuscitaient les prétentions des premières années du long parlement : un bill ordonnant de rechercher les membres qui s'étaient vendus à la cour sous les deux précédens ministères, ses motifs rappelaient fort ceux du célèbre acte contre les délinquans; un bill pour expulser de son sein tous ceux qui occupaient des places rétribuées; un bill ordonnant le licenciement des troupes régulières; un autre réglant les assemblées périodiques de la milice, c'était presque le même que Charles Ier avait refusé de sanctionner; enfin un bill en faveur de la liberté individuelle, c'est la fameuse garantie de l'*habeas corpus*. Depuis le parlement de 1668, la proposition d'un acte de ce genre contre les emprisonnemens arbitraires était revenue à chaque session, toujours combattue et toujours amélio-

1679 à 1680.

1680 rée. Cette fois elle passa, et il ne lui manqua plus que la sanction royale.

Tout en discutant ces diverses motions, qui ramenaient la monarchie sur le terrain où elle avait déjà succombé, les communes pressaient avec ardeur la continuation des procédures contre les lords papistes enfermés à la Tour, et persistaient à vouloir que la chambre haute déclarât non valables les lettres de grace données à Danby. Leur prétention avait surtout pour adversaires les pairs ecclésiastiques: on se souvient de l'appui prêté par eux au ministère de Danby. Les presbytériens de la chambre basse ne manquèrent pas cette occasion d'attaquer l'épiscopat. Ils représentèrent aux lords, en s'appuyant sur de nombreux antécédens, que les évêques siégeant parmi eux ne pouvaient voter dans le procès de Danby, et devaient sortir de la chambre jusqu'à ce que cette affaire fût terminée. Les lords, à une petite majorité, refusèrent de prononcer cette exclusion. Les communes déclarèrent que si les évêques étaient admis à voter, elles suspendraient le cours de leurs travaux. Le roi se hâta de profiter de cette nouvelle querelle des deux chambres, non pour proroger, mais pour dissoudre le parlement. La plupart des bills révolutionnaires alors en discussion attendaient une seconde ou une troisième lecture: seulement le licenciement des troupes était effectué, le roi ayant eu à choisir entre l'avantage de les conserver et celui de toucher un subside de 20,000 livres sterling. Enfin la loi de l'*habeas corpus* était sanctionnée.

Le nouveau mouvement révolutionnaire, en perdant la tribune politique, ne fut point arrêté; il se précipita par toutes les voies qui restaient ouvertes devant lui. Les chaires retentirent de discours dans lesquels on livrait à la dérision et à l'horreur celles des maximes des jésuites qui paraissaient avoir été mises en pratique dans la conspiration papiste. Les tribunaux virent redoubler la partialité des juges contre les victimes de cette fable atroce, et les applaudissemens furieux du public à chaque nouvelle condamnation. Cinq jésuites furent mis à mort : on exécuta après eux Langhorn, savant jurisconsulte, coupable d'avoir assisté les papistes dans plusieurs procès. La presse, redevenue libre par le fait de la dissolution de la chambre, accrut ce débordement de passions. Une multitude de petits écrits parurent, dans lesquels les membres de l'opposition, et quelques-uns avec un talent redoutable, traitaient la question de l'exclusion du duc d'York, et discutaient les droits de la prérogative royale. Les presbytériens, par d'autres écrits, attaquaient l'épiscopat, et le rejetaient malgré lui dans la contre-révolution. La cour n'avait point de partisans qui osassent répondre; mais les évêques répondirent. Ils firent paraître sous le titre d'Observateur un journal presque entièrement rempli de récriminations contre les protestans dissidens. Ceux-ci leur reprochaient de se vendre au pouvoir, et de laisser enchaîner la liberté pour conserver leurs honneurs et leurs immenses richesses; eux renvoyaient les presbytériens aux excès commis par leur

1680 à 1681.

1680 à 1681. secte lorsqu'elle avait été dominante, et dénonçaient leurs principes comme subversifs de l'ordre de choses existant.

Les épiscopaux eurent, dans le cours de ces disputes, un argument terrible à employer contre leurs adversaires. Le licenciement des troupes ayant encore une fois laissé respirer l'Écosse, et Lauderdale ayant été entraîné dans la disgrace de Danby, les presbytériens écossais avaient obtenu d'une nouvelle administration plus de tolérance, et aussitôt avaient recommencé leurs assemblées dites conventicules. Quelques-uns d'eux, se rendant à une assemblée de ce genre, rencontrèrent la voiture de ce Sharp qui les avait si indignement tyrannisés pendant quinze ans : Sharp succomba sous leurs coups. Les meurtriers, et quelques ministres qui les avaient excités comme à une vengeance agréable à Dieu, provoquèrent un soulèvement près de Glascow; plusieurs milliers de presbytériens accoururent à leur voix, à peine armés et vêtus, mais animés par la croyance que le triomphe du Christ, attendu pendant les longs jours d'oppression, était enfin arrivé. Ils proclamèrent le covenant, et, repoussant quelques compagnies de gardes envoyées pour les disperser, marchèrent à l'aventure, appelant à eux tous les presbytériens, et demandant la convocation d'un parlement libre. Le duc de Monmouth fut en toute hâte envoyé de Londres contre les insurgés, avec quelques troupes réunies dans le nord de l'Angleterre; il les attaqua au pont de Bothwell sur la Clyde, non loin de la petite ville de Ha-

milton : ils résistèrent à peine. Le duc eut pitié de leur fanatisme, et les épargna ; seulement quelques ministres, chefs de la révolte, furent pendus ; aussi intrépides au pied de l'échafaud que lâches au combat de Bothwell, ils moururent sans vouloir reconnaître l'autorité du roi. 1680 à 1681.

Le duc, revenant à Londres, obtint avec peine une amnistie pour les insurgés. Le roi trouva mauvais qu'il eût empêché les troupes victorieuses de massacrer les fuyards, et pris si grand soin des prisonniers. Le duc repartit noblement que, pour tuer de sang-froid des gens sans défense, un boucher eût mieux convenu que lui. Chargé d'assurer à l'avenir la soumission du pays, il continua à se conduire avec cette modération qui lui faisait en Ecosse et en Angleterre beaucoup de partisans. Il fit en peu de temps, par la douceur, ce que n'avait pu faire aucune des administrations qui s'étaient succédé en Ecosse depuis la restauration. Il régularisa les assemblées dissidentes, de manière qu'il n'était besoin ni de les autoriser absolument ni de les interdire.

La prise d'armes des insurgés, vaincus au pont de Bothwell, arriva au moment où le parti de la cour, long-temps étourdi du coup que lui avait porté la conspiration papiste, pour rétablir le combat, avait recours à la presse. Les écrivains de ce parti ne manquèrent pas de rattacher la révolte écossaisse à l'ensemble d'attaques révolutionnaires que favorisait la disposition actuelle des esprits. Cette disposition, essentiellement liée au grand danger qui l'avait fait

1680 à 1681. naître, était soutenue par la crainte de ce que réservait le règne du duc d'York, mais non pas telle que se l'imaginaient les républicains. Bien que la masse de la nation se laissât conduire par eux, elle n'avait pas comme eux de résolution prise. Voyant déjà les épiscopaux se rapprocher du roi parce qu'ils étaient menacés comme lui par les presbytériens, elle n'apercevait pas clairement ce qui pourrait advenir d'un brusque renversement de l'état de choses existant. Toutes ses incertitudes se manifestèrent lorsqu'une maladie menaça d'enlever subitement Charles II. S'il meurt, disait-on, le duc d'York va régner, et avec lui la faction papiste altérée de vengeances. Si l'on parvient à exclure le duc, qui régnera? sa fille ou l'un des fils naturels du roi? Quant à la république, elle ne peut s'établir qu'en exterminant tout ce qu'elle a d'adversaires dans l'épiscopat et dans la pairie. Le roi se rétablit, et l'allégresse excitée par de si puissans motifs fut aussi générale que mal interprétée par celui qui en était l'objet.

Pendant la maladie du roi le duc d'York vint secrètement à Londres. Le profond découragement dans lequel il le trouva plongé par tant d'humiliations et de mécomptes lui donna le droit de représenter que, si ses conseils eussent été suivis, le parti révolutionnaire ne serait jamais venu à ce point d'audace. Le duc montra le parlement et le conseil formé sur l'avis de Temple comme un ramas de factieux avec lesquels il fallait rompre. La véritable opinion de l'Angleterre était, disait-il, celle qui s'exprimait par l'inquiétude

si générale et si vive pour les jours du roi menacés. 1680 à 1681.
Il fallait dissoudre le conseil, différer le plus possible la convocation d'un nouveau parlement, et revenir sincèrement à Louis XIV. Le roi se décida à suivre ces conseils, et ce fut le commencement de l'ascendant que le duc exerça sur lui dans la suite. Il ne lui permit pas encore de rester en Angleterre, mais il le renvoya avec la promesse que le parlement ne serait point appelé avant un an, et que le gouvernement de l'Écosse serait ôté au duc de Monmouth, chef d'un parti considérable parmi ceux que la terreur du papisme ne poussait pas jusqu'à vouloir le renversement de la royauté. Ces nombreux ennemis du duc d'York, justifiant les inquiétudes nationales quand la mort du roi semblait certaine, avaient été au moment de se diviser, les uns pour faire couronner Monmouth, les autres pour proclamer le duc de Richmond, fils de la duchesse de Portsmouth, d'autres enfin pour appeler le gendre et la fille du duc d'York. De leur côté, les républicains s'étaient activement remués pour faire triompher leur système. On crut même qu'à la faveur du trouble un de ces partis avait essayé de s'emparer de la Tour de Londres et des postes principaux de la ville. Le rétablissement du roi déconcerta toutes ces espérances qui se reportèrent à leur point de séparation, et ne rentrèrent qu'avec peine dans la voie légale par laquelle la masse de la nation voulait arriver à détruire le papisme et à se préserver des vengeances du duc d'York.

Le roi reprit courage aux cris de joie qui saluèrent

1680 à 1681. sa convalescence; s'il les eût compris, il se fût attaché à suivre les avis de Temple. Une invincible fatalité, ou plutôt le sentiment de ses torts envers la nation, lui fit préférer la marche tracée par le duc d'York. Temple, Shaftesbury, les lords Essex, Halifax, se retirèrent après avoir sollicité vainement la convocation d'un parlement; le conseil n'étant plus consulté cessa de se réunir. Sunderland resta ministre, Laurent Hyde, fils de Clarendon, et le lord Godolphin, qui avaient été employés à la trésorerie sous le lord Essex, remplacèrent l'un ce dernier ministre, l'autre le lord Halifax, et soutinrent le roi dans sa résolution de ne point assembler de parlement. Mais les écrits religieux et politiques contre le papisme et l'arbitraire surpassèrent en violence tout ce que la tribune eût pu faire entendre. La cour répondait par d'autres écrits qui trouvaient aussi des lecteurs. Les évêques soutenaient avec plus d'avantage encore les intérêts qui leur étaient communs avec la royauté; leur diversion contre le parti révolutionnaire fut un assez utile emploi du temps gagné par la prorogation du parlement. Aussi ce parti demandait-il à grands cris une session. Il fit circuler dans toutes les parties du royaume des pétitions qui demandaient un parlement; la cour en fit colporter d'autres dans lesquelles on déclarait s'en remettre à la sagesse du roi. Ceux qui signaient ou approuvaient les premières prirent le nom de *pétitionnaires*; les autres se donnèrent le nom d'*abhorrens*. A ces dénominations succédèrent bientôt les noms injurieux de

whigs ou brigands presbytériens, de torys ou brigands 1680
papistes, que s'entredonnèrent les deux partis, et qui à 1681.
depuis lors, acceptés par eux, ont vécu en Angleterre attachés à deux grands intérêts qui la divisent encore.

Il est digne de remarque que la supériorité du nombre des pétitionnaires sur celui des abhorrens ne fut pas aussi grande que la cour eût pu le craindre, ou que ses ennemis eussent pu l'espérer; mais ce qui a expliqué l'allégresse générale causée par le rétablissement du roi explique ceci. L'action des divers partis armés contre le papisme devenait de plus en plus divergente. Londres, qui renfermait le plus d'élémens démocratiques, nommait aux fonctions importantes de shériff deux républicains exaltés, Cornish et Bethel, qui ne pouvaient manquer d'introduire d'autres républicains dans les cours de justice et les magistratures dépendantes de leur choix. Les évêques en même temps parlaient d'épurations à faire dans le bas clergé, composé en partie d'anciens presbytériens. Les comtés étaient à la fois agités par le travail d'élections qui s'annonçaient comme prochaines, et par les allées et venues triomphales du duc de Monmouth rappelé d'Écosse suivant la promesse faite au duc d'York. Tout ce désordre ramenait chez les classes laborieuses, qui n'avaient d'autre ambition que celle du bien-être, l'incertitude qui, à la suite de tiraillemens semblables, avait favorisé le retour des Stuarts. La haine du papisme était le sentiment dominant dans la bourgeoisie, et l'avait un moment rendue capable du plus aveugle fanatisme; mais les grands seigneurs

1680 à 1681. et les grands propriétaires, qui dans l'affaire du complot s'étaient mis à sa tête, voulaient diversement tirer parti de la victoire, et cela ne lui échappait point. Parmi les chefs de l'opposition dans la chambre haute, beaucoup avaient avec la cour des relations de famille et de société qu'ils exploitaient au profit d'intérêts non avoués ou bien dans l'intérêt général, mais par les voies toujours suspectes de l'intrigue. On n'était rassuré sur leurs intentions que quand on les entendait se prononcer hautement au parlement. Il en était ainsi des membres des communes lorsque, dans l'intervalle des sessions, ils cherchaient à remuer l'opinion par de sourdes menées. L'historien qui fait le mieux connaître cette époque [1] observe que les membres des communes qui, pendant les prorogations si fréquentes depuis la conspiration papiste, bien que mécontens de la cour, restaient calmes et silencieux, évitaient les clubs et les assemblées tumultueuses à la réouverture des chambres, se présentaient avec bien plus de crédit que ceux qui, s'occupant d'intrigue, avaient fait naître des doutes sur leurs intentions. Le peuple, ajoute-t-il, voulait bien des remèdes qu'appliquait le parlement, les autres l'inquiétaient.

A la fin de l'année 1680, la convocation d'un nouveau parlement vint régulariser l'expression tumultueuse du malaise public. Charles, parvenu avec grande peine à tenir les chambres éloignées pendant près d'un an, s'était abaissé aux plus indignes supplications

1. Burnet.

pour obtenir de Louis XIV les moyens d'étendre cette prorogation jusqu'au terme marqué par le bill triennal; mais, de 14 millions qu'il demandait Louis XIV ne voulant en accorder que trois, la négociation avait été rompue, et Charles avait annoncé d'un ton menaçant qu'il allait se réconcilier avec son peuple. Or cela présentement ne dépendait pas de lui. Les mêmes députés, élus partout, revinrent irrités des efforts qu'on avait faits pour les écarter, et des dépenses que le voyage et la réélection leur avaient causées. Le roi avait cru devoir, au moment de cette réouverture, envoyer son frère en Écosse; il parla aux chambres assemblées en homme revenu de ses frayeurs, et disposé cependant à beaucoup accorder pour finir les querelles. Il annonça qu'il voulait donner après lui à la religion anglicane des gages de maintien, mais qu'il ne souffrirait pas qu'on ravît à son frère un droit sacré. En s'exprimant ainsi, Charles croyait pouvoir compter dans le parlement sur une grande portion de la chambre haute, dans la nation sur tout ce qui s'était réjoui de son retour à la vie. Il y avait dans l'hésitation manifestée depuis le dernier parlement de quoi fonder cet espoir; mais tout allait dépendre de ce que ferait, dans la nouvelle session, le parti long-temps confondu dans les rangs de l'opposition, et qui s'était mis à sa tête dans la crise du complot papiste. 1680 à 1681.

Ce parti, se méprenant sur la nature du secours que lui avaient prêté les alarmes publiques, continua à marcher en avant. Il régnait dans les communes : ce fut de là que partirent ses attaques. La majorité de la

1680 à 1681. chambre basse exprima d'abord son mécontentement de ce qu'une année entière s'était écoulée depuis la dernière session. Ceci la conduisait à examiner l'affaire des pétitions pour et contre la convocation. Elle déclara que les pétitionnaires avaient bien mérité du pays; puis voulant prouver que les abhorrens, malgré leur nombre, étaient des gens gagnés par la cour, elle forma dans son sein un comité spécial pour poursuivre, dans la chambre et au dehors, tous ceux qui avaient défendu la prérogative royale. Un membre des communes, le chevalier Wilhem, fut exclu comme ayant signé une contre-pétition. Une plainte fut dressée contre plusieurs lords du parti de la cour, qui s'étaient remués pour multiplier le nombre des signataires abhorrens; un magistrat de Londres, nommé Jefferyes, attaqué pour le même fait, se cacha. Dans les provinces, et au mépris de l'acte d'*habeas corpus*, les agens du comité firent emprisonner des abhorrens, la plupart étrangers à la cour, connus de leurs voisins pour des gens incapables d'avoir été séduits par elle. Aussi le premier d'entre eux qui refusa de se laisser arrêter, ce fut un habitant d'Exeter, eut pour lui tous les gens modérés; on cria à la tyrannie, et le comité cessa de persécuter les abhorrens.

La chambre basse se replia sur le complot papiste, renouvela la déclaration sur l'existence permanente de ce complot, et chassa deux de ses membres qui avaient osé le traiter de fable absurde, et ajouter qu'il y avait au contraire une conspiration presbytérienne. Ces deux membres faisaient allusion à la dé-

nonciation de ce qu'on appelait le complot du tonneau de farine, dénonciation faite, il y avait quelques mois, par un certain Dangerfields, encore moins digne de foi que Oates et Beldow. Il prétendait avoir trouvé dans un tonneau de farine une série de lettres écrites par des presbytériens sur un projet d'assassiner le roi et d'exclure la famille régnante. Il avait produit ces lettres, que la cour affectait de regarder comme authentiques. Les communes mandèrent à leur barre Dangerfields; celui-ci, voulant faire fortune contre un parti ou contre l'autre, et reconnaissant qu'il s'était trop hâté de choisir, déclara qu'il avait été payé par la cour pour fabriquer les lettres prétendues presbytériennes, et qu'il savait au contraire des choses qui confirmeraient ce qu'avaient déposé Titus Oates, Beldow et les autres délateurs. Dangerfields fut applaudi. Les communes, mêlant la dérision à l'audace, le recommandèrent au roi comme sujet fidèle et digne de ses graces. Elles le prièrent aussi de penser au docteur Tongue pour l'une des premières dignités ecclésiastiques qui viendraient à vaquer. 1680 à 1681.

Le bill d'exclusion revint à son tour, et donna lieu à une discussion dans laquelle beaucoup de science et de talent fut déployé de part et d'autre, mais qui fut surtout remarquable par la profession de foi presque républicaine à laquelle les partisans de l'exclusion se laissèrent amener par leurs adversaires.

Les premiers, en grande majorité, avaient fait passer le bill rédigé en termes violens, et fortifié par deux articles additionnels, l'un portant que lecture

1680 à 1681. de l'acte serait faite deux fois par an au peuple, dans les églises; l'autre que toute réclamation en faveur du droit du duc d'York serait crime de haute-trahison. Les adversaires du bill, jusqu'alors impatiemment écoutés, demandèrent qu'on spécifiât expressément que, le duc étant exclu, ses filles pourraient seules être appelées à régner à sa place. Les excluans écartèrent l'objection comme futile, étant bien entendu, dirent-ils, que, le duc une fois considéré comme mort, ses enfans hériteraient de lui naturellement. On les pressa d'annoter au moins cette explication; ils ne le voulurent pas. Cela fit croire qu'ils avaient le projet d'écarter non-seulement le duc, mais sa famille, et qu'ils travaillaient pour le duc de Monmouth, ou plus généralement pour la république. Le dernier effort des adversaires du bill dans la chambre basse, en donnant à cet acte son véritable caractère, ne fut pas perdu. La chambre haute rejeta le bill à une première lecture.

Les communes se vengèrent en refusant de voter des subsides urgens, ce qui leur avait réussi dans tant de circonstances; mais comme à ce refus elles ajoutèrent un acte qui déclarait illégale toute anticipation sur une branche quelconque des revenus, et crime de trahison toute avance d'argent faite au roi sur les subsides qui pourraient être accordés par la suite, elle parut injuste. Il se trouva des gens qui interprétèrent cette nouvelle violence dans un sens alarmant pour ceux qui ne voulaient pas de bouleversement. « Oter au roi, disait-on, jusqu'aux ressources

qu'il s'est toujours procurées en pareille circonstance sur son crédit particulier, c'est vouloir le prendre par famine. » Cependant, comme le roi était entouré de courtisans nécessiteux, qui le pressaient de tout faire pour obtenir des subsides, et lui représentaient que son père avait succombé faute de quelques mille livres sterling, il consentit à un nouveau plan de conciliation, sur lequel les ministres eurent à s'entendre avec les chefs de l'opposition, et qui consistait à tenir le duc éloigné d'Angleterre d'au moins cinq cents milles, tant que le roi vivrait, et à l'admettre à la succession avec les limitations proposées. Le lord Essex, au nom des pairs de l'opposition, demanda que le roi remît à une association, formée pour garantir les limitations, plusieurs places de sûreté, ce qui effraya tellement le roi, qu'il ne voulut plus entendre parler du compromis. 1680 à 1681.

Tandis que ceci s'agitait secrètement, les lords, afin de prouver que leur conduite dans l'affaire du bill d'exclusion n'était pas de la faveur pour le papisme, se déshonoraient par le procès du vénérable comte de Stafford, dernière victime des impostures d'Oates. Cinquante voix contre trente portèrent, aux applaudissemens des communes, une condamnation à mort, dans laquelle il n'y avait ni justice ni passion. Les évêques, les lords, qui se rapprochaient du roi, le roi lui-même, voulurent, en sacrifiant sur d'invraisemblables accusations un des plus vieux royalistes de l'Angleterre, prouver leur aversion pour le papisme, et faire leur cour à la nation et aux com-

1680 à 1681. munes. Les habitans de Londres ne voulurent point de la part d'enthousiasme qu'on désirait leur faire prendre dans cette lâcheté. Lorsque le vieux comte, prêt à courber sa tête blanchie sous la main de l'exécuteur, protesta d'une voix pénétrante qu'il mourait innocent, on cria de toutes parts : Nous vous croyons, milord, nous vous croyons ; que le ciel vous bénisse ! et des sanglots se mêlèrent à ces déchirans adieux.

La mort du comte de Stafford fut le dernier sang versé pour la conspiration papiste. Dans la nation, la puissance de cette délirante fiction était parvenue à son terme. Le parti politique et la secte religieuse, que le soulèvement anti-papiste avait armés contre la royauté, cessant de se couvrir d'une idée qui n'était plus dominante et ne fournissait plus que de vains prétextes à leurs attaques, déguisèrent moins les vues particulières qui devaient tendre à les isoler. La majorité des communes, aveugle sur les appréhensions qu'elle semait autour d'elle, continua à travailler pour une nouvelle révolution. Une proposition souvent faite sans succès, lorsque les anglicans opprimaient pour s'affermir, celle de réunir par un compromis les deux églises anglicane et presbytérienne, fut renouvelée, de l'aveu de la cour, par ses amis, dans la chambre basse. Les presbytériens ne prirent aucun intérêt à cette motion, comme s'ils se fussent crus prêts à régner à leur tour. Ils ne voulurent pas qu'on accommodât leur situation actuelle aux dures lois contre les non-conformistes, mais qu'on accommodât ces lois à la prépondérance qu'ils croyaient avoir décidément acquise. Ainsi ils

firent passer un acte portant que les lois contre les 1680
non-conformistes ne pouvaient être appliquées qu'aux à 1681.
papistes, et demeuraient suspendues quant aux non-conformistes protestans. La chambre basse vota en grande majorité l'abrogation de ces lois, faites par le parlement anglican, et à l'ombre desquelles s'était opérée la renaissance d'une opposition nationale.

Charles II observait avec calme ces attaques contre la religion de l'état, et jugeait assez bien que leur effet inévitable serait de lui ramener de nombreux partisans. Il restreignait systématiquement aux intérêts de sa prérogative royale sa résistance aux attaques du parti dominant, et envoyait message sur message pour obtenir un subside. Le danger couru par la place de Tanger colorait d'un assez vain prétexte cette insistance si pressante; et les communes répondaient : il vaut mieux que Tanger tombe entre les mains du roi de Fez, que de servir à former des troupes papistes; le petit-fils du fameux Hampden alla jusqu'à dire : « Le duc d'York est amiral de Tanger, et pour cela « nous préférons que Tanger soit abandonné. » Les refus de Louis XIV étaient moins humilians : Charles aima mieux s'y exposer encore; il cassa le parlement.

Peu avant cette nouvelle dissolution des communes, un membre, nommé Lenson Gower, avait osé la prévenir en invitant la chambre à se séparer d'elle-même. « Je demande, avait-il dit, que nous nous retirions; « retournons dans nos provinces; apprenons au peuple « comment on traite ses représentans. Notre cause est « la sienne : il la soutiendra par l'épée, et nous pron-

1680 à 1681. « verons au duc que nous le défions, lui et ses papistes.» Le duc était alors en Écosse; lui aussi voulait remettre au sort des armes la question de son droit au trône, mal défendue, selon lui, par l'amitié toujours suspecte du roi son frère. Il appelait de ses vœux la guerre civile, espérant tout de ce renom militaire fondé sur quelques mots flatteurs obtenus de Turenne, et sur les témoignages de vieux Cavaliers infatigables conteurs de prouesses. Après la dissolution du parlement, il écrivit à Charles : « Le moment est venu « d'être véritablement roi ou de périr; plus de parle- « ment : c'est à la France qu'il faut recourir pour avoir « des subsides. »

Charles consentit à ce que son frère négociât avec Louis XIV, et lui-même fit agir Barillon; mais ni l'un ni l'autre ne réussirent. Pendant ces inutiles intrigues, la presse lançait contre la cour une foule d'écrits injurieux. Le roi voulut sévir contre les imprimeurs et les écrivains; il en fit mettre en jugement quelques-uns; mais les jurés, choisis parmi les whigs, les acquittèrent, à l'exception d'un Irlandais nommé Fitz-Harris. Celui-ci s'avouait l'auteur d'un écrit dans lequel le roi et le duc d'York étaient attaqués avec un tel défaut de mesure, qu'il semblait avoir pour but de rendre odieux les excluans. Fitz-Harris, voyant qu'on était disposé à le traiter sévèrement, n'hésita pas à dire que le livre lui avait été en effet commandé par la cour; il se donna pour l'un des instrumens des papistes, et débita sur la fameuse conspiration une version nouvelle, qu'il termina en déclarant que le duc

d'York avait eu connaissance de tous les projets, depuis celui d'incendier Londres jusqu'au complot contre les jours du roi, et qu'il avait trempé dans le meurtre de Godefrey.

Le roi, malgré les vives réclamations des ennemis du duc d'York, fit enfermer Fitz-Harris à la Tour; il voulait étouffer cette affaire, décidé, comme il l'était alors, à courir les chances de nouvelles élections. La dernière session lui avait prouvé que ses craintes sur la tendance révolutionnaire des communes étaient maintenant partagées par la chambre haute. Il crut aussi qu'en dérobant un nouveau parlement à l'influence de Londres, il diminuerait beaucoup l'audace des communes. Ainsi il convoqua les chambres à Oxford. 1681. Les élections rappelèrent encore en majorité les partisans de l'exclusion. Londres, en réélisant ses derniers représentans, leur adressa des remercîmens sur la conduite qu'ils avaient tenue dans l'affaire des papistes et du bill d'exclusion. Une pétition signée du duc de Monmouth et de quinze pairs agitait en ce moment les esprits, en réclamant contre l'ordonnance qui convoquait les chambres à Oxford. On répétait, en exagérant les craintes exprimées dans cette pétition, que la cour attirait les députés à Oxford pour les faire assassiner par les papistes et les soldats de la garde. Plusieurs milliers de bourgeois, soulevés à cette idée, suivirent à Oxford leurs députés; ils étaient armés, et portaient sur leurs chapeaux des rubans à la menaçante devise : *Point d'esclavage! point de papisme!* Le roi arriva de son côté avec une garde

1681 à 1682. nombreuse, et qui, par sa sévère discipline, contrastait avec la tumultueuse affluence d'électeurs et de gens de toute classe, accourus là, dit un historien, moins comme à une assemblée régulière du parlement, que comme à une diète polonaise.

Le roi ouvrit la session en renouvelant les assurances de son attachement à la religion et à la constitution de l'Etat. Il récapitula ce qu'il avait fait depuis trois ans pour donner satisfaction à ceux qui paraissaient avoir ses intentions pour suspectes. Il prit l'univers entier à témoin qu'il n'avait rien négligé pour maintenir la sécurité publique, et cette si prompte convocation du parlement était, dit-il, un nouvelle preuve du soin religieux qu'il mettait à remplir ses obligations. Il y eut dans ses paroles une solennité et un accent de conviction qui ne lui étaient pas ordinaires, et qui semblèrent annoncer que dans sa pensée un grand événement était prêt à s'accomplir. Les communes prirent ce grave avertissement pour une menace, et firent connaître qu'il n'y avait point avec elles de paix possible, sinon par l'acceptation du bill d'exclusion ; elles allégnèrent, comme devant fortifier leur persistance, les nouvelles dépositions faites par Fitz-Harris, et, se portant partie contre ce dernier, demandèrent qu'il fût jugé par la chambre haute. La majorité de cette chambre, trouvant qu'il y avait inconvenance ou danger à donner de l'éclat aux offenses d'un homme déterminé à se défendre par de si audacieuses inculpations, ne voulut point entendre Fitz-

Harris. Le refus des lords fut traité de déni de justice 1681
par les communes; elles déclarèrent traître aux li- à
bertés publiques quiconque concourrait à faire juger 1682.
Fitz-Harris par toute autre cour que la chambre haute. Les provocations à la guerre civile qui avaient terminé la dernière session se firent encore entendre, et cette fois, d'autant plus dangereuses que les troupes royales, menaçantes malgré leur stricte discipline, et les plus chauds ennemis de l'arbitraire et du papisme, étaient maintenant en présence et comme en champ clos. Oxford, encombrée des nombreux clients de la chambre basse et de la minorité de celle des lords, allait devenir le théâtre de scènes qu'une conflagration générale pouvait suivre. En ce danger, le roi se fit porter à la chambre haute, seul dans sa chaise, ayant la couronne dans un panier entre ses jambes; il se revêtit à la hâte des habits royaux, manda les communes, leur annonça leur dissolution, et quitta immédiatement Oxford, se faisant suivre de ses gardes.

Ce qui se passa dans cette foule de gens accourus pour assister aux débats d'Oxford et protéger, comme ils le disaient, les représentans contre le poignard des papistes et des satellites de la cour, apprit au roi qu'il venait de remporter une victoire signalée. Lords, députés, bourgeois, abandonnèrent Oxford avec une précipitation telle, qu'en quelques heures la ville devint silencieuse et solitaire, d'agitée et retentissante qu'elle était. Ceux qu'on avait vus partir de Londres si menaçans, si déterminés en apparence

1681 à 1682. à faire usage de leurs armes, y revinrent prudens et discrédités. Il en fut ainsi de tous ceux qui, ayant surpassé les autres en démonstrations de courage et d'animosité, avaient cédé au moment de surprise causé par la soudaine résolution du roi, et n'avaient pas même songé à protester en abandonnant la cause du parlement. Toutes les tergiversations de l'opinion publique à l'égard du parti que la conspiration papiste avait rendu si redoutable à la contre-révolution, furent fixées du moment où il fut prouvé que les forces de ce parti n'étaient point en mesure avec ses prétentions. Il avait compromis les résistances en prenant, au nom de tous, l'offensive. Il avait traité en ennemis ceux qui, par raison ou par calcul, s'étaient séparés de lui, et aux yeux mêmes de ceux qui, de loin, l'avaient suivi, disposés à profiter de la victoire s'il l'eût remportée, ses témérités allaient devenir des crimes.

CHAPITRE II.

RÉACTION ROYALISTE.

Effets de la déclaration d'Oxford. — Explosion générale des catholiques, des royalistes, des anglicans et de la population commerçante contre les whigs. — Faveur du duc d'York. — Direction donnée par lui à la réaction en Écosse. — Il sollicite et obtient son retour en Angleterre. — Son influence dans le conseil. — Affaire des shériffs de Londres. — Attaques des chartes des villes et corporations. — Poursuites contre les excluans et les whigs dans tout le royaume. — Persécutions des presbytériens en Écosse. — Conjuration des whigs d'Angleterre et des presbytériens d'Écosse. — Découverte de la conjuration. — Procès et mort des principaux conjurés. — Indifférence de la nation. — Résultats du complot anglo-écossais favorables à la cour et particulièrement au duc d'York et aux papistes.

La dissolution du parlement d'Oxford fut promptement suivie d'un manifeste adressé à la nation par le roi. Mettant la modération de son côté, renvoyant les torts au parlement, il rendait compte à l'Angleterre de tout ce qui s'était passé. « J'ai essuyé, disait-« il, de mauvais procédés, et jusqu'à des attaques « irrespectueuses, mais rien ne pourra altérer mon « zèle pour la religion protestante et la constitution, « et mes sujets bien-aimés doivent être convaincus 1681 à 1682.

1681 à 1682. « que je réunirai le parlement avant l'expiration du « terme fixé par le bill triennal. » L'effet que produisit ce manifeste est un des plus graves sujets de méditations qu'offre cette histoire. La violente rupture d'Oxford tourna tout-à-coup au profit de la cour. Sans intrigues, sans combats, mais par un simple déplacement de ces immenses forces que le parti de l'exclusion n'avait pu entraîner jusqu'à la guerre civile, la royauté, tout à l'heure prête à succomber, redevint toute-puissante, ses adversaires abandonnés perdirent jusqu'à leur existence comme parti. Tous les ordres d'intérêts, toutes les nuances d'opinions réunies ici pour ne pas vouloir de guerre civile, pour faire cesser une perturbation qui devait y conduire, acceptèrent les nouvelles promesses du roi, sinon comme une garantie de liberté, au moins comme un gain de temps. Tous ceux qui, par principes, par passion ou par intérêt, ne se laissèrent point entraîner dans ce mouvement général des esprits, durent se cacher ou se taire; seulement la dernière classe du peuple leur demeura favorable.

Le haut clergé avait été menacé comme la cour; il regarda cette victoire comme la sienne; il fit lire au peuple dans toutes les églises le manifeste du roi, et déclama dans les chaires contre ceux qui, sous prétexte de combattre le papisme, avaient voulu ramener le régime révolutionnaire. De toutes les parties du royaume arrivèrent des adresses en réponse à la déclaration du roi : les grands jurys, les tribunaux de comté, les cités, les bourgs, les corporations, se

hâtèrent d'adhérer au grand changement qui venait 1681
de s'opérer. Quelques-unes des adresses se bornaient à 1682.
à exprimer leur confiance dans les bonnes intentions du roi, d'autres le félicitaient de sa franche réconciliation avec l'église anglicane; mais la plupart étaient une condamnation des principes en vertu desquels on avait tenté d'exclure le duc d'York; les plus énergiques traitaient de rébellion les actes des deux derniers parlemens; quelques-unes allaient jusqu'à demander la mise en exécution des lois pénales contre les non-conformistes protestans; les adresses du vieux parti cavalier étaient ou de ridicules forfanteries ou l'apologie de tout ce que le gouvernement royal avait fait contre les principes de la révolution. La plupart des bourgeois qui apportèrent ces adresses furent faits chevaliers. Ils se donnèrent des repas où furent portées des santés au roi, et au duc d'York; quant au papisme, il n'en fut pas plus question que s'il n'eût jamais donné de craintes à l'Angleterre.

La contre-révolution fut ainsi replacée presqu'à son point de départ, armée des mêmes forces que l'église anglicane et les intérêts des classes moyennes lui avaient prêtées dans les premières années du ministère de Clarendon. On va la voir repasser rapidement par toutes les phases longuement parcourues entre ce ministère et la conspiration papiste qui l'avait presque accablée. Le dernier parlement de Wetminster n'avait pu abroger les lois contre les non-conformistes protestans; elles furent remises en vigueur; d'abord dans les comtés; à Londres, la por-

1681 à 1682. sécution ne commença point encore, parce que les shériffs nommés en remplacement de Bethel et Cornish, à la fin de 1680, c'est-à-dire avant la dissolution du parlement d'Oxford, étaient encore dans le sens des whigs, et qu'ainsi les magistrats et les jurés étaient des gens de ce parti. Fitz-Harris, n'étant plus soutenu par les communes, fut cependant condamné par un tribunal ordinaire. Il voulut rétracter ses premières dépositions; mais il était si évidemment l'auteur du livre, et les attaques contre la famille royale étaient devenues un si grand crime, que les juges n'osèrent l'absoudre; il fut mis à mort. Les autres dénonciateurs prirent leur parti du changement qui venait de s'opérer, et parlèrent maintenant de conspirations révolutionnaires. Dugdale et Tuberville, deux des témoins qui avaient fait condamner le vénérable Stafford, déclarèrent qu'un complot avait été tramé à Oxford par les excluans contre la vie du roi, et qu'un menuisier, nommé Colledge, était du nombre des conjurés. Ce Colledge était en effet un de ceux qui avaient conduit à Oxford les députés de Londres, et qui avaient montré le plus d'exaspération contre le roi, le duc d'York et les papistes; mais d'ailleurs on n'alléguait rien contre lui qui ne fût manifestement faux. Le grand jury, composé de whigs, prononça un *ignoramus*, c'est-à-dire déclara que l'accusation était sans preuves. La cour fut très-mécontente de l'arrêt; mais comme Oxford était le lieu où la conjuration avait été, disait-on, tramée, une loi permettait de livrer l'accusé à un jury formé

dans cette ville, ce qui fut fait. Le jury d'Oxford 1681
accueillit les dépositions de Dugdale et Tuberville, à 1682.
et s'armant des affreux précédens créés par les derniers parlemens et les tribunaux de Londres dans leurs iniques procédures contre les papistes, condamna Colledge, qui mourut avec une grande fermeté. Sur d'autres dénonciations, on trouva moyen d'arrêter Shaftesbury; la plus exacte perquisition faite chez lui ne fournit d'autre indice qu'un projet d'association contre le duc d'York, encore était-il écrit d'une autre main que de la sienne; le grand jury déclara, comme pour Colledge, qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre. Shaftesbury sortit de la Tour; sa turbulence était chère au peuple, qui montra une grande joie de sa délivrance.

A cette nouvelle déclaration d'*ignoramus*, le parti victorieux reconnut que jusqu'à l'expiration des pouvoirs des shériffs, magistrats et jurés du parti whig, il lui était impossible d'aller outre; le reste de l'année 1681 fut employé en Angleterre à préparer des vengeances pour le temps où elles ne rencontreraient plus d'obstacles. En Ecosse, pendant ceci, le duc d'York, revêtu de pleins pouvoirs, reprenait en sous-œuvre le travail de la contre-révolution comme il la concevait, et de manière à agir à la fois sur les deux royaumes. Succédant au duc de Monmouth qu'on aimait, il avait à cœur de prouver comme homme d'état cette capacité qu'il croyait avoir assez montrée comme général et comme homme de mer. En prenant le gouvernement des affaires d'Ecosse, il afficha d'a-

1681 à 1682. bord la modération; mais dès le début une occasion vint de sévir, et il se montra impitoyable. Quelques centaines de presbytériens, sous la conduite de deux ministres Cameron et Cargill, ayant pris les armes et déclaré qu'ils ne reconnaissaient ni le roi, ni les évêques, il fit marcher contre eux les compagnies des gardes. Les révoltés, qui s'étaient donné les noms de cargilites et de caméroniens, furent battus, on en tua grand nombre; les prisonniers, amenés à Edimbourg, furent torturés et mis à mort. Le duc voulut voir les exécutions; il y assista d'un visage impassible et comme à de curieuses expériences. La nouvelle de la dissolution du parlement vint le surprendre au milieu des échafauds. Sa joie fut extrême; il adressa à son frère les plus chaudes félicitations, lui recommanda de se tenir en défiance contre ceux qui l'engageraient à assembler un nouveau parlement en Angleterre, et lui demanda l'autorisation d'en convoquer un en Ecosse. Il saurait, disait-il, manier cette assemblée, et défaire légalement par elle tout ce qu'avaient fait les chambres factieuses d'Angleterre.

Charles II approuva cette idée, et le duc convoqua le parlement d'Ecosse, se proposant d'y paraître comme commissaire de son frère. Le parlement d'Ecosse ne se composait pas, comme celui d'Angleterre, de deux chambres, mais d'une seule dans laquelle les évêques siégeaient avec les lords et les députés de la bourgeoisie. Ici le dangereux tumulte des discussions générales n'était pas connu. Les questions étaient

discutées dans un comité nommé *les lords des articles* et composé de huit lords ecclésiastiques, de huit lords temporels et de huit députés de la bourgeoisie nommés par les seize membres des deux premiers ordres; le reste de l'assemblée ne faisait que sanctionner ou rejeter les décisions prises dans ce haut comité. Lauderdale, pendant son effroyable tyrannie, avait toujours eu à sa dévotion les lords des articles, parce qu'en ce pays la religion épiscopale, toujours constituée en état d'hostilité contre une majorité nationale toute presbytérienne, était restée ce que l'église anglicane avait été en Angleterre dans les premières années de la restauration, et ce qu'elle était redevenue par l'événement d'Oxford, c'est-à-dire un instrument aveugle des passions de la royauté. 1681 à 1682.

Le duc était justement assuré de diriger à son gré les lords des articles. Cependant il y avait dans ce comité des hommes puissans et d'un grand caractère, plutôt Anglais qu'Ecossais par leurs opinions, et dont la perte, à quelque prix que ce fût, entrait dans les vues du duc d'York : le duc de Hamilton et le comte d'Argyle, fils de celui qui était mort sur l'échafaud peu après la restauration, lui étaient particulièrement odieux, parce que, dit-il, ils étaient trop riches pour des sujets. Ces deux seigneurs n'ignoraient pas combien cette puissance était dangereuse alors pour eux. Aussi montrèrent-ils les dispositions les plus capables de vaincre l'envieuse réserve avec laquelle le duc les traitait. Ils s'opposèrent à ce qu'on lui contestât comme papiste le droit de remplir les fonc-

1681 à 1682. tions de commissaire du roi; il prit cette complaisance pour de la peur, et dans le discours même qu'il tint à l'ouverture du parlement, on comprit qu'il les signalait en réclamant la condamnation des doctrines perverses et impies professées par certains hommes, surtout à l'égard de la prérogative royale, et des droits de la couronne dans la légitime et naturelle descendance du roi.

Le parlement répondit à cet appel de l'héritier présomptif en déclarant inviolable le droit de succession à la couronne en ligne directe, et coupable de haute trahison quiconque proposerait d'y porter atteinte en prenant prétexte de la religion privée de l'héritier légitime. Pendant cette délibération, le duc avait les yeux sur les lords Argyle et Hamilton, qui se conduisirent de manière à le rassurer sur leurs sentimens à son égard; mais le duc voulait les mettre, eux et tous ses ennemis, à une autre épreuve. Au test anglican déjà existant, et que tout homme en Ecosse avait été obligé de prêter sous Lauderdale, le duc proposa d'ajouter que quiconque prétendrait à une fonction dans l'église ou dans l'état, serait électeur, éligible, ou membre du parlement, s'engagerait désormais par serment à ne jamais prendre part à aucune résistance, de quelque nature qu'elle fût, à défendre toutes les prérogatives de la couronne, à ne jamais prendre part, sans la permission du roi, à aucune délibération sur les affaires ecclésiastiques et civiles, enfin à ne jamais aspirer à aucune réforme dans l'église ou dans l'état. Ainsi

touté résistance était à l'avance prévue et enchaînée : 1681 à 1682.
jamais tyrannie n'avait si peu pris soin de déguiser ses intentions. Ce ne fut pas tout cependant, le duc osa proposer comme disposition particulière dans ce nouveau test anglican, que les membres de la famille royale fussent seuls exempts de le prêter.

Ici le comte d'Argyle éclata : il dit nettement que le plus grand danger du papisme, à son sens, était qu'un prince de la famille royale s'y laissât entraîner, et qu'il valait mieux ne pas avoir de test que d'en accepter un semblable. Le bill passa, mais quand Argyle dut prêter le serment, il ajouta : sauf le droit que tout bon protestant et sujet fidèle a de proposer, selon sa conscience, des réformes utiles dans l'église ou dans l'état; on l'invita à joindre par écrit cette réserve à la prestation du serment; il le fit; c'était un odieux piège, et à peine eut-on sa signature, qu'on le fit emprisonner comme prévenu de haute trahison. Traduit devant une commission spéciale, il fut condamné à mort. Déjà de lugubres préparatifs annonçaient son supplice, lorsque sa fille parvint à le faire évader; il gagna Londres; sa tête était à prix; un ordre du roi enjoignait de le saisir partout où on le trouverait; il fut assez heureux pour n'être pas découvert. On se jeta sur sa fortune, dont une faible partie fut laissée à sa famille; on disposa du reste, dit le duc d'York, pour quelques dons médiocres aux gens que le père du comte avait ruinés pour cause de leur fidélité à sa majesté. A ce titre de restitution, le trésor ne s'adjugea pas la moindre part.

1681 à 1682. Malgré l'exemple terrible fait sur le comte d'Argyle, plus de quatre-vingts ministres de la seule ville d'Edimbourg ne voulurent point se soumettre au test; on les expulsa de leurs cures, et ils passèrent en Angleterre, où les choses étaient beaucoup moins avancées. Tout ce qu'il y avait de notable dans les provinces était appelé à prêter le nouveau serment. On s'empressait peu. L'ordre voulait qu'on s'assurât des gens un à un; c'était une opération qui demandait du temps et de la violence. Le duc, impatient de revenir en Angleterre, ne se proposait pas de la suivre dans ses détails. Il chargea de continuer sur ses instructions ce qu'il avait si bien commencé deux hommes auxquels il désirait laisser le gouvernement de l'Ecosse, le duc de Queensbury et le comte d'Aberdeen. Depuis long-temps il suppliait son frère de le rappeler près de lui. Ses lettres citaient sans cesse l'Ecosse amenée en quelques mois à une tranquillité sans exemple; elles prêchaient avec une lourde et fatigante complaisance la nécessité d'imiter, en Angleterre, le régime qui s'établissait en Ecosse, et, suivant le duc, cela demandait sa présence dans le conseil. On était à la fin de l'année 1681, c'était le moment d'obtenir des shériffs, des magistrats et un jury dévoués. Hyde, devenu comte de Rochester, assurait que le duc d'York serait fort utile; les autres ministres pensaient qu'on ne devait plus craindre de le montrer à ses ennemis. Le roi consentit à son retour; mais en homme qui craignait de se donner un maître, il rappela presqu'en même temps au ministère le comte de Sun-

derland et le marquis d'Halifax, qui, dans l'affaire du bill d'exclusion, s'étaient prononcé contre le duc d'York. 1681 à 1682.

La frégate le Glocester, qui transportait le duc en Angleterre, s'abîma sur un écueil dans la rade d'Yarmouth. Elle avait à bord plus de cent vingt matelots et passagers, et parmi ceux-ci des gens de distinction; on mit à la mer une chaloupe qui pouvait sauver la moitié de ce monde, le duc y descendit seul, il appela le colonel Churchill, son agent secret près de Louis XIV, puis quelques prêtres et ses chiens, deux espèces de favoris dont il ne se séparait jamais, dit un historien; ce choix fait, il s'éloigna. Soit crainte, soit respect pour l'étiquette, personne ne se présenta pour le suivre. Au moment où il touchait la côte, l'équipage disparut en poussant un grand cri; c'était, suivant le duc, la joie de voir sa personne hors de danger. Son orgueil de prince ne trouve ici rien à déplorer, et ce qu'il prend pour du dévouement, s'il le signale, c'est pour s'en faire honneur et dire jusqu'à quel point on le chérissait malgré les efforts de ses ennemis.

Lorsque la duc revint à Londres, les adresses royalistes et les plaintes contre les derniers parlemens recommencèrent; la cour allait trop lentement au gré des réacteurs : le clergé et les universités se faisaient surtout remarquer par l'inconvenance de leurs provocations. Mais le parti vaincu respirait encore; retranché derrière l'*ignoramus* opposé par les jurys whigs à toutes les accusations. Il était probable que

1681 à 1682. l'élection des nouveaux shériffs, lors même qu'on lui laisserait ses formes régulières, serait dans le sens de la cour, la bourgeoisie désirant lui être agréable. Mais la cour refroidit ces dispositions en paraissant leur accorder peu de confiance. Afin d'être plus assurée de son fait, elle intervint dans l'élection par une prétention tirée du vieux domaine des coutumes passées. Le lord maire de Londres élu, pendant l'année 1681, sous l'influence du nouveau mouvement contre-révolutionnaire, et entièrement dominé par Jenkins secrétaire d'état, qui jouait un rôle depuis l'affaire d'Oxford, réclama, comme un privilège attaché jadis à son office, le droit de nommer lui-même un des deux shériffs. Il choisit North, riche commerçant. Celui-ci accepta avec d'autant plus d'empressement, qu'il avait moins de chances par la voie de l'élection. La ville réclama pour ses privilèges violés, mais avec beaucoup moins d'énergie qu'elle ne l'eût fait en d'autres temps. Elle se rabattit sur l'élection du second shériff. L'immense majorité voulait nommer un homme dont l'influence balançât celle de North, mais entre toutes les nuances d'opinion dont se composait l'ancienne opposition maintenant dispersée, les circonstances rendaient le choix difficile. Les suffrages furent tellement divisés, que ce fut un homme sans considération personnelle, mais poussé par la cour, qui en réunit le plus. Il se nommait Rich. North et Rich furent proclamés. Le peuple ne se rendit pas compte de sa défaite; il murmura, et pour installer les deux nouveaux

shériffs il fallut même déployer la force armée. 1681 à 1682.

Le parti contre-révolutionnaire, devenu maître des cours de justice par les shériffs, ne tarda pas à faire l'essai de ses nouvelles forces. A la cour, où l'on ne parlait plus qu'avec horreur des principes de liberté publique, comme si ces principes eussent été des inventions toutes nouvelles et qu'on ne se fût pas souvenu de les avoir professés quand le parti populaire était puissant, on se félicitait de ce que le scandale des *ignoramus* allait cesser. Le duc d'York fit d'abord mettre en jugement Pilkington, un des shériffs dont les fonctions venaient d'expirer: son crime était d'avoir dit que le duc revenait d'Écosse pour faire égorger les patriotes. Pilkington fut condamné à payer au duc 100,000 livres de dommages, c'est-à-dire à une prison perpétuelle. Sir Ward, lord maire l'année précédente, étant venu déposer en faveur de Pilkington, fut accusé de parjure et condamné, avec la plus aveugle passion, à une peine infamante, qu'il eût subie s'il ne se fût sauvé à temps.

A Londres et dans les comtés, une multitude d'affaires portant sur des hommes obscurs, mais toutes empreintes du caractère de la réaction actuelle, occupèrent les tribunaux : c'étaient ou des accusations contre des non-conformistes, ou des rapports sur des propos tenus contre le roi et contre le duc. Or depuis quatre ans toute l'Angleterre avait parlé de telle sorte sur le compte des deux princes, qu'il était difficile que les accusés ne fussent pas dénoncés et jugés par des hommes autant et plus coupables qu'eux.

Aussi les débats de toutes ces procédures sont-ils la honte de cette époque. La cour méprisait elle-même ces lâchetés qui la servaient si bien; elle le montrait assez par le soin qu'elle prenait d'assurer l'avenir : cette débauche de l'esprit public aurait un terme; avant deux ans, la nation redemanderait peut-être un parlement suivant ce que promettait la déclaration d'Oxford; le roi de France qui, depuis le mois d'avril 1681, payait 1,500,000 livres par an, à la condition que le parlement ne serait pas assemblé, et que l'Angleterre ne se mêlerait point des affaires du continent, élevait de continuelles difficultés sur le mode et l'époque des paiemens : il fallait donc prévoir le cas où l'on serait forcé de tenir la parole donnée pour l'observation du bill triennal.

1682. Sur ces considérations, le duc d'York se vante d'avoir conseillé à son frère d'attaquer la validité des chartes des bourgs, villes et corporations du royaume. En se faisant remettre ces chartes, le roi devait, selon lui, mettre la nation dans l'impossibilité légale de nommer des députés whigs, et lui ôter jusqu'au désir de revoir des parlemens. Charles n'était pas convaincu que tel dût être le résultat de l'enlèvement des chartes, mais s'il pouvait, s'en étant rendu maître, les altérer, et par ces chartes modifiées à son gré et rendues pour de l'argent, diriger à l'avenir les élections, c'était assez pour lui. Toute mesure corruptrice et rapportant profit lui plaisait. Lancé malgré lui dans le système des coups d'état, il comptait assez peu sur le succès pour se ménager dans tous les cas

une retraite. Il pouvait consentir encore à vieillir dans les contestations de la royauté constitutionnelle, mais à tout événement il faisait des économies sur les services publics, sur ses revenus particuliers, sur l'argent de France, et ce n'était pas pour mourir roi qu'il thésaurisait ainsi à l'insu de tout le monde. 1682 à 1683.

L'enlèvement des chartes était la démarche contre-révolutionnaire la plus hardie qui eût encore été tentée; les concessions royales en vertu desquelles les communes possédaient ces chartes remontaient à trois et quatre siècles, dans l'histoire de l'affranchissement progressif de la nation anglaise. On avait eu long-temps pour elles une vénération presque superstitieuse. La nation, aveugle comme elle était, prendrait-elle ici le change? La cour sembla s'y attendre, à la manière dont elle démasqua ses prétentions. Elle invita les cités, les bourgs et corporations, à donner une nouvelle preuve de leur fidélité en renonçant à leurs anciennes chartes. L'étonnement fut général, on ne montra ni indignation contre la cour, ni empressement à se rendre à cette invitation si extraordinaire; on ne répondit point.

Les corporations constituées par les chartes étaient des réunions de citoyens chargées de veiller aux intérêts du commerce, de régir les biens des orphelins, de garder les dépôts, de recueillir les legs pieux, de diriger les travaux d'embellissement et d'utilité. A Londres et dans les grandes villes, les intérêts généraux des corporations étaient régis par un conseil commun, choisi par tous les citoyens: ce conseil avait

1682 à 1683. une grande influence dans les élections des membres des communes et des magistrats annuels, car ici les intérêts politiques n'étaient que l'expression des intérêts privés représentés par les diverses corporations. La cour voulait à la fois détruire les conseils dirigeants comme des machines d'insurrection, et enlever les privilèges comme mettant les magistrats à la disposition du peuple. Craignant l'éclat, elle invita d'abord les conseils à lui remettre les chartes et à s'entendre avec elle, mais les membres de ces conseils déclarèrent qu'ils ne pouvaient rien sans l'autorisation de leurs corporations, qu'ils n'avaient pas plus le droit de livrer les chartes déposées entre leurs mains, que de disposer des biens confiés à leur administration. Il y allait pour eux de leur propre fortune, d'avantages considérables et de cette probité privée qu'on ne sacrifie pas aussi facilement que les principes religieux ou politiques.

La cour, ne pouvant obtenir les chartes par la séduction, voulut les avoir par arrêt. Sawyer, procureur-général, intrigant sans mœurs et sans talent, déféra à la cour du banc du roi le conseil général des corporations de Londres, comme ayant outrepassé ses privilèges en s'érigeant en corps politique, et adressant au roi, dans deux circonstances, des pétitions contre les papistes : c'étaient des griefs antérieurs à la dissolution du parlement d'Oxford. Sawyer soutint que les corporations étaient dissoutes par l'abus de privilèges qu'avaient fait leurs mandataires. Deux célèbres avocats, Pollexfen et Treby, plaidèrent pour la Cité. Ils dirent que si le conseil des corporations était en effet

coupable des transgressions qu'on lui imputait, c'était 1682
lui qu'il fallait punir et non pas les corporations; que à 1683.
jamais les administrés n'avaient répondu des fautes de leurs magistrats; que si les membres du conseil étaient en effet accusables de menées séditieuses, il fallait les mettre en cause; que les corporations les révoqueraient s'ils étaient trouvés coupables. « Mais ajoutèrent-ils, n'est-ce pas là une mauvaise querelle? Peut-on croire qu'on veuille sérieusement faire un crime au conseil des corporations d'une simple expression de ses vœux contre le papisme, dans un temps où le roi, la cour, les chambres, les tribunaux, proclamaient l'existence d'un complot papiste et sévissaient si rigoureusement contre les conspirateurs?» La cour du banc du roi décida néanmoins que les corporations répondaient de la conduite des officiers nommés pour elles et par elles; que ces officiers avaient outrepassé les privilèges des corporations; que ces privilèges étant émanés de la couronne, celle-ci avait droit de les retirer. Cet arrêt produisit dans Londres une sensation profonde de mécontentement: il était sans appel. Cependant pour le faire exécuter il parut que l'emploi de la force serait nécessaire, et la cour ici devait hésiter. Rentrée par l'événement d'Oxford dans une série de chances favorables, elle n'avait point encore de soldats, et son ascendant actuel ne reposait que sur les craintes données aux riches par l'esprit des trois derniers parlemens.

L'enlèvement des chartes fut donc ajourné. On crut que c'était assez pour le moment d'avoir obtenu

1682 à 1683. l'arrêt des juges du banc du roi. Cependant les tribunaux inférieurs continuaient à poursuivre les non-conformistes protestans, dévoués maintenant à des rigueurs qu'ils ne semblaient que trop avoir provoquées. Réduits à se soumettre, ils montraient une sorte de résignation menaçante; ils se taisaient; c'était une raison de croire qu'ils méditaient quelque sourde vengeance, et, suivant le mot imprudent du duc d'York, *on les tenait en haleine pour contreminer leurs projets.*

Le même système livrait l'Écosse, et plus particulièrement encore par l'influence du duc d'York, à l'inquisition barbare des convertisseurs anglicans : aucun habitant, jeune ou vieux, riche ou pauvre, noble, bourgeois ou paysan, n'était dispensé d'assister dans les églises aux sermons des *curés du roi.* Alors commença à déchoir cette foi presbytérienne si vive, si confiante dans le secours d'en-haut, si révolutionnaire dans ses rapports avec l'ordre politique. Grand nombre de ceux qui se laissèrent conduire aux églises passèrent sans transition de ces croyances trahies selon eux par le ciel, à l'indifférence pour toute forme religieuse; quelques-uns allèrent jusqu'à l'athéisme : toutefois la résistance, punie par l'emprisonnement, par les amendes, par la perte du droit d'élire les représentans au parlement, fut encore assez générale. Il fallait se soumettre, se révolter, ou quitter l'Écosse : beaucoup se décidèrent à prendre ce dernier parti; mais leur résolution fut tumultueuse; ils envoyèrent des gens de confiance à Londres pour traiter avec la

compagnie qui avait obtenu par lettres patentes la concession de la Caroline. Ils voulaient aller s'établir en ce pays : là, disaient-ils, nous vivrons libres et tranquilles comme hommes, comme chrétiens.

Les députés venus à Londres ne conclurent rien cette année; ils inspirèrent des inquiétudes sérieuses par leurs discours; le pouvoir, informé de ce qui se passait entre eux et la compagnie, prit contre la masse des presbytériens des mesures capables de hâter et de généraliser l'émigration. Au commencement de l'année 1683, il parut une proclamation royale ordonnant que les juges des comtés de l'ouest et du midi de l'Écosse fissent une tournée pour instruire contre tous ceux qui auraient caché des rebelles, ou qui auraient été liés avec eux, lors même que lesdits rebelles n'auraient été signalés dans aucun édit ni procédure. Ceux qui auraient eu de ces relations d'amitié ou d'hospitalité avec les ennemis de l'état devaient être poursuivis comme traîtres eux-mêmes. Les recherches devaient se continuer pendant trois années; la promesse dérisoire d'une amnistie générale au bout de ce temps achevait de désespérer ceux que l'amour du pays attachait à cette terre, et que la religion empêchait d'y rester au prix des sacrifices qu'exigeait le test. Aussitôt que les tournées des juges commencèrent, les mêmes envoyés presbytériens revinrent à Londres : cette fois ils eurent des conférences avec les anciens chefs du parti national vaincu à Oxford, et ce qu'ils apprirent leur fit concevoir de nouvelles espérances. 1683.

1682 à 1683. Depuis long-temps les whigs conspiraient. Ce nom, qui ne signifiait plus que rebelles, peu d'hommes, après l'affaire d'Oxford, avaient consenti à le porter, mais par l'influence, les talens ou l'énergie, ils étaient l'élite des défenseurs de cette cause, que la bourgeoisie avait abandonnée en masse. Découragés d'abord par cette désertion, ils s'étaient retirés dans leurs familles. Là, se tenant éloignés des affaires, ils observaient leur marche avec douleur. Ne reconnaissant pas que ce qui se passait alors était fait par la nation, et non par la cour, qu'eux-mêmes avaient commis des fautes et fait naître les alarmes auxquelles la cause de la liberté avait été sacrifiée, ils se disaient que le contrat entre le peuple et le roi était violemment rompu; que c'était pour eux un devoir de conscience de tenter contre la force l'emploi de la force; que c'était une honte pour la nation qui avait renversé Charles Ier de subir ses deux fils. Mais cette indignation toute vertueuse n'était pas entreprenante: l'ambition du duc de Monmouth et les passions de Shaftesbury la mirent en mouvement.

Shaftesbury, sortant de la Tour à la fin de l'année 1681, et exaspéré au dernier point par le danger qu'il avait couru, déclama long-temps en vain contre l'inaction d'Essex, de Russel, et de tous ceux qui avaient soutenu avec lui le bill d'exclusion dans les trois derniers parlemens. Ses accusations devenues plus vives pendant la fermentation que causait dans Londres, au commencement de 1682, l'affaire des shériffs, décidèrent plusieurs de ceux que désignaient

ses plaintes à avoir avec lui un entretien sur les affaires publiques. Un rendez-vous fut donné chez un marchand de vin en gros nommé Shepherd. Shaftesbury ne s'y trouva pas; il avait envoyé à sa place Rumsey et Fergusson, deux de ces hommes remuans qui lui avaient servi d'émissaires dans l'affaire des pétitions et dans tous les tumultes de la conspiration papiste et du bill d'exclusion. Rumsey et Fergusson virent arriver les lords Essex, Grey et Russel; un peu décontenancés en présence des trois hauts personnages, ils se prirent de langue avec Armstrong, ancien capitaine des gardes, amené en ce lieu par le lord Grey. Rumsey dit qu'il serait facile de soulever les gardes; Amstrong, qui les avait commandés, traita d'insensée toute entreprise de ce genre, et de part et d'autre il ne se dit rien de plus. Peu de temps après, Shaftesbury, les lords Essex et Salisbury se réunirent dans une nouvelle conférence; Shaftesbury en sortit furieux de ne pouvoir faire goûter ses plans d'insurrection, et presque immédiatement quitta l'Angleterre. 1682 à 1683.

Shaftesbury voulait ici ce qu'il n'avait cessé de désirer depuis sa rupture avec la cour, renverser le duc d'York et le roi, et faire couronner le duc de Monmouth. Or, sur ce but d'insurrection, les chefs patriotes ne s'accordaient pas plus avec lui que sur le temps d'éclater et les moyens de réussir. Ce ne fut donc qu'après le départ de Shaftesbury que la conjuration prit un caractère déterminé. Le duc de Monmouth, ayant perdu son dangereux conseiller, se lia plus particulièrement avec le lord Essex. Celui-ci finit

1682 à 1683. par se convaincre que les amis de la liberté ne pouvaient rien tenter sûrement qu'en s'étayant du nom du duc, de sa popularité tant en Écosse qu'en Angleterre, et faisant valoir son droit à la couronne. Il amena à cette opinion le lord Russel, qui entreprit de faire entrer Algernoon Sidney dans les mêmes vues, Sidney qui, dans le cours d'une longue et vertueuse carrière, avait eu le rare avantage de soutenir jusqu'au bout la révolution, et de rester étranger à la condamnation de Charles Ier; de résister à Cromwell, et de comprendre que la révolution vivait encore dans sa dictature; d'exercer des emplois sous la restauration, et de conserver ses opinions républicaines, non pas secrètes, mais déclarées et connues de tout le monde. Sidney résista long-temps aux prières de lord Russel; il estimait peu le duc de Monmouth, et en voulait beaucoup plus à la royauté qu'à Charles II et au duc d'York. « Que m'importe, disait-il, qu'un roi d'Angleterre s'appelle Jacques d'York ou Jacques de Monmouth? » Mais Russel lui représentant que son opinion était celle d'une très-faible minorité, qu'il y avait en Angleterre d'invincibles préventions contre la république : — « Eh bien! dit-il, puisqu'il faut subir la royauté, mieux vaut pourtant un roi dont les droits soient équivoques; il ménagera la liberté. » De ce moment Sidney compta parmi les amis de Monmouth. A son tour il initia le lord Howard, homme indigne de son amitié, mais qui l'avait obtenue en se parant d'opinions semblables aux siennes. Le lord Grey et Hampden, petit-fils du célèbre

patriote, entrèrent les derniers dans l'association. 1681 à 1683.

Ce fut pendant le temps qu'elle se formait, qu'eurent lieu en Angleterre l'attaque des chartes, et en Écosse ceux des actes de tyrannie qui amenèrent à Londres les députés des émigrans presbytériens Au premier voyage que firent ces derniers, leurs rapports sur la situation de l'Écosse tournèrent de ce côté les espérances des lords conjurés. Ils se réunirent plus souvent; mais, redoutant les partis énergiques, ils ne s'arrêtaient à rien. Quand la proclamation royale de 1683 força les presbytériens à une détermination prompte, leurs commissaires revinrent à Londres. Ce fut alors qu'instruits de ce qui se tramait, ils abandonnèrent leur projet d'expatriation pour entrer dans le complot. Leur concours fit décider qu'on opérerait en Écosse, qu'on fournirait au comte d'Argyle des armes et des vaisseaux pour faire une descente dans l'ouest de ce royaume. Argyle était alors réfugié en Hollande: l'argent qu'on devait lui envoyer pour faire les frais de l'expédition ne se trouva point, et les choses languirent.

Cependant àcôté de ce complot de grands seigneurs, tous, à l'exception d'un seul, animés d'intentions patriotiques, mais irrésolus, et plus confians dans leur cause que dans leurs moyens, une autre conjuration s'était formée, et cherchait à porter de plus bas des coups plus décisifs. Elle était l'œuvre des amis subalternes de Shaftesbury. Ils s'assemblaient à Londres chez un certain West, dont la maison recélait une presse secrète, incessamment occupée à fabriquer des

1682 à 1683. pamphlets contre la cour. On voyait là Rumsey et Fergusson, les mêmes qui avaient rencontré le lord Russel chez le marchand de vin Shepherd; Godenough, qui avait été sous-shériff de Londres la même année que Cornish et Bethel; un certain Halloway du comté de Bristol, qu'il se vantait de pouvoir insurger; un gentilhomme irlandais nommé Walcot, et quelques anciens officiers de l'armée de Cromwell. Le duc de Monmouth n'ignorait pas l'existence de ce conciliabule, où se discutaient aussi les moyens de le faire roi; mais Howard était le seul de ses amis à qui ses habitudes permissent de fréquenter la maison de West. Ici l'on se moquait des lenteurs de la haute conjuration et de l'honnêteté qu'elle prétendait mettre dans la recherche de ses voies. On disait énergiquement que rien n'était plus simple que de faire place au duc de Monmouth; qu'il fallait pour cela casser la tête au roi et au duc d'York; qu'une douzaine de gens déterminés et bien montés suffiraient pour ce coup de main. Les anciens officiers indiquaient sur la route de New-Market, où les princes allaient passer l'été, une ferme nommée Rye-House, qui convenait à une sorte d'embuscade nocturne. On s'exaltait en les entendant exposer comment ils distribueraient leur monde pour effrayer l'escorte, couper d'avance la retraite, aborder la voiture, et disparaître après avoir tué le duc et le roi.

Toutefois il y avait loin de tels discours à l'exécution; et en supposant qu'elle ne fût pas au-dessus de certains courages, il fallait que le hasard et surtout

une discrétion extrême la favorisassent. Le contraire arriva. Cette année, un incendie qui éclata à New-Market força les princes à revenir à Londres beaucoup plus tôt que de coutume, et Keeling, l'un des émissaires qui de la maison de West se répandaient dans les tavernes et les carrefours de Londres, alla tout découvrir. Apprenant qu'ils étaient trahis, les amis de West se dispersèrent. West et Rumsey prirent un meilleur parti : au lieu de fuir, ils concertèrent entre eux une version que leur parfaite concordance devait faire passer pour la seule véritable s'ils venaient à être arrêtés. Cependant le récit de Keeling était déjà rendu public. C'était le fonds du complot, amplifié de tout ce qu'avait pu imaginer un homme tourmenté par le désir de faire fortune. Rumsey et West, étant venus se livrer eux-mêmes, la confirmèrent avec certaines restrictions sur ce qu'il leur importait de cacher, mais se donnèrent carrière à leur tour sur la partie du complot qu'ils avaient désapprouvée, disaient-ils, et qui consistait à assassiner le roi à Rye-House sur le chemin de New-Market. A force de vouloir démontrer l'infaillibilité des dispositions militaires dont se composait le plan d'attaque imaginé, selon eux, par les anciens officiers de Cromwell, ils rendirent incroyable pour tous les gens de bonne foi ce qui, sans cela, eût fait le plus généralement horreur ; néanmoins on parla comme d'un miracle du ciel de cet incendie de New-Market, qui, en ramenant le roi à Londres, avait dérouté les conspirateurs. 1682 à 1683.

Quand il eut dit sur le complot de Rye-House tout

1682 à 1683. ce dont il était convenu avec West, Rumsey déclara ce que Shaftesbury ou lord Howard lui avaient appris sur le compte de Russel, Essex, Sidney et leurs amis. Il dénonça l'entrevue que les presbytériens écossais avaient eue à Londres avec ces lords. Il parla enfin de sa rencontre avec Russel chez le marchand de vin Shepherd. Russel fut promptement averti de son danger; on le supplia de fuir; il le pouvait; il eut la générosité de ne pas vouloir compromettre ses amis en profitant du temps qui lui était laissé. Le roi l'interrogea lui-même. Il ne montra ni crainte, ni hauteur; il avoua s'être trouvé chez Shepherd au jour indiqué, et y avoir rencontré un individu qui pouvait être Rumsey, mais il nia formellement qu'un seul mot sur les affaires publiques eût été dit en sa présence. Sidney fut arrêté ensuite, et comparut aussi devant le conseil. Il mit dans ses réponses un peu plus de cette âpreté qui lui était naturelle. Comme on ne savait rien sur son compte, on voulait, par des questions menaçantes ou captieuses, obtenir de lui des aveux. Il dit nettement qu'il voyait bien où l'on en voulait venir avec ce système; que si l'on parvenait à établir des charges contre lui, il les repousserait de son mieux, mais qu'il ne fournirait pas d'armes à l'accusation. Après Sidney, Baillie, l'un des députés écossais, fut interrogé par le roi et par le duc d'York. C'était un homme d'une rare vigueur d'esprit et d'une facilité de repartie, à laquelle ni le lieu ni la circonstance ne purent imposer. Il répondit aux dures interpellations du roi et de son frère avec un amer dédain et un

bonheur d'à-propos qui les mit l'un et l'autre en fureur. On le chargea de chaînes; on lui mit aux jambes des bottes de fer, et on le fit ainsi transférer en Écosse. Le duc de Monmouth se cacha, malgré les assurances que le roi lui fit donner par la duchesse sa femme. Le lord Grey, aussi désigné par Rumsey, était déjà arrêté et conduit à la Tour, lorsqu'il parvint à s'évader. 1683 à 1684.

A l'exception de la rencontre chez Shepherd et de quelques vagues renseignemens qui n'avaient pu manquer d'arriver jusqu'aux conjurés subalternes, il n'y avait rien jusqu'ici qui incriminât d'une manière directe les lords enfermés à la Tour; mais Howard fut arrêté. Il était le seul des hauts conjurés qui fût entré en rapports de sentimens et d'intention avec ceux du complot de Rye-House. Assez lâche pour dire tout ce qu'il savait, et d'ailleurs mécontent de ce que, depuis un certain temps, ceux qu'on pouvait appeler ses complices lui montraient de la défiance, il déclara qu'il existait un conseil de six personnes, qui depuis un an travaillait à préparer une insurrection en Écosse; que des députés étaient venus de ce pays, et qu'on y avait envoyé des gens pour vérifier leurs assertions; que lui-même avait quelque temps fait partie du conseil, et que Sidney, Essex, Russel, Grey, Hampden, en étaient les autres membres. La révélation d'Howard, malgré son immoralité connue, laissa peu de doutes sur la réalité du complot, et les deux affaires, au grand avantage de la cour, se confondirent en une dans l'opinion publique. Hampden fut arrêté, et refusa de répondre. Lord Essex, pouvant fuir, aima mieux,

1683 à 1684. comme Russel, s'exposer à tout que de paraître craindre un jugement; mais à peine enfermé à la Tour, il eut un accès de cette mélancolie profonde que les Anglais nomment *spleen*, et, trouvant la vie insupportable, il voulut hâter sa fin en avouant tout ce qui lui était personnel. Son épouse obtint de lui qu'il se tairait, mais elle ne le sauva point d'une faiblesse presque aussi grande : il se donna la mort le matin même du jour où devait commencer le procès de Russel.

Ce fut un argument dont l'accusation s'empara. Le jury était composé de bourgeois de Londres, non propriétaires de biens-fonds, ce qui était contraire aux dispositions formelles de la loi. Russel récusa ce jury, mais inutilement. Les témoins qu'on lui opposa furent le marchand de vin Shépherd, Rumsey et lord Howard. Shepherd mentit en disant que Russel était venu deux fois chez lui ; mais il demeura constant qu'il y était venu une fois. Rumsey mentit en assurant qu'il avait proposé à Russel de gagner les gardes; il avait fait cette proposition à Armstrong; mais il ne parut pas vraisemblable que Russel, présent à leur discussion, n'eût rien entendu. Howard déclara enfin que Russel avait assisté plusieurs fois avec lui au conseil des Six. Les témoins à décharge qui vinrent ensuite ne savaient rien de l'affaire, mais déclaraient qu'ils ne croyaient pas que Russel eût pu entrer dans un si noir complot. Le tribunal écarta ces insignifiantes dépositions. Russel avait fait le sacrifice de sa vie. S'il n'eût pas eu pour co-accusés des hommes qui lui étaient chers, il eût confondu ses accusateurs en disant l'exacte

vérité, et c'était encore assez pour le perdre; mais il consentit pour ses amis, moins compromis que lui, à se défendre par les subtilités du droit. La peine de mort fut portée contre lui. 1683 à 1684.

Quelques jours lui furent donnés pour se préparer à mourir. Il les employa en pratiques et en méditations pieuses. Sa sérénité d'ame fut extrême; il l'exprima par une foule de mots heureux. Il régla toutes ses affaires avec ce monde : la plus grande étant celle de sa réputation, il écrivit une exposition de sa conduite et de ses principes; il n'avouait pas sa participation au complot, mais il se déclarait partisan du droit d'insurrection, et déduisait son sentiment en termes qui n'étaient pas offensans pour la cour. En marchant au supplice, il entendit des imprécations et des regrets. Aussitôt que sa tête fut tombée, son dernier écrit se répandit avec rapidité dans Londrès. Une vive curiosité plutôt que la sympathie le rechercha. Russel avait pu se convaincre que ceux qui, par amour du repos, s'étaient ralliés à la cour après l'affaire d'Oxford, ne lui pardonnaient pas d'avoir compromis leur repos en conspirant contre le pouvoir, que leur faiblesse avait relevé. On répondit à l'apologie de Russel comme à la déclaration d'Oxford. Il arriva en foule des adresses qui flétrissaient la doctrine du droit d'insurrection, félicitaient le roi d'avoir échappé aux embûches de la scélératesse, et demandaient le prompt châtiment des conspirateurs.

Rien de plus heureux que ce complot ne pouvait arriver à la cour: elle était au moment, par ses

1683 à 1684. violences, de faire rentrer la nation dans les voies toujours sûres de l'opposition anglicane; elle conserva son ascendant; ses actes arbitraires eurent, aux yeux du grand nombre, l'autorité du danger qu'elle avait couru, danger qu'elle exagérait encore, et qui maintint entre ses mains une dictature regardée comme salutaire. Se laissant emporter, dit un historien, au reflux des passions qui avaient fait la conspiration papiste, elle usa largement du plaisir de se venger d'ennemis qu'elle jugeait en réalité peu redoutables: trois des complices de West furent condamnés et exécutés; le procès fut fait aux contumaces; on instruisit activement contre tous ceux qu'on tenait en prison, et l'on chercha des faux témoins, afin que pas un ne fût absous. Un des juges qui travaillaient pour la cour était ce Jeffryes qui, lors des poursuites du parlement de l'exclusion contre les *abhorrens*, avait été forcé de se cacher dans Londres. Il se fit remarquer par l'impudeur avec laquelle il interprétait contre les accusés les lois et les témoignages, et par une sorte de présence d'esprit qui trouvait toujours à opposer aux meilleures raisons quelqu'un des sophismes de la force. Il était rare qu'il ne fût pas demi-ivre quand il venait siéger sur le banc. Alors son trop de chaleur s'exhalait en grossiers sarcasmes, qui faisaient fortune à la cour. On le nomma grand-juge pour le procès de Sidney, et on lui adjoignit trois hommes et un jury dignes d'être présidés par lui.

Russel avait été jugé par d'honnêtes gens; il y avait contre lui d'assez fortes preuves; mais le seul Howard

accusait Sidney : il fallait inventer et faire admettre au moins un second témoignage. On compta d'abord sur la facilité avec laquelle Sidney s'emportait, et l'on espéra qu'en présence de tels juges il s'abandonnerait à son indignation, et s'accuserait lui-même; mais ceci n'arriva point. Sidney parut : sa contenance était ferme et réservée; il commença par récuser le jury; Jeffryes l'interrompit violemment, disant que cela avait été décidé dans l'affaire de Russel. Il y avait dans la brutalité de cet homme quelque chose de si étrange, que Sidney resta surpris, et ne répondit pas. Howard se présenta : il eut l'incroyable prétention de mettre de l'esprit dans sa déposition contre celui qu'il avait si indignement trompé. Après qu'il eut parlé; Jeffryes présenta au tribunal, comme second témoignage, un écrit trouvé dans les papiers de Sidney; c'était la critique d'un méprisable livre qui faisait remonter au premier homme, par ordre de primogéniture, le droit absolu des rois sur leurs sujets. On pouvait s'étonner qu'un esprit supérieur se fût gravement livré à la réfutation d'une telle doctrine; mais Jeffryes soutint que là étaient les principes de Sidney sur la légitimité des rois, qu'il ne fallait pas aller chercher ailleurs le second témoignage voulu par la loi. A l'appui de ceci, il débita avec sa volubilité et son assurance ordinaires un si grand nombre d'absurdités, que Sidney, sous peine d'être réduit à instruire le tribunal des plus simples notions du droit, n'essaya point de combattre cette jurisprudence inouïe. On voulait sa tête, et il trouva que, pour lui pro-

1683 à 1684.

1683 à 1684. curer une mort glorieuse, c'était mettre sa patience à une trop fatigante épreuve.

Quand les shériffs vinrent lui apprendre sa condamnation, il retrouva sa haute raison et son éloquence pour les faire rentrer en eux-mêmes. Il parlait à des hommes qui pouvaient l'entendre : « Je ne me plains pas de vous, leur dit-il, pour cette vie que l'on va m'ôter; je ne la regrette pas; mais ne pouvait-on me tuer sans me juger, puisqu'on voulait violer à mon égard toutes les formes protectrices de l'accusé? J'en suis fâché pour vous, ajouta-t-il après un court silence : mais cette mort, qui m'afflige si peu, criera vengeance au ciel contre vous; j'en appelle à vos consciences : dites si vous croyez avoir fait votre devoir en choisissant, pour m'entendre, des jurés si ignorans, si aveuglément dévoués à la cour? » Un des shériffs versa des larmes.

Sidney se prépara à mourir. Ses croyances religieuses avaient toujours passé pour ne pas aller plus loin que le déisme. Cependant il fit venir des ministres presbytériens, et eut avec eux plusieurs entretiens. Il écrivit aussi une apologie; c'était à peu près la défense qu'il n'avait pas cru devoir prononcer devant ses juges. Ne pouvant avouer l'existence du conseil des Six, car Hampden, le duc de Monmouth et le lord Grey eussent souffert de cette déclaration, il se bornait à infirmer le témoignage d'Howard : il demandait comment on pouvait croire qu'un tel homme eût été mis dans un pareil secret, lui qui n'était pas capable de lever quatre fantassins, et n'avait pas quatre shellings

pour les payer. Quant à l'écrit trouvé dans ses papiers, il en soutenait les principes, parlant du droit divin des rois avec une fine moquerie, et des principes de liberté publique avec une imposante raison. « J'espère, disait-il en terminant, que Dieu sauvera l'Angleterre du double fléau de la tyrannie et de l'idolâtrie, et je me félicite pour ma part d'avoir à mourir pour la bonne vieille cause, que j'ai eu le bonheur de servir depuis ma jeunesse. »

Il ne parla point sur l'échafaud, et sa mort ne produisit pas une grande sensation. Ses vertus n'étaient pas de celles qui touchent le plus le peuple; et quant à la bourgeoisie, elle le plaignait en le blâmant. Hampden n'eut contre lui que la déposition d'Howard. L'imagination de Jeffryes ne suppléa point à ce qui manquait pour le condamner à mort; sa peine fut une amende énorme; son patrimoine ne suffisait pas pour la payer, il resta en prison. Halloway, l'un des conjurés de la maison de West, pris dans les Indes orientales, et Armstrong, arrêté en Hollande, furent jugés au commencement de l'année 1684. Ils avouèrent 1684.
tout, à l'exception du projet de tuer le roi. Halloway n'était pas en effet de ceux qui s'étaient jetés dans cette extravagance, et Armstrong n'avait jamais rien eu de commun avec ceux qui l'avaient imaginée. Halloway, moins célèbre dans ce procès que Russel et Sidney, montra le genre d'énergie dont ces deux grands patriotes s'étaient privés par des considérations d'amitié. Il dit qu'en effet il avait conspiré, qu'en cela il avait cru remplir un devoir sacré, et qu'il mourrait

1684 à 1685. avec ce témoignage de sa conscience. Jusque sur l'échafaud, il soutint ainsi ce qu'il avait fait. Armstrong, qui avait passé une partie de sa vie dans la dissipation, se résigna pieusement à son sort; une seule idée troubla ses derniers momens, c'est qu'il mourait sans pouvoir répondre à une abominable calomnie, et cette calomnie venait du roi lui-même. Charles II, voyant en effet que les courageuses déclarations d'Halloway et d'Armstrong fixaient d'une manière précise le caractère et le degré de maturité de la double conjuration, et craignant qu'Armstrong, beaucoup moins compromis qu'Halloway, n'inspirât l'intérêt qui résultait de ces tardifs éclaircissemens, eut la lâcheté de dire que ce n'était pas la première fois que cet homme attentait à sa personne, et qu'avant la restauration il était venu en Hollande pour l'assassiner. Or beaucoup de gens savaient au contraire qu'Armstrong avait fait ce voyage pour porter au roi de l'argent et des nouvelles de ceux de son parti qui soupiraient après son retour.

Malgré la précision des aveux d'Armstrong et d'Halloway, le parti contre-révolutionnaire continua à représenter la conjuration de Rye-House comme formidable, et se donna beaucoup de mouvement pour établir ce qu'il lui importait de faire croire, savoir que l'insurrection était organisée dans le comté de Bristol et en Écosse. Charles II eut le tort de vouloir appuyer aussi long-temps que possible son gouvernement sur cette idée. Il reçut à Windsor Jeffryes, le héros de toute cette affaire, et le chargea de faire une

tournée dans les comtés. En le congédiant, il lui remit une bague qu'on appela la bague de sang; mais en accordant à ce méprisable personnage une si haute faveur, il ne put retenir ces étranges paroles, qui peignent si bien la contradiction perpétuelle entre ses lumières et sa position : « Vous allez voyager, lui dit-il, l'été est chaud; ayez soin de ne pas trop boire. » Jeffryes alla persécuter les whigs dans les comtés. 1684 à 1685.

En Écosse, le comte d'Aberdeen et Queensbury rattachèrent l'enquête relative à l'affaire de Rye-House au vaste système de poursuites déjà organisé en vertu de l'ordonnance royale de l'année précédente. Une horde de justiciers partit d'Édimbourg accompagnée de soldats, et se répandit dans toute l'Écosse. Ces juges avaient carte blanche; ils allaient de maison en maison, et voici quelle était leur manière de procéder. Ils disaient à l'un : vous avez pris part à la révolte de Bothwell; à l'autre : vous avez donné refuge à l'un des révoltés, ou bien vous avez connu sa retraite et ne l'avez pas dénoncée; au plus grand nombre ils demandaient : que pensez-vous de la révolte de Bothwell ou du complot de Rye-House? Quelques-uns étaient simplement sommés de prêter le test imaginé par le duc d'York, et de déclarer qu'ils n'avaient jamais eu de relations, ni avec Argyle, ni avec les révoltés de Bothwell, ni avec les affiliés de la conspiration anglaise. Comme, en Écosse, le nombre de ceux qui pouvaient se croire autorisés à obtenir le repos en se parjurant était peu considérable, celui des gens trouvés, de leur aveu, coupables de ne pas aimer le gouvernement était im-

1684 à 1685. mense : les prisons ne suffisaient pas ; on leur imposait des amendes, ou bien on s'assurait d'eux en cantonnant à leurs frais des soldats dans les villages, et les forçant à comparaître plusieurs fois le jour devant les chefs de détachemens.

Pendant quelque temps cette tyrannie ne tomba que sur les hommes; mais au moyen du test, pour lequel les femmes témoignaient librement leur horreur, on entreprit de les enchaîner elles-mêmes. Les pères et les maris furent rendus responsables de leur soumission au test, et chargés de les obliger eux-mêmes, à peine d'amende ou de prison, d'aller aux églises anglicanes. Cette dernière mesure, proposée par Queensbury, fut combattue par le comte d'Aberdeen comme inexécutable. Une contestation s'éleva entre eux. Le duc d'York, approuvant Queensbury, obtint du roi la révocation du comte d'Aberdeen, et fit nommer à sa place le lord Perth, catholique secret, qui sembla, dit un historien, avoir pris à tâche de montrer à l'Angleterre ce qu'elle avait à redouter d'un roi papiste. Sous lui, les exécutions furent plus nombreuses : cinq gentilshommes, un domestique du comte d'Argyle, un parent de la duchesse de Monmouth, et Baillie, transféré depuis plusieurs mois en Écosse, périrent comme complices de la conjuration anglaise.

Il suffit de parler du procès de Baillie. Ce courageux ami de Russel et de Sidney était presque mourant par l'excès des privations et des mauvais traitemens qu'il avait subis dans sa captivité, lorsqu'on lui

signifia une lettre du roi qui l'accusait d'être l'un des conjurés de Rye-House, et d'avoir travaillé à soulever l'Écosse; on lui donnait deux jours pour se purger, par serment, de cette accusation, faute de quoi il devait être tenu pour coupable. Pendant ces deux jours les forces de Baillie continuèrent à baisser; mais lorsque, à l'expiration du terme, les commissaires vinrent recevoir sa réponse, il se refusa énergiquement à toute explication. Il vécut assez pour être donné en spectacle à la population d'Édimbourg, et, jusqu'au dernier soupir, supporta avec une constance égale à celle des martyrs presbytériens des tortures dans lesquelles l'exaltation religieuse ne le soutenait pas. 1684 à 1685.

Baillie fut le dernier de ceux qui périrent pour le complot de Rye-House. Le gouvernement, tout en cherchant à convaincre la nation que les conspirateurs l'avaient mise en grand péril, avait acquis la preuve de leur impuissance. On ne s'était point remué pour eux; beaucoup d'honnêtes gens les avaient même condamnés. C'est qu'en effet si de certains principes peuvent faire de l'insurrection, toute fois qu'il y a violation des libertés, un généreux devoir, ceux qui se dévouent à le remplir s'exposent trop souvent à compromettre ceux qu'ils veulent servir; et toujours aux yeux de ces derniers c'est un crime de ne pas réussir, si ce n'en est pas un d'entreprendre. Le complot de Rye-House eut ce résultat pour le parti que la journée d'Oxford avait réduit à de ténébreux expédiens. La cour, devenue plus puissante que jamais, traça autour de l'échafaud de Russel et de Sidney un vaste

1684 à 1685. cercle de complicité, dans lequel tombèrent tous ceux qui lui inspiraient des craintes. On ne murmura point contre ses vengeances; on ne s'opposa point à ce qu'elle fit d'extra-légal en prenant le complot pour prétexte. On ne résista plus lorsqu'elle exigea que les villes et les corporations lui remissent leurs chartes; l'obéissance fut commandée comme une sorte de réponse aux doctrines sur le droit de résistance émises par Russel et Sidney dans leur dernier écrit. Cette victoire eût pu tourner au profit de l'ordre, si le pouvoir n'eût pas voulu retenir les forces extraordinaires que lui donnait la circonstance; mais elle tourna au profit de la contre-révolution : elle rendit maître des affaires le duc d'York et ceux qui, se pressant autour de lui, semblaient autorisés à mettre leur système de gouvernement à côté de leurs prévisions justifiées. Ils avaient toujours dit qu'on attaquerait la royauté après avoir renversé le papisme; défenseurs heureux de la royauté, leur irrésistible ascendant allait maintenant s'employer à consacrer l'arbitraire par les traditions du papisme.

CHAPITRE III.

RÉTABLISSEMENT DU CATHOLICISME.

Le duc d'York, les catholiques et les absolutistes, à la tête de la contre-révolution. — Rupture entre le roi et le parti dominant. — Mort du roi. — Triomphe des catholiques; avènement de Jacques II.—Promesses de Jacques II; serment du sacre.—Résignation du peuple anglais. — Réhabilitation des condamnés du complot papiste; vengeances contre les dénonciateurs. — Tentatives du comte d'Argyle et du duc de Monmouth. — Le parti catholique fortifié par elles. — Prétentions au pouvoir absolu, au pouvoir de dispenser des tests, combattues par le parlement. — Prorogation du parlement. — Établissement des troupes permanentes.—Conversions au papisme.—Décision des juges du banc du roi en faveur du pouvoir dispensatif. — Les papistes élevés aux emplois dans les trois royaumes. — Commission ecclésiastique instituée contre les anglicans. — Procès de l'évêque de Londres et de Samuel Johnson. — Soumission générale. — Séparation du parti régnant en catholiques modérés et catholiques exaltés.

La vigueur dont le duc d'York avait fait preuve dans le moment de trouble qui avait suivi la découverte de la conjuration anglo-écossaise, en le montrant comme l'homme de tête de la famille régnante, n'avait pas peu contribué à lui donner cette influence à laquelle la marche naturelle des choses appelait son parti. En ce danger, le roi n'avait pu, comme par le passé, empêcher son frère de se rendre utile, et il avait plutôt triomphé de sa jalousie pour lui que de 1684 à 1685.

1684 à 1685. son invincible éloignement pour les affaires. Il abandonnait maintenant au duc, plus laborieux, plus ferme, plus actif, le soin de gouverner par des moyens dont peut-être il n'était pas fâché de lui laisser aussi l'odieux. Toute l'Angleterre remarquait ce changement dans la position relative des deux frères; on répétait ce mot plein de sens du poète Waller : « En voulant empêcher le duc de régner à son tour, on est parvenu à le faire régner du vivant même du roi. » Le duc trouvait de son côté une grande satisfaction à étaler aux yeux de ses ennemis sa toute-puissance ; on le voyait dans les rues de Londres avec un train considérable, tandis que le roi ne sortait qu'avec une suite peu nombreuse. Ses antichambres étaient encombrées, lorsque le roi trouvait à peine quelques courtisans avec lesquels il pût s'entretenir. C'était au duc que s'adressaient les hommages du lever et du coucher. Il présidait au conseil, expédiait toutes les affaires, et le roi ne faisait guère que signer les papiers qu'on lui apportait, et dont il demandait rarement le contenu, autant par dépit que par indifférence.

Le duc reprit sa charge de grand-amiral. Ce fut le premier coup porté à ce fameux test anglican qui avait renversé le ministère de la cabale. Quelques lords catholiques, encore détenus à la Tour depuis le complot papiste, en sortirent, et reçurent un brillant accueil. Titus Oates fut mis en jugement comme ayant calomnié le duc d'York dans ses dépositions, et condamné à une réclusion perpétuelle. Le duc de Beaufort et lord Peterborough intentèrent des accusations du

même genre à ceux des révélateurs du complot qui vivaient encore, et les firent emprisonner. En même temps les conversions au papisme commencèrent; elles furent le moyen de faveur recommandé aux courtisans. Le lord irlandais Mac-Carthy, un des officiers papistes que le test anglican avait fait sortir de l'armée, y rentra avec un commandement supérieur; d'autres officiers abjurèrent le protestantisme, et obtinrent de l'avancement. Pendant quelques mois il ne fut bruit à la cour de France que des succès qu'obtenaient des missionnaires catholiques envoyés de toutes parts au secours du parti d'York. Ils correspondaient avec le père Lachaise, naguère compromis par les lettres du jésuite Coleman; ils allaient jusqu'à annoncer que Charles donnerait bientôt à ses peuples l'exemple du retour à l'église romaine. Un jésuite ignorant, qui avait obtenu de lui une audience, avait pris son badinage sur l'église anglicane pour du penchant au catholicisme; il avait écrit qu'il tenait le roi d'Angleterre, et Louis XIV parlait à Versailles de cette conversion comme d'une chose faite. 1684 à 1685.

Le parti d'York ne se bornait pas à soutenir les prédications des papistes; il travaillait avec ardeur à propager les principes du pouvoir absolu. Pendant le cours des procédures contre les conjurés de Rye-House, l'université d'Oxford avait été chargée de rechercher et de condamner dans les publications antérieures au parlement d'Oxford, dans celles qui avaient eu quelque célébrité au temps de la révolution, et jusque dans l'Ancien Testament, les maximes

1684 à 1685. qu'on accusait d'avoir donné naissance à toutes les entreprises contre la royauté. Elle avait déclaré corruptrices, impies, séditieuses, vingt-sept propositions tirées des écrits de Hobbes, Milton, Goodwin, Baxter, Buchanan, Knox, Johnson, et autres écrivains moins connus; quelques-unes étaient des professions de foi républicaines, que très-peu de gens songeaient à soutenir; d'autres n'étaient qu'une timide exposition du principe de la résistance: par exemple, celle-ci, tirée d'un célèbre pamphlet du docteur Johnson: « Les chrétiens ne sont pas obligés à une obéissance « passive, lorsque le prince commande quelque chose « de contraire aux lois du pays. Si les premiers chré- « tiens aimaient mieux mourir que résister, c'est parce « que la religion chrétienne n'était pas établie par les « lois de l'empire. » Et cette autre du livre de Hunton sur la monarchie limitée: « La souveraineté en Angle- « terre réside dans les trois états; savoir, le roi, les « seigneurs et les communes. Le roi a un pouvoir d'un « degré égal à celui des deux chambres. Elles peuvent « le contredire et s'opposer à lui. » Les zélés anglicans de l'université d'Oxford avaient condamné ces maximes, comme conduisant à celles qui avaient dirigé Russel et Sidney; mais les doctrines qu'ils avaient ainsi établies dans l'intérêt commun de leur religion et de la royauté étaient maintenant l'arme des papistes. Les cours de justice, recevant d'eux leurs inspirations, condamnaient comme séditieux des écrits d'un jour, dans lesquels on s'élevait contre la mesure qui privait les villes et les corporations de leurs chartes, et contre

la faveur dont jouissaient ouvertement les papistes. 1684 à 1685.
Dans le cours de l'année 1684, trente-deux écrivains furent condamnés au pilori pour des réclamations de ce genre, qualifiées de factieuses, d'injurieuses au roi et au duc d'York; quelques-uns avaient seulement demandé la convocation d'un parlement, aux termes de la déclaration d'Oxford. La suspension de trois ans, à laquelle la nation avait paru se résigner, était maintenant expirée.

Le duc d'York et les papistes espéraient que le roi ne tiendrait pas sa promesse, et lorsque la question fut agitée dans le conseil, ils prétendirent que la déclaration ne l'obligeait à rien. Mais les whigs n'étaient plus redoutables. Ceux des torys qui n'étaient point papistes commençaient à concevoir des alarmes, et la conduite du duc était à tous égards si peu mesurée, que le roi crut devoir enfin secouer un joug devenu insupportable, et se prononcer contre une politique qui n'était plus la sienne. La mésintelligence entre les deux frères, long-temps couverte par une dissimulation habile, éclata dès que l'un ne voulut plus être conduit par l'autre. Quelques altercations fort vives eurent lieu entre eux. Les paroles du roi transpirèrent. On sut que dans une occasion il avait dit au duc : « Vous pouvez, si bon vous semble, recommencer vos courses sur le continent; quant à « moi, je me sens trop vieux, et veux rester ici; » qu'une autre fois, poussé à bout, il s'était emporté jusqu'à dire : « Il n'y a pas de milieu : il faut que

1684 à 1685. « l'un des deux frères fasse un voyage, et ce sera le « cadet plutôt que l'aîné. »

Dès que cette division se fut manifestée, la cour devint le théâtre d'intrigues mystérieuses que le temps n'a point encore expliquées. Le duc de Monmouth, qui, après l'affaire de Rye-House, avait cru devoir se retirer en Hollande, et qui, rentré en grace malgré cet éloignement, entretenait une correspondance secrète avec le roi son père, vint en Angleterre à l'insu du duc d'York, non jusqu'à Londres, mais dans un lieu à portée des émissaires de Charles II. Tout ce qu'on sut de son voyage dans le temps, c'est qu'il était revenu en Hollande aveo toutes les apparences de la satisfaction; mais plus tard on acquit la certitude que Charles avait donné son consentement à un projet qui consistait à assembler un parlement, à donner au duc de Monmouth un commandement important, à exiler le duc d'York, et remettre en vigueur les lois contre les papistes. La duchesse de Portsmouth, ennemie du duc d'York, comme maîtresse du roi, les ministres Sunderland et Halifax servaient ce projet de leur crédit et de leurs talens pour l'intrigue. Barillon, que quelques historiens représentent comme opposé, d'autres comme favorable aux intentions du roi, et dont la conduite, toujours double et obscure, ne peut être éclaircie par ce que l'on connaît de sa correspondance, fut chargé, ce semble dans les intérêts du duc d'York et des papistes, de promettre à Charles, s'il voulait ne point assembler de parlement, la continuation du

subside qu'il avait touché depuis l'affaire d'Oxford, et qui, promis pour trois ans, était presque entièrement payé. En même temps, pour ramener la duchesse de Portsmouth, on naturalisait en France et l'on dotait d'un apanage brillant son fils le duc de Richemond. Malgré cela, Charles semblait persister dans la résolution de se délivrer des importuintés du duc et des exigences des papistes, lorsque tout à coup il fut saisi d'un mal extraordinaire au milieu des apparences d'une santé brillante; il mourut en quelques jours.

Les évêques anglicans et les prêtres catholiques 1685
l'obsédèrent à ses derniers momens, se disputant comme une sorte de victoire politique l'avantage de le voir mourir dans leur religion. L'impénétrable secret qui entoura le lit du mourant empêcha qu'on sût positivement dans le public qui, des protestans ou des papistes, avait été mieux accueilli. Cependant les papistes se vantèrent hautement de la conversion du roi, tandis que l'événement lui-même fermait la bouche à leurs adversaires. L'ouverture du corps fournit des indices de poison. Un des médecins eut l'imprudence de communiquer ses soupçons, et mourut quelques jours après, déclarant qu'il se croyait victime de sa franchise. L'estomac, celle des parties internes dont on devait le plus redouter l'examen, fut enlevé furtivement. Les papistes et le duc d'York furent accusés. Il suffisait, comme il est toujours arrivé en pareille circonstance, qu'ils eussent un fort grand intérêt à cette mort soudaine de Charles II, pour qu'on la leur attribuât. Tout a déjà été dit sur

1685 à 1686. la défiance que doit inspirer cette voix des partis que le vulgaire se plaît à accueillir; et s'il y a ici quelque odieux secret qu'on ne puisse pénétrer, il est vraisemblable que Jacques du moins ne le connut pas. Quant aux catholiques, il s'agissait pour eux de rétablir leur religion ou de retomber sous les horribles persécutions qui avaient suivi le complot papiste; Charles allait une seconde fois les sacrifier pour se réconcilier avec l'Angleterre : la mort du roi termina en leur faveur cette pressante péripétie. Si cette mort fut naturelle, le hasard les servit bien; si elle fut leur ouvrage, ils firent ce qu'aucun parti n'eût hésité à faire en même situation. Triompher, c'est là toute la morale des partis.

Le duc d'York et les jésuites qui le dirigeaient tinrent trop peu de compte de l'accusation; le mépris et de hautaines dénégations ne la détruisaient point; et l'on observa, comme venant à l'appui, diverses circonstances qui témoignaient du peu de considération de la nouvelle cour pour le feu roi. Le corps ne fut point exposé sur un lit de parade, comme c'était l'usage. L'opération de l'embaumement fut faite avec une telle négligence, qu'on vit pendant plusieurs jours, sortant d'un conduit de lavoir, des parties d'entrailles qui n'avaient pas été replacées. Les funérailles enfin furent au-dessous de ce qui se faisait alors pour de simples lords. Le duc d'York, parlant dans ses mémoires de ce qu'il y eut d'inaccoutumé dans cette absence des pompes royales, dit que ce que l'on retrancha de la cérémonie la rendit plus conforme à

l'humilité chrétienne, dont les princes mêmes ne sont pas dispensés. Le roi avait à peine fermé les yeux, que ce prince, le moins humble des hommes, savourait avec délices les hommages des courtisans empressés; on le proclamait dans Londres sous le nom de Jacques II. 1685 à 1686.

Aucune opposition ne se manifesta. Le sentiment qui avait dicté naguère le bill d'exclusion vivait au fond des cœurs; mais un profond découragement l'y retenait. On attendait avec anxiété ce que dirait cet ennemi des libertés publiques et de la religion nationale, maintenant que, la couronne sur la tête, il pouvait dédaigner la feinte; mais en ce rapide changement de situation, un coup-d'œil jeté par Jacques sur la difficulté d'entreprises qu'il avait pu hardiment tenter à l'abri d'un trône occupé par son frère, lui avait fait sentir la nécessité de quelques ménagemens; et, à l'étonnement de toutes les sectes et de tous les partis, il tint au conseil assemblé ce discours:

« On m'a fait passer pour un homme entièrement « dans les principes du pouvoir arbitraire; c'est une « calomnie. Je ferai mes efforts pour conserver le « gouvernement, tant dans l'église que dans l'état, tel « qu'il est établi par les lois. Je sais que les principes « de l'église anglicane sont favorables à la monarchie, « et que les membres de cette église se sont toujours « montrés bons et fidèles sujets; c'est pourquoi je « prendrai toujours soin de la défendre et de la sou- « tenir. Je sais aussi que les lois d'Angleterre sont « suffisantes pour rendre le roi un aussi puissant mo-

1685 à 1686. « narque que je puisse souhaiter de l'être ; et comme « je n'ai pas intention de me départir des justes droits « et prérogatives de la couronne, aussi n'envahirai-je « jamais les privilèges des sujets. »

Ces paroles devaient sembler douces à la nation, venant d'un souverain qu'elle n'avait pas le pouvoir de rejeter, et qu'elle avait si cruellement offensé dans l'affaire des papistes et du bill d'exclusion ; elle avait besoin de croire à de telles intentions pour ne pas se livrer à la crainte de vengeances qu'elle savait avoir provoquées ; il fallait qu'elle se montrât convaincue, pour confirmer le nouveau roi dans les dispositions qu'il voulait bien montrer. Ainsi de tous les points des trois royaumes vinrent des adresses qui, suivant la coutume, exprimaient encore plus de joie qu'on n'avait d'espérances. Les protestations de dévouement et d'affection étaient des avances sur ce qu'on désirait que le roi méritât dans la suite, plutôt que de lâches flatteries. Même quelques adresses, en remerciant le roi de ses assurances relativement à la religion, ajoutaient : cette religion qui nous est plus chère que la vie ; d'autres, parlant des libertés publiques, rappelaient qu'elles étaient garanties par les lois. Tel était alors l'abaissement de l'esprit public, que de si timides observations parurent aux uns très-courageuses, et à d'autres inconvenantes, comme insistant trop fortement sur des promesses que le roi voulait sincèrement tenir. Jacques, à son couronnement, répéta ces mêmes promesses ; il jura de maintenir la constitution et l'église anglicane ; mais il prend soin, dans ses mémoires,

d'expliquer par quelle restriction mentale il sut, tout en prêtant cette dernière partie du serment, la rendre inutile. « Sa Majesté, dit-il, s'engageait ici à soutenir « et à défendre ceux qui professaient cette religion « plutôt que la religion elle-même. On ne pouvait « compter qu'elle se crût obligée en conscience à sou- « tenir ce qu'en conscience elle jugeait erroné, et en « se servant des expressions qu'elle avait cru devoir « adopter, elle ne doutait pas que le monde ne les « comprît dans le sens qu'elle entendait, le seul con- « forme à sa situation. » Dès le second dimanche qui suivit la cérémonie du couronnement, Jacques alla publiquement à la messe, et fit partir officiellement un envoyé pour Rome. Il fit répandre dans le même temps deux écrits qu'il prétendait avoir trouvés dans les papiers de son frère, et qui prouvaient que le roi était mort sincèrement convaincu des vérités du catholicisme. On ne crut pas à l'authenticité de ces deux pièces; mais leur publication apprit comment, à l'égard de la religion, le roi entendait tenir sa parole. 1685 à 1686.

A la cour, les papistes recevaient toujours l'accueil le plus distingué. Cependant, malgré les préférences éclatantes dont ils étaient l'objet, Jacques ne crut pas devoir les mettre à la tête du gouvernement; il ne leur donna que les charges de sa maison, et maintint dans les offices publics ceux qui les avaient exercés sous le feu roi depuis le parlement d'Oxford. Halifax resta président du conseil, Sunderland secrétaire d'état; Jacques leur épargna jusqu'à l'embarras d'explications qu'ils désiraient lui donner sur leur conduite à son

1685 à 1686. égard. Le comte de Rochester et lord Clarendon, les deux fils de l'ancien ministre, restèrent l'un à la trésorerie, l'autre au conseil privé; tous deux étaient animés pour l'église anglicane du même zèle qu'avait jadis montré leur père. On s'étonna de ce qu'une administration sur laquelle les papistes avaient si peu à compter fût maintenue; mais Jacques considérait Halifax et Sunderland comme deux intrigans qu'il lui serait toujours facile d'acheter, et croyait les deux fils de Clarendon capables de sacrifier leurs principes au dévouement dont ils lui avaient déjà donné plusieurs preuves. D'ailleurs tout, dans une situation si fausse, était nécessairement contradictoire. Jacques croyait devoir à ses sentimens religieux de ne point cacher sa faveur pour les catholiques, et à ses intérêts de laisser dans le gouvernement des hommes qui rassurassent la nation dans ses terreurs du papisme. De chef de parti devenu roi, il semblait vouloir écarter la passion et s'élever à de plus hautes pensées; mais l'imagination l'emportait là où la simple raison l'eût mieux conseillé. Réconcilier la nation avec le pouvoir absolu et le catholicisme était à ses yeux la tâche digne d'un grand et pieux monarque. Il espérait que de puissantes habitudes, des répugnances invétérées, des craintes encore plus énergiques, se laisseraient amener doucement à cette composition, et qu'alors il pourrait faire briller, sur un trône respecté des sujets et protecteur de la seule religion véritable, des talens politiques et militaires qui le distingueraient

parmi les princes, et relèveraient la nation dans l'opinion des peuples d'Europe. 1685 à 1686.

Si l'on en croit les mémoires de Jacques, bien que plus jeune de trois années que son frère, il ne s'était jamais cru d'une santé à lui survivre. Ainsi de nouvelles idées lui étaient venues d'un changement de fortune inespéré; ce qu'il avait conseillé ou désiré étant duc d'York, il le voulait maintenant d'une manière différente : lui qui, dans ces derniers temps, s'était si fortement opposé à la convocation d'un parlement, jugeait, comme roi, la mesure indispensable. D'ailleurs, comme sous le dernier règne, il fallait, pour les besoins du gouvernement, avoir recours aux taxes arbitraires, à la représentation nationale ou au patronage de Louis XIV. Or ce que la nation avait le plus haï dans Charles II, c'était cette dépendance de l'étranger à laquelle il s'était si lâchement soumis. Jacques affecta dans ses premières relations avec la France une hauteur qui amusa Louis XIV, supplié en secret par Barillon d'avoir pitié des embarras du nouveau roi, et de lui continuer les subventions accordées à Charles II. Louis XIV temporisa, ce qui était la même chose que refuser; Jacques alors soutint ses airs d'indépendance : il annonça la convocation immédiate d'un parlement; mais, suivant la politique qu'il avait conseillée après l'affaire d'Oxford, il crut devoir assembler d'abord le parlement d'Écosse, afin que celui-ci donnât l'exemple de la docilité, ce qu'il ne manqua pas de faire.

Le comte de Queensbury et le lord Perth étaient

1685 à 1686. toujours à la tête des affaires dans ce royaume, et gouvernaient avec la dureté que la plupart de leurs prédécesseurs depuis quarante ans avaient déclarée nécessaire au maintien de l'ordre. Il y avait cependant entre les deux ministres cette différence, que le premier mettait à son zèle royaliste les restrictions dont tout anglican songeait alors à se couvrir, et que l'autre était l'un des plus ardens fauteurs du papisme. Le parlement qu'ils dirigeaient marchait plutôt avec le comte de Queensbury, comme le fit voir un acte empreint de vives inquiétudes pour la religion anglicane, et qui parut déplacé à côté de deux autres actes, l'un reconnaissant l'absolu pouvoir du roi dans le gouvernement de l'État, l'autre portant de nouvelles peines contre ceux qui formeraient des conventicules. En somme, Jacques eut à se louer de la conduite du parlement d'Écosse. Il n'espérait pas moins du parlement anglais. La brigue et la violence n'avaient jamais été employées par la cour avec plus d'impudeur et de succès que dans les présentes élections. D'après les chartes données à la fin du dernier règne en échange de celles qu'on s'était fait livrer, ce n'était plus le peuple mais les corporations qui élisaient, et on avait trouvé moyen d'expulser des corporations la plupart des hommes capables de quelque vigueur. Dans diverses villes et bourgs où, par suite des épurations, les corporations ne fournissaient plus un nombre d'électeurs suffisant, on faisait voter les officiers de l'armée ou des gentilshommes d'un dévouement connu. De la sorte, on eut une chambre basse

dans laquelle, à l'exception d'une quarantaine de membres, il ne se trouvait que des hommes faibles, ignorans ou sans conscience, tels que ceux qu'on avait vus, dans les deux premières années de la restauration, livrer avec tant de lâcheté et d'imprévoyance les libertés et l'argent du peuple. En une seule chose ces représentans, tout indignes qu'ils étaient de la confiance publique, ne voyaient point comme la cour; ils redoutaient le papisme : ce sentiment était l'unique espoir de la minorité, duement élue malgré toutes les cabales. 1685 à 1686.

L'administration conservée par Jacques assistait à ce règne plutôt qu'elle ne le conduisait. La puissance des papistes n'était pas dans la possession de tels ou tels emplois, mais dans l'élévation d'un prince qui n'avait jamais cessé de conspirer avec eux. Les ordres qu'il dictait dans le conseil étaient ceux que les directeurs de sa conscience avaient approuvés : ceux-ci étaient les véritables ministres, toutes les affaires venaient à eux par les ténébreuses voies d'une police qui doublait, surveillait et influençait partout les autorités supérieures et inférieures. L'existence de ce gouvernement secret était révélée par la nature des poursuites faites en ce temps par les tribunaux. Leur principale occupation, depuis l'avénement de Jacques, était de réhabiliter ou venger les papistes, par des sentences contraires à celles dont ils avaient été l'objet sous le dernier règne. Titus Oates, déjà condamné comme ayant calomnié le duc d'York dans quelques-unes de ses dépositions,

1685 à 1686. fut repris comme faux témoin; Jeffryes, qui en 1678 avait été l'un des avocats du roi employés à faire valoir son témoignage contre les papistes, fit le rapport du nouveau procès, et présenta Oates comme le plus grand imposteur qui eût jamais paru dans aucun pays du monde. Un tribunal ordinaire était saisi de l'affaire, mais juges et jurés étaient tremblans ou vendus, et l'arrêt fût dicté par les papistes. Il ne leur convenait pas qu'Oates fut mis à mort, ce que le malheureux eût désiré peut-être : il fut condamné à être mis au pilori, fouetté plusieurs jours de suite et promené par la ville d'une porte à l'autre, supplice qui devait être renouvelé chaque année, à l'anniversaire de la dénonciation du complot papiste. On espérait que, dévoué à cette longue suite de tortures, il se rétracterait; mais, toujours étonnant, il souffrit et garda son secret. Les deux premiers jours, la fustigation fut exercée sur lui avec une telle barbarie, que le peuple regarda comme un miracle, et comme une confirmation de la vérité de ses dépositions, qu'il ne fût pas mort sous la main du bourreau.

Dangerfield, le dénonciateur de la conspiration du tonneau de farine, condamné aux mêmes traitemens, fut tué par un homme du peuple en revenant du pilori. On mit aussi en jugement le ministre presbytérien Baxter, un de ceux dont l'université d'Oxford avait récemment condamné les écrits, les uns antérieurs à la restauration, les autres publiés depuis le complot papiste. Baxter fut condamné à une amende énorme et à la détention perpétuelle. Jeffryes,

dans le cours du procès, l'apostropha ainsi : « Tu es « un vieil homme, Richard Baxter, et un vieux co- « quin; tu as écrit assez de livres pour en charger un « chariot, et chacun de ces livres est plein comme un « œuf de sédition et de trahison. Ç'aurait été un grand « bonheur que tu eusses été bien fouetté il y a qua- « rante ans, pour te faire perdre l'envie d'écrire. Tu « prétends être un prédicateur de l'évangile de paix, « et tu as un pied dans la fosse; il est temps que tu « penses au compte que tu as à rendre. Mais je vois « que tu continueras comme tu as commencé; aussi « j'aurai l'œil sur toi : je sais que tu as un puissant « parti, et j'aperçois bien des confrères qui se tien- « nent à tes côtés, mais avec l'aide de Dieu je vous « écraserai tous. » 1685 à 1686.

Il n'était bruit que de poursuites et de condamnations de ce genre. Lorsque le parlement s'assembla, Jacques parla dans la première séance à peu près comme il l'avait fait dans le conseil privé; il s'étendit sur les intérêts du commerce, de manière à prouver qu'il était versé dans ces matières. Il fit assez bien connaître ses intentions, en disant que le meilleur moyen de l'engager à assembler souvent le parlement, était d'en bien user avec lui, et que ceux-là feraient un mauvais calcul, qui croiraient en le tenant serré obtenir plus de lui. Le parlement répondit avec soumission, et parla même de reconnaissance; il vota en quelques heures la continuation au nouveau roi des revenus attachés à la couronne sous le dernier règne, l'annexion à ces revenus de ceux dont le roi

1685 à 1686. avait joui comme duc d'York, en tout à peu près 2,500,000 livres sterling, somme plus que double de celle qui avait été votée par le premier parlement de la restauration. Jacques avait déjà fait lever illégalement la portion de ces revenus habituellement fournie par les douanes sous le nom d'*accises;* le parlement sanctionna cette anticipation. Quelques réclamations s'élevèrent, mais ne furent pas écoutées. Diverses pétitions qui dénonçaient les fraudes électorales furent écartées : elles s'adressaient aux hommes mêmes qui devaient leur élection à ces moyens violens.

Ainsi dès le début on vit ce qu'il y avait à attendre du parlement : on n'osait espérer qu'il défendît la religion. Les périls étaient ceux dans lesquels on s'était trouvé peu avant la conspiration papiste; mais l'énergie par laquelle on s'était sauvé dans ce temps avait conduit aux fautes mêmes qu'on croyait alors expier; on se sentait moins de courage, et l'on aimait à se croire plus de sagesse et d'expérience. Lorsque Jacques, à peine couronné, avait ordonné la perception illégale des accises, l'exemple de Hampden avait été valnement cité; personne ne s'était trouvé qui voulût courir les chances d'un procès pour résistance au nom de tous : chacun se renfermait dans ces intérêts privés, ennemis cruels de l'intérêt public quand celui-ci n'est plus regardé comme leur fidèle expression. L'audace des papistes était encouragée par cette fatale inertie; ils proposèrent au parlement un bill qui déclarait in-

juste la condamnation en vertu de laquelle le vicomte de Stafford avait été mis à mort en 1680; l'insulte était grave pour la chambre haute, on lui proposait de flétrir son propre arrêt. Beaucoup de membres y consentirent, le bill passa à la pluralité des suffrages. Cependant ceux qui avaient voté contre firent enregistrer une protestation fondée sur ce que le jugement rendu par la chambre haute ne pouvait être invalidé par une cour inférieure; sur ce que l'on n'apportait nulle preuve de l'innocence prétendue de lord Stafford; enfin, sur ce que la conspiration papiste, condamnée et poursuivie après de mûres délibérations, par le feu roi et par quatre parlemens consécutifs, ne pouvait être éludée uniquement par amour pour un seigneur papiste. » Il n'y avait que des hommes placés dans une si haute position sociale qui pussent tenir alors un pareil langage. Des violences insensées pouvaient seules rendre le courage du désespoir à ceux qui tremblaient alors au seul nom de Jeffryès; ces violences furent provoquées par une tentative venue du dehors, et ne tardèrent pas à porter leurs fruits. 1685 à 1686.

Le duc de Monmouth, le comté d'Argyle et les nombreux réfugiés qui s'étaient crus, peu de temps avant la mort de Charles II, au moment de triompher du duc d'York et des papistes, avaient vu toutes leurs espérances ruinées par l'avénement de Jacques. Ils pouvaient à peine compter sur un plus long séjour en Hollande; Jacques allait exiger de son gendre leur éloignement, et le prince d'Orange, actuellement

1685 à 1686. héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, n'avait aucun intérêt à les soutenir; les prétentions du duc de Monmouth devenaient plus que jamais rivales des siennes. La plupart des réfugiés ayant quitté l'Écosse et l'Angleterre dans un temps où le parti whig, malgré ses défaites, conservait encore du courage et des espérances, jugeaient par ces anciennes dispositions de ce que pouvait être encore la haine pour les papistes et la cour; ils crurent qu'il leur suffirait de se présenter avec des armes pour trouver des soldats, et convinrent d'une double descente, l'une dans l'ouest de l'Écosse, l'autre dans l'ouest de l'Angleterre. Le comte d'Argyle partit le premier pour l'Écosse, avec trois petits vaisseaux chargés d'armes pour cinq mille hommes; le duc de Monmouth, retenu par des préparatifs un peu plus considérables, partit ensuite. Le secret n'avait pu être complètement gardé; ainsi quand le comte d'Argyle arriva en Écosse, le comte de Perth et le duc de Queensbury, déjà prévenus, avaient eu le temps de faire venir à Édimbourg toute la noblesse des comtés occidentaux et de prendre les mesures capables d'isoler le comte d'Argyle aussitôt après son débarquement. En effet, le comte trouva fermées les places dans lesquelles il avait compté s'établir. Quelques milliers de montagnards, ses vassaux, ne le suivirent pas long-temps, voyant les troupes royales, les milices des comtés voisins et les vassaux de quelques grands seigneurs ennemis du comte, marcher contre eux. Quelques amis, forcés de ne point séparer leur

fortune de la sienne, furent pris avec lui. On l'amena à Édimbourg : il y fut mis à mort, en vertu de la sentence portée contre lui trois ans auparavant. 1685 à 1686.

Le duc de Monmouth, retenu pendant dix-neuf jours par des vents contraires, descendit à Lyme dans le comté de Dorset, lorsque l'entreprise d'Argyle avait eu déjà ce succès. On savait à quelle époque il avait quitté la Hollande, mais on ne s'était pas attendu à le voir paraître de ce côté. La nouvelle de son débarquement produisit à Londres une vive alarme. Sa personne était bien plus redoutable que les forces qui avaient pu le suivre : il prenait le titre de roi, titre sous lequel une grande partie de la population, dans sa haine pour le papisme, était capable de le reconnaître au premier succès, surtout aux lieux où il se présentait. Le duc n'était pas accompagné de cent hommes lorsqu'il toucha le rivage, mais il eut pour s'avancer dans le pays et recruter sur son passage quinze jours, que le roi employa de son côté à faire venir d'Écosse les troupes qui avaient fait avorter l'entreprise d'Argyle et rappeler de Hollande trois régimens anglais et écossais, laissés au service des états depuis la paix de 1678.

Le prince d'Orange offrit de se mettre à la tête de ces régimens, et de venir lui-même combattre le duc de Monmouth. Jacques suspecta avec assez de raison les intentions du prince : il était capable, si les Anglais l'eussent encouragé par leurs dispositions, de prendre pour lui la couronne, après avoir vaincu celui qui venait la disputer à Jacques II. Les trois régimens vin-

1685 à 1686. rent seuls; mais par les discours que les officiers et les soldats tinrent sur leur route, le roi jugea qu'il ne devait pas les employer contre le duc, et envoya seulement le peu de troupes dont il avait pu depuis trois ans former l'esprit. Le comte de Feversham, neveu de Turenne, commanda cette petite armée, fit lever les milices, leur donna des officiers papistes, et marcha contre le duc de Monmouth. Celui-ci avait réuni près de six mille hommes, paysans indisciplinés, mais que sa présence rendait capables de grands efforts. Ses manifestes appelaient aux armes tous les anglais amis de la constitution renversée par l'arbitraire, et de la religion protestante prête à succomber sous les coups des papistes; ils ne donnaient au roi que le titre de duc d'York, traitaient son avénement d'usurpation, l'accusaient de tous les crimes attribués aux papistes depuis l'incendie de Londres jusqu'à l'enlèvement des chartes; ils déclaraient que Russel, Sidney, le juge Godefrey, le comte d'Essex et le feu roi lui-même, étaient morts par le fer, le poison et les calomnies des papistes, amis du duc d'York; que c'était pour venger et délivrer le peuple, et non pour des injures personnelles, que les hommes proscrits par le duc et par les papistes avaient pris les armes. Monmouth traversa les villes de Lyme, Axminster, Taunton, Bridgewater, accueilli par le peuple, tandis que les officiers royaux et les magistrats se retiraient. S'il eût donné moins de temps au plaisir d'entendre ces acclamations, et eût marché au-devant du comte de Feversham lorsqu'il avait sur lui

l'avantage du nombre, l'ardeur de ses paysans eût prouvé comme il convenait l'usurpation et les crimes de Jacques : mais il prit trop tard ce parti. Il attaqua de nuit les troupes royales à Sedgemoor, croyant les surprendre. Le comte de Feversham avait déjà pu se procurer des intelligences parmi les rebelles; il était donc sur ses gardes. Après quelques heures de combat, l'armée de Monmouth prit la fuite, laissant mille hommes sur le champ de bataille et quinze cents prisonniers. Les paysans s'étaient battus avec acharnement, les lieutenans du prince avaient mal fait leur devoir; quelques-uns même l'avaient trahi, comme il parut par leur conduite dans le combat et le pardon qu'ils obtinrent ensuite. 1685 à 1686.

Les papistes avaient eu peur. Ils furent implacables dans leurs vengeances; et comme la population, excepté dans les lieux traversés par le duc de Monmouth, n'avait montré ni dévouement pour le roi ni empressement pour le duc, ils crurent devoir la punir des secrètes intentions qui perçaient dans cette espèce de neutralité. Le duc de Monmouth, dans une fuite aventureuse comme celle du roi son père après Worcester, ayant eu le malheur d'être pris, fut amené à Londres. Il employa tout ce que ses relations à la cour et d'augustes parentés lui laissaient de crédit, après une guerre déclarée avec tant de haine, pour obtenir que Jacques l'admît en sa présence. Jacques le reçut; il voulait seulement le voir à ses genoux, l'entendre rétracter ses accusations, savoir s'il avait des complices inconnus, et tirer de lui la déclara-

1685 à 1686. tion écrite que c'était faussement et traîtreusement qu'il avait soutenu l'existence d'un mariage secret entre sa mère et le feu roi. Monmouth accorda tout pour obtenir la vie; il la demanda avec larmes. Jeune encore, il l'aimait; il l'avait connue brillante d'illusions, animée par les plaisirs d'une cour voluptueuse; il espérait encore de beaux jours; son rang, sa fortune, ses talens, les grâces de son esprit et de sa personne, les lui promettaient; il eût fait oublier au prix de quelles lâchetés il les avait obtenus. La captivité même, la honte d'un pardon reçu de son mortel ennemi, lui semblaient préférables aux doutes affreux de l'anéantissement. Jacques l'écouta long-temps, méprisa cette faiblesse que d'autres eussent trouvée touchante, et refusa la grace, content qu'elle eût été de la sorte implorée. Le duc retrouva pour mourir le courage de l'indignation, et, malgré les obsessions de quelques évêques courtisans, ne voulut montrer sur l'échafaud d'autre regret que celui d'avoir exposé de braves gens à mourir inutilement pour sa cause, la cause de la liberté et de la religion protestante.

On avait amené aussi à Londres, pour être interrogés par le roi, un gentilhomme écossais nommé Cochrane et un presbytérien anglais nommé Ayloff, pris l'un et l'autre avec le comte d'Argyle. Les aveux de Cochrane et les sommes énormes données par sa famille à des prêtres en crédit à la cour lui sauvèrent la vie. Ayloff étant venu en la présence de Jacques, celui-ci l'engagea à déclarer ce qu'il savait des relations des whigs du royaume avec les conjurés du de-

hors. « Vous n'ignorez pas, ajouta-t-il, que votre pardon est en mon pouvoir; songez à le mériter. — Cela, sire, repartit Ayloff, est en votre pouvoir, mais n'est pas dans votre nature. » Ayloff fut exécuté. 1685 à 1686.

Rumbald, également pris avec le comte d'Argyle et reconnu pour un des conjurés de Rye-House, nia que le projet d'assassiner le feu roi et le duc d'York eût jamais été discuté d'une manière sérieuse; il ajouta « qu'il n'avait point de haine pour la royauté, mais qu'il n'avait jamais pu croire que Dieu eût créé l'espèce humaine une selle sur le dos et le mors à la bouche, avec quelques hommes bottés et éperonnés pour la galoper sans ménagement. » Rumbald fut pendu à Édimbourg.

Le lord Grey, qui avait commandé la cavalerie du duc de Monmouth à Sedgemoor, obtint sa grace. On la regarda comme le prix de sa conduite pendant l'action. Hampden, qui avait trempé avec le lord Grey dans la conjuration de Rye-House, fut épargné; ce dont il eut plus tard si grande honte, qu'il se donna la mort. La mise en jugement de quelques autres personnages de distinction fut différée.

Mais il n'y eut ni sursis, ni clémence pour les habitans des comtés de l'ouest. Jeffryes, élevé depuis peu à la pairie, fut envoyé avec une commissiou discrétionnaire à la recherche des coupables. Il arriva furieux, assisté de quatre justiciers impitoyables comme lui, et d'un corps de troupes sous les ordres d'un féroce soldat nommé Kirk. Ce dernier se chargea des rebelles pris les armes à la main; pour eux il n'y avait

1685 à 1686. pas de formes de procès. Kirk donnait à ses officiers de grands repas; on portait à la fin les santés du roi et de la reine, et, à ce signal, les exécuteurs pendaient, sous les yeux des convives et au son des instrumens de guerre, des prisonniers dont les dernières convulsions excitaient d'abominables joies. Jeffryes se faisait amener par trentaines les gens soupçonnés d'avoir favorisé la rébellion. Après quelques injures brutales, il leur disait : « Je sais tout; épargnez-moi l'ennui de vous convaincre : confessez que vous êtes coupables, c'est là votre seule ressource. « Les uns avouaient; les autres niaient. Le plus souvent Jeffryes rendait une sentence commune, et toujours en termes aussi grossiers que sanguinaires. Il fit périr ainsi près de six cents personnes, la plupart d'une condition obscure. Les agens inférieurs et les bourreaux tremblaient en lui obéissant. Leur trouble donna lieu souvent à d'affreuses méprises; des hommes dont la grace avait été achetée à la cour périrent, pris au hasard. C'étaient là, suivant Jeffryes, de petits inconvéniens au prix d'une si bonne et si prompte justice. La proscription n'atteignit pas seulement ceux que la présence du duc de Monmouth avait séduits; ceux qui avaient donné asile aux combattans fugitifs périrent comme leurs complices. Deux femmes furent de ce nombre; l'une était une vieille et charitable anabaptiste, fort connue à Londres par les soins que les malades et les prisonniers de toute religion recevaient d'elle; elle fut brûlée vive. L'autre était une dame noble, veuve d'un régicide, lord Lisle, assassiné en Hollande par des Irlandais catholiques, la première

année de la restauration. Elle était aussi condamnée 1685
au feu; le roi voulut bien commuer cette sentence 1686.
du lord grand-juge en une autre plus douce; lady Lisle eut seulement la tête tranchée. Cornish, qui avait été shériff de Londres l'année de la conspiration papiste, et qui avait eu le malheur de se faire remarquer dans cette trop fameuse affaire, fut pendu et coupé par quartiers, sans autre raison que la circonstance qui permettait de se venger de lui.

Le roi connut toutes ces barbaries; il les racontait aux ambassadeurs étrangers avec l'inconcevable prétention de leur faire partager, dans de tels récits, l'intérêt qu'y trouvait sa haine satisfaite; il se plaisait à leur donner des nouvelles de ce qu'il appelait la campagne de Jeffryes. Il prétend, dans ses mémoires, que plusieurs des violences qui excitèrent le plus l'indignation vinrent trop tard à sa connaissance, et que les rebelles furent châtiés avec clémence partout où il put veiller lui-même; mais le mot même de clémence, sous la plume comme dans la bouche de Jacques, fait frémir quand on sait qu'il croyait tenir de Dieu le droit de sacrifier à sa sûreté tous les ennemis de son pouvoir, ce que le long parlement lui-même, au plus fort des dangers courus par la révolution, ne s'était point cru permis. Aussi n'est-ce point à la révolution, ni même à la tyrannie de Laud et Strafford, qu'il faut demander quelque chose de comparable à ces saturnales d'une cour bigote et sanguinaire; il faut remonter jusqu'au règne de la reine Marie, et peut-être à celui de Henri VIII; encore n'y trouverait-on pas un

1685 à 1686. Jeffryes siégeant parmi les lords, et élevé au poste de chancelier comme le fut cet atroce énergumène, en récompense de ses derniers services.

En annonçant le débarquement de Monmouth au parlement, Jacques l'avait prorogé d'août à novembre. Il était déjà mécontent des dispositions manifestées par les deux chambres; car ce qui était arrivé dans le second parlement de la restauration se reproduisait fidèlement dans celui-ci. Après une foule de lâchetés, d'imprudences et de protestations serviles, on montrait la ferme résolution de maintenir la religion anglicane, et de ne point admettre le papisme même à titre de religion tolérée : c'était pour cela qu'on avait refusé de réhabiliter la mémoire de lord Stafford, malgré la contradiction entre ce refus et les poursuites permises contre Titus-Oates et Dangerfield; et ce que l'on avait toujours vu dans les résistances précédentes, le pouvoir politique contesté quand on avait pu craindre qu'il ne servît au renversement de la religion nationale, arrivait encore.

Le comte d'Argyle avait déjà opéré son mouvement en Écosse, lorsque la cour, prenant prétexte des dangers qui menaçaient la couronne, présenta au parlement un bill destiné à garantir la personne du roi, et désignant à cet effet tous les actes qui seraient à l'avenir considérés comme crimes de lèse-majesté, lesquels actes, disait ce bill, seraient tous déclarés trahison, soit que l'imprimerie, la prédication, l'écriture ou des discours méchans et délibérés, servissent à les manifester. Une disposition particulière pré-

voyait implicitement les attaques faites contre la religion du roi, et qui retomberaient sur sa personne. Ce fut elle qui remua les esprits, résignés d'ailleurs sur ce qui menaçait la presse et les chaires protestantes; elle était ainsi conçue : 1685 à 1686.

« Toutes personnes qui seront légalement convaincues d'avoir méchamment et délibérément, par « la voie de l'imprimerie, de la prédication ou de tout « autre discours, exprimé, publié, proféré ou énoncé « aucunes paroles, maximes ou autre chose tendant « à soulever le peuple, et à lui inspirer de la haine « ou de la malveillance contre le gouvernement ou « la personne de Sa Majesté, seront et sont dès ce « moment rendues incapables d'obtenir aucun avancement, de posséder et d'exercer aucune place ou « office ecclésiastique, civil ou militaire, non plus « qu'aucun emploi dans l'église et dans l'état. »

Un célèbre jurisconsulte, Maynard, démontra combien il serait facile, en suivant à la lettre cette disposition, de faire sortir des emplois et de chasser des temples ceux qui, fidèles à la religion anglicane, se permettraient la moindre attaque contre la religion professée par le roi; car on ne manquerait pas de dire que ces attaques avaient pour but d'exciter la désaffection contre sa personne. La chambre des communes ajouta donc au bill cette clause restrictive, savoir : que l'esprit et la lettre du présent acte ne seraient point violés par toute personne qui, au moyen de la presse, de la prédication ou de tout autre discours, défendrait et soutiendrait la doctrine, la discipline,

1685 à 1686. le culte et le gouvernement de l'église anglicane. Par là les anglicans étaient mis à l'abri des atteintes du bill, mais les non-conformistes protestans y restaient exposés; personne ne les représentait dans la chambre, et les anglicans n'avaient pas encore assez repris courage pour se souvenir que contre le papisme la cause de toutes les sectes protestantes était la même.

Pendant la prorogation qui suivit la descente de Monmouth, le parti catholique, s'attendant bien à voir reparaître et se fortifier, comme sous le dernier règne, l'opposition anglicane, prépara par ses déclamations la ruine des tests qui douze ans auparavant avaient été établis malgré le ministère de la cabale. La circonstance avait permis à Jacques II d'employer contre Monmouth grand nombre d'officiers papistes, jusqu'alors éloignés de l'armée; mais, le danger passé, on prévoyait les réclamations des anglicans : sans doute ils demanderaient l'exécution rigoureuse des lois sur le test, et voudraient obliger le roi à se priver des services d'hommes qu'il lui importait de conserver près de lui. En conséquence les courtisans et les jésuites répandirent partout que les tests étaient l'arme des gens mal intentionnés; que vouloir obliger par eux, non-seulement les officiers de l'armée, mais tous les employés civils, les ministres, les membres de la chambre haute, les officiers de la couronne, à déclarer que la religion du roi était une idolâtrie, c'était faire au monarque le plus sanglant affront; que la parole donnée par le roi à son avénement était une meilleure garantie

pour la religion anglicane que tous les sermens prêtés par d'autres que lui. Quelques ambitieux se laissèrent aller à ces représentations; le roi avait déclaré qu'il ne voulait plus être servi à l'avenir que par des gens qui ne crussent pas avoir besoin des tests pour se fier à lui, et des conversions éclatantes se firent dans les rangs élevés de l'armée, de la magistrature et de l'administration. Mais les bas-officiers, les employés subalternes, les magistrats inférieurs, qui n'avaient point de plus hautes faveurs à attendre que la conservation de leurs places, ne voulurent entendre à aucune concession; ils sentaient que, les tests une fois supprimés, on les chasserait eux, pour élever les papistes; et leurs croyances, aussi bien que la crainte du mépris qui s'attachait aux conversions intéressées, les rendaient inaccessibles aux séductions comme à la crainte. 1685 à 1686.

Parmi ceux qui refusaient de souscrire à l'abolition des tests et dont la position élevée pouvait enhardir le commun des employés civils et militaires, le roi voulut faire des exemples. Le marquis d'Halifax, président du conseil, passait pour opposé à la mesure que sollicitaient les jésuites; Jacques le fit venir, et le somma de se prononcer nettement. Halifax dit sans hésiter qu'il ne donnerait jamais les mains à l'abolition des tests, parce que la tranquillité du pays, c'est-à-dire sa confiance, et les intérêts mêmes du roi commandaient, selon lui, leur maintien. Jacques lui déclara pour lors qu'il n'eût plus à se considérer comme président du conseil, que son service ne pou-

1685 à 1686. vait s'accommoder de ministres qui ne fussent qu'à moitié de son avis. Halifax fut remplacé par Sunderland, qui conserva cependant l'emploi de secrétaire d'état.

Le duc de Queensbury tomba de la même manière en disgrace, et fut rappelé d'Écosse. Le comte de Perth, qui partageait avec lui le gouvernement de l'Écosse, et qui depuis long-temps passait pour être secrètement papiste, déclara publiquement sa conversion, et resta seul à la tête des affaires du royaume. Le marquis d'Halifax et le duc de Queensbury avaient été, depuis l'affaire d'Oxford, l'un par sa conduite double, l'autre par l'atroce persécution des presbytériens, l'objet du mépris et de la haine des deux nations; il ne leur fallut, pour recouvrer la faveur publique, que protester, par le sacrifice de leurs emplois, contre les intentions du parti jésuite : la réparation était tardive, mais fut trouvée courageuse parce qu'en général on se sentait au fond du cœur aussi coupable de la tyrannie pour l'avoir appuyée ou subie, que d'autres l'étaient pour l'avoir exercée.

Le duc d'Ormond, vice-roi d'Irlande, malgré son dévouement connu, fut rappelé comme partisan des tests. Le roi avait de grandes vues sur l'Irlande; la population protestante y était plus redoutable qu'ailleurs, parce qu'en présence d'une population catholique beaucoup plus nombreuse, encore animée des haines patriotiques et religieuses qui avaient produit l'insurrection de 1641, elle vivait dans un continuel danger. Tant que la religion protestante n'avait pas été

manifestement attaquée en Angleterre, le gouvernement d'Irlande n'avait eu d'autres instructions que celles transmises à la restauration par le régime du protectorat; les Irlandais de race, tous catholiques, avaient été sévèrement retenus dans les limites du territoire où Cromwell les avait confinés; les descendans des colons violemment établis dans le pays depuis deux siècles, et les fils de ceux que la révolution y avait pourvus des grands terrains et des riches habitations enlevés aux catholiques et aux partisans du roi, avaient été constamment protégés dans leurs intérêts de propriétaires. Tout ce que Jacques, dans les dernières années du règne de son frère avait pu faire pour la population catholique, s'était réduit à attirer en Angleterre et à employer dans l'armée les fils des grandes familles; maître aujourd'hui, il voyait une révolution à faire, la même que les insurgés de 1641 avaient tentée en massacrant quarante mille protestans anglais. Il voulait tirer la race catholique irlandaise de l'abaissement; recruter l'armée anglaise parmi cette jeunesse, qui pullulait dans l'ignorance, le fanatisme et la misère; se faire là, sous les ordres d'officiers papistes, une armée toute nationale, réserve puissante qu'il trouverait un jour si les Anglais se montraient moins dociles : alors il chasserait d'Irlande les propriétaires qui tenaient leur droit de Cromwell, qui formaient dans les grandes villes une bourgeoisie entichée, comme celle d'Angleterre, des idées de liberté politique, ennemie bien plus violente encore du papisme.

1685 à 1686.

1685 à 1686. Le duc d'Ormond fut remplacé par Clarendon, fils du chancelier et beau-frère de Jacques : on a déjà dit par quelles raisons le roi croyait pouvoir compter sur lui. Cependant il ne le mit pas au fait de ses projets, il se servit plutôt de lui pour les couvrir, car, l'attachement de Clarendon à la religion anglicane étant connu, sa nomination devait rassurer les protestans d'Irlande, et leur sécurité importait jusqu'ici. L'homme chargé de préparer la révolution papiste en Irlande, et d'organiser des troupes pour venir, quand il serait temps, au secours de Jacques en Angleterre, fut un officier papiste nommé Talbot, créé par Jacques duc de Tyrconnel. C'était un homme d'une capacité et d'une vigueur de caractère qui le rendaient propre à faire réussir tout ce qu'il y avait d'exécutable dans les plans de la faction régnante; mais il alla trop vite si, dans les intentions de Jacques, la marche du parti catholique dans les trois royaumes devait être uniformément progressive.

Quelques semaines avant la convocation du parlement, prorogé jusqu'au 9 de novembre, et au milieu des inquiétudes données aux protestans anglais par les empiètemens du parti catholique depuis l'avénement de Jacques, on vit arriver dans les ports d'Angleterre une multitude de familles qui fuyaient la France et venaient demander asile. L'édit de Nantes venait d'être révoqué. Les réfugiés, en débarquant, faisaient de lamentables récits de la persécution à laquelle ils venaient d'échapper. Les provinces du midi de la France étaient en ce moment le théâtre d'horreurs aux-

quelles le pays n'était plus habitué depuis la fin des guerres de religion. Les paisibles campagnes, les villes industrieuses du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence, du Béarn, étaient dévastées par des troupes régulières aux ordres des prêtres et des courtisans du grand roi. Les maisons des protestans étaient pillées et brûlées; l'entrée des villes et les grands chemins étaient couverts des cadavres de ceux qui avaient péri de la main des soldats, et qui, morts dans l'impénitence, devaient être privés de sépulture. Les couvens transformés en prisons étaient encombrés de femmes et de jeunes filles, que la bigoterie s'ingéniait à torturer pour les convertir; la faim, les fustigations, la souffrance des cachots, arrachaient d'elles ce que l'éloquence des prédicateurs catholiques n'avait point obtenu. Les réfugiés, à mesure qu'ils arrivaient, ajoutaient aux premiers récits des particularités de plus en plus odieuses, et de tous ces maux ils accusaient les jésuites, directeurs de la conscience de Louis XIV. On accueillit ces protestans étrangers avec un douloureux empressement. On se souvenait des horreurs toutes pareilles auxquelles les mêmes persécuteurs avaient tout récemment livré l'ouest de l'Angleterre. Il était permis de témoigner de l'intérêt aux proscrits, de les vêtir, de les loger, de faire pour eux des quêtes publiques; car Jacques, moins sûr de ses moyens dans le grand œuvre qu'il méditait, et que venait d'accomplir Louis XIV, avait cru devoir blâmer hautement comme anti-chrétienne et impolitique la révocation de l'édit de Nantes.

1685 à 1686.

1685 à 1686. Le parlement s'ouvrit, et Jacques lui parla ainsi : « Après l'orage, qui semblait fondre sur nous au mo-« ment de notre séparation, je me réjouis de me re-« trouver avec vous en pleine paix. Louons Dieu, « dont la bénédiction a si vite réprimé cette rébel-« lion! Mais en songeant au petit nombre de ceux qui « la commencèrent, et au temps qu'ils ont pu la sou-« tenir, chacun, j'espère, sera convaincu que la mi-« lice ne suffit pas en de telles occasions, et qu'un « bon corps de troupes permanent et bien discipliné « peut seul nous défendre contre ceux qui, soit du « dedans, soit du dehors, seraient disposés à nous in-« quiéter. Ma sollicitude pour le repos et la tranquil-« lité de mes sujets, aussi bien que pour la sûreté du « gouvernement, m'a donc fait juger nécessaire de « porter les troupes permanentes au nombre où je « les ai portées. Je le devais à l'honneur aussi bien « qu'à la sûreté de la nation, dont la réputation a « souffert aux yeux de nos voisins de s'être trouvée « exposée sans défense à de si misérables tentatives. « Je compte donc que vous consentirez avec empres-« sement au surcroît de dépenses que réclame cette « augmentation nécessaire des forces du royaume. Que « personne ne se formalise de voir dans cette armée « quelques officiers n'ayant pas rempli les formalités « requises par les tests; la plupart d'entre eux me « sont connus; ils m'ont servi en plusieurs occasions, « et leur conduite m'a toujours prouvé la loyauté de « leurs principes : je les juge donc propres à être em-« ployés sous mes ordres, et vous déclare franchement

« qu'après avoir profité de leurs services en un temps « de besoin et de danger, je ne veux pas les exposer « à un affront, ni m'exposer moi-même à être privé « de leurs secours, dans le cas où une autre rébellion « me les rendrait nécessaires. 1685 à 1686.

« Je crains que certains hommes ne forment la « cruelle espérance de voir cette circonstance faire « naître entre nous quelques différends; mais quand « vous considérerez les avantages que nous avons de- « puis peu retirés de la bonne intelligence qui a régné « entre nous, et les bons effets qu'elle a produits sur « nos affaires du dehors, vous ne me donnerez pas « lieu d'appréhender qu'aucune division vienne trou- « bler notre union, ni que rien puisse ébranler la « constance de votre loyauté à mon égard. »

La nation et le parlement attendaient Jacques à ce discours; c'était précisément sur les deux points qu'il lui plaisait de mettre hors de toute discussion, l'utilité d'une armée permanente et la dispense des tests, que se préparaient les réclamations. L'armée était maintenant de quatorze mille hommes; elle n'avait jamais été sous le dernier règne que de six à sept mille. On s'était tu d'abord sur cette augmentation, à cause de la circonstance qui lui servait de prétexte; on ne s'était point opposé non plus à ce qu'au moment du danger des commissions fussent données aux papistes. Mais il n'y avait plus de rebelles : on ne voulait pas que les troupes levées pour les combattre restassent sur pied; on ne voulait pas surtout qu'elles fussent maintenues avec les irrégularités qu'une organisation

1685 à 1686. faite à la hâte avait furtivement introduites. Les deux chambres hésitèrent quelques jours à passer de la soumission qu'elles avaient jusque-là montrée à une résistance dont Jacques voulait, pour ainsi dire, leur faire honte; mais il fallait se prononcer ici, ou se résigner à un éternel silence, et le malheur des protestans français parlait plus haut que toutes les considérations de prudence.

La question fut d'abord, dans la chambre haute, si l'on répondrait au discours du trône par les remerciemens d'usage. Le duc de Devonshire dit qu'il fallait remercier le roi de s'être expliqué sans détour, et de les avoir avertis de ce qu'ils devaient attendre de son gouvernement. Ce mot si hardi compromettait la chambre, si elle se fût abstenue de répondre; une adresse fut donc votée; mais, quelques jours après, le discours du trône fut repris en considération article par article. Les partisans de la cour prétendirent que cet examen était inconvenant après une adresse qui avait suffisamment exprimé l'opinion de la chambre. Leurs adversaires répondirent qu'ils n'avaient consenti à l'envoi de l'adresse que comme à une simple formalité, et qu'ils allaient montrer maintenant qu'ils n'étaient pas disposés à laisser enfreindre les lois. L'évêque de Londres déclara qu'au nom de tous les pairs ecclésiastiques il protestait contre la violation des tests, que sans eux il ne voyait plus de liberté ni de garantie qui pût tenir contre les mauvais desseins des catholiques. Les lords temporels Mordaunt, Nottingham et Halifax parlèrent dans le même sens avec

plus de force. Le chancelier Jeffryes voulut les interrompre par quelques-unes de ces insolentes apostrophes qui lui étaient permises ailleurs; mais on lui apprit à respecter un lieu que souillait assez sa présence, et, n'osant plus invectiver, il ne sut plus que dire. 1685 à 1686.

Dans la chambre des communes, le débat fut plus approfondi et plus animé. Le secrétaire d'état Middleton, après avoir commenté longuement le discours du roi, demanda, non-seulement qu'on y répondît par une adresse reconnaissante, mais qu'on s'occupât aussitôt du subside que l'augmentation des troupes rendait nécessaire; il parut espérer que, quant à l'augmentation en elle-même, et aux emplois donnés à des officiers catholiques, la chambre s'en rapporterait à ce qu'avait pensé le roi, « grand militaire, dit-il, au» tant que grand prince. » Beaucoup de membres répondirent aussitôt par des exclamations qui peignaient l'indignation et la surprise. Des hommes opposés jusque-là de sentimens s'élevèrent avec une égale énergie contre l'abolition des tests; des remontrances plus calmes suivirent : dans une imposante discussion, l'illustre voix de Seymour fut encore entendue; des voix inconnues jusque-là furent couvertes d'applaudissemens, parlant pour la première fois le langage de la liberté. On dit que ce n'était pas une vaine prévoyance que celle qui naguère avait montré les dangers auxquels la religion serait exposée si un roi papiste montait sur le trône; qu'un roi papiste entraînait avec lui une armée papiste, qu'on allait la voir bientôt organisée, tandis que de belles paroles, comme

1685 à 1686. celles du roi à son avènement, tromperaient les esprits; que, pour reconnaître quels attentats étaient médités, il n'y avait déjà qu'à rapprocher le dernier discours de la couronne de celui qui avait gagné la confiance du premier parlement et déterminé la chambre à voter un revenu énorme, qui ne suffisait pas encore, et à passer condamnation sur des transgressions pareilles à celles qui avaient précipité le trône dans l'abîme de la révolution. D'autres représentèrent que c'était faire outrage aux sentimens de la nation que de déclarer sa milice incapable de défendre la couronne et le territoire; que c'était à son zèle que la prompte dispersion des rebelles était due; qu'il valait mieux la réorganiser que la détruire; qu'on aimait mieux payer double à des gens dont on ne craignait rien que moitié à des gens qu'il faudrait toujours redouter.

Quand on vint à conclure, il fallut reconnaître que l'enthousiasme d'un grand nombre de membres, agréable à la majorité, n'avait pas détruit en elle cette fatale idée, que ce serait un grand malheur de trop mécontenter le roi. Diverses conciliations furent proposées : celle qui réunit le plus grand nombre de voix consistait à voter les sommes demandées par le roi, mais à les accorder *pour que la milice fût rendue plus utile*, et non pour que l'on augmentât l'armée, puis à ajouter au bill une requête pour prier le roi de ne plus employer d'officiers papistes. Quelques personnes désiraient qu'on spécifiât une exception en faveur des officiers papistes qui auraient rendu au roi des ser-

vices signalés; mais la requête passa sans cette addition, qui l'eût rendue tout-à-fait inutile. Elle était ainsi conçue : 1685 à 1686.

« Nous rendons en premier lieu, comme nous le « devons à Votre Majesté, des remerciemens pour les « grands soins que vous avez apportés à réprimer la « dernière rébellion, qui menaçait de renverser le « gouvernement de l'église et de l'état, et d'extirper « notre religion établie par les lois, chose à nos yeux « la plus précieuse du monde, et que Votre Majesté « a daigné nous assurer à plusieurs reprises vouloir « défendre et maintenir, ce qui sera pour nos cœurs « un sujet éternel de reconnaissance.

« Nous demandons ensuite qu'il nous soit permis « d'informer Votre Majesté que nous avons, avec tout « le respect qui est en nous, pris en considération le « discours qu'elle nous a adressé; et quant à la partie « de ce discours relative aux officiers employés dans « l'armée sans avoir rempli les conditions requises « par l'acte du parlement de la vingt-troisième année « du dernier règne, intitulé acte pour prévenir les « dangers à craindre de la part des récusans papistes, « nous nous croyons obligés par devoir à représenter « que la loi a déclaré ces sortes d'officiers inhabiles « aux emplois qu'ils occupent, et que cette incapacité « ne peut être levée que par un acte du parlement.

« Ainsi donc, par un effet de la grande vénération « que nous devons à Votre Majesté, à laquelle il a plu « de rappeler les services que lui ont rendus les officiers « papistes, nous préparons un bill par lequel les deux

1685 à 1686. « chambres les relèveront des peines qu'ils ont encou-
« rues pour avoir accepté des emplois; et comme les y
« continuer maintenant serait les dispenser sans acte
« du parlement de l'exécution de la loi du test, chose
« de la plus grande importance pour les droits des
« sujets de Votre Majesté, et relativement à toutes les
« lois faites pour la sûreté de leur religion, nous sup-
« plions Votre Majesté qu'il vous plaise de donner vos
« ordres à cet égard, afin qu'il ne reste ni crainte,
« ni méfiance dans nos cœurs. »

En recevant cette adresse, Jacques se plaignit avec emportement de la chambre. Les précautions du langage parlementaire, les assurances de dévouement et de respect ne servaient qu'à mieux faire ressortir l'audace des réclamations. Ces remerciemens au sujet de la religion anglicane, sauvée, disait-on, par la victoire remportée sur les rebelles, semblaient une dérision. Cette promesse de pardon aux officiers papistes qui avaient accepté des emplois, était un insultant défi porté au souverain, qui s'était plu à vanter leurs services, qui déclarait vouloir leur continuer sa confiance et ses bonnes graces. C'était une véritable injonction que cette prière de renvoyer les officiers papistes comme repoussés par la loi des tests, loi que le parlement, disait-on, pouvait seul révoquer, et qu'il voulait maintenir comme indispensable à la tranquillité du royaume. Jacques répondit par une adresse dans laquelle la colère était encore tempérée par quelque fausseté :

« Je ne m'attendais pas, disait-il, à une telle requête,

« après avoir récemment mis sous les yeux du par- 1685
« lement les avantages qu'avait produits en peu de à
« temps la bonne intelligence entre nous, et vous avoir 1686.
« avertis de prendre garde que des craintes et des
« soupçons ne vinssent la troubler. J'avais lieu d'es-
« pérer que la réputation que Dieu a daigné m'ac-
« corder dans le monde aurait affermi votre confiance
« dans ma personne et dans mes paroles. Mais quelle
« que soit votre conduite, je n'en demeurerai pas
« moins fidèle à toutes les promesses que je vous ai
« faites en ce discours et en tous les autres. »

La chambre, ayant entendu la lecture de cette adresse, montra quelque trouble. Jacques avait touché la corde sensible chez le grand nombre en donnant à prévoir les conséquences d'une rupture. On eût voulu qu'au lieu de confondre son dernier discours avec ceux qui se trouvaient par lui contredits d'une manière si alarmante, il fût revenu à ses premières promesses; toutes vagues qu'elles étaient, elles eussent satisfait encore. Un député, nommé Cook, ayant tout à coup rompu le silence, et dit avec feu : « j'espère que nous sommes Anglais et que nous ne souffrirons pas de menaces! » les partisans de la cour se récrièrent, comme si cette exclamation eût été offensante pour le roi. Ceux qui avaient voté la requête, craignant de paraître désirer plus qu'ils n'avaient demandé, jugèrent convenable d'exiger de Cook des excuses, et, sur son refus, l'envoyèrent à la Tour. C'était assez pour la chambre de se restreindre dans la défense des tests. Chaque jour voyait des membres,

1685 à 1686. considérés jusque-là comme vendus au pouvoir, venir se rallier à ce système d'opposition qui, sous le dernier règne, avait déjà vaincu les papistes. Un mot comme celui de Cook, autrement accueilli, les eût arrêtés et rejetés dans la crainte des excès commis par les parlemens de l'exclusion. L'esprit public, attentif à ce qui se passait dans le parlement, se relevait en apprenant des conversions inespérées, et s'efforçait de les encourager. Les mêmes pétitions qui, lors de la convocation du parlement, s'étaient plaintes inutilement des fraudes et des violences électorales, étaient maintenant prises en considération dans la chambre. Les signataires de ces pétitions publiaient que, malgré les irrégularités dont ils avaient cru d'abord devoir se plaindre, ils reconnaissaient pour bons et loyaux députés tous ceux qui s'étaient prononcés pour le maintien des tests, qu'ils les rééliraient en cas de dissolution de la chambre. Les plaintes des pétitionnaires ne tombaient donc plus que sur les députés qui avaient voté contre la requête, et la faction régnante allait voir le parlement et la nation encore une fois réconciliés, ou plutôt revenus ensemble d'un long oubli de leurs communs devoirs.

Jacques était décidé à renvoyer le parlement aussitôt qu'il se sentirait incapable de le maîtriser; mais il avait si fort à cœur d'obtenir de lui l'abolition des tests, et il était si persuadé que la nation ne murmurerait point si la mesure était approuvée par le parlement, qu'il usa de ménagemens qui n'étaient pas dans son caractère. Il manda l'un après l'autre les

principaux opposans, discuta leurs objections, les pria, les cajola, mais en vain. La plupart refusèrent nettement leur voix; d'autres demandèrent le temps de réfléchir. On finit par se moquer de cette nouvelle pratique de sermoner en particulier, ou, comme on disait, de *chambrer* les partisans des tests. Jacques continua ses petites intrigues et ses inutiles mercuriales, mais prorogea le parlement jusqu'au mois de février de l'année suivante. 1685 à 1686.

Une ressource se présentait à lui, celle de faire déclarer, par son fidèle parlement d'Écosse, la suspension à laquelle on se refusait en Angleterre. Dans sa lettre de convocation, il rappela aux lords et aux bourgeois d'Écosse les preuves de dévouement qu'ils lui avaient données depuis six ans, loua leur conduite dans la dernière insurrection, parla de sa clémence si largement éprouvée par les rebelles; et, de ces derniers, passant, par un rapprochement tant soit peu forcé, à ce qui intéressait les catholiques, « si nous « avons ainsi traité, dit-il, des hommes ennemis dé- « clarés de notre personne et de notre dignité royale, « pourrions-nous oublier nos innocens sujets, les ca- « tholiques romains qui, au hasard de leur vie et de « leur fortune, ont toujours soutenu la couronne con- « tre la pire des rébellions, sans se laisser décourager « par des maux difficiles à exprimer? Nous les recom- « mandons à vos soins, afin qu'en récompense des « preuves qu'ils nous ont données de leur loyauté ils « puissent, par votre secours, obtenir la protection « de nos lois, et jouir de la même sécurité que nos

« autres sujets. Vous ne souffrirez pas qu'on leur im-
« pose des obligations incompatibles avec leur reli-
« gion. Nous attendons de vous ces témoignages d'a-
« mour envers vos frères et de respect envers notre
« personne. »

1686. Le comte de Murray, chargé, en qualité de commissaire royal, de porter ces paroles au parlement d'Écosse, ajouta quelques observations et développemens, comme c'était la coutume, mais, soit timidité, soit attachement à la religion anglicane, ne dit pas un mot de ce qui concernait les papistes. Quelques membres plus zélés que lui firent, en réponse au discours du roi, une proposition tendant à ce qu'on permît aux catholiques l'exercice secret de leur culte, mais sans abroger pour cela les lois anglicanes. Bien qu'il y eût fort loin de cette complaisance à celle que Jacques avait attendue de la totalité des membres du parlement, une opposition très-vive se manifesta : évêques, bourgeois, lords temporels, tous se récrièrent; les mêmes hommes qui, l'année d'auparavant, émus par l'insurrection d'Argyle, avaient épuisé dans la rédaction de quelques actes contre la doctrine des résistances toutes les formules de l'adulation, toutes les protestations de l'obéissance passive. Jacques ne comprit rien à un si brusque changement; il l'attribua politiquement à la maladresse du comte de Murray, et toutefois ne crut pas devoir retenir plus long-temps le parlement d'Écosse. Il était inutile de songer à en convoquer un en Irlande; la noblesse et la bourgeoisie protestante, qui tenaient

toutes les richessses du pays, étaient alors en lutte avec le comte de Tyrconnel. 1686 à 1687.

Cependant l'abolition des tests était résolue dans le conseil des catholiques; on voulait une sanction quelle qu'elle fût; on n'osait commettre encore la seule volonté royale. Le hasard ou les instigations des catholiques suscitèrent une affaire qui devait porter à la cour du banc du roi la question des tests sous une autre forme. Cette cour n'avait pas le pouvoir d'abolir les tests, mais elle déciderait si le roi avait celui de dispenser tels ou tels de ses sujets des formalités imposées par eux. Le cocher de sir Édouard Hales, gentilhomme du comté de Kent, dénonça son maître comme n'ayant pas prêté le serment du test, bien qu'il possédât un emploi, et réclama la récompense de 500 livres sterling que la loi accordait au dénonciateur. Hales fut cité en justice; ce n'était plus Jeffryes, mais un magistrat plus doux, le frère de l'amiral Herbert, qui exerçait alors les fonctions de grand-juge. Le roi ne s'en remit pas à lui du choix des hommes qui devaient prononcer sur la réclamation du cocher de sir Hales; il *chambra* l'un après l'autre les juges, en fit destituer quelques-uns, et obtint de ceux qui les remplacèrent, gens ignorans, dit un historien, et d'une nullité scandaleuse, qu'ils reconnaîtraient son *pouvoir dispensatif*. Les argumens employés par Jacques dans ces entretiens particuliers étaient sans doute ceux qu'on trouve longuement développés dans ses mémoires, et parmi lesquels on remarque celui-ci : « Il

1686 à 1687. est certain qu'il n'y a pas de loi dont ne puisse dispenser celui qui a donné la loi. Dieu lui-même a dispensé de ses propres lois, quand il a ordonné à Abraham de sacrifier son fils. » Les juges du banc du roi, après une instruction dont les lenteurs avaient permis de tout disposer pour le succès, rendirent un méprisable arrêt, mais du moins, en ne le motivant pas, évitèrent de répéter les pitoyables raisonnemens de Jacques. Ils déclarèrent, à peu près dans les termes dont s'étaient servis les avocats de la couronne, que « les lois d'Angleterre étaient les lois du roi; que par conséquent c'était une prérogative inséparable des rois d'Angleterre, de pouvoir dispenser des lois pénales dans des cas particuliers où il y avait nécessité; que le roi était seul juge de cette nécessité; que ce n'était pas un droit qu'on lui accordait, mais les anciens restes du pouvoir souverain des rois d'Angleterre, dont ils ne pouvaient et n'avaient jamais pu être dépouillés. »

La chose ainsi jugée, le roi crut pouvoir compter sur le respect de tout temps inspiré aux Anglais par les décisions des cours souveraines, pour dispenser des obligations du test tous ses sujets catholiques. alors il ne fut plus question seulement de conserver dans leurs grades et emplois ceux dont le parlement avait demandé le renvoi. Ce premier succès obtenu agrandissait les prétentions, et l'exception effacée fut mise à l'ordre comme règle générale. Pour obtenir ou conserver certains emplois il fallut être de la religion du roi; les papistes remplacèrent

dans l'armée et dans l'administration tous ceux qui s'étaient prononcés avec quelque énergie pour le maintien des tests. Les abjurations, un peu discréditées pendant la dernière session du parlement, reprirent faveur. Les mystères du catholicisme devinrent la matière habituelle des entretiens à la cour et dans les cercles de la haute société. Tandis que par tout le royaume des quêtes se faisaient pour les victimes de la révocation de l'édit de Nantes, on copiait Versailles à White-Hall. Des convertisseurs mondains allaient faire des prosélytes au milieu des fêtes et des frivoles amusemens; ceux qui avaient des graces à obtenir s'empressaient à écouter et à profiter : on voyait des gens, connus par le déréglement de leur vie, se montrer frappés d'illuminations soudaines; d'autres, au grand scandale des véritables croyans, se prêter aux exhortations des prêtres et les déconcerter tout à coup par des sarcasmes impies. 1686 à 1687.

Le fameux colonel Kirk, pressé fort vivement de se faire papiste, répondit qu'il était déjà engagé, ayant promis au roi de Maroc, si jamais il changeait de religion, d'embrasser le mahométisme. Le comte de Mulgrave répondit avec beaucoup plus d'esprit à des jésuites qui lui soutenaient le dogme de la présence réelle « qu'après bien des peines il était parvenu à admettre l'existence d'un Dieu créateur des hommes, mais qu'il lui faudrait l'évidence pour croire que l'homme quitte à quitte avec son auteur créât Dieu à son tour. Le comte de Middleton était depuis long-temps poursuivi par un missionnaire; celui-ci

1686 à 1687. commença un jour l'entretien par cette question : « Vous croyez à la Trinité, n'est-ce pas?—Doucement, répondit le comte; qui vous l'a dit? C'est de votre croyance qu'il s'agit ici, et des preuves que vous avez à m'en donner, et pas du tout de la mienne. » Le missionnaire se retira confus. Jacques avait entrepris lui-même la conversion du lord trésorier Rochester; il assista à une conférence que celui-ci voulait bien avoir avec des prêtres catholiques. Les prêtres ayant argumenté long-temps sur la transsubstantiation, Rochester haussa les épaules de pitié en disant « sont-ce là des raisons à amener un homme à changer de religion? » Et la conférence finit ainsi.

Ces hardiesses, permises aux grands seigneurs, étaient répétées dans le public; on se croyait en partie vengé par elles de l'insolence avec laquelle les jésuites et les religieux de toute robe se montraient en tous lieux. Ils bâtissaient des chapelles et des couvens dans les quartiers le plus fréquentés de Londres; des récollets, des carmes, des bénédictins se promenaient dans les rues avec les habits de leur ordre; leurs cloîtres s'élevaient jusqu'aux portes du palais de Saint-James; leurs prédications étaient publiques, peu de gens les suivaient, mais on allait en en foule aux églises anglicanes; c'était là que le mécontentement public trouvait à s'exprimer; les ministres protestans prenaient un à un tous les argumens qu'on avait entendu soutenir dans les chapelles catholiques; ils s'attaquaient aux principes des théo-

logiens étrangers comme à la forme de leurs discours mêlés d'anglais, d'italien et de français; ils excitaient contre eux la haine et le ridicule; ils réchauffaient le zèle religieux des assistans, en implorant avec ferveur la protection divine, en montrant la persécution prête à fondre sur l'église anglicane comme sur l'église protestante de France. Les sermons de quelques orateurs en renom, après avoir ému un auditoire nombreux, étaient reproduits par la presse, lus et relus dans les réunions particulières. 1683 à 1687.

Un jour le docteur Sharp, recteur du collège de Saint-Giles et l'un des prédicateurs le plus goûtés, reçut, comme il descendait de la chaire, un billet non signé portant une sorte de défi sur l'une des questions de controverse qui occupaient alors les esprits; il remonta en chaire, fit lecture des propositions de l'anonyme, et improvisa sur-le-champ une réponse qui fut imprimée. Comme, en s'abandonnant à toute sa chaleur, il avait peu ménagé les transfuges de l'église anglicane, les passages principaux de son discours furent trouvés séditieux. Les hypocrites convertis et les prédicateurs catholiques, indignés de ne pouvoir lutter contre des adversaires plus éloquens et plus écoutés, désiraient depuis longs-temps un prétexte pour mettre des entraves à la liberté des controverses; ils prétendirent que plusieurs des réflexions de Sharp portaient sur Sa Majesté et exprimaient le blâme de son gouvernement, sur quoi Jacques envoya à l'évêque de Londres l'ordre de suspendre le docteur. L'évêque crut devoir se refuser à prononcer cette sus-

1686 à 1687. pension sans un jugement préalable d'une cour ecclésiastique. La résistance inattendue de l'évêque donna un caractère fort grave à l'affaire de Sharp, et causa à la cour un grand embarras. Ce fut ici le lieu d'appliquer une idée du chancelier Jeffryes. Depuis qu'il n'était plus lord grand-juge, il se sentait à regret moins utile, et pour reparaître il avait ouvert l'avis de rétablir l'ancien tribunal ecclésiastique connu sous le nom de haute-commission, et aboli par le parlement en 1640. Ce tribunal, dont il ambitionnait la présidence, devait porter le nom de Cour des Délégués; être composé d'au moins trois membres, évêques ou lords temporels, au choix du roi; s'enquérir de tous les abus punissables par la censure de l'église; citer devant lui les ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils fussent, prévenus de délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, et les juger sans appel. Il convenait au roi de transférer à un tribunal de ce genre la haute juridiction ecclésiastique attachée à sa suprématie, et dont l'exercice lui paraissait incompatible avec les devoirs d'une religion différente. Les papistes devaient trouver leur compte dans une institution qui rendrait un homme tel que Jeffryes arbitre suprême des controverses, dans lesquelles ils se sentaient vaincus. La Cour des Délégués fut donc établie, et l'évêque de Londres lui fut immédiatement déféré.

Jeffryes présidait; le comte de Rochester, les évêques de Durham et de Rochester et le comte de Sunderland étaient les juges présens. Interrogé pourquoi,

sur l'ordre exprès du roi, il n'avait pas suspendu le docteur Sharp accusé de prédications séditieuses, l'évêque répondit qu'il s'en était rapporté là-dessus à l'avis de personnes très-versées dans la connaissance des lois civiles et canoniques; que s'il avait failli ce n'était pas mauvaise intention de sa part, mais ignorance. — *Ignorantia juris non excusat*, s'écria Jeffryes, ignorer la loi n'est pas une excuse. Sans doute vous savez la loi, Mylord; il y aurait lieu de s'étonner que vous ne la sussiez pas. — L'évêque protesta que non-seulement il ne connaissait pas la loi que l'on paraissait disposé à lui appliquer, mais qu'il ne connaissait pas la commission en vertu de laquelle le tribunal procédait contre lui. — Il paraît, Mylord, dit Jeffryes en raillant, que vous voulez décliner la juridiction de cette cour, et contester la légalité de nos actes : ce que vous dites au sujet de notre commission est ridicule; on trouve cette commission pour un sou dans tous les cafés. Si tous ceux qui paraîtront devant nous élevaient une semblable difficulté, cela prendrait tout notre temps; nous avons autre chose à faire. Il faut répondre ici *raptim et succinctè*. Je vous fais une courte question : Pourquoi n'avez-vous pas obéi au roi? — L'évêque dit qu'en effet la question était courte, mais qu'il fallait beaucoup de paroles pour y répondre, et un certain temps pour préparer cette réponse. Puis, s'adressant directement à Jeffryes, il ajouta avec dignité : Je vous prie, Mylord, de vous « souvenir que je suis évêque. J'ai, quoique indigne, « une charge publique et un caractère public à faire

1686 à 1687.

1686 à 1687. « respecter; et je ne voudrais rien faire ni souffrir « qui fût indigne de l'un ou de l'autre. » — Jeffryes balbutia quelques mots d'explication, et, après une courte délibération de la commission, annonça à l'évêque que la cour lui accordait huit jours pour préparer sa défense.

Dans la seconde séance, Jeffryes montra la même brutalité. L'évêque voulant gagner du temps disait encore qu'il n'avait pu préparer sa défense, et qu'il avait inutilement jusqu'à ce jour fait chercher dans les cafés de Londres la commission que le chancelier lui avait dit s'y trouver. Jeffryes, ramené sur cette impertinence de la première journée, prétendit l'excuser par une impertinence encore plus grossière. Il dit à l'évêque qu'en l'avertissant que la commission se trouvait pour un sou dans les tavernes il n'avait pas voulu faire entendre qu'une personne de son caractère pût hanter ces sortes de maisons. L'évêque obtint encore un délai de quinze jours. La troisième fois comme la première il déclina la compétence du tribunal; mais Jeffryes se montra si peu disposé à permettre ce jeu plus long-temps, qu'il fallut aborder le fonds de la cause. Quatre avocats plaidèrent l'un après l'autre, et cherchèrent à prouver que l'évêque avait obéi au roi constitutionnel en désobéissant à la personne du roi; distinction que le tribunal n'était pas disposé à admettre, car toute spécieuse qu'elle était, c'était par elle que les presbytériens avaient été autrefois conduits de la résistance à l'insurrection. L'évêque fut, par décision de la Cour des Délégués, sus-

pendu de ses fonctions. Le procès avait été suivi avec un très-vif intérêt, non pas qu'on craignît pour la vie ou la liberté du prélat, mais parce qu'en lui la cause de l'église anglicane devait être jugée. La peine, bien que peu sévère, effraya les prédicateurs. Toutefois, tant que dura la suspension, le clergé de Londres et les zélés anglicans mirent une grande affectation à témoigner leur déférence et leur soumission à l'évêque. Ses recommandations furent mieux obéies que tous les ordres qu'il eût pu donner en exerçant ses fonctions. 1686 à 1687.

Le procès de l'évêque de Londres eut lieu à la fin de l'année 1686. A cette époque, la prépondérance du parti catholique dans le ministère, dans le conseil privé, dans l'administration, dans les rangs élevés de l'armée, n'était plus contestée. La dispense des tests avait fait en quelques semaines pour ce parti ce que leur établissement, sous le ministère de la Cabale, avait fait pour l'opposition protestante. L'Écosse était gouvernée par des seigneurs papistes; des prêtres romains avaient osé dire publiquement la messe à Édimbourg; le peuple s'était soulevé pour détruire leur chapelle, mais on avait fait des exemples sur les chefs de l'émeute, et le calme était rétabli. En Irlande, le comte de Tyrconnel pressait la réorganisation des troupes régulières. Il écrivait qu'il ne resterait plus bientôt dans les rangs que des soldats irlandais; que tous les officiers étaient catholiques; qu'il était temps de rendre aux Irlandais qui professaient la religion du roi leurs droits politiques; qu'il allait les faire en-

1686 à 1687. trer dans les corporations des villes, ou s'emparer des chartes des corporations; que le seul obstacle à l'exécution de cette mesure était la présence du comte de Clarendon. Le comte de Clarendon fut bientôt rappelé.

Ainsi les choses marchaient rapidement dans les trois royaumes. L'arbitraire, armé en Irlande et en Écosse, intimidait les protestans; en Angleterre, la Cour des Délégués ne permettait plus à l'église anglicane qu'une opposition sans franchise et sans éclat. Le système entier reposait sur l'armée; elle était jusqu'ici obéissante; mais les caresses dont elle était l'objet lui prouvaient le besoin qu'on avait d'elle; les principes de loyauté et de dévouement absolu qu'on s'efforçait de lui inculquer lui rappelaient d'autres principes, dont on ne parlait pas. Jacques s'étudiait à développer aux yeux des soldats les qualités d'un roi chevalier. Ses intérêts, d'accord avec sa manie militaire, lui avaient inspiré l'idée de former à Honslow-Heath, près de Londres, un camp de huit ou dix mille hommes. Il le visitait fréquemment, et s'occupait avec une puérile ostentation des moindres détails de l'habillement, de l'instruction et de la discipline des troupes; leur solde était très-régulièrement payée, et augmentée par des gratifications particulières. On avait compté sur l'effet que produirait dans le public l'appareil d'un rassemblement de troupes dévouées; mais il arriva au contraire que les soldats des divers corps ainsi réunis se communiquèrent leurs mécontentemens, leur haine pour les officiers papistes

qui les commandaient, et pour les chapelains qu'on voyait sans cesse aux côtés du roi. L'existence du camp fut bientôt moins utile aux vues de la cour que favorable à certaines entreprises sur l'esprit des troupes. 1686 à 1687.

Dans ce camp de Honslow, objet de ses paternelles sollicitudes, Jacques eut la douleur de voir le succès d'un pamphlet adressé aux soldats, et répandu parmi eux avec profusion. L'écrit avait pour titre, *Remontrance à l'armée;* il était du docteur Samuel Johnson, auteur du livre intitulé *Julien l'Apostat*, condamné par l'université d'Oxford dans le temps de la réaction royaliste. Johnson, en s'attaquant à l'esprit des soldats, au lieu de se perdre dans les inutilités d'une controverse que les papistes ne soutenaient plus que par les arrêts de la Cour des Délégués, avait agi avec plus de sens encore que de courage. En rappelant aux soldats qu'ils appartenaient à la nation par les liens du sang et les obligations de citoyens, avant d'appartenir au pouvoir par leur profession, il avait remué en eux des sentimens qui, malgré toutes les séductions, ne s'éteignent jamais complètement sous la cuirasse, et qui réagissent avec colère quand une situation difficile vient expliquer l'énigme de l'obéissance passive. L'agitation produite dans le camp par la Remontrance fut très-visible; elle était cependant rédigée avec toute la mesure que commandait sa hardiesse même. La forme donnant peu de prise contre le docteur, on punit en lui l'intention; et plus on la trouva criminelle, mieux on prouva que Johnson avait touché le point vulnérable. La Cour

1686 à 1687. des Délégués le condamna au pilori et au fouet, châtiment des plus vils scélérats.

Du camp de Honslow, l'écrit de Johnson, recommandé par les poursuites de la commission, passa sur la flotte, accueilli par les marins comme par les soldats. Évidemment leurs dispositions étaient celles de la nation entière. Elles n'éclataient point par des complots, signes toujours certains de la faiblesse des partis. Une grande espérance soutenait les esprits, et les rendait forts et patiens, quand peut-être on les jugeait timides : Jacques était dans sa cinquantième année; une vie peu régulière l'avait exposé de bonne heure à des maux entretenus jusqu'ici par d'obscures débauches dont la reine, sa seconde épouse, était, disait-on, victime; la reine, déjà quatre fois déçue dans l'espoir de donner un héritier à la couronne, était, quoique jeune encore, très-languissante et déjà stérile depuis sept ans : ainsi la princesse Marie, épouse du prince d'Orange, serait appelée par son droit à réparer les maux de la religion protestante; on comptait sur son attachement à cette religion et sur la sagesse du stathouder pour le rétablissement des libertés nationales; on était décidé à attendre que le cours naturel des choses apportât ce remède; l'expérience le faisait préférer aux moyens extrêmes plus capables de perpétuer le mal que de le détruire.

Mais cette perspective du règne de Guillaume par les droits de la princesse sa femme, le parti régnant en Angleterre l'avait aussi devant les yeux. Ce qui rassurait la nation venait le troubler, lui, dans la joie de

ses triomphes; moins ses envahissemens trouvaient 1686
de résistance, plus il était forcé de songer que la fai- à
blesse était calculée, qu'on cédait volontairement le 1687.
terrain afin de gagner le légitime et invincible obstacle qui naîtrait du droit et de la volonté du prince d'Orange. Chaque jour rapprochait de ce terme; que deviendrait la religion catholique après la mort du roi? Ici la prévoyance ne portait pas à tous même conseil; elle frappait les uns d'irrésolution, elle armait les autres d'une énergie capable de tout oser. Il y avait conséquemment deux partis catholiques; l'un modéré, c'était celui auquel appartenaient la plupart des convertis intéressés, les catholiques tièdes qui désiraient simplement que leur religion fût tolérée; l'autre exalté, les jésuites étaient à sa tête; c'était pour lui que le comte de Tyrconnel travaillait en Irlande; les religieux de tout ordre qui cherchaient à se créer des intérêts matériels dans le pays, qui venaient y bâtir des couvens, y ouvrir des chapelles et des écoles, les gens assez compromis par leurs violences pour avoir à craindre d'une réaction si modérée qu'elle fût, étaient catholiques exaltés. L'ambassadeur de France, Barillon, quelques prêtres, agens secrets de la cour de Rome, penchaient pour le parti modéré.

Jacques hésitait. Il voulait que, de son vivant, sa religion fût assez fortement établie en Angleterre pour n'avoir après lui rien à craindre; cependant il éprouvait des scrupules à attenter au droit de ses filles, la princesse Marie et la princesse Anne, épouse du

1686 à 1687. prince George de Danemarck. La plus jeune était alors près de lui; il correspondait avec l'aînée de la manière la plus amicale; il tâchait de l'amener ainsi que son époux à approuver ses interprétations de la constitution, ses prétentions au pouvoir dispensatif. Il espérait pouvoir ainsi concilier les catholiques modérés et les exaltés. Les premiers lui représentaient qu'il devait renoncer à l'idée d'établir de son vivant la religion catholique dans ses états; qu'il serait assez beau pour lui d'avoir commencé l'œuvre; qu'il la compromettait en la pressant par des moyens violens; qu'avec de la douceur il obtiendrait qu'elle se continuât par la persuasion sous des successeurs d'une religion différente; que c'était ainsi qu'il fallait entendre les intérêts du ciel, intérêts durables et non pas d'un jour comme la vie des hommes et des rois. Mais les catholiques exaltés le suppliaient de se souvenir que déjà une fois la religion catholique avait été établie; que la timide imprévoyance de la reine Marie avait été dupe de la feinte soumission de cette Élisabeth que les protestans espéraient voir revivre dans la princesse d'Orange; que perdre, par des scrupules semblables à ceux qui avaient retenu la reine Marie, l'occasion d'extirper pour jamais du royaume l'hérésie protestante, serait une faiblesse indigne d'un roi fait pour être obéi, et jusque-là si merveilleusement protégé par le ciel dans tout ce qu'il avait entrepris en faveur de la religion : ils ajoutaient que l'histoire apprenait assez comment les dernières volontés des rois étaient

respectées; que les révolutionnaires avaient montré 1686 à 1687.
sous le dernier roi, en faisant tout pour exclure de la succession Sa Majesté régnante, à quoi se réduisait pour eux la question entre les deux religions; qu'il devait suivre leur exemple; qu'il n'y avait de salut que dans la conversion ou l'exclusion des successeurs protestans. Il fallait que le parti exalté l'emportât et entraînât le roi, parce qu'une contre-révolution ne s'arrête pas plus d'elle-même qu'une révolution. Les catholiques modérés étaient ici ce que les presbytériens avaient été dans la révolution politique; ils voulaient la fin sans les moyens; ils s'abandonnaient à l'inconcevable espoir d'obtenir pour leur religion faveur et protection sous un roi protestant, comme les presbytériens s'étaient livrés à celui de perpétuer sous la royauté des institutions républicaines. Dans une de ces situations où il faut que les partis ne demandent des garanties qu'à leur audace, les indépendans avaient convaincu la nation de l'impuissance des presbytériens; dans une situation semblable, les derniers contre-révolutionnaires forcèrent Jacques à reconnaître qu'eux seuls pouvaient convenir à ses desseins. Ils l'entraînèrent, et dès lors il ne fut plus aux catholiques modérés ni à lui-même.

CHAPITRE IV.

POUVOIR ABSOLU.

Les jésuites à la tête de la contre-révolution. — Premier projet pour exclure le prince d'Orange de la succession. — Système de tolérance religieuse. — Courte alliance des non-conformistes protestans et des catholiques dans ce système.—Ambassade de d'Albeville et de Dykvelt.—Succès de Dykvelt en Angleterre.—Inutiles efforts de d'Albeville pour tromper le prince d'Orange. — Le pouvoir absolu proclamé par ordonnance en Angleterre et en Écosse. — Résistance des Anglicans; les catholiques abandonnés par les non-conformistes. — Second plan des jésuites pour la succession. — Voyage du roi et de la reine aux eaux de Bath. — Prétendue grossesse de la reine. — Envahissement des universités par les jésuites. — Tentatives inutiles pour former un parlement absolutiste. — Seconde ordonnance proclamant le pouvoir absolu. — Les évêques refusent de lire l'ordonnance. — Procès des évêques. — Naissance d'un faux prince de Galles. — Explosion générale du peuple et des troupes régulières contre le gouvernement des jésuites. — L'aristocratie protestante prévient une nouvelle révolution en appelant le prince d'Orange.

1686 à 1687. Lorsque les catholiques eurent fait assez de progrès pour qu'on pût se demander quelle religion serait dominante, la leur ou celle des anglicans, la division qui se manifesta parmi eux ne fut pas une

rupture, mais le dissentiment qui ne manque jamais 1686 à 1687.
de s'élever dans les partis à l'approche des grands obstacles, entre ceux qui s'abusent et ceux qui jugent, ceux qui osent et ceux qui s'effraient. Jusqu'au moment où les résistances avaient été recommencées par l'église anglicane et le parlement, les lords Bellasis, Arundel, Powis, compromis autrefois dans la conspiration papiste, le jésuite anglais Piter, tout-puissant sur l'esprit du roi qu'il avait soutenu dans ses longues traverses, le duc de Tyrconnel, commandant des troupes d'Irlande, les comtes de Perth et de Murray, chargés du gouvernement en Écosse, avaient été considérés comme les chefs du parti catholique. L'opinion publique avait pu confondre avec eux, ou du moins regarder comme favorables aux intérêts des catholiques, les ambassadeurs de France et d'Espagne, un prêtre italien nommé d'Adda, secrètement reçu à la cour en qualité de nonce du pape, un capucin, confesseur de Jacques, le ministre Sunderland, le chancelier Jeffryes, et tous ceux qui siégeaient à la commission ecclésiastique. Mais dans l'espace de quelques mois on vit les lords Powis, Arundel, Bellasis, à peine introduits dans le conseil privé, perdre de leur crédit à la cour; l'ambassadeur de France, celui d'Espagne, le nonce du pape, se rapprocher de ces derniers pour combattre une influence qu'ils commençaient à trouver dangereuse; Jeffryes lui-même prouver par quelques hésitations dans sa conduite qu'il se sentait dépassé. Toutes les affaires se concentrèrent entre le ministre Sunderland, le père Piter,

1686 à 1687. la reine et le roi; le comte de Tyrconnel réunit en Irlande, par le rappel du comte de Clarendon, le gouvernement civil au commandement des troupes; les comtes de Perth et de Murray conservèrent le pouvoir en Écosse. On connut distinctement alors les catholiques modérés et les catholiques exaltés; les derniers avaient prévalu. Presque tous intrigans, faits aux dangers des envahissemens politiques et religieux, sachant par expérience que les partis opprimés ne pardonnent pas quand ils redeviennent forts, ils allaient chercher leur salut dans la transmission de la couronne à des successeurs papistes.

Ainsi, de ce moment, la contre-révolution ne fut plus seulement une conjuration contre les libertés et la religion de l'Angleterre, mais contre les droits du prince d'Orange à la couronne. Comme il était visible pour tout le monde que l'exclusion du prince était la dernière ressource des exaltés, dès qu'ils se furent rendus maîtres des affaires, l'inquiétude naturelle en pareille circonstance et le bavardage ordinaire de la cour inventèrent quantité de projets qui n'étaient pas ceux de la faction. L'ambassadeur de France, en annonçant à Louis XIV, beaucoup mieux informé que lui par la correspondance du père Lachaise, l'ascendant irrévocablement pris par les catholiques exaltés, touchait quelque chose des bruits déjà circulans au sujet de la succession. « On ne désespère pas, « disait-il, de trouver moyen avec le temps de faire « passer la couronne sur la tête d'un héritier papiste. « Il faut pour cela venir à bout de grand nombre de

« choses qui ne sont encore que commencées. » 1686

Les projets soupçonnés par Barillon étaient alors, 1687.
quant aux moyens, le secret de peu de personnes. Il y eut d'abord un plan hardi et fort compliqué : il consistait à exclure légalement le prince d'Orange en invoquant le précédent créé par les whigs contre le duc d'York. Aucun historien ne paraît avoir saisi ce projet dans son ensemble; on ne le trouve développé dans aucune des correspondances entre Louis XIV et ses ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre ; sans doute ils ne le connurent point dans ses détails, quelques-uns étant de nature à leur être cachés. Jacques ne le confesse point non plus dans ses mémoires; mais on le retrouve dans un système d'actes qui jugés isolément sembleraient n'appartenir qu'à des vues divergentes.

Les catholiques se souvenaient que le parlement, avant l'affaire d'Oxford, avait été au moment d'obtenir de Charles II la ratification d'un bill qui eût exclu le duc d'York comme papiste, et appelé à régner à sa place le prince d'Orange. Ils ne doutaient pas que la nation n'eût accepté alors cette substitution comme légitime. Ils songèrent qu'il serait possible de réussir là où les whigs avaient échoué faute d'une sanction royale; qu'il suffirait pour cela de se procurer une majorité parlementaire aussi ennemie de l'église anglicane, que celle des parlemens whigs l'avait été du papisme. Or, dans ces derniers parlemens, ce n'étaient pas les anglicans, mais les républicains et les nonconformistes, persécutés depuis l'affaire d'Oxford, qui

1686 à 1687. avaient composé ou conduit la majorité, et remué si puissamment l'opinion publique. Ils s'étaient perdus à la vérité en menaçant l'église établie, après avoir terrassé le papisme; mais on expliquait cette défaite par le rapprochement qui s'était alors opéré entre la royauté et l'église anglicane. Si maintenant on s'unissait à eux, si on les excitait à revenir aux anciennes attaques contre l'église anglicane, si, pour l'avenir, on leur garantissait le libre exercice de leur culte, à condition qu'ils reconnaîtraient aux catholiques la même liberté, ne parviendrait-on pas à soulever contre l'église anglicane l'Écosse, tout entière presbytérienne, l'Irlande, presque entièrement catholique, et en Angleterre une portion riche et considérable de la population, la même qui avait brisé l'épiscopat au commencement de la révolution, et qui, sous le dernier règne, avait tant souffert de la persécution des tests anglicans? Quand on aurait décidé un si grand nombre d'intéressés à demander la suppression des tests et le libre exercice des cultes, ne serait-il pas facile d'amener la plupart des membres du parlement non encore dissous, mais seulement prorogé depuis son refus de reconnaître au roi le pouvoir dispensatif, à envisager autrement qu'ils ne l'avaient fait la question de l'abolition des tests? et si ceux-là se refusaient à entendre la voix d'une nouvelle opinion publique, ne viendrait-on pas facilement à bout, en introduisant, au moyen des nouvelles chartes, des catholiques et des non-conformistes dans les corporations, d'obtenir une chambre des communes composée de partisans du

libre exercice des cultes? Les catholiques exaltés regardaient tout cela comme exécutable; ils ne tenaient pas compte des transformations qu'avaient subies les élémens dont ils prétendaient se servir; ils se voyaient déjà maîtres d'un parlement suivant leurs vues, et se proposaient de lui faire voter l'exclusion du prince d'Orange comme ennemi du libre exercice des cultes, moyennant quoi la succession tomberait sur la seconde fille du roi qui se convertirait à la religion catholique, ou sur le jeune duc de Fitz-James, fils naturel du roi, ou bien sur la tête d'un héritier *que le Ciel saurait bien susciter,* suivant l'espoir déjà montré par les plus hardis. 1686 à 1687.

Dans ce système, les exaltés entreprirent à la fois la conversion de la princesse de Danemarck, dont l'ambition donnait quelque fondement aux espérances placées sur elle, la réconciliation des catholiques et des non-conformistes protestans, la réforme des corporations et de l'administration dans ce nouveau sens, enfin la démonstration publique et particulière des avantages qui résulteraient du libre exercice des cultes. Ce fut un étrange spectacle que celui de cette cour, naguère éprise des sanguinaires exploits de Jeffryes, prêchant tout-à-coup le dogme philosophique de la tolérance religieuse, et déclarant la guerre à l'église anglicane comme à l'éternelle ennemie de cette tolérance. On tira des archives les procédures qui rappelaient les odieuses persécutions anglicanes sous le ministère de Clarendon et dans la dernière réaction. On s'efforça de prouver aux non-

1686 à 1687. conformistes protestans que les catholiques étaient leurs alliés naturels, et les anglicans leurs ennemis communs. Les non-conformistes ne faisaient plus maintenant qu'un seul corps; de longs malheurs communs avaient réconcilié, mais aussi beaucoup réduit en nombre, ce qui restait des anciennes sectes révolutionnaires, des presbytériens, des quakers, des anabaptistes, des indépendans. On fit des ouvertures aux principaux de ces différentes sectes pour savoir s'il leur conviendrait d'appuyer dans les corporations ou au parlement une loi qui mettrait fin à toutes les querelles religieuses en abolissant les lois pénales pour cause de dissidence, en supprimant les tests qui fermaient la carrière des emplois aux non-conformistes; cette loi serait perpétuelle, irrévocable, et publiée avec toutes les solennités qui avaient accompagné jadis la promulgation de la grande charte.

Quelques non-conformistes se laissèrent convaincre, entre autres Penn le quaker qui devint le plus fervent comme le plus sincère apôtre de la nouvelle doctrine. Plusieurs, séduits, moins par la proposition en elle-même, que par l'idée de se servir à leur tour de la royauté contre les épiscopaux leurs ennemis, se mirent aussi à déclamer contre les tests. Le roi, dans toutes ses excursions autour des résidences royales et dans les séjours qu'il faisait à Londres, mandait les gens riches et les membres du parlement, et les chambrait un à un pour obtenir leur consentement à la suppression des tests. La tolérance était devenue l'objet favori de ses conversations; il y re-

venait à tout propos, blâmait hautement la révocation de l'édit de Nantes, et se montrait empressé à accueillir les réfugiés français. Les courtisans et les prédicateurs papistes n'avaient plus d'autre thème, et s'enthousiasmaient dans la peinture des grands biens qui résulteraient d'une tolérance universelle. Ils parlaient avec une telle apparence de conviction, ou plutôt il y avait à dire sur cette généreuse et large pensée de si tristes et si frappantes vérités, dans un pays où depuis deux siècles on égorgeait pour établir l'uniformité religieuse, que d'abord on ne pouvait s'empêcher de prêter attention à leurs discours. Nulle part les sectes n'avaient été plus nombreuses, plus antipathiques, plus enracinées; et toutefois leurs intérêts s'étaient déjà croisés, assortis, combinés de manières si diverses, que la nouvelle combinaison, franchement proposée par d'autres hommes que Jacques et les catholiques exaltés, n'eût peut-être pas été impossible. Mais comment croire à la tolérance d'un roi que le surnom de bourreau des caméroniens et des cargilites poursuivait encore, et aux bonnes intentions de ces jésuites contre lesquels tant de sinistres accusations vivaient dans les esprits? Les nonconformistes protestans délibérèrent plusieurs fois dans leurs assemblées sur les propositions de la cour, et toujours hésitèrent à les accepter en corps. Les membres du parlement chambrés par le roi ne firent que des réponses évasives. Au bout de quelques mois les catholiques exaltés reconnurent qu'ils n'obtiendraient rien du parlement, et poussèrent Jacques à

1686 à 1687.

1686 à 1687. prendre l'initiative sur la grande question de l'abolition des tests. Il se persuada lui-même, comme il le dit dans ses mémoires, qu'en vertu de l'absolu pouvoir que lui avaient reconnu les juges du banc du roi dans l'affaire de sir Hales il pouvait supprimer par ordonnance toutes les lois pénales contre les non-conformistes, et ces ordonnances une fois promulguées, et ayant produit les bons effets qu'il en attendait, il espérait que le parlement les confirmerait sans difficulté. La chose agitée entre lui, Sunderland et le père Piter, il fut convenu que l'ordonnance serait d'abord publiée en Écosse.

Afin de disposer les esprits à la bien recevoir, la cour fit répandre en Écosse et en Angleterre des écrits destinés à propager la doctrine de la tolérance. On disait aux non-conformistes que l'opinion particulière du roi avait toujours été que l'exercice libre des cultes était un droit naturel; que, sous le dernier règne, il avait été forcé quelquefois de consentir aux persécutions demandées par les chefs de l'Église qui prétendait être exclusive en Angleterre, mais qu'il voulait maintenant satisfaire le vœu de sa conscience et mériter la gratitude de ceux de ses sujets qui avaient eu à souffrir, comme lui, pour refus de prêter les tests anglicans. Les ministres presbytériens étaient engagés sous main à reformer leurs assemblées; on leur recommandait seulement de se montrer prudens, de ne point oublier que c'était du roi qu'ils tenaient une si grande faveur; on espérait que leurs prédications respireraient ces sentimens d'amour que le roi

voulait mériter, s'exposant à tout pour rendre leur sort plus heureux. Les assemblées presbytériennes reparaissaient à ces invitations, et, au grand étonnement des anglicans, l'autorité n'inquiétait plus ceux qui s'y rendaient. 1686 à 1687.

Bien que décidé à exclure de la succession le prince d'Orange, le gouvernement ne crut pas devoir autoriser définitivement les catholiques et les non-conformistes protestans à l'exercice public de leur culte, sans faire auprès du prince des démarches qui lui donnassent à croire qu'on le considérait toujours comme l'époux de l'héritière présomptive, et qu'on sentait le besoin de son approbation pour des choses dont le maintien dépendrait de lui par la suite. Penn le quaker, qui avait donné avec pleine confiance dans les prétendus plans de liberté religieuse, s'était rendu en Hollande pour y faire des prosélytes parmi les Anglais réfugiés, et amener, s'il se pouvait, le prince et la princesse d'Orange à des vues dont le secret ne lui était pas confié. Penn avait beaucoup parlé; on s'était défié de lui. Cependant le prince avait conclu de ses discours que Jacques était encore dans de bonnes dispositions à son égard, et avait exprimé le désir qu'on envoyât à La Haye un personnage avec lequel il pût s'entendre sur l'affaire des tests. Il devait, de son côté, déterminer les états à envoyer extraordinairement en Angleterre un homme qui jouirait de toute sa confiance.

Jacques entra avec empressement dans cette négociation; mais il montra, par le choix de son envoyé,

1686 à 1687. qu'il ne se proposait autre chose que de tromper son gendre. L'homme qu'il chargea d'aller rassurer le prince et sa fille était un Irlandais, intrigant obscur, ancien espion du gouvernement espagnol, qui lui avait donné le titre de marquis d'Albeville. Les jésuites n'avaient pas d'agent plus corrompu, plus vénal, ni plus décrié; mais ils prisaient en lui une sorte d'astuce qui le rendait propre à une mission toute d'impudence. Les États, sur le bruit d'une alliance prochaine entre la France et l'Angleterre contre la Hollande, envoyèrent près de Jacques, à la prière du prince d'Orange, le ministre Dykvelt, un de leurs hommes d'état le plus habiles. Ses instructions portaient sur des objets de politique générale; mais il était en particulier chargé des intérêts du prince, qui déjà étaient ceux de l'église anglicane et de l'aristocratie protestante. Du côté des catholiques exaltés, la négociation n'était pas sérieuse. Ainsi, tandis que Dykvelt déclarait l'opposition respectueuse du prince et de la princesse d'Orange à la suspension des tests, et demandait des explications sur les bruits courans relativement à la succession, d'Albeville élevait à La Haye des récriminations. Il se plaignait de la protection accordée par les états à l'indocilité des anglicans; de l'asile qu'ils donnaient à des hommes dont le roi son maître avait tout lieu de suspecter les intentions; enfin, de la sévérité montrée contre quelques officiers des régimens anglais au service des États. Il demandait qu'on lui rendît ces officiers, alors détenus, et dont le roi connaissait le dévouement à sa personne; qu'on lui livrât

le docteur Burnet, l'un des réfugiés dont le roi avait le plus à se plaindre; enfin, sur la question des tests, ce qui concernait particulièrement le prince et la princesse d'Orange, il redisait, mais avec une absence de conviction trop évidente, ce que Penn le quaker avait dit en faveur du système de tolérance adopté par le roi. 1686 à 1687.

A l'égard des officiers anglais, les États refusèrent satisfaction. Le prince et la princesse combattirent les argumens de d'Albeville sur la religion, soutenus en ceci par le docteur Burnet, celui-là même dont Jacques réclamait l'extradition. Burnet, auteur de l'histoire de *la Réformation*, et des précieux mémoires connus sous le nom d'*Histoire de mon temps*, était l'un des esprits les plus distingués de ce siècle. Philosophe animé d'une foi vive, partisan judicieux de cette tolérance pratique qu'il ne voulait pas voir érigée en principe par les catholiques au profit de leur seule religion, il avait été tour à tour aimé, consulté, persécuté par Jacques et par Charles II. Sans compromettre son caractère et faire suspecter sa loyauté, il avait été plusieurs fois en même temps dépositaire des secrets de la cour et de ceux de l'opposition. Il avait désapprouvé la conjuration protestante, et défendu ceux de ses amis qui avaient joué leur tête dans cette déplorable affaire. Ayant assisté Russel à ses derniers momens, il avait écrit sur ce grand et vertueux homme de délicieuses pages, qui, longtemps après l'exécution de Russel, avaient fait verser des larmes à ses ennemis mêmes. Enfin, la dernière

1686 à 1687. année du règne de Charles II, il avait prêché dans une église un sermon que la cour avait traité de factieux. Depuis lors il avait quitté l'Angleterre; il avait visité la France pendant les horribles dragonades, l'Italie et Rome pendant un pontificat peu glorieux pour l'église de Rome. Partout les théologiens et les hommes d'état avaient recherché dans sa conversation les lumières et le suffrage d'un esprit supérieur; Louis XIV même lui avait fait quelques avances. Tout ce qu'il avait vu en Europe avait fortifié son attachement pour la constitution de son pays et pour le protestantisme anglican, et, croyant que leur salut ne pourrait venir que du prince d'Orange, il était venu enfin se fixer en Hollande. Il jouissait auprès du prince d'un grand crédit; il était consulté par lui sur les affaires d'Angleterre, et conseillait la plupart des réponses qui mettaient en défaut les capticuses sollicitations et les manœuvres de d'Albeville. Personne ne travaillait avec plus de succès que lui à éclairer les non-conformistes sur le véritable but des caresses dont ils étaient devenus l'objet. Ses écrits, imprimés en Hollande, et presque toujours sous un titre piquant, étaient fort recherchés en Angleterre, où ils circulaient clandestinement. Les catholiques avaient un si grand intérêt à s'emparer de la personne du docteur, qu'après le refus fait par les États de le livrer, il dut se tenir sur ses gardes: de toutes parts, on l'avertissait qu'il courait risque d'être enlevé par les agens de d'Albeville.

Parmi les réfugiés il y avait aussi un légiste écos-

sais nommé Steward, homme d'un talent fort remarquable, et très-considéré pour la conduite qu'il avait tenue depuis la restauration. Plutôt que d'abjurer le covenant, il avait abandonné sa profession et son pays; on l'avait toujours regardé comme l'agent principal des mouvemens révolutionnaires partis de l'extérieur. Les jésuites parvinrent à le gagner à leur système de tolérance. Il revint en Angleterre, fut accueilli à la cour avec une faveur égale à celle dont jouissait Penn le quaker, et, comme Penn, se dévoua par conviction, peut-être par inimitié contre les anglicans, à ce grand œuvre du rapprochement des sectes dissidentes. On travaillait alors à faire entrer dans les corporations et dans les magistratures populaires des catholiques et des non-conformistes. Le roi pensait que cette habitude de vivre ensemble établirait entr'eux de solides liens. Il est vrai que la part des catholiques dans l'admission aux emplois était beaucoup plus forte que celle de leurs nouveaux alliés. Cependant, par le crédit de Penn et de Steward dans les renouvellemens de magistratures qui eurent lieu à la fin de l'année 1686, un quaker fut fait lord-maire de Londres; plusieurs presbytériens, signalés comme ennemis du gouvernement sous le dernier règne, furent élevés aux fonctions de juges de paix et d'aldermen. Enfin, au mois de février 1687, l'ordonnance 1687.
qui devait légaliser ces nominations et suspendre les lois pénales fut publiée en Écosse.

La teneur de cette première ordonnance prouvait que les catholiques exaltés, tout en appelant à leur

1687 à 1688. secours les presbytériens d'Écosse, craignaient de trop encourager leur esprit révolutionnaire, et de se priver pour l'avenir des moyens de répression fournis à leur égard par les tests anglicans. L'ordonnance distinguait entre les presbytériens modérés et les presbytériens rigides; elle autorisait les premiers aux paisibles réunions dans l'intérieur des maisons, mais continuait pour les seconds l'expresse défense des conventicules en plein air; elle s'étendait avec amour sur ce qui intéressait les papistes, sujets fidèles, disait-elle, et trop long-temps victimes de leur dévouement à la cause royale, trop long-temps exclus, sous d'odieux prétextes, de fonctions que leur constante loyauté les rendait si dignes d'exercer. Le roi, en vertu *de son absolu pouvoir, de sa souveraine autorité et prérogative royale, à laquelle tous ses sujets étaient tenus d'obéir*, voulait qu'à l'avenir ils fussent reconnus aptes à posséder toutes sortes d'emplois, et qu'on ne pût exiger d'eux et des autres dissidens, comme les presbytériens modérés et les quakers, d'autre serment que celui d'être fidèles à l'absolu pouvoir en vertu duquel l'ordonnance elle-même était promulguée.

Un mois après, une déclaration analogue fut publiée en Angleterre; elle était appropriée à l'état des sectes dissidentes dans ce royaume, et ne montrait point aux non-conformistes protestans les défiances qui repoussaient une partie de ceux d'Écosse, moins capables, à la vérité, d'user avec modération de la liberté religieuse. Elle ménageait le parlement, exprimant l'espoir qu'il consentirait à une mesure sur la-

quelle le roi croyait devoir prendre l'initiative. Elle 1687 à 1688.
ne donnait point l'absolue volonté du roi pour unique raison de l'abolition des tests; mais elle démontrait, comme cela était facile, qu'après tant d'efforts depuis deux siècles pour établir dans le royaume une parfaite uniformité religieuse, on ne pouvait plus réconcilier les consciences qu'en cessant de les forcer. Tous les sermens d'allégeance, de suprématie, et les divers tests, étaient donc supprimés jusqu'à la prochaine convocation du parlement. Le roi garantissait au clergé anglican la pleine et entière possession de ses droits; il ne lui ôtait que celui de persécuter les non-conformistes.

Assurément les deux déclarations s'adressaient à des intérêts puissans. Les hommes habiles qui avaient conçu la pensée de les soulever contre la suprématie long-temps odieuse de l'église anglicane, attaquaient celle-ci d'une manière redoutable; mais autre chose était de faire haïr les tests par une grande partie de la nation, autre chose de faire aimer le pouvoir absolu, en vertu duquel ils étaient supprimés : les catholiques pouvaient consentir à l'établissement de ce pouvoir qui n'avait rien de menaçant pour eux; les non-conformistes protestans, acceptant avec reconnaissance la liberté religieuse qu'on leur accordait, ne se séparaient point toutefois des anglicans dans les réclamations élevées par ceux-ci contre le principe d'une volonté royale mise au-dessus des lois. Sur le premier point, les non-conformistes envoyèrent des adresses de remercicment qui réjouirent la cour,

1687 à 1688. mais ils se turent sur le second; et bientôt il fut aisé de reconnaître qu'à quelques exceptions près ils ouvraient bien plutôt l'oreille aux attaques des anglicans contre le pouvoir absolu qu'aux déclamations des catholiques contre la rigueur des tests. On leur représentait avec grand succès que ces belles idées de tolérance n'étaient pas nouvelles; que, sous le dernier règne, les papistes les avaient déjà prêchées pour se faire admettre; qu'en désespoir de cause ils y revenaient après une multitude d'horribles complots; que le roi lui-même, dans le temps de son alliance avec l'église anglicane, avait été le plus ardent persécuteur des non-conformistes, qu'il accueillait avec affectation les protestans venus de France, mais que ce n'était pas ainsi qu'il recevait les protestans obligés par la tyrannie de lord Tyrconnel à quitter l'Irlande. En effet, depuis qu'il était vice-roi et commandant de l'armée, lord Tyrconnel poussait, avec toute l'énergie de son caractère, la partie du plan des catholiques exaltés qui consistait à faire de l'Irlande une place d'armes. Il avait enlevé aux villes et aux corporations leurs chartes; il renvoyait tous les protestans employés dans le gouvernement de l'île sous le duc d'Ormond et le comte de Clarendon. Comme il augmentait la force de son armée suivant la hardiesse croissante de ses entreprises, les riches protestans n'avaient plus d'autre ressource que celle de s'expatrier. Les uns passaient en Angleterre, les autres allaient jusqu'en Hollande, où la politique du prince d'Orange les accueillait.

Comme c'est presque toujours l'emportement qui trahit les vues des partis, et l'impatience de jouir des résultats qui tue les moyens d'y parvenir, les exaltés d'Angleterre, tout en prêchant la liberté des cultes, faisaient déjà voir l'intention de rendre leur religion dominante. Pour dresser la génération naissante, il fallait qu'ils s'emparassent de l'éducation : non contens d'avoir fondé des collèges où la jeunesse catholique pouvait être élevée à l'abri des séductions des protestans, ils voulurent envahir les universités protestantes elles-mêmes. Dans une première attaque sur celle de Cambridge, ils furent repoussés; mais, à la suite d'un très-long combat, ils pénétrèrent dans celle d'Oxford, naguère si imprudemment déclarée contre le principe de la résistance. La place de régent du célèbre collège de la Madeleine à Oxford étant venue à vaquer, le roi ordonna aux membres du collège d'élire un certain Farmer, nouveau converti, un de ces intrigans qui, sous tous les régimes, briguent les emplois par les opinions. Les membres du collège répondirent en faisant mettre sous les yeux du roi la liste des vices et méfaits reprochés à son candidat. Jacques indiqua un personnage moins décrié; les membres du collège le repoussèrent encore, bravant toutes les menaces de Jacques. 1687 à 1688.

Cette affaire causait déjà une très-grande rumeur, lorsque plusieurs lettres des jésuites de Liège à ceux de Fribourg furent interceptées en Hollande et dépêchées en Angleterre par les réfugiés. Ces lettres parlaient avec ravissement de l'état prospère de la re-

1687 à 1688. ligion, et de ce que la société faisait pour enlever l'éducation aux hérétiques. « Nous gagnons peu à « peu du terrain en Angleterre, disaient les pères « liégeois; nous enseignons les humanités à Lin- « coln, à Norwich et à York, et nous avons à Wor- « cester une chapelle publique qui est protégée par « une garde de soldats. De plus, nous devons acheter « quelques maisons dans Wiggan, ville de la province « de Lancastre. Nos intérêts s'avancent puissamment; « ce sont des pères de notre société qui prêchent de- « vant la famille royale et dans les principales églises, « où ils attirent un prodigieux concours de fidèles. « On a déjà acheté diverses maisons à la Savoie pour « 18,000 florins, afin d'y faire un collège. » Les mêmes lettres, parlant de Jacques II, contenaient sur sa bigoterie des particularités qui achevaient de tuer par le ridicule un système déjà détesté comme odieux. Elles disaient que le roi venait d'être admis à participer aux mérites de la société de Jésus, et témoignait une grande joie de s'y voir affilié, qu'il déclarait que les intérêts de l'ordre étaient les siens; qu'il mourrait martyr plutôt que de ne pas achever de son vivant la conversion de ses royaumes; qu'une fois un d'eux s'étant agenouillé devant lui, il l'avait relevé en lui disant que ce serait plutôt au prêtre à recevoir du roi un hommage semblable. L'authenticité des lettres était prouvée par les renseignemens qu'elles donnaient sur des entreprises encore tenues secrètes au moment où elles avaient été écrites. Elles annonçaient la future élévation du père Piter à la dignité de cardi-

nal, et sa prochaine entrée au conseil privé; le remplacement du père capucin Mansuel dans le poste de confesseur du roi par le père Warner, recteur des jésuites de Saint-Omer, petite révolution qui n'était pas sans importance pour la suite des projets des catholiques exaltés. Les lettres citaient enfin un mot du roi qui faisait allusion à ces projets. Il avait répondu à une personne qui gémissait devant lui de ce que son héritier présomptif était un hérétique : « Dieu saura m'en donner un autre. » 1687 à 1688.

Il n'y avait plus en effet que ce présent du ciel qui pût préserver la nouvelle église catholique du règne de Guillaume. Le parlement, malgré tous les efforts qu'on avait faits dans l'intervalle de quatre prorogations successives pour le détacher de l'église anglicane, n'arrivait point à ce système de tolérance pour lequel on avait d'abord espéré qu'il se passionnerait. On hésitait à le dissoudre, car c'était le parlement royaliste obtenu au prix de tant de fraudes dans la première année de ce règne. De nouvelles élections paraissaient devoir, en dépit de la réforme des corporations, fournir des gens encore moins bien disposés. Gagner du temps et continuer à travailler les esprits comme on avait fait depuis la rupture avec l'église anglicane, devenait périlleux, car l'ambassadeur Dykvelt, après d'inutiles remontrances dans l'affaire des tests, dans celle des universités de Cambridge et d'Oxford, et au sujet de la publication des deux ordonnances, commençait à menacer de l'opinion publique, de la résistance de tous les Anglais, si l'on ne

1687 à 1688. s'arrêtait, et faisait sentir que cette résistance pourrait trouver au dehors un appui élevé. Les catholiques jugeaient mieux encore des intentions du prince d'Orange par les leurs que par les paroles et la conduite de son ambassadeur. Il fallait le prévenir, pour n'être pas surpris par lui. Ils renvoyèrent Dykvelt, et se réjouirent de son départ comme d'un commencement de succès. Louis XIV, qu'on est toujours porté à considérer comme mieux informé que Barillon des intentions des catholiques exaltés, écrivait à cet ambassadeur de ne rien faire pour empêcher la rupture entre le roi et son gendre, *parce qu'au lieu d'avoir aucune suite fâcheuse, elle faciliterait l'exécution des desseins de sa majesté britannique.*

Pour aider Jacques dans ces nouveaux desseins, les catholiques lui avaient fait agréer comme directeur le jésuite Warner, fort habile sur les cas de conscience, homme énergique d'ailleurs, enfin l'ami particulier du père Piter. Jacques ne fit plus rien qu'à l'instigation de l'un et de l'autre, et bientôt on s'en aperçut. Le père Piter fut fait membre du conseil d'état. Le parlement fut dissous; on continua cependant à travailler au rapprochement des non-conformistes et des catholiques, et à préparer, par leur concours, les élections d'un futur parlement. Le nonce d'Adda fut reçu publiquement à Windsor : son cortège, composé de prêtres romains et de religieux étrangers, traversa fastueusement les rues de Londres. On distribua des commissions d'officiers pour des troupes de nouvelle levée; on fit dans quelques places

fortes de grands travaux, et des armemens dans tous les ports. A ces préparatifs, faits avec activité et intelligence, se joignirent quelques maladroites vanteries; et l'ensemble des faits et des discours montra, dans le parti catholique, un redoublement d'ardeur, probablement dû à quelque détermination audacieuse. Alors en effet, comme on l'apprit par l'événement, car les délibérations furent enveloppées du même secret qui avait couvert la conjuration des poudres et l'assassinat du juge Godefrey, les catholiques exaltés étaient déterminés à opposer au prince d'Orange non plus un acte de parlement, mais un prince de Galles. C'était sans doute en connaissance de cette résolution extrême que le marquis d'Albeville osait dire en Hollande aux officiers du prince : « Cette église anglicane dont vous parlez tant ne sera plus avant deux ans qu'un corps sans vie. » 1687 à 1688.

Comme si l'espoir d'obtenir pour la reine, par la prière et par les secours de la médecine, un retour de fécondité fût tout à coup venu aux catholiques exaltés, on entendit parler, dans le mois d'août, de présens envoyés à Notre-Dame de Lorette, pour l'heureux succès d'un voyage que la reine allait incessamment faire aux eaux de Bath. Le roi devait lui-même la conduire. On faisait, sur la vertu de ces eaux, les contes les plus extraordinaires; leur immanquable effet serait, disait-on, de régulariser, chez la reine, les accidens naturels à son sexe. Le roi et la reine devaient en chemin faire leurs dévotions à la chapelle de Sainte-Hunifrède, très-célèbre

1687 à 1688. dans le pays de Galles par des guérisons du genre de celle qu'allait solliciter la reine; et le pélerinage et les eaux faisaient compter déjà sur une prochaine grossesse. Le roi partit le 1er septembre, et se rendit d'abord à Portsmouth. Depuis peu il faisait faire de grands travaux de fortification dans cette ville, non du côté de la mer, malgré l'importance du port, mais du côté de la terre, ce qui indiquait assez une préoccupation déjà maîtresse de son esprit, savoir, qu'il aurait un jour à se défendre contre ses sujets.

De Portsmouth jusqu'à Sainte-Hunifrède, le roi voyagea lentement; il traversait le pays qui avait servi de théâtre à l'insurrection du duc de Monmouth, et à la campagne de Jeffryes, où par conséquent les ennemis religieux et politiques de la faction régnante avaient le plus souffert de la tyrannie. Les autorités s'étaient efforcées de lui préparer partout une réception brillante. Les harangues et les complimens officiels roulèrent, comme c'est l'usage, sur l'allégresse publique, le dévouement des sujets et les bienfaits de l'administration. Si quelque chose fut plus étonnant que l'impudeur avec laquelle ces flatteries furent données pour l'expression des sentimens publics, ce fut la confiante satisfaction avec laquelle Jacques les accueillit. Dans la plupart de ses réponses, il traitait de l'abolition des tests, et toujours sous le point de vue de la tolérance. Il pratiquait ce nouveau principe en se montrant bien disposé pour tout le monde; il adressait des paroles bienveillantes à ses amis comme à ses ennemis, à ceux même qui lui étaient désignés

comme ayant pris parti pour le duc de Monmouth. 1687 à 1688.
La noblesse et la riche bourgeoisie se montraient généralement réservées : il était évident pour elles que par cette conduite, si peu en rapport avec ses habitudes orgueilleuses, le roi ne se proposait que de quêter des voix pour un prochain parlement. Dans le bas peuple et chez les sectaires zélés, des instincts et des intérêts différens de ceux qui animaient les défiances des nobles et des riches ouvraient les cœurs aux promesses de liberté religieuse qu'un roi venait faire en personne, et Jacques, déclamant contre les tyrannies de l'église anglicane, était parfois applaudi. Des députations obscures vinrent lui déclarer leur adhésion à la suppression des tests, et furent accueillies avec distinction. La cour se montra fière de l'adresse des cuisiniers d'une petite ville, qui disait qu'on ne pouvait pas plus forcer les consciences en religion que les *goûts* en cuisine. Les cuisiniers avaient raison, et la sympathie grossière des gens pauvres pour les nouveaux principes de la cour était touchante; mais la population riche, et en qui résidaient les grands intérêts nationaux, fit prévaloir ses trop justes défiances, et regarda comme tombé dans le dernier degré d'avilissement un pouvoir qui cherchait des alliés dans cette classe où les millénaires et les niveleurs avaient jadis recruté leurs disciples.

A Chester, lord Tyrconnel vint prendre les ordres du roi au sujet de l'Irlande : c'était pour ce pays un tout autre système que pour l'Angleterre. Les affaires des catholiques y étaient si avancées, qu'il était main-

1687 à 1688. tenant question de détruire ce qu'on appelait l'établissement de Cromwell, c'est-à-dire la propriété, fondée sur la grande colonisation protestante qui avait pacifié le pays en 1652, et l'avait tenu en bride pendant tout le règne de Charles II. Le roi croyait que cinq années au moins étaient nécessaires pour achever cette révolution. Lord Tyrconnel voulait qu'avant un an elle fût accomplie; que l'Irlande, complètement séparée de l'Angleterre par la religion, fût mise sous la protection du roi de France, pour qu'elle offrît, à tout événement, aux catholiques d'Angleterre un asile entièrement purgé de la présence des protestans : ses plans furent approuvés.

En passant par Oxford, le roi reçut l'hommage des divers collèges de l'université. Les membres du collège de la Madeleine, constitués déjà depuis près d'un an en état de résistance ouverte, se présentèrent comme les autres. Le roi s'emporta contre eux, leur dit qu'il comptait sur sa présence pour en finir, et qu'ils eussent à procéder immédiatement à l'élection du sujet qu'il leur avait désigné. Une nouvelle mise aux voix eut le même résultat que toutes celles qui avaient précédé. Jacques, continuant sa route sur Bath, livra à la cour des Délégués les membres du collège qui bientôt furent remplacés par des jésuites. Il était revenu le 16 octobre à Windsor avec la reine. On commença presque aussitôt à parler de l'heureux effet des bains sur la santé de celle-ci. Dès les premiers jours de novembre, les catholiques exaltés firent courir le bruit qu'elle était enceinte. A la fin de ce

mois, la nouvelle, plusieurs fois démentie, fut donnée pour certaine. L'impatience des catholiques, doublant les jours, faisait déjà remonter à trois mois, au milieu de décembre, l'époque de la conception supposée. Toutefois le 16 octobre fut, après maintes tergiversations, le jour adopté par la reine, et sur lequel se continuèrent long-temps les calculs officiels. Les nouvelles répandues par la cour sur l'état de la reine étaient de plus en plus favorables; des prières publiques se faisaient dans les églises catholiques et protestantes pour remercier le ciel. Cependant tout se passait mystérieusement autour de la reine, et faisait soupçonner une imposture, qu'une multitude d'écrits secrets s'efforçaient de démontrer. On réimprima une relation de la grossesse supposée autrefois par la reine catholique Marie pour exclure du trône Élizabeth, et par cette simple épigraphe, *idem iterum*, on sut ramener les esprits le moins prévenus sur la tentative toute semblable conseillée aux catholiques par le retour des mêmes dangers. Les indices sur cette nouvelle fraude ne manquaient pas. La reine, par nécessité ou par imprévoyance, les fournissait elle-même. Toutes les personnes employées auprès d'elle étaient papistes. On n'était plus admis à sa toilette comme par le passé. La princesse de Danemarck, et les dames protestantes de haut rang, dont le témoignage eût fait taire dans le public tous les soupçons, cherchaient inutilement, dans l'intérêt de la reine elle-même, et plus encore dans l'intérêt de l'enfant qu'elle prétendait porter, à obtenir certaines preuves,

1687 à 1688.

1687 à 1688. faciles à donner à des femmes. La reine paraissait mépriser les accusations, et continuait à s'entourer du secret le plus impénétrable.

Cependant, sur la foi de la grossesse, ou des mesures prises pour assurer le succès de la fraude, les plus grands efforts étaient faits par les catholiques exaltés pour que la convocation d'un parlement anti-anglican pût coïncider avec la naissance d'un prince de Galles. Ils espéraient que cet événement frapperait d'impuissance leurs ennemis, que la nation l'accepterait comme un gage d'avenir pour la famille régnante, aimant mieux passer pour dupe que d'être ruinée par une guerre civile, et que ce parti pris, elle ferait, contre l'église anglicane, ce qu'elle avait fait à la restauration et après la rupture d'Oxford contre les républicains. Les félicitations que Jacques avait reçues des autorités pendant son voyage lui avaient donné à croire qu'il les trouverait disposées à concourir au renversement légal de l'église anglicane. Il envoya aux gouverneurs des comtés, après avoir exigé d'eux par écrit un serment particulier d'obéissance, des instructions d'une nature si étrange, qu'il fallait refuser nettement de les suivre, ou feindre de ne les pas comprendre. Beaucoup prirent ce dernier parti. Il s'agissait de former, dans chaque comté, une commission de trois personnes nobles qui prissent l'engagement de se dévouer entièrement aux volontés du roi. Ces trois commissaires devaient être chargés de préparer les élections, en visitant tous ceux qui étaient connus pour avoir quelque crédit, et leur faisant

connaître ce que le roi désirait d'eux. Dans beaucoup de comtés, les gouverneurs demandèrent des explications, alléguèrent des difficultés, et, en gagnant du temps, parvinrent à se soustraire à la responsabilité de la mesure corruptrice qui leur était recommandée, d'autres exécutèrent les ordres de la cour, et firent faire les tournées électorales. Les commissaires choisis par eux allaient de ville en ville, disant aux habitans riches : Si vous êtes choisi pour être membre du parlement, voulez-vous consentir à faire abolir le test et les lois pénales?—Voulez-vous donner votre suffrage à telle personne, que Sa Majesté désignera? —Voulez-vous vivre en repos et en paix avec vos voisins, de quelque religion qu'ils soient, tant dans le royaume que dehors? 1687 à 1688.

Aux deux premières questions, la réponse fut presque partout un refus net. A la dernière, que son ambiguité ne permettait pas d'aussi bien saisir, on répondit d'une manière vague, mais dans des termes qui parurent avoir été concertés, « qu'on vivrait en « paix avec tout le monde autant que le permettraient « les intérêts de Sa Majesté et du gouvernement établi « par les lois. » On avait cru entendre que la cour parlait des catholiques d'Irlande et de ceux de France, ligués aujourd'hui d'une manière si évidente contre le protestantisme, et l'on voulait faire sentir qu'on n'aurait point scrupule de se défendre contre eux en formant une ligue protestante.

La cour, se voyant battue dans l'appel fait en détail à l'opinion publique, ajourna encore la convoca-

tion d'un parlement. Il était évident pour elle, après un tel essai de son influence, que les non-conformistes ne seraient élus qu'en petit nombre. Ceux-ci, d'ailleurs fort empressés à jouir de la liberté qu'on leur avait accordée, ne se montraient nullement persuadés que cette liberté dût trouver sa sauve-garde dans la supposition ou la naissance véritable d'un
1688. successeur papiste. On revint donc au moyen déjà employé l'année dernière. Au commencement de mai, une seconde proclamation pour la liberté de conscience fut publiée. Dans un préambule, le roi se disait encouragé à renouveler sa première ordonnance par le grand nombre d'adresses de remerciement et d'assurances verbales qu'il avait recueillis pendant son voyage. Les heureux effets de cette ordonnance avaient déjà été suffisamment appréciés, suivant lui, par tous les hommes sages; on avait joui de la paix la plus profonde. Si quelques changemens, ajoutait-il, avaient été faits dans les employés civils et militaires, c'est que le bien du service avait exigé qu'on renvoyât les hommes opiniâtrement attachés au maintien des tests, l'abolition de ces sortes d'engagemens ayant été reconnue nécessaire au repos et à la prospérité du pays. Le roi terminait par l'assurance formelle qu'un parlement serait convoqué au plus tard dans le mois de novembre.

L'année dernière, les catholiques s'étaient bornés à répandre, par la presse officielle, l'ordonnance qui abolissait les tests. Ils voulurent cette fois une publicité plus offensante pour leurs ennemis, et obtinrent

du conseil un ordre qui prescrivait aux évêques an- 1688.
glicans de faire lire l'ordonnance deux fois dans toutes les églises de leurs diocèses. La première lecture devait avoir lieu le 20 de mai dans les églises de la cité et dans toutes celles à la distance de dix milles. C'était ainsi que la fameuse proclamation d'Oxford avait été portée à la connaissance de tous les Anglais en 1681. On se souvenait avec quel empressement les évêques avaient rendu ce service à la cour, avec quel zèle ensuite ils avaient soutenu et fait prêcher la doctrine de l'obéissance passive. Les catholiques croyaient qu'en vertu de cette doctrine les évêques se trouveraient dans l'obligation de servir ici contre eux-mêmes, et suivant le mot énergique du père Piter qu'ils seraient forcés de *manger leurs propres ordures*. Mais il n'en fut pas ainsi, parce que les partis ne se croient jamais liés par les obligations qu'ils imposent aux autres. Les anglicans, naguère absolutistes contre les presbytériens, étaient redevenus indépendans vis-à-vis des catholiques. Les évêques, avant le jour fixé pour la première lecture de l'ordonnance, s'assemblèrent à Londres chez l'archevêque de Cantorbéry. La série de raisonnemens par laquelle ils repassèrent de leurs principes de soumission aveugle à la doctrine des résistances était un de ces jeux d'esprit au moyen desquels on veut, tout en se contredisant, prouver qu'on n'a pas cessé d'être conséquent. « Il est, dirent-ils, illégal de dispenser des lois dans « des *circonstances contraires au but de ces mêmes* « *lois*. — Le roi n'a pas le pouvoir de faire un acte

1688. « illégal. — D'autre part, il est considéré par les lois « comme ne pouvant mal faire. — Donc la déclaration « actuelle sur la liberté de conscience ne peut être « regardée comme émanée du roi, puisqu'elle est il- « légale. — Conséquemment, et sans manquer à l'o- « béissance, les évêques peuvent ne point obéir à « l'ordre de publier la déclaration. »

Sur ces bases, une requête au roi fut rédigée et signée par les évêques de Saint-Asaph, d'Ely, de Chester, de Bath et Wells, de Bristol et de Péterborough, et par l'archevêque de Cantorbéry. Ils la présentèrent la veille du jour où la première lecture devait être faite dans les églises de Londres. Ils s'efforçaient de démontrer que ce n'était pas par esprit d'insubordination qu'ils venaient témoigner de leur répugnance à lire la déclaration; que ce n'était pas non plus par haine pour les non-conformistes, car le temps leur paraissait venu d'user, envers ces derniers, de tempéramens convenables; mais le parlement seul pouvait réformer les lois qui les concernaient, et ce qui les obligeait à supplier Sa Majesté de ne pas insister sur la lecture de sa déclaration, c'est que cette déclaration était fondée sur un *pouvoir de dispenser* que le parlement avait toujours considéré comme illégal : or l'église ne pouvait consentir à donner une publicité solennelle à ce que le parlement n'approuvait point. La forme de la requête était respectueuse, les expressions de dévouement et de loyauté y étaient prodiguées; cependant le refus d'obéissance était positif. La protestation contre le pouvoir absolu, bien

que fondée sur une distinction subtile, était, dans la 1688.
situation des choses, un acte de haute importance publique; à défaut de parlement, c'était l'église qui servait d'organe à l'opinion. Dans l'affaire du docteur Sharp, un premier exemple de résistance avait été donné par l'évêque de Londres; son procès avait intéressé la nation entière; mais ici la résistance était collective; elle n'avait rien d'alarmant pour les non-conformistes, la requête prenant aussi leur situation à cœur, les détachait en partie de la cour. Une affaire générale entre toutes les forces de la contre-révolution et l'esprit public dans tous ses modes de manifestation possibles devait donc suivre la protestation des évêques, si la cour entreprenait de les forcer d'obéir.

Jacques hésita entre les deux partis qui lui furent présentés, ou bien retirer la déclaration, ou punir la requête des évêques. Il se rangea enfin de l'avis du chancelier Jeffryes, homme de ressource quand il fallait trouver, pour la violence, des prétextes légaux. Jeffryes prétendit que la manière dont les évêques avaient dressé leur pétition était *tumultuaire*, et conséquemment susceptible d'être poursuivie par les lois; sur quoi les évêques furent sommés de comparaître devant le conseil. Cela n'intimida pas les membres du clergé inférieur : dans la plupart des églises, ils s'abstinrent de lire la déclaration; il y en eut un qui monta en chaire l'ordonnance à la main, et dit aux assistans qu'il se voyait forcé de la lire tout haut, mais qu'il ne savait pas de loi qui les obligeât à l'écouter; l'église fut aussitôt vide. Les fidèles prenaient

1688. d'eux-mêmes le parti de sortir dans le petit nombre de lieux où la cour était obéie. Quinze jours s'écoulèrent entre la séance du conseil où la mise en prévention des évêques avait été résolue, et celle où ils durent comparaître. La plus grande agitation régna dans Londres pendant tout ce temps. Les troupes employées pour maintenir l'ordre se montrèrent elles-mêmes mal disposées. Le roi reconnut trop tard qu'il avait pris, en persistant dans sa déclaration et faisant poursuivre ceux qui protestaient contre elle, une résolution dangereuse, surtout bien intempestive, car on était déjà dans le huitième mois de la prétendue grossesse de la reine, et ce n'était pas trop de toute l'adresse et de toutes les forces du parti catholique pour faire réussir cette fraude. La sécurité publique était la principale de toutes les conditions de succès; on venait de la troubler par une entreprise qui rendait toutes espèces d'accusations plus croyables.

D'après les bruits alors accrédités, et qu'on peut considérer aujourd'hui comme étant la vérité sur l'affaire de la succession, jusqu'au commencement d'avril on n'avait pu savoir, d'une manière certaine, si la grossesse de la reine était simulée, ou si réellement le pélerinage et les eaux de Bath lui avaient réussi au point de la disposer à redevenir mère après sept années de stérilité. Mais le 9 d'avril, la reine eut un accident dont les circonstances ne purent être entièrement cachées, et à la suite duquel la grossesse ne put définitivement passer que pour supposée; car si jusque-

là elle avait été réelle, l'accident n'était autre chose 1688
qu'une fausse couche, et si depuis le commencement elle avait été feinte, le même accident était de nature à rendre impossible la continuation de la fraude. La reine continua cependant à se montrer avec l'apparence d'une grossesse dont les progrès étaient imparfaitement imités sur sa taille par l'ampleur croissante de ses vêtemens, et l'art des personnes qui l'habillaient. Ce manège dura pendant les mois d'avril et de mai, sixième et septième mois, sans que de nouveaux accidens vinssent le trahir; mais l'incrédulité publique trouva dans le mystère qui présidait au lever et au coucher de la reine un argument de tous les jours, et qui prouvait plus à mesure qu'on approchait du terme. La malice avait eu quelque part à la vogue des premiers soupçons; mais les mêmes bruits, confirmés parce qu'on ne les démentait pas, excitaient maintenant l'indignation. On voyait déjà l'audace poussée jusqu'au bout, et bientôt un faux prince de Galles, un enfant qui détruirait la religion protestante, imposé à l'Angleterre.

La mise en accusation des évêques signataires de la requête, arrivant précisément dans le temps où la crainte que les papistes ne parvinssent à faire accepter leur prince de Galles s'emparait des esprits, enhardit prodigieusement cette crainte. La nation, qui s'était résignée au règne de Jacques comme à une sorte de tempête politique au-delà de laquelle elle apercevait un repos assuré, reparut pour défendre sa dernière espérance ce qu'elle s'était montrée au temps

1688. de la conspiration papiste. Avant le jour où les évêques devaient comparaître devant le conseil, une multitude de personnes de toute condition allèrent les visiter chez eux ; les avenues de leurs maisons étaient encombrées par la foule des gens qui attendaient le moment de se présenter. Lorsqu'ils allèrent au conseil, tous les travaux furent suspendus ; c'était l'affaire de chacun. L'immense population de Londres, sortie des maisons, se tint dans les rues voisines du palais, attendant la décision du conseil. On apprit, au bout de quelques heures, que les évêques allaient être conduits à la Tour par la Tamise. On se précipita vers les quais pour se trouver sur leur passage ; la fermentation était au comble ; les cris les plus menaçans étaient proférés : mais quand cette multitude exaspérée vit paraître les évêques, et que ceux-ci, étendant la main pour demander la paix, lui donnèrent la bénédiction, elle s'agenouilla, se recueillit, puis se dispersa consternée et silencieuse.

Pendant que la ville de Londres était ainsi agitée, c'est-à-dire dans les premiers jours de juin, la cour se préparait à faire accoucher la reine. D'après le calcul admis jusqu'ici, et qui faisait partir du 16 octobre la période nécessaire de neuf mois, la reine se trouvait alors dans le courant du huitième. Elle avait annoncé qu'elle quitterait Whitehall au milieu de juin pour aller passer à Windsor le mois qui la séparait encore de son terme. Mais cet avis n'avait été donné que pour mettre en défaut les personnes que leur rang appelait à assister à l'accouchement, et qui se pro-

mettaient de démasquer la fraude. On était sûr ainsi 1688.
qu'elles resteraient jusque vers le milieu du mois de juillet au fond de leurs châteaux, et pour plus de sûreté on disait tantôt que ce serait à Windsor qu'irait la reine, tantôt que ce serait à Richemond, ou dans quelque autre résidence royale. Dès le mois de mai, on avait fait ordonner à la princesse de Danemarck les eaux de Bath; on espérait que, trompée comme tout le monde, elle y resterait jusque vers le terme présumé de la reine. Quant à l'archevêque de Cantorbéry, autre témoin aussi intéressé à surveiller que difficile à tromper, il était à la Tour [1]. La reine était donc à peu près assurée d'accoucher quand elle voudrait, et en présence de témoins choisis, lorsque tout à coup la combinaison fut dérangée par la nouvelle du prochain retour de la princesse de Danemarck. Elle ne se trouvait pas bien des eaux de Bath, et se disposait à venir rejoindre la reine. On changea vite le premier plan : la reine déclara, en citant les dates des visites que le roi lui avait faites avant le voyage de Bath, qu'elle se croyait d'au moins vingt jours plus avancée qu'elle ne l'avait pensé jusque-là, qu'elle ne

1. On a cru devoir préférer cette explication de l'absence de la princesse de Danemarck et de l'archevêque de Cantorbery, à celle que fournissent les Mémoires de Jacques II. Suivant lui, la princesse serait allée à Bath tout exprès pour ne pas voir si la reine accouchait ou n'accouchait pas, et par là donner lieu méchamment aux soupçons qui devaient résulter de son absence. L'archevêque, par un motif semblable, se serait exposé à être mis à la Tour. C'est par des allégations de cette force que le disciple des jésuites Warner et Litter prétend renvoyer l'imposture à ses adversaires.

1688. pouvait aller à Windsor, et voulait se rendre aussitôt à Saint-James, où elle ferait ses couches. On lui représenta que rien n'était préparé dans ce palais pour la recevoir; elle répondit, comme si déjà les douleurs l'eussent avertie de sa prochaine délivrance, qu'elle voulait immédiatement partir. On disposa tout à la hâte à Saint-James, et le lendemain même de son arrivée, 10 juin, avant qu'on fût prévenu de son brusque déplacement, et à l'heure où les dames protestantes de la cour étaient à l'église, car c'était la fête de la Trinité, elle fit avertir le roi qu'elle était en travail. En comptant du 16 octobre, comme elle avait fait jusqu'ici, il y avait huit mois moins six jours qu'elle était enceinte.

Il n'y avait auprès d'elle que deux femmes de chambre, une sous-femme de chambre, et la sage-femme. La comtesse de Sunderland, épouse du premier ministre, et lady Bellasis, dame catholique, arrivèrent ensuite. Le roi vint enfin lui-même, amenant avec lui une vingtaine de grands personnages, membres de la chambre haute et du conseil privé. L'ambassadeur de Hollande n'avait pas été prévenu. Le roi et sa suite se tinrent rangés du côté de la chambre opposé au lit de la reine. Le lit était situé dans une alcove et caché aux regards par d'épais rideaux, fermés avec le plus grand soin. Les dames étaient dans l'alcove, qui communiquait avec d'autres appartemens par une porte de fond. La reine cria. Les femmes dirent qu'elle était délivrée; une d'elles sortit de l'alcove, portant un paquet dans lequel l'enfant était

censé enveloppé; mais on ne le vit ni ne l'entendit. 1688.
La comtesse de Sunderland fit au roi un signe convenu, sur quoi il annonça haut à ceux qui l'entouraient qu'un prince de Galles était né, mais sans montrer autre chose qu'une expression de joie évidemment troublée par beaucoup d'inquiétude. Les prétendus témoins de l'accouchement sortirent sans avoir rien vu, et la nouvelle fut aussitôt rendue publique. A la suite de cette scène, qu'elle avait jouée avec autant de présence d'esprit que d'énergie, la reine n'essaya pas de prouver qu'elle était réellement accouchée. La princesse de Danemarck revint trois jours après et ne fut pas admise au secret du lit, qui demeura toujours entre la comtesse de Sunderland, lady Bellasis et les femmes de chambre papistes. Le médecin Chamberlain, qui accouchait ordinairement la reine, ne fut appelé ni avant ni après l'opération. Il crut d'abord qu'on s'était servi d'un autre, mais, si cela était, on ne connut jamais le médecin de qui la reine avait dû recevoir les secours indispensables dans l'état d'une femme accouchée. Il n'y avait point ici négligence, mais choix entre deux inconvéniens, celui de se passer de quelques-unes des circonstances qui devaient constituer extérieurement la réalité, et celui de mettre trop de gens dans un secret de cette importance.

Quant à l'enfant, les médecins qui le virent dans les premiers jours lui trouvèrent une apparence de force bien extraordinaire dans un enfant venu avant terme et d'une femme dont la santé était si faible. Ce-

1688. pendant cet enfant ne vécut pas. Une seconde supposition eut lieu, et celle-ci, improvisée en quelque sorte avec tant de hâte, qu'on ne put prendre les précautions convenables. Les médecins appelés pour consulter avaient vu d'abord un enfant qui paraissait n'avoir plus à vivre que peu d'instans; ils se regardèrent étonnés en le retrouvant, après s'être absentés une demi-heure, frais et sans aucune trace de souffrance. Il fallut, tant la substitution était manifeste, leur donner cette explication grossière, qu'il y avait en effet du miracle dans une guérison si subite. Ils se retirèrent, n'osant parler, et les deux suppositions se confondirent, pour ce temps, en une seule dans l'opinion publique. Des fêtes commandées par la cour célébrèrent la naissance du prétendu prince de Galles. La population de Londres ne s'y mêla point; elle n'essaya pas non plus de les troubler, mais réserva toutes ses manifestations de mécontentement ou de joie pour l'affaire des évêques, qui se continuait alors, envisagée par le père Piter et les autres exaltés comme une diversion utile.

Six jours après la naissance du prince de Galles, les évêques furent conduits de la Tour à la barre du banc du roi. Pendant cette translation, la ville de Londres fut en mouvement; les évêques traversèrent un immense concours de peuple, tour à tour à genoux et recueilli pour recevoir leur bénédiction, ou debout et faisant retentir l'air d'acclamations. Les évêques étaient suivis par un nombreux cortège de gens riches et distingués. Les femmes du plus haut

rang avaient occupé d'avance la salle de Westminster, 1688.
et quand les évêques s'y furent assis au banc des accusés, grand nombre de pairs se placèrent derrière eux pour marquer publiquement que cette cause était la leur. Jamais, depuis le soulèvement général des Anglais contre le ministère de Laud et Strafford, on n'avait vu la société tout entière ainsi remuée et se prononçant avec cet ensemble. Aussi l'ambassadeur de France Barillon écrivait-il déjà : « Il semble qu'il y « ait, à propos de ce procès, comme une épreuve des « forces des deux partis, et que celui du peuple soit « entièrement supérieur à celui de la royauté. » Les avocats des évêques demandèrent à prouver que l'arrestation avait été illégale. Les juges ne leur permirent point de plaider cette question, mais consentirent à ce que les évêques fussent mis en liberté, en s'engageant, sur caution, à reparaître dans quinze jours. L'élargissement provisoire des évêques fut reçu par la multitude qui assiégeait les avenues de Westminster comme un présage de succès. Les évêques furent reconduits chez eux au milieu des transports de la joie publique.

La nuit, des feux furent allumés dans Londres; l'allégresse fut même un peu tumultueuse. L'autorité avait fait défense de sortir et de se rassembler dans les rues à une certaine heure; mais après sept années d'une timide obéissance aux moindres ordres de ce genre, chacun éprouvait le besoin de sortir de chez lui, d'aller se réchauffer à l'ardeur générale, de se rapprocher de ceux dont il avait évité la rencontre

1688. dans les jours de terreur. La patience avait eu longtemps des arrière-pensées, qu'il fallait qu'on se communiquât. Après avoir été divisés d'une manière si funeste, tous les ennemis du papisme et du pouvoir absolu se retrouvaient d'accord sans s'être expliqués. Pendant les quinze jours donnés aux évêques pour préparer leur défense, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, saisirent toutes les occasions de manifester l'intérêt que cette cause leur inspirait. La cour voulut, pendant le même temps, renouveler les fêtes au sujet de la naissance du prince de Galles. Un jour un feu d'artifice dut être tiré près de Whitehall : le peuple imagina que les papistes voulaient encore mettre le feu à Londres, et se dirigea vers Whitehall en répandant ce bruit sinistre; mais, le soir, un orage étant venu détruire l'ouvrage des artificiers, il n'y eut sorte de raillerie que le peuple, en se dispersant, ne fît sur ce petit mécompte de la cour; quelques-uns même voyaient là un jugement de Dieu, qui s'était senti bravé par les réjouissances de l'*imposture*, car c'était ainsi que le peuple qualifiait la naissance du prince de Galles.

Le 8 juillet les évêques devaient pour la seconde fois comparaître. Ils traversèrent la ville au milieu de transports qui surpassaient encore ceux que la population de Londres avait fait éclater depuis le commencement de l'affaire. Un peu d'anxiété se mêlait alors à l'impatience. La multitude, bien qu'exaltée par le sentiment qui résultait pour elle du spectacle de sa force, comprenait merveilleusement ce que la

chose jugée pourrait ajouter ou ôter à cette force. 1688.
Sur quatre juges qui composaient la cour, deux approuvaient la requête des évêques. Le jury, quelque soin qu'on eût pris de le bien composer, n'était pas à la dévotion des papistes. Les avocats de la couronne, gens vendus, mais habiles, ne pouvaient compter, près du tribunal, sur plus de faveur que leurs adversaires. Aussi, quelque chose qu'ils fissent, en établissant l'accusation, pour empêcher que la défense mît en question le pouvoir dispensatif du roi, ce fut sur la constitutionnalité de ce pouvoir que le tribunal eut à prononcer. Les évêques étaient traduits devant lui comme coupables à la fois de désobéissance et de rébellion : de désobéissance, comme s'étant refusés à faire lire dans les églises la déclaration de tolérance; de rébellion, comme ayant adressé au roi, fait imprimer et répandre une requête dans laquelle, sous prétexte de motiver leur refus, ils attaquaient l'autorité du roi, et excitaient au mépris de cette autorité. Les avocats des évêques, prenant inversement cette série d'accusations, soutinrent que, si le roi n'avait pas le pouvoir de dispenser des lois, les évêques avaient pu résister à un ordre émané de ce pouvoir; qu'ils avaient pu supplier le roi de ne pas exiger d'eux ce qu'en conscience ils ne croyaient pas pouvoir accorder; qu'ils avaient enfin pu permettre que leur requête respectueuse et loyale, comme elle était, fût imprimée et répandue : or, le roi avait-il en effet le pouvoir de dispenser des lois? Ils demandaient qu'on leur permît de prouver le contraire.

1688. La cour voulut bien les entendre sur cette question : dès lors leur cause fut gagnée. Il n'était pas possible de leur rien opposer sur les inconvéniens d'un pouvoir qu'ils envisageaient, dans son action la plus générale, non pas seulement dans les affaires de religion, exercé au profit de telle ou telle secte, mais étendu à toutes les lois qui garantissaient les droits politiques, la vie, la liberté, les biens des sujets. Ces mots, qui n'ont de puissance que lorsque la liberté et la propriété sont en effet menacées, ne purent être prononcés ici sans exciter les applaudissemens et les transports universels. Les avocats des évêques tirèrent un admirable parti de cette situation que le tribunal leur avait permis de prendre. Ce ne fut pas seulement une usurpation récente qu'ils combattirent, mais le système d'usurpations qui formait l'ensemble de la contre-révolution. Ils montrèrent fort bien que le pouvoir de dispenser des lois pénales n'était autre chose que le pouvoir absolu sous une appellation différente; le même pouvoir, que les parlemens avaient combattu sous le dernier règne dans l'affaire de la déclaration d'indulgence, puis dans celle du ministre Danby; ce pouvoir enfin, dont la reconnaissance avait été enlevée par surprise dans l'affaire de sir Hales, et en vertu duquel les papistes avaient enfin été pourvus de tous les emplois. Les avocats de la couronne, obligés de répliquer dans ce système, c'est-à-dire de prouver que le pouvoir de dispenser des lois était inhérent à la prérogative royale, indignèrent le public, et firent peu d'effet sur le tribunal.

Pendant dix heures que durèrent les débats, le 1688.
peuple resta campé sur les places voisines de Westminster, recevant bruyamment toutes les impressions qui, du public admis dans la salle, pouvaient arriver jusqu'à lui; injuriant ou applaudissant les témoins qui entraient et sortaient, suivant qu'ils étaient désignés comme favorables ou comme contraires aux accusés. La cour recevait aussi de fréquentes informations. Dans la soirée, le roi partit pour le camp de Hounslow-Heath; il sentait le besoin de se trouver au milieu de ses troupes; il passa la nuit sous la tente des généraux. La même nuit fut tout entière employée par les délibérations du jury. Ce ne fut que le 9, de grand matin, que la décision fut connue. Il y avait eu partage dans les voix, mais les évêques étaient déclarés non coupables. Aussitôt le mot d'absolution prononcé, la foule, en se dispersant, porta de tous côtés la nouvelle. La joie était immodérée; des feux s'allumèrent dans tous les quartiers de Londres; l'effigie du pape fut brûlée au milieu des danses populaires. De Londres, la commotion passa rapidement jusqu'au camp de Hounslow-Heath, et les soldats firent comme le peuple. Jacques entendit leurs cris de sa tente, et fut ainsi prévenu, fort surpris en même temps, car il n'avait pas douté que les évêques ne fussent condamnés. Il abandonna le camp avec précipitation pour revenir à Londres. L'inquiétude et le ressentiment le dévoraient. Quand il rentra dans la ville, elle était illuminée et retentissante d'allégresse: il dut se rappeler douloureusement le silence

1688. des fêtes ordonnées, quelques jours auparavant, pour la naissance du prince de Galles.

Les catholiques exaltés apprirent, par les circonstances et le résultat de l'affaire des évêques anglicans, qu'ils ne disposaient plus des tribunaux; que le peuple avait cessé de les craindre; que l'armée ne voulait plus les servir. Mais ayant réussi dans ce qu'ils avaient entrepris malgré les catholiques modérés, étant parvenus à exclure les protestans de la succession, ils crurent que le temps et les ménagemens feraient le reste; que la naissance d'un prince de Galles protégerait leur usurpation; qu'il ne fallait plus désormais travailler que pour l'affermir.

Ils regardaient la conquête du pays comme à peu près terminée, et pensaient qu'à l'ombre de cette royale naissance, contre laquelle il ne s'élevait jusqu'ici que d'obscures protestations, ils pourraient, sans nouvelles violences, en continuant à caresser les non-conformistes, en viciant et dénaturant les institutions qui n'étaient pas renversées, en promettant un parlement et différant sa convocation sous toutes sortes de prétextes, en épurant et augmentant l'armée, organiser et consolider lentement leur système. Ils avaient bien, du côté du prince d'Orange, quelque inquiétude; ses félicitations au sujet de l'accouchement de la reine ne les aveuglaient pas au point de le leur montrer comme dupe de la supercherie qui lui enlevait ses droits à la couronne; mais ils ne pensaient pas que du vivant du légitime souverain, son beau-père et leur maître, il osât rien entreprendre;

et si Jacques vivait seulement dix années encore, ils 1688.
se faisaient fort de mettre, avant ce temps, leur puissance à l'abri de toutes les attaques extérieures. Les catholiques se trompaient en calculant ainsi. La naissance d'un prince de Galles était loin de finir la querelle commencée au bill d'exclusion, et l'affaire des évêques commençait au contraire une nouvelle lutte. L'avantage que la nation venait de remporter était dû si évidemment pour elle à l'énergie dont elle s'était tout à coup armée, qu'il ne fallait pas s'attendre à la voir, après un si heureux essai de ses forces, se résigner à ce qu'on voudrait encore entreprendre contre elle par des déceptions usées. Elle était arrivée à ce terme où l'insurrection paraît légitime, parce qu'elle est possible; et l'on sait que les peuples ne reviennent point sur leurs pas quand la première impulsion leur est donnée par le sentiment de leurs forces.

Alors, comme en 1640, ce furent les hommes de haute noblesse qui se firent les chefs du peuple; mais non plus avec la généreuse inexpérience qui, à cette époque, les avait emportés au-delà de leurs principes et de leurs vœux. Sachant ce qu'ils avaient à compromettre et à gagner à ce jeu d'une révolution devenue inévitable, ils sentirent qu'il leur convenait de la commencer, pour qu'elle ne se fît pas contre eux. Une simple révolution de palais pouvait trancher brusquement la question entre les catholiques et la religion protestante, entre la royauté de droit divin et la royauté consentie. Ils se décidèrent à l'entre-

1688. prendre: et; si ce fut dans leur intérêt particulier de classe, ce fut aussi dans le plus général des intérêts de l'Angleterre, celui qui avait armé la dictature de Cromwell, qui avait exigé la restauration et dressé l'échafaud de Russel et de Sidney, l'intérêt de l'ordre. L'ordre était compromis maintenant par les catholiques exaltés, parce qu'en fabriquant un prince de Galles ils avaient enlevé à la nation l'espoir qui faisait sa sécurité au milieu de ses libertés détruites. La nation, pour recouvrer les libertés indispensables à sa prospérité et à l'état de ses lumières, ne se serait point ébranlée sans que de longs troubles suivissent, sans que sa distribution en classes et en sectes religieuses recommençât à distinguer des partis religieux et politiques ennemis l'un de l'autre; elle n'eût pas touché au gouvernement sans se reporter ensuite sur l'état vicieux de la société. L'aristocratie protestante sut préserver les abus qui l'intéressaient, en considérant la liberté anglaise, non pas seulement comme le bien du peuple, mais comme le patrimoine du légitime successeur de Jacques. Elle appela le prince d'Orange pour qu'il vînt reconquérir sur les papistes la couronne, qu'un faux prince de Galles lui enlevait, et les libertés nationales, qui devaient être l'apanage de cette couronne.

CHAPITRE V.

RÉVOLUTION DE 1688.

Députation des seigneurs d'Angleterre au prince. — Promesses du prince. — Ses instructions au sujet des dissidens protestans. — Rapprochement définitif entre les protestans de toute secte. — Dispositions de la flotte et de l'armée favorables au prince. — Requête des seigneurs Anglais. — État des affaires d'Europe, en 1688. — Comment elles empêchent Louis XIV de secourir Jacques II. — Armement du prince. — Discussions entre les réfugiés au sujet du manifeste du prince. — Départ de l'expédition. — Apathie de Jacques et des jésuites. — La flotte de Guillaume ramenée par une tempête. — Réveil des jésuites à cette nouvelle. — Second départ de Guillaume. — Son débarquement. — Fuite de Jacques. — Rôle de la noblesse et de la bourgeoisie dans la révolution. — Espérances du peuple trompées. — Établissement de la royauté consentie.

Dès l'année 1686, lord Mordaunt, qu'on avait remarqué dans le parlement de 1685 par l'énergie de son opposition, s'était rendu en Hollande, afin de déterminer le prince d'Orange à prendre une part active dans les affaires d'Angleterre. Comme en ce temps la nation n'était pas encore assez prononcée dans ses dispositions, et que d'ailleurs lord Mordaunt inspirait moins de confiance comme homme de jugement et de secret que comme chaud patriote et bon protestant, 1688.

1688. le prince d'Orange n'avait pas cru devoir partager son avis sur l'opportunité et la facilité d'une descente en Angleterre, il lui avait dit seulement, en termes généraux, qu'il aurait l'œil sur les affaires d'Angleterre, et conduirait celles de Hollande de façon à ce qu'elles le laissassent libre d'agir quand il le jugerait à propos; que si le roi portait atteinte aux droits de la princesse sa fille, changeait la religion établie, et cherchait à perdre, par des complots imaginaires, les hommes éminens qui la défendaient, il ferait, pour le salut de si chers intérêts, tout ce qui serait en lui.

Suivant cette promesse, rapportée en Angleterre par lord Mordaunt, le prince d'Orange s'était appliqué, dans les relations politiques entre l'Angleterre et la Hollande, à si bien mêler à ses griefs personnels contre Jacques II les mécontentemens causés au gouvernement de Hollande par la politique tracassière des ministres de Jacques, que son pays put trouver un intérêt direct à le seconder dans ce qu'il pourrait entreprendre un jour pour soutenir les droits de sa femme à la couronne d'Angleterre. Il était parvenu aussi, à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes, à alarmer si vivement tous les états protestans de l'Europe, et à faire regarder comme si probable une nouvelle guerre générale contre Louis XIV, guerre dans laquelle il jouerait encore le rôle de chef de la ligue anti-française, qu'il était à-peu-près maître de lever et de faire mouvoir des troupes sans qu'on pût déterminer contre qui il les voulait employer. La correspondance du docteur Burnet, les allées et ve-

nues de beaucoup de protestans anglais, les notes 1688.
recueillies par l'ambassadeur Dykvelt pendant sa mission, avaient dirigé le prince dans un ensemble de préparatifs diplomatiques et militaires dont lui seul avait le secret. Enfin une question fort délicate entre lui et son épouse avait été éclaircie par l'entremise du docteur Burnet. Le prince n'était appelé, en vertu des lois anglaises, qu'à une royauté titulaire, subordonnée pour la durée à la vie de son épouse, ce qui convenait peu à un homme de son caractère. La princesse, sollicitée par le docteur Burnet de s'expliquer sur le parti qu'elle prendrait à l'égard de son mari, si jamais elle parvenait à la couronne d'Angleterre, avait pris l'engagement de lui remettre toute l'autorité sitôt qu'elle en serait revêtue, et cet éclaircissement avait été reçu par Guillaume comme l'encouragement qui manquait à la poursuite de ses projets.

Après lord Mordaunt, le comte de Shrewsbury, qui, dans un temps où les conversions du protestantisme au catholicisme étaient à la cour d'Angleterre la route sûre des emplois, avait abandonné le catholicisme pour la religion protestante, était venu dans l'année 1687, non pas solliciter une intervention prématurée, mais exposer seulement au prince d'Orange les dispositions des Anglais de distinction, et l'état général des affaires. Le prince d'Orange, bien que déjà déterminé, n'avait cru devoir encore donner au comte de Shrewsbury que de vagues espérances; mais ses mesures avec la Hollande et avec l'Europe étaient déjà presque entièrement prises, lorsque l'affaire des

1688. évêques et la naissance d'un prince de Galles changèrent d'une manière si soudaine l'attitude respective du peuple anglais et du gouvernement des catholiques exaltés.

Le prince envoya M. Zulestein complimenter Jacques sur la naissance d'un héritier. Cet ambassadeur avait pour instruction secrète de sonder la cour et le haut clergé, de conseiller aux évêques de profiter de la popularité que leur donnait leur résistance pour ramener à eux les non-conformistes. Le prince voulait que la question de ses droits contre ceux du faux prince de Galles fussent en Angleterre la question du protestantisme, sans distinction de secte, contre le catholicisme. Dykvelt, en quittant l'Angleterre, avait déjà beaucoup insisté sur ce conseil; les anglicans avaient dès lors travaillé et travaillaient activement encore à une réconciliation dans laquelle ils faisaient toutes les avances. Les non-conformistes, en général, n'avaient pas cru aux promesses de la faction catholique; ils avaient accepté avec joie la liberté, mais comme une concession provisoire. Les anglicans leur garantissant, après l'expulsion des papistes, cette liberté qu'ils avaient été forcés de leur refuser, disaient-ils, dans la crainte que leurs ennemis communs n'en profitassent, laissaient moins de doutes sur leurs intentions. Les évêques, dans leur requête au roi, n'avaient pas manqué d'exprimer le vœu que désormais il n'y eût plus de non-conformistes protestans; mais ils avaient en même temps déclaré qu'au parlement seul appartenait le droit d'abroger les lois d'unifor-

mité qui pouvaient n'être plus nécessaires. Les avocats des évêques avaient plaidé dans le même système; tous les écrits publiés sur cette affaire par les anglicans avaient parlé des non-conformistes comme de frères dont on ne voulait plus être séparé par les anciennes et dures lois qui avaient toujours eu principalement en vue les papistes. Outre cela, des conférences avaient eu lieu entre les presbytériens, les quakers, les anabaptistes et les anglicans; en présence d'un avenir meilleur, on avait beaucoup oublié de part et d'autre. Tour à tour on s'était allié à la cour et aux papistes dans des vues intéressées, c'était une erreur commune, et qu'on ne pouvait réparer que par une réconciliation franche et durable. Cette réconciliation s'était opérée avec éclat dans l'affaire des évêques. Ceux-ci se dévouant au nom de tous, on n'avait vu personne entre les non-conformistes qui ne se trouvât fier d'être représenté par eux. La population de Londres s'était trouvée, comme dans la conjuration papiste, ralliée tout entière à l'intérêt protestant, et le même rapprochement avait suivi dans tout le royaume. 1688.

Au commencement de juin, l'amiral Russel, cousin germain de celui qui avait été décapité sous Charles II, vint en Hollande annoncer au prince d'Orange une partie de ces grands résultats. Depuis la tragique fin de l'homme qu'il regardait comme l'honneur de sa famille, l'amiral avait quitté le service et la cour. C'était un homme d'honneur, chaud dans ses principes, et universellement estimé. Grand nombre de per-

1688. sonnes considérables par le rang et l'influence l'avaient chargé de parler au prince sans détour, et de savoir de lui, d'une manière positive, s'il était en mesure de prévenir à la fois les derniers attentats des papistes ou les malheurs qui pourraient résulter d'un soulèvement général des Anglais contre un gouvernement odieux à tous. Guillaume répondit que, si un nombre notable d'Anglais de distinction l'invitaient, tant en leur propre nom qu'au nom de leurs partisans, à venir rendre à la nation ses privilèges et à la religion sa sécurité, il croyait pouvoir être prêt vers la fin de septembre à répondre à cet appel. L'amiral repartit pour l'Angleterre; il y fut bientôt joint par sir Sidney, frère de l'illustre Algernoon, qui, revenant en hâte d'Italie à la nouvelle des événemens qui agitaient l'Angleterre, s'était arrêté quelque temps en Hollande. Sir Sidney avait été en 1679 ambassadeur d'Angleterre à La Haye; c'était, de tous les Anglais connus du prince, celui qui lui inspirait le plus de considération. Il la méritait par une foule de qualités, et parmi celles qui le rendaient précieux dans une entreprise de ce genre, par une discrétion, une sûreté de jugement qui répondaient de ses choix et du secret des communications entre le prince et les seigneurs anglais. Comme il manquait un peu d'activité, le prince voulut bien que le docteur Burnet lui adjoignît un de ses parens nommé Johnston, que son extrême diligence devait rendre un agent fort précieux.

Mordaunt, Shrewsbury, Russel, Sidney, réunis en

Angleterre, se mirent en devoir de préparer l'invitation sur laquelle le prince d'Orange promettait d'agir. 1688.
Ils sondèrent le marquis d'Halifax, l'ancien ministre Danby, le comte de Nottingham, le comte de Devonshire, trois des principaux officiers de l'armée, Trelawny, Kirk, lord Churchill, et ceux des évêques qui s'étaient signalés dans la dernière résistance. Le marquis d'Halifax montra, dès les premières ouvertures, qu'on ne devait pas attendre de lui qu'il se compromît; le comte de Nottingham, déjà initié à tous les mystères de la conjuration, fut tout-à-coup arrêté par des scrupules, et donna cette excuse des caractères faibles, qu'il faisait des vœux pour le succès de l'entreprise, mais ne pouvait y contribuer en conscience. Le comte de Devonshire et Danby entrèrent chaudement dans le projet d'appeler le prince d'Orange. Danby gagna l'évêque de Londres, et par celui-ci les six évêques dont le procès venait de se terminer. Kirk, exemple frappant de la facilité avec laquelle on oublie le mal et le bien dans les temps d'agitation, Kirk, cité parmi les patriotes depuis l'insolente réponse qu'il avait faite à Jacques quand celui-ci avait entrepris de le convertir, s'engagea en son nom et au nom des troupes qu'il commandait. Lord Churchill, qui devait être un jour Marlborough, entra dans les mêmes vues. Il avait été long-temps le favori et presque l'ami de Jacques. Distingué à la cour par une supériorité d'esprit et un luxe de manières qui laissaient loin derrière lui les seigneurs les plus brillans, il exerçait déjà sur la princesse de Danemarck l'ascendant qui devait plus

1688. tard l'élever à une si haute fortune; la naissance supposée d'un prince de Galles ayant tout-à-fait séparé les intérêts de la princesse de ceux du roi son père, le jeune lord avait abandonné le roi dans cette rupture; il promit de se ranger du côté du prince d'Orange aussitôt qu'il paraîtrait, et de décider le prince et la princesse de Danemarck à faire comme lui. Trelawny donna aussi parole aux agens de Guillaume, et entraîna avec lui l'évêque de Bristol. Johnston, le neveu de Burnet, allant, venant sans cesse d'Écosse en Angleterre et d'Angleterre en Hollande, faisait par lui-même toute la correspondance des conjurés. Il allait apprendre à ceux de Hollande les nouvelles conquêtes faites en Angleterre et en Écosse par leurs amis, et revenait encourager ceux-ci par le récit de ce qui se faisait en Hollande pour les soutenir. Le secret, bien que s'étendant à un nombre de personnes toujours plus grand, était bien gardé, parce que dans ces sortes d'entreprises le maintien du secret est toujours en raison des chances de succès, et que le gouvernement de Jacques était devenu trop faible pour attirer à lui des transfuges.

Ce ne fut que dans le courant du mois d'août que lord Russel, sir Sidney, Johnston et le comte de Shrewsbury, quittèrent l'Angleterre pour n'y plus revenir qu'avec le prince d'Orange. Ils étaient munis des lettres d'invitation désirées par le prince. Quelques semaines seulement s'étaient écoulées depuis que l'affaire des évêques était terminée; le système de ménagement, adopté par les catholiques exaltés, avait

été si vite apprécié dans la nation, et avait enhardi à 1688.
tel point son mépris et ses ressentimens, que déjà ce système n'était plus tenable, et qu'il fallait encore recourir à la force; mais il n'y avait plus de troupes sur lesquelles on pût compter. Après l'affaire des évêques, la joie des soldats réunis au camp de Hounslow-Heath ne s'était pas apaisée aussi vite que celle de la population de Londres, et avait pris un caractère beaucoup plus alarmant. Le petit nombre de soldats papistes qui servaient dans les régimens étaient devenus tout-à-coup l'objet de l'animadversion des soldats protestans, et avaient été maltraités par ces derniers. Des toasts menaçans contre les papistes avaient été applaudis avec fureur dans les bruyans festins donnés à l'occasion de sinistres anniversaires. On avait été forcé de dissoudre le camp, de disséminer les compagnies comme après la restauration, et de renvoyer un certain nombre de turbulens qui devenaient plus dangereux encore répandus parmi le peuple, quand le peuple, pour être mis en mouvement, n'avait plus besoin que de provocateurs énergiques.

Dans la ville de Portsmouth, regardée par les catholiques exaltés comme leur boulevard, l'esprit des militaires se manifestait dans le même temps par la résistance de tous les officiers d'un régiment à un ordre donné par le roi. Ce régiment, commandé par le duc de Berwick, fils naturel du roi, avait été choisi comme mieux disposé qu'un autre pour un essai de réorganisation qui devait introduire cinq Ir-

1688. landais catholiques dans chaque compagnie. Plusieurs officiers s'étant refusés à recevoir les Irlandais, le roi les fit casser par un conseil de guerre. Tous leurs camarades offrirent alors en masse leur démission, et le roi se vit dans la nécessité de l'accepter ou de renoncer à l'enrôlement des soldats irlandais. Il eut la faiblesse de regarder ce dernier parti comme commandé par la prudence; et pourtant c'était une de ses maximes favorites, que le soldat qui délibère est en révolte.

Les choses allèrent plus loin encore à bord d'une flotte de quatre-vingts vaisseaux de guerre rassemblés par le roi sur l'avis des armemens qui se faisaient, au mois de juillet, dans les ports de Hollande. Un papiste, l'amiral Strickland, ayant reçu le commandement de cette flotte, avait embarqué avec lui des prêtres. Ceux-ci s'étant mis un jour en devoir de célébrer la messe à bord de son vaisseau, l'équipage éclata en menaces et en murmures, qui, passant de vaisseau en vaisseau, firent craindre une insurrection générale de la flotte. Le roi accourut lui-même, averti de ce qui se passait, et l'ordre ne fut rétabli que par le renvoi des prêtres catholiques. Les troupes de mer étaient beaucoup plus prononcées que celles de terre dans leur haine contre le gouvernement des jésuites : elles avaient continuellement sous les yeux le spectacle de l'heureuse rivalité maritime de la France; elles se voyaient condamnées non-seulement à ne rien entreprendre pour la gloire de leur pays contre Louis XIV, l'ennemi de la liberté des nations

et de la religion protestante, mais à prêter appui, la 1688.
plupart du temps, à ce roi contre l'homme qui faisait jouer depuis vingt ans à la Hollande le rôle que le règne d'Elisabeth et l'administration de Cromwell semblaient avoir assigné pour toujours à la Grande-Bretagne. Aussi les dispositions des marins anglais n'étaient pas seulement de la désaffection pour le gouvernement de Jacques, mais une sympathie vive pour le caractère et les actions de ce Guillaume qu'ils regardaient comme le chef de l'Europe protestante. Et voilà quels devaient être les premiers adversaires opposés par Jacques à son gendre, s'il entreprenait de traverser la mer pour venir lui disputer la couronne.

Le prince d'Orange n'avait pas attendu le retour de lord Russel et des autres seigneurs anglais pour agir. Comme il avait été fort exactement informé pendant le temps de leur séjour en Angleterre du progrès de leurs démarches, et que les dispositions de la nation, de la flotte et de l'armée l'invitaient d'une manière assez ouverte, il avait cru pouvoir déclarer au docteur Burnet, dès le mois de juillet, que dans le courant d'octobre il serait en Angleterre avec une armée de quinze mille hommes. La requête des seigneurs d'Angleterre n'était donc plus attendue à cette époque comme devant déterminer l'entreprise, mais comme pouvant servir à l'autoriser aux yeux de ceux qui, voyant venir le prince, demanderaient à quel titre un étranger se présentait pour défendre la liberté anglaise.

1688. Cette importante pièce, attribuée surtout au comte de Danby et au docteur Burnet, fut rédigée avec le sentiment parfait de tous les intérêts et de toutes les opinions, qu'il fallait concilier et amener à un seul et unique mode d'affranchissement : elle énumérait la longue suite des griefs de l'Angleterre contre Jacques depuis l'enlèvement des chartes, reproché à son influence comme duc d'York, jusqu'à la supposition d'un prince de Galles, dernier attentat de la faction papiste. Toutes les circonstances de la grossesse et de l'accouchement prétendus étaient présentées et discutées de manière à porter dans les esprits, sur ce point, la conviction à laquelle il importait surtout que le prince d'Orange parût avoir cédé. La pièce était confidentiellement avouée par des hommes qu'on ne se serait jamais attendu, quelques années auparavant, à voir réunis dans une démarche de ce genre, ceux qui avaient été les plus violens dans la dernière réaction royaliste, et ceux qui avaient conspiré avec les illustres patriotes Russel et Sidney; ceux qui, plus récemment, avaient assisté le duc de Monmouth, et ceux qui l'avaient combattu; mais le temps, la force des choses, la marche des intérêts triomphent ainsi de cette immobilité à laquelle tous les partis prétendent si follement.

A partir du mois de juillet, Guillaume fut donc irrévocablement décidé à envahir les états de son beau-père. La principale condition de succès, le vœu de l'Angleterre, était assurée; mais il fallait réunir des forces suffisantes pour qu'on n'eût rien à craindre

de la fortune dans le cas où une partie de la flotte ou 1688.
de l'armée de Jacques lui demeurerait fidèle, et où le roi chercherait à terminer tout dans une seule action; il fallait obtenir l'assistance de la république hollandaise, et intéresser en Europe, au succès de l'entreprise, assez d'états pour que la Hollande, consentant à une expédition si hardie et se dégarnissant d'une partie de ses forces pour la soutenir, n'eût rien à craindre de Louis XIV.

Louis XIV était intéressé à maintenir sur le trône d'Angleterre un roi qui lui répondait de la neutralité de cette nation, rivale enchaînée, mais toujours menaçante. C'était en grande partie à l'avilissement de l'Angleterre, sous un gouvernement en lutte contre ses sentimens, ses besoins, ses progrès, que Louis XIV devait de n'avoir pas été troublé dans ses prospérités. Né pour être à la tête de ce grand mouvement français, auquel avaient été subordonnés depuis vingt ans les intérêts de l'Europe entière, ceux de l'Europe continentale par la guerre, ceux de l'Angleterre par le règne des Stuarts, Louis XIV avait toujours besoin que les Stuarts régnassent; et c'était là le secret de son amitié pour eux. Depuis la paix de Nimègue, dix années s'étaient écoulées. Il les avait employées à compléter, par des interprétations de cette paix, obtenue de l'épuisement de l'Europe et de la complaisance vénale de Charles II, l'existence territoriale de la France, à élever toutes choses, dans l'intérieur de son royaume, au niveau de sa puissante situation vis-à-vis de l'Europe. C'était pendant ces dix années qu'il

1688. avait réuni à la France, sans tirer un coup de canon, Strasbourg, le duché de Deux-Ponts, les petites seigneuries dépendantes du Palatinat et de l'électorat de Trèves, la principauté d'Orange, le comtat d'Avignon, les villes de Casal, Alost, Courtray, Dixmude, etc. C'était pendant ce temps qu'il avait bâti Rochefort, Brest, Toulon, formé sa puissante marine militaire, brûlé Alger, rançonné Tripoli et Tunis, humilié la liberté génoise, sauvé celle de Venise menacée par les Turcs, établi les comptoirs français dans l'Inde, attiré jusqu'à Versailles les ambassadeurs des rois de quelques nations barbares, enfin couvert la France d'établissemens qui prouvaient à la fois une extrême prospérité et un extrême esclavage. L'Europe, pendant le même temps, avait été assez divisée d'intérêts ou assez affaiblie pour ne pouvoir rien tenter contre cette nation agrandie par sa soumission à un despotisme qui donnait l'unité à ses forces long-temps éparses. Mais l'Espagne était continuellement en alarmes pour ses possessions dans les Pays-Bas; l'Empire avait à demander compte d'une multitude d'usurpations de détail; la Hollande et tous les états protestans d'Allemagne se croyaient menacés par la révocation de l'édit de Nantes; le pape Innocent XI, insulté jusque dans Rome, avait excommunié l'ambassadeur de France; le peuple anglais haïssait Louis XIV dans ce gouvernement de jésuites qu'il soutenait contre les mépris de l'Europe entière. Il ne fallait, pour déterminer contre la France l'explosion de tant de mécontentemens, qu'une circonstance;

elle se trouva; et, dans la commotion européenne, la 1688.
plus vaste qu'il y eût jamais eu, la révolution désirée par les Anglais ne fut plus qu'un épisode nécessaire.

Dans le temps que Guillaume songeait aux moyens de cacher à Louis XIV les préparatifs de son expédition, l'électeur de Cologne, Ferdinand de Bavière, allié fidèle de la république hollandaise, mourut. La situation de Cologne, qui commande vingt lieues du cours du Rhin et qui flanque à l'est une partie de la frontière de Hollande, rendait fort importante pour la république hollandaise l'alliance de l'électeur qui succéderait à Ferdinand de Bavière; de son côté, Louis XIV avait intérêt à ce que ce successeur lui fût dévoué; il appuyait un certain cardinal de Furstemberg, contre lequel s'élevaient par conséquent les princes des états protestans voisins du Rhin, l'Empire et la cour de Rome. Celle-ci, déjà en querelle avec la cour de France au sujet des libertés de l'église gallicane, et de l'insulte qui lui avait été faite aux portes mêmes du Vatican, se prononça contre le cardinal Furstemberg; une longue contestation s'engagea. Louis XIV menaçant d'installer son candidat malgré Rome et malgré l'Empire, le prince d'Orange eut tout à la fois un prétexte pour faire des armemens, un motif pour appeler à une coalition générale les ennemis de l'influence française, enfin la certitude de pouvoir occuper Louis XIV sur le Rhin de manière à ce qu'il ne pût traverser ses projets sur l'Angleterre.

L'occasion, qui seule manquait aux plans longtemps médités par Guillaume, une fois trouvée,

1688. tout concourut à leur exécution avec une étonnante rapidité. En quelques semaines, la fameuse ligue d'Augsbourg réunit contre la France l'Autriche, la Hollande, la Bavière, l'Espagne, le Brandebourg, la Saxe, le Danemarck, la Suède, la Savoie et les États romains; coalition formidable et bizarre en même temps, dans laquelle on voyait le corps entier des états protestans soutenir la décision du pape contre le cardinal de Furstemberg et les puissances de tout temps ennemies du protestantisme, la Bavière, l'Autriche, l'Espagne s'armer contre le roi qui venait de révoquer l'édit de Nantes. L'Angleterre seule, condamnée à l'inertie, restait en dehors de ce mouvement immense: aussi fallut-il qu'au sein de la conjuration européenne contre Louis XIV se formât un complot presque aussi vaste contre Jacques II. Les États de Hollande considérèrent d'abord les préparatifs militaires déjà faits par Guillaume comme d'utiles démonstrations dans l'affaire de Cologne; mais en prenant la chose d'un point de vue plus élevé, ils comprirent que les sacrifices d'hommes et d'argent que le prince leur demandait pour une expédition en Angleterre seraient le salut de la république; que l'Angleterre affranchie reprendrait aussitôt, parmi les ennemis de Louis XIV, le rang auquel l'appelaient sa puissance et ses haines de nation contre la France. Les états protestans, plus particulièrement liés d'intérêts avec la Hollande, entrèrent dans les mêmes vues, et promirent de consacrer trente mille hommes en l'absence de Guillaume à la seule défense du ter-

ritoire hollandais. La plupart des coalisés, mis successivement dans le secret, sentirent la nécessité du concours de la nation anglaise, et virent qu'ils se la donneraient pour alliée en lançant au milieu d'elle Guillaume; qu'un tel homme, à la tête d'un tel peuple, attaquant de revers la puissance de Louis XIV, changerait bientôt ses orgueilleux triomphes en humiliations. La politique européenne fut ainsi armée par Guillaume, sans qu'il y eût d'animosité personnelle contre Jacques de la part des princes qui désirèrent sa chute. 1688.

Les choses étaient déjà presque en cet état au commencement de septembre, et les relations entre la haute église, l'aristocratie et le prince étaient arrivées jusqu'au point où on les a conduites sans que Jacques soupçonnât rien de ce qui se tramait contre lui. Toujours décidé en apparence à convoquer un parlement au mois de novembre, il se livrait aux méprisables petites intrigues qui pouvaient encore, selon lui, donner une chambre basse déclarée contre les tests, et favorable au pouvoir dispensatif, lorsque l'avis très-pressant de se mettre en mesure de résister à une invasion que préparait le prince d'Orange lui fut donné par Barillon de la part de Louis XIV. A cet avis, Barillon joignait, au nom de son maître, l'offre d'un corps de 15 mille hommes qui débarquerait à Portsmouth, et d'une escadre qui surveillerait les Hollandais. Jacques ne voulut pas croire à ce danger. On prétend qu'il se rendit à cette opinion de Sunderland, qu'une armée française, à moins

1688. qu'elle ne fût assez considérable pour parer à toute espèce de danger, aurait l'inconvénient, par sa seule présence, d'enlever au roi les cœurs de ses sujets. Telle était l'ineptie de cette confiance de Jacques dans l'affection de ses sujets, après tout ce qu'il avait fait pour la perdre, que, d'Albeville étant venu en hâte sur ces entrefaites pour prévenir aussi de ce qui se passait en Hollande, il lui fut expressément enjoint de répandre partout que les armemens de la Hollande n'avaient d'autre objet que l'affaire de Cologne; et Jacques, pour ne pas démentir ces ridicules assertions, crut devoir continuer à s'abstenir de toute démonstration. Louis XIV, au désespoir de ne pouvoir vaincre cette incrédulité obstinée, essaya d'intimider les États, en leur signifiant qu'il existait entre lui et le roi de la Grande-Bretagne une si étroite alliance, qu'il considérerait toute tentative contre les états de ce prince comme un attentat à sa propre couronne. Jacques persista, malgré l'éclat de cette démarche, à vouloir garantir ses sujets de l'impression que pourrait produire en eux la foi ajoutée à l'invasion dont on le menaçait: il démentit Louis XIV, quant à l'alliance notifiée par ce roi aux États, et continua non-seulement à parler, mais à agir en homme qui jouissait de la plus profonde sécurité.

Déjà, cependant, les dispositions militaires du prince d'Orange avaient si évidemment pour but l'Angleterre, que le prince et les États eux-mêmes ne prenaient plus la peine de dissimuler. Les contingens promis par les états protestans venaient border la

frontière orientale de la Hollande; dix mille hommes, 1688.
la meilleure infanterie de la république, étaient campés à Nimègue, n'attendant plus qu'un ordre pour se porter vers la mer; une quantité considérable de bâtimens de transports se réunissait sur les côtes de la Nord-Hollande. L'amiral Herbert, frère du magistrat qui avait succédé à Jeffryes dans les fonctions de grand-juge, était dans cette province, dirigeant, avec autant d'activité que de précision, tous les préparatifs de l'embarquement. Herbert, le marin le plus distingué de l'Angleterre, avait abandonné depuis plusieurs mois la cour de Jacques. Son dévouement, long-temps aveugle, avait donné beaucoup d'éclat à sa rupture avec les catholiques; et dès lors, ceux qui connaissaient son ambition, la trempe orgueilleuse et vindicative de son caractère, avaient prévu qu'il ne serait pas long-temps un mécontent inactif. Guillaume lui destinait le commandement de la flotte d'invasion, poste dans lequel ses talens, et plus encore l'influence de son nom sur l'esprit des marins anglais, devaient le rendre précieux. Soixante-dix vaisseaux de guerre étaient déjà désignés et réunis en plusieurs lieux pour protéger, sous les ordres d'Herbert, l'expédition hollandaise. Les bâtimens de transport devaient charger, outre quinze mille soldats et environ six mille chevaux, trente mille fusils pour une insurrection anglaise, si elle était nécessaire. Les achats étaient faits de longue main, et l'on n'attendait plus, pour commencer l'embarquement, que la négociation d'un emprunt de quatre millions de florins demandés par

1688. Guillaume aux États. Voilà ce que savait l'Europe presque entière, lorsque Jacques se refusait encore à croire à aucun mauvais dessein de son gendre contre sa couronne. Mais peut-être y avait-il déjà dans cette incrédulité apparente un calcul de lâcheté; car, sans couvenir de ses craintes, Jacques faisait faire des mouvemens de troupes, qui tous avaient pour but d'assurer, à tout évènement, sa fuite sur Portsmouth.

Vers la fin du mois de septembre, les quatre millions de florins furent prêtés à Guillaume, au grand étonnement des ambassadeurs de France et d'Angleterre, qui s'étaient attendus à de fort longues difficultés en cette affaire. On fixa dès lors au 5 ou au 6 octobre l'époque de l'embarquement.

Pendant les sept ou huit jours qui précédèrent ce commencement d'exécution, il s'engagea, parmi les Anglais réunis autour de Guillaume, un rude combat d'intérêts et d'opinions. On a déjà dit combien d'hommes, jusque-là séparés dans les discordes de la contre-révolution, s'étaient tout à coup réunis pour venir solliciter en Hollande l'intervention de Guillaume. La plupart anciens partisans de l'administration sous Clarendon, sous la Cabale ou sous le ministère de Danby, sous Jacques lui-même pendant son influence comme duc d'York, et depuis qu'il était roi jusqu'au temps où les catholiques exaltés s'étaient emparés des affaires, étaient des mécontens d'ancienne ou de fraîche date, résolus aujourd'hui à expulser les jésuites. long-temps opposés les uns aux autres, ils n'avaient pas de principes communs; ce qui leur en tenait lieu,

c'était cet intérêt aristocratique qui, à la vue de scènes 1688.
populaires trop semblables à celles qui avaient commencé la révolution, les avait déterminés à venir chercher Guillaume, afin d'opposer un protestant aux papistes, et aux classes inférieures un roi. Mais indépendamment de ces grands seigneurs qui, depuis six mois, avaient abandonné l'Angleterre, il y avait à La Haye un nombre considérable de réfugiés qui appartenaient aux indépendans poursuivis dans les premières années de la restauration, aux presbytériens persécutés en Angleterre sous Clarendon, et en Écosse, depuis la restauration jusqu'au premier décret de tolérance, aux Whigs, si long-temps victimes de la réaction d'Oxford, conjurés malheureux dans l'affaire de Rye-House, soldats échappés au désastre d'Argyle et de Monmouth. Jusqu'alors errans et dispersés dans les états protestans d'Allemagne, ces proscrits de tant d'époques diverses étaient accourus à La Haye, espérant, par ce qui se préparait, revoir enfin leur patrie, et voulant coopérer à l'entreprise. Leur haine contre Jacques II ne portait point, comme celle des nobles émigrés, sur les faits récens qui avaient replacé en Angleterre l'église anglicane à la tête des résistances, et rendu chère au peuple la cause des évêques; elle avait un caractère plus large, mais en dehors de l'état actuel des choses. C'était une protestation à peu près générale contre ce qui s'était fait depuis la restauration.

La différence entre leurs vues et celles des seigneurs qui avaient appelé Guillaume éclata lors-

1688. que le prince voulut consulter les uns et les autres sur le manifeste qu'il convenait d'adresser aux Anglais en commençant l'expédition. Un projet de déclaration, calqué sur la requête des seigneurs, c'est-à-dire qui portait principalement sur l'abrogation des tests, le procès des évêques, la supposition d'un prince de Galles, fut appuyé par les émigrés nobles. Leurs adversaires soutinrent un autre projet, dressé par un certain Wildman, ancien agitateur de l'armée de Cromwell, et rallièrent à ce projet quelques personnages considérables, entre autres, lord Mordaunt et le comte de Mansfield. Wildman traçait d'abord le modèle du gouvernement d'Angleterre tel qu'il devait être observé, et énumérait toutes les violations de cette constitution, qui devaient, selon lui, motiver l'insurrection qu'on allait provoquer. Or, la plupart de ces infractions appartenaient au règne de Charles II; Wildman et ses amis soutenaient même qu'elles étaient bien plus graves, bien plus déterminantes que celles qu'on reprochait au règne de Jacques II; que celles-ci n'avaient attaqué que la suprématie de l'église anglicane, tandis que les premières, comme l'enlèvement des chartes, les lois sur la presse et sur les milices, les détentions arbitraires, avaient renversé les libertés fondamentales de la nation. La contestation se réduisait à ceci : accepterait-on le règne de Charles II, ou condamnerait-on ce règne comme celui de Jacques? Le système d'abus et de violations que Wildman et ses amis voulaient qu'on attaquât dans son ensemble était si bien lié, que les

partisans de la première déclaration manquaient évidemment de bonne foi, en prétendant trouver dans les faits la séparation naturelle des deux règnes; mais ils faisaient valoir cette considération d'une haute importance, que, par un exposé de griefs pris de si loin, on alarmerait le haut clergé et une grande partie de la noblesse, à cause de leur participation à la plupart des actes tyranniques reprochés au règne de Charles II; qu'on les obligerait peut-être à se réconcilier avec Jacques. Ce motif fit prévaloir la première déclaration, mais avec quelques-uns des changemens désirés par le parti de Wildman. On trouva moyen de mentionner les principaux abus du règne de Charles, en les attribuant à l'influence occulte ou déclarée de Jacques, et le faisant ainsi le seul coupable. Les deux partis réfugiés ne furent pas rassurés par ce compromis sur les intentions l'un de l'autre. Comme il arrive toujours en pareille situation, ils remirent jusqu'au succès de la commune entreprise une explication plus ample, et chacun eut hâte d'aller chercher dans la nation ses alliés. 1688.

L'amiral Herbert mit en mer dans les premiers jours d'octobre avec une forte divison navale qui devait couvrir le rassemblement des bâtimens de transport et l'embarquement des troupes. Il devait pousser dans la Manche assez avant pour rallier à lui les escadres anglaises qu'on supposait devoir être envoyées à la découverte par Jacques. L'embarquement commença le 6 octobre. Il y avait trois mois à peu près que le procès des évêques avait fait connaître les dis-

1688. positions de l'Angleterre. Depuis cette affaire, l'action du gouvernement de Jacques sur elle avait été presque nulle; les occasions de mécontenter le peuple avaient été soigneusement évitées; les juges avaient reçu l'ordre d'agir dans leurs tournées avec la plus grande modération, de donner partout de nouvelles espérances, de promettre un parlement pour le mois de novembre. Mais ces dernières caresses avaient été comprises; les plus affligeans rapports étaient venus de tous côtés à la fois; les juges avaient été traités avec un tel mépris, dit un historien, qu'à peine les lois de la décence avaient-elles été respectées envers eux, alors même qu'ils siégeaient sur le tribunal; et cela dans le même temps que les progrès de l'esprit d'insurrection parmi les soldats et les marins étaient manifestés par les discours et les scènes tumultueuses qu'on a rapportées. Le grand mouvement qui s'était opéré dans la politique européenne pendant les mois d'août et de septembre avait été vu par les Anglais comme le signal de délivrance attendu depuis cinq ans. Les préparatifs du prince d'Orange étaient universellement connus, et par la puissance d'une conjuration dont les ramifications couvraient l'Angleterre, et par les efforts que le gouvernement avait faits pour persuader que les armemens du prince ne l'effrayaient pas.

Il fallut enfin que les catholiques exaltés sortissent de cette apathie si lâche ou si mal calculée. Des informations, qu'il n'était plus possible de négliger ni de démentir, firent connaître les mouvemens de l'a-

miral Herbert. La cour voulut paraître sortir d'une 1688.
profonde erreur, en se disant tout à coup trahie par le ministre Sunderland. On le renvoya comme l'homme qui avait entretenu le roi dans cette sécurité fatale, et comme vendu au prince d'Orange. Il n'en était rien : Sunderland avait fidèlement servi Jacques et les catholiques depuis qu'il avait leur confiance. Il avait montré, pour se maintenir dans une des situations le plus difficiles qu'on puisse imaginer, entre un roi dont l'imbécillité lui faisait pitié et une faction dont il ne partageait ni les passions ni les espérances, une habileté qu'on admirerait presque si tant de sagacité et de ressources n'eussent été uniquement déployées pour satisfaire à d'immenses besoins personnels au prix de l'honneur et de la liberté du pays. Quand Sunderland vit arriver une catastrophe qu'il avait prévue, et reconnut qu'il ne lui était plus possible de la retarder ni de se maintenir au poste qui avait entretenu si long-temps son luxe et ses profusions, il reçut sa disgrace comme le meilleur service que pût lui rendre Jacques; il crut qu'elle le justifierait devant un nouveau maître.

Après son renvoi, la cour se livra avec précipitation et désordre à quelques préparatifs qui ressemblaient plutôt à des démonstrations qu'à des dispositions de résistance. La flotte, commandée par lord Darmouth, ne reçut pas les ordres énergiques qui seuls eussent convenu en une telle conjoncture. Elle était supérieure en nombre à la flotte de l'amiral Herbert; elle resta dans l'inaction; et cependant pour

1688. Jacques il n'y avait d'autre champ de bataille que cette mer, sur laquelle Guillaume allait tout-à-l'heure déployer son pavillon à l'attrayante devise *Je maintiendrai*. Sur terre, une armée de trente mille hommes fut assez promptement rassemblée. Les régimens sortis des garnisons et des cantonnemens voisins de Londres étaient mal disposés; ceux qui arrivaient d'Écosse étaient un peu moins relâchés dans leur dévouement; les Irlandais envoyés par lord Tyrconnel étaient pleins d'enthousiasme pour la cause du roi; il en était ainsi de tous les officiers papistes. La plupart des officiers protestans avaient donné parole aux agens du prince d'Orange. Jacques par sa conduite et sa présence eût pu imposer à leurs résolutions; mais il n'eut pas cet esprit guerrier dont il avait fait pendant trois ans si vaine montre au camp de Honslow. Il donna le commandement en chef au comte de Feversham, et resta dans Londres occupé, qui le croirait? à discuter les griefs de la nation contre son gouvernement, et à conférer avec les évêques anglicans pour obtenir d'eux qu'ils s'employassent à une réconciliation entre lui et leur église.

Les évêques étaient déjà engagés la plupart dans la conjuration. Ils mirent à la paix des conditions qui leur paraissaient devoir révolter la fierté de Jacques; mais, à leur grand étonnement, il n'y eut pas de concession à laquelle il ne pût descendre. Il fit restituer à la ville de Londres ses chartes, promit de casser la commission ecclésiastique, de remettre en possession de leurs droits les membres du collège

de la Madeleine, de convoquer, aussitôt que le calme 1688.
serait rétabli, un parlement libre; il offrit enfin de donner satisfaction publique sur la naissance du prince de Galles. A sa requête, la comtesse de Sunderland déposa que la reine lui avait un jour pris la main pour lui faire toucher l'enfant qu'elle portait dans son sein, mais elle n'osa pas affirmer qu'elle eût en effet reconnu l'état de la reine. Une blanchisseuse déclara qu'elle avait trouvé sur le linge de corps de la reine des marques sûres d'un accouchement. Plusieurs dames parlèrent de traces de lait remarquées par elles sur des chemises; enfin lady Wentworth fit serment qu'ayant touché le ventre de la reine elle avait senti remuer l'enfant, mais elle ne précisa aucune époque non plus que les autres dames, ce qui donnait trop de latitude aux restrictions mentales. La pauvreté de ces témoignages, qui furent recueillis, imprimés et répandus avec profusion, ne changea rien à l'opinion reçue. On objecta toujours l'âge et la santé du roi, l'état languissant de la reine, la mort de ses quatre premiers enfans, ses sept années de stérilité, le ridicule pèlerinage de Sainte-Hunifrède, les offrandes à Notre-Dame-de-Lorette, la grossesse présentée comme miraculeuse pendant sept mois, l'époque de la conception reculée tout à coup d'un mois avant l'invocation du miracle, l'accouchement avant terme, l'éloignement de la princesse de Danemark, la disposition du lit dans la chambre, l'existence de la porte de fonds, l'ignorance des témoins amenés par le roi dans la chambre, l'absence des médecins,

1688. l'impossibilité de faire parler une seule personne sur le fait de la délivrance de la reine, le seul fait cependant sur lequel de si tardifs témoignages pussent mériter quelque attention.

L'enquête, malgré son éclat, n'eut pas plus de succès que la restitution des chartes et les divers redressemens de griefs; le peuple disait avec beaucoup de sens que ces réparations étaient déjà l'ouvrage du prince d'Orange. Et, en effet, au bout d'une vingtaine de jours passés dans de mortelles appréhensions, la cour, ayant appris qu'une furieuse tempête avait obligé l'expédition hollandaise à rentrer dans les ports d'où elle était sortie, et que la flotte de l'amiral Herbert avait éprouvé des avaries considérables, changea tout à coup d'attitude et de langage. Jacques, croyant voir le secours d'en-haut dans ce que le peuple attristé par les mêmes nouvelles appelait un coup de vent papiste, retira ses promesses et revint sur toutes ses concessions. Les lettres de convocation pour un parlement étaient prêtes à partir, il suspendit leur envoi; il avait publié un acte d'amnistie pour tous les délits auxquels l'affaire des tests avait donné lieu, il le révoqua. Les catholiques exaltés, qui s'étaient un moment attendus à être abandonnés par Jacques, se rapprochèrent de lui, remplis d'une ardeur qui leur revenait avec l'espérance. Comme la saison était avancée, ils crurent que le prince d'Orange serait forcé de remettre au printemps prochain son expédition, et bâtirent à la hâte un nouveau plan sur cette donnée : convoquer un parlement, s'emparer

des élections par un dernier coup d'audace, briser 1688.
l'opposition de la chambre haute en créant cent cinquante pairs, faire venir toutes les troupes d'Irlande, demander de l'argent et vingt mille hommes à Louis XIV, tel fut le dernier conseil donné à Jacques par les jésuites.

Il était dans la marche et, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans la fatalité de la contre-révolution anglaise d'attaquer enfin cette aristocratie sur laquelle ses premiers pas s'étaient appuyés. Entre le trône et la démocratie religieuse il n'y avait déjà plus de pairie ecclésiastique, mais à sa place un vain fantôme de liberté de conscience. Maintenant le pouvoir absolu ne croyait plus pouvoir se maintenir qu'en intéressant dans la bourgeoisie et la petite noblesse beaucoup d'ambitions; il songeait à leur prostituer la pairie temporelle. Mais la pairie sans l'illustration des noms, sans la fortune, sans l'espèce de sainteté attachée à la rareté et à l'ancienneté de ses privilèges, n'allait plus être qu'un honteux produit de la commune dégradation du prince et des sujets. Au lieu de ce corps désintéressé, pour ainsi dire, entre la nation et la royauté, participant de l'une et de l'autre, et qu'on avait vu défendre les libertés nationales contre le ministère de la Cabale et contre les parlemens whigs, soutenir les prérogatives de la couronne, la chambre haute allait devenir la représentation d'un intérêt étranger au sol et repoussé par l'Angleterre, l'intérêt des jésuites. Charles II, dans ses plus cruelles extrémités, n'avait jamais eu recours à cet

1688. expédient destructeur de la constitution qui le permettait. Jacques le premier avait offensé la pairie en élevant à ses honneurs l'ignoble Jeffryes; et le soupçon du dernier attentat que lui conseillaient les jésuites rendit plus de service au prince d'Orange que la tempête, en dispersant ses vaisseaux, n'avait pu lui causer de dommage.

Mais, lors même que le prince eût été forcé de différer son expédition jusqu'au printemps, les jésuites n'eussent pas joui paisiblement de l'hiver; le peuple n'était pas disposé à attendre si long-temps; il avait méprisé les avances de la cour lorsqu'elle s'était crue obligée par l'approche du prince d'Orange à tenir cette conduite; la voyant se rétracter avec insolence à la nouvelle d'un désastre qu'elle s'exagérait, il devint menaçant lui-même, et commença la guerre. Pendant les derniers jours d'octobre de fréquentes émeutes eurent lieu dans Londres; les chapelles catholiques furent pillées et dévastées. Le 5 novembre, qui était l'anniversaire de la conspiration des Poudres, vit se renouveler, au milieu de lugubres expiations, les scènes de désordre qui avaient suivi l'acquittement des évêques. On était sans nouvelles du prince d'Orange; mais le désespoir ou l'espérance se montraient également redoutables, soit que le *vent papiste* vînt faire craindre de nouveaux dangers, soit que le *vent protestant* vînt rendre à l'expédition toutes ses chances.

La cour et le peuple apprirent enfin presqu'en même temps et le second départ du prince d'Orange

et son débarquement dans le voisinage d'Exeter. Il 1688.
avait quitté la Hollande le 11 novembre, s'abandonnant à un vent d'est qui devait le briser ou le porter rapidement sur les côtes de la Grande-Bretagne, et le 15 il était entré dans la baie de Torbay, après après avoir doublé la pointe du pays de Kent, sans rencontrer un seul des vaisseaux de Jacques.

Le roi, n'ayant pu savoir d'avance sur quel point le prince effectuerait son débarquement, avait dirigé ses troupes au nord et à l'est vers les places qu'il croyait le plus menacées. Le prince se présentant à l'ouest, il fallut donner contr'ordre sur les directions diverses, et ramener toutes les forces sur un point commun; la plaine de Salisbury fut indiquée pour lieu de rassemblement. Huit à dix jours s'écoulèrent avant que les principaux corps s'y fussent rendus. Le prince d'Orange resta pendant tout ce temps dans la ville d'Exeter, se bornant à faire distribuer dans le pays environnant son manifeste et la requête des seigneurs d'Angleterre. Il ne lui convenait pas de mettre plus d'activité : le peu de monde qu'il avait amené avec lui avait besoin de se refaire d'une traversée pénible, et ne pouvait être considéré que comme le noyau d'une armée qui se formerait des propres troupes de Jacques, si leurs dispositions étaient réellement telles qu'on les avait représentées. Il semblait au contraire que Jacques dût se trouver le premier au rendez-vous de Salisbury, recevoir lui-même les différens corps à leur arrivée, et s'emparer de leurs dispositions avant que les chefs, qu'il soupçonnait d'être

1688. gagnés au prince, pussent se revoir et délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. La conduite du prince et de ses principaux adhérens était de nature à lui faire comprendre que la question serait tout-à-fait entre deux armées en campagne : le prince et les seigneurs anglais, chefs avoués de l'entreprise, évitaient en effet soigneusement de faire appel à cette portion considérable de la population qui, une fois armée, voudrait plus qu'une révolution de palais; ils n'excitaient point le peuple à l'insurrection; ils savaient combien il serait dangereux de le faire entrer dans la querelle; ils trouvaient que c'était déjà, dans l'intérêt de l'ordre, assez de soldats que ceux que Jacques avait armés pour sa cause; ils ne voulaient qu'attirer ceux-ci à eux, et non pas en faire d'autres. L'effet de cette conduite du parti orangiste était déjà de refroidir le peuple dans les lieux où il avait compté sur quelques troubles. Il était étonné de ne pas trouver dans les manifestes ce qui eût enflammé ses passions et promis à ses besoins; il attendait que la suite des événemens lui expliquât ce que jusqu'ici il comprenait peu; et le prince, huit jours après sa descente, était encore à Exeter, maître d'un territoire peu étendu mais resserré entre deux mers, et à l'abri de toute surprise.

Jacques, au lieu de profiter de ces incertitudes, les interprétait à Londres au milieu des catholiques exaltés. Ils trouvaient, dans le silence dont s'environnait Guillaume, la preuve certaine que le peuple des comtés de l'ouest était dévoué au gouvernement. Le peuple de Londres, au contraire, n'ayant encore

vu ni les Hollandais ni le prince d'Orange, et ayant 1688.
en face les chefs du parti catholique, était en grande fermentation. Jacques voulut le dompter avant d'aller à Salisbury; il parvint à faire battre quelques détachemens irlandais contre les apprentis et les ouvriers qui voulaient détruire les chapelles et les couvens; il se livra, avec un puéril acharnement, à cette guerre des carrefours jusqu'à ce que la nouvelle lui vînt que les désertions commençaient à Salisbury. Il partit alors pour l'armée; mais il n'arriva que pour être témoin de la défection de lord Churchill, du duc de Grafton, du colonel Barkley. Les lords Colchester, Cornbury, le colonel Godefrey, le comte d'Abington, le capitaine Clarge et un grand nombre d'officiers étaient déjà dans le camp du prince. Cependant, par les mêmes causes qui retenaient le peuple dans le pays occupé par le prince d'Orange, les soldats et les bas officiers étaient dans l'hésitation. Les motifs de l'invasion du prince n'arrivaient pas assez directement jusqu'à leurs intérêts. La désertion avait à peine enlevé un millier d'hommes. Il était facile et avantageux de remplacer les chefs déserteurs par des officiers ambitieux pris dans les rangs inférieurs. La cavalerie était très-supérieure en nombre et en qualité à celle du prince d'Orange. L'effectif des troupes était d'environ trente mille hommes; le prince en avait tout au plus quinze. Une bataille, livrée de premier mouvement, eût peut-être été funeste à cette entreprise, de laquelle on voulait exclure le peuple. L'élève de Turenne devait savoir quelle est

1688. la puissance de l'activité; en jetant les yeux sur une carte, il eût vu combien il lui était facile d'enfermer le prince dans la pointe du comté de Cornouailles, et de lui interdire toute communication avec le reste de l'Angleterre. Mais, craignant d'être arrêté par ses propres généraux et livré au prince, il ne songea qu'à revenir à Londres. Il eut à peine abandonné le camp, que le comte de Feversham se vit forcé d'ordonner un mouvement rétrograde; et dans ce mouvement, des régimens entiers furent conduits au prince par leurs chefs.

Le comte de Feversham avait à peine évacué Salisbury, que le prince d'Orange marcha sur cette ville, ralliant en sa route les corps qui venaient à lui. La retraite de l'armée royale était pour lui comme une bataille gagnée. L'issue de cette lutte, à laquelle Jacques se refusait, n'étant plus douteuse, il y eut émulation entre les grandes villes à qui se signalerait par une plus prompte adhésion à l'entreprise; Bath, Oxford, Nottingham, York, Berwick, Hull, Bristol devancèrent les autres. La noblesse était partout à la tête du mouvement. La bourgeoisie se ralliait à un cri qui semblait, au milieu de l'insurrection, n'exprimer qu'une réclamation légale. Ce cri, *un parlement libre*, était répété sans danger par le peuple. Il ne le précipitait pas en aveugle vers des choses nouvelles, mais l'appelait seulement à remplir, dans les élections, un devoir qui lui était connu. Graces aux mesures prescrites d'ailleurs par le prince d'Orange pour qu'on fît disparaître sans éclat les prêtres et

autres agens des jésuites, les désordres qui viennent 1688.
à la suite des plus légitimes vengeances étaient prévenus. A Londres, au contraire, les derniers efforts de Jacques pour défendre ses chapelles et ses prêtres réveillaient dans le peuple les passions révolutionnaires de 1640. Les pères Piter et Warner furent des premiers effrayés : ils s'enfuirent d'Angleterre. C'étaient des conseillers audacieux, et quelquefois habiles, mais non des hommes d'action : depuis l'affaire des évêques ils avaient perdu la tête.

Jacques, abandonné par les prêtres papistes, et se croyant incapable de résister, bien qu'obéi encore par les troupes que le comte de Feversham avait repliées sur Londres, manda tous les seigneurs protestans qui se trouvaient à Londres, afin de savoir d'eux s'ils lui étaient encore dévoués. Ils le lui jurèrent; car, victorieux au dehors, ils étaient dans Londres à sa discrétion, s'il lui fût resté quelque énergie. Il sembla prendre à la lettre leurs protestations, se mit à jouer avec eux l'effusion, les pria de le conseiller, leur demanda ce qu'il avait fait à ses sujets pour qu'ils le traitassent ainsi, ce que voulait le prince d'Orange, ce que voulaient ceux qui se joignaient à lui.—Un parlement libre et le renvoi des papistes, répondirent les seigneurs.—Jacques répliqua qu'il voulait aussi un parlement libre, et qu'il consentirait au renvoi des papistes à de certaines conditions.—Eh bien, dirent les seigneurs, si telles sont vos dispositions, il n'est pas douteux qu'elles ne satisfassent le prince et ses adhérens; il faut les leur

1688. faire connaître. Jacques montra quelque répugnance à entrer en composition avec le prince; c'était lui reconnaître le droit d'intervenir dans les affaires du royaume; mais il fallait avouer le succès, si ce n'était la légitimité de son entreprise. En conséquence, une députation, composée du marquis d'Halifax, du comte de Nottingham et du lord Godolphin fut chargée d'aller annoncer à Guillaume que le roi consentait à la convocation d'un parlement libre, et voulait convenir avec lui de tout ce qui serait nécessaire pour assurer la liberté des élections. C'était exactement comme si Jacques eût fait dire qu'il voulait être de l'insurrection et prendre la divise des révoltés. Aussi, du côté du prince, fit-on sentir aux envoyés, avec un un peu de raillerie, que, sous cette question de la convocation d'un parlement libre, question convenue et de pure forme, il y avait une question de fond plus épineuse, savoir de qui la nation tiendrait un parlement libre du prince d'Orange ou du roi.

Le prince répondit néanmoins comme s'il eût cru à la possibilité d'un arrangement. Ses conditions furent décentes; elles ménageaient la situation de Jacques, alors tout-à-fait désespérée; car sa seconde fille et le prince de Danemarck l'avaient abandonné, et les défections n'étaient plus que des voyages faits publiquement de Londres aux quartiers du prince; le conseil était dispersé; la reine se retirait en France, emmenant le prince de Galles. Tout à coup Jacques laissa là les négociations avec le prince d'Orange, et partit furtivement dans la compagnie d'un seigneur

dont il passait pour être le domestique. Il voulait 1688.
gagner la France : là était le dernier espoir des catholiques exaltés; car s'ils étaient sans courage, ils n'étaient pas sans projets.

En partant, Jacques laissait l'ordre au comte de Feversham de licencier sur-le-champ les troupes qu'il tenait encore réunies aux environs de Londres. L'ordre fut en partie exécuté, en sorte que la ville se trouva tout à coup encombrée de soldats licenciés et sans solde, tandis que le peuple, apprenant la fuite de Jacques, s'ébranlait avec son imprévoyance ordinaire, impatient de se venger des papistes, et voulant se réjouir de ce qu'il n'y avait plus de gouvernement. Les chapelles catholiques furent toutes dévastées en quelques heures; les couvens furent envahis; le peuple n'y trouva pas les jésuites qu'il y croyait cachés; il alla les chercher dans les maisons des papistes, et jusque dans les hôtels des ambassadeurs des puissances catholiques. Le sang ne coula point, parce que les prêtres romains avaient fui depuis quelques jours; mais tout ce qu'ils avaient laissé de livres, d'ornemens et d'objets de leur culte fut enlevé et brûlé. Dans ce premier tumulte, Jeffryes fut reconnu dans une rue, déguisé en matelot et gagnant la Tamise, où une barque l'attendait. Il eût été victime de la fureur populaire s'il n'eût eu la présence d'esprit de se mettre sous la protection de quelques gens plus calmes, et de demander qu'on le fît conduire à la Tour, où il révélerait des choses de la plus grande importance. Le peuple le battit, puis le traîna chez le lord-maire pour

1688. que celui-ci le fît parler. Le lord-maire, en voyant dans cet état, les habits déchirés et le visage ensanglanté, un homme dont le nom faisait encore trembler la veille, éprouva un saisissement dont il mourut quelques jours après: Jeffryes, l'opprobre de la magistrature et de la pairie, mourut aussi à la Tour des excès de vin auxquels il se livra pour calmer ses remords et ses terreurs. Les troupes qui, jusqu'au départ de Jacques, avaient contenu le peuple, étant maintenant dispersées ou licenciées, le désordre était moins grand peut-être que s'il eût été contrarié. Mais tout à coup le bruit se répandit que les Irlandais licenciés devaient mettre le feu à la ville. Une proclamation, fabriquée sous le nom du prince d'Orange par une main inconnue, et lancée au milieu des rassemblemens, donnait cet avis sinistre. La terreur qu'il causa fit craindre les plus grands malheurs; quelques forcenés criaient déjà qu'il fallait exterminer tous les papistes pour prévenir leurs complots.

Personne n'avait encore osé prendre l'autorité depuis la fuite du roi. Le lord-maire, homme de peu d'énergie, se décida enfin à convoquer à l'hôtel-de-ville les membres du conseil privé, les évêques et les lords qui se trouvaient à Londres. On convint, dans cette assemblée, qu'on députerait aussitôt au prince d'Orange pour le supplier de venir se mettre à la tête du gouvernement jusqu'à la convocation d'un parlement libre, et, en attendant sa réponse, on fit lever et armer la milice bourgeoise, qui fut employée à surveiller les soldats licenciés et à protéger les catholiques

contre le peuple. Sur l'invitation du conseil de ville, 1688.
Guillaume se dirigea sur Londres, mais s'arrêta à Windsor. Le peuple, déjà mécontent des mesures prises par le conseil de l'hôtel-de-ville pour rétablir l'ordre, trouva mauvais que le prince se fît attendre, et s'aperçut que son voisinage ajoutait à la sévérité des magistrats. Le même refroidissement qui s'était fait remarquer chez les paysans et les gens pauvres des comtés, quand ils avaient reconnu que cette nouvelle révolution ne se faisait pas pour eux, fut alors éprouvé par le peuple de Londres, et devint presque de l'intérêt pour Jacques fugitif. On croyait déjà celui-ci depuis plusieurs jours hors du royaume, lorsque le bruit vint qu'il avait été reconnu dans un petit port du pays de Kent, qu'on l'avait empêché de s'embarquer, et qu'il revenait à Londres. Il reparut en effet, libre en apparence, entouré de ses anciens gardes, envoyés au-devant de lui par le conseil de l'hôtel-de-ville. Le peuple l'accueillit par des acclamations qui ne lui rendirent pas l'espérance; elles semblaient plutôt lui apprendre qu'un autre était déjà maître en sa place, et conséquemment déjà l'objet des défiances populaires. Ce retour était pour lui comme pour le prince d'Orange une sorte de mécompte; aussi se promit-il, à la première occasion, de fuir encore, et fut-il favorisé dans ce projet par le prince, qui redoutait encore sa présence.

Le prince d'Orange invita d'abord Jacques à s'éloigner de Londres, sous prétexte qu'il n'y était pas en sûreté. Jacques se rendit à Rochester, ville

1688. voisine de la mer. Aussitôt le prince entra dans Londres, mais furtivement; en sorte que le peuple, à défaut des tumultes qu'une police sévère était parvenue à lui interdire, n'obtint même pas un spectacle qui occupât et satisfît sa curiosité. Guillaume, en arrivant au palais de Saint-James, y trouva soixante-dix pairs réunis. Il leur remit son manifeste, les invita à aviser promptement aux moyens de convoquer un parlement libre, et se retira sans dire un seul mot de Jacques. Les pairs, imitant sa réserve, dressèrent un acte dit d'association, dans lequel ils s'engageaient vis-à-vis du prince d'Orange, comme il s'engageait vis-à-vis d'eux par son manifeste, à ne point abandonner la cause de la religion protestante, des lois et des libertés de l'Angleterre « jusqu'à ce qu'elles fussent tellement assurées, dans « un libre parlement, qu'il n'y eût plus à craindre « de retomber sous le papisme et l'esclavage. » Cet engagement des soixante-dix lords, et l'accueil fait par le conseil de la ville de Londres au prince d'Orange comme à l'ami des libertés et de la religion nationale n'étaient que la profession de foi de deux assemblées sans mission en faveur de l'entreprise du prince d'Orange. Restait toujours une difficulté constitutionnelle extrêmement grande, savoir qui convoquerait un parlement libre, le prince ou le roi.

L'invocation presque unanime d'un parlement libre avait été prudemment employée contre Jacques quand les chances de la lutte pouvaient lui être encore favorables; elle devenait contre Guillaume victorieux

une réserve non moins prudente. Tout ce qui com- 1688.
prenait en Angleterre la nécessité de sauver la liberté en conservant la royauté, et c'était l'aristocratie et l'immense majorité de la bourgeoisie, voulait, jusqu'à ce que la nation fût duement représentée, considérer Guillaume comme le libérateur et l'ami de la nation, mais aussi comme désintéressé dans la querelle entre l'Angleterre et son roi. On ne discutait plus la légitimité du prince de Galles. Sur ce point, la conviction qui avait porté les esprits à désirer l'intervention du prince devait être écartée jusqu'à ce qu'une détermination régulière eût été prise à l'égard de Jacques.

Mais, sur ces entrefaites, Jacques ayant une seconde fois pris la fuite, la vacance du trône, fait sur lequel on disputa beaucoup ensuite, détermina, comme circonstance extraordinaire, l'assemblée des lords à offrir au prince l'administration provisoire du royaume. Guillaume ne voulut pas tenir l'autorité des seuls lords; il désira qu'elle lui fût en même temps offerte par le conseil qui représentait la ville de Londres, et par les membres des deux chambres des communes assemblées sous Charles II, ceux qui avaient pour la dernière fois représenté l'Angleterre à Oxford, et dont la haine pour Jacques, manifestée dans ce temps par le bill d'exclusion, était moins capable de retour que les dispositions encore peu éprouvées de beaucoup de lords.

Les anciens membres des communes, réunis à ceux du conseil de ville, adressèrent au prince une invitation analogue à celle qu'il avait reçue des lords. Ils

y ajoutèrent ce que les lords n'avaient pas fait, des actions de graces pour le libérateur de l'Angleterre. Le lendemain de la présentation de cette adresse, les lords et l'assemblée qui représentait les communes reçurent la réponse de Guillaume. Les ayant réunis, il leur dit, en fort peu de paroles, « qu'il allait expé-« dier les writs d'élection suivant leur désir; qu'il use-« rait, dans l'intérêt de l'État, du pouvoir qu'ils lui « confiaient; que si la religion et les libertés du pays « lui devaient en effet quelque chose, il continuerait « à mériter du pays par son attachement à ces grands « intérêts. »

Les élections commencèrent aussitôt par tout le royaume. Ce fut la première fois peut-être qu'elles se firent avec une si grande liberté. Guillaume crut devoir à sa position de ne chercher en aucune manière à les influencer; et, comme des anciens partis nul n'était dominant, tous les intérêts, toutes les opinions furent
1689. représentés. Les deux chambres se réunirent le 22 de janvier sous le nom de convention, comme cela avait eu lieu pour le parlement de la restauration.

Alors se reproduisit sur une plus vaste scène le combat d'intérêts qui avait précédé en Hollande l'embarquement de Guillaume. Le rapport entre les forces des deux partis, que la rédaction du manifeste avait mis aux prises, n'était plus le même. Il y avait aussi quelque différence entre les intentions dont ils étaient animés et celles qu'avaient fait voir leurs représentans réfugiés. Les seigneurs, dont l'opinion avait prévalu dans la rédaction du manifeste, étaient venus se ral-

lier à une aristocratie aussi ennemie qu'eux du papisme, mais généralement plus retenue qu'eux par la crainte d'altérer le principe monarchique en procédant contre Jacques. Wildman et ses amis avaient plutôt parlé le langage de la minorité républicaine vaincue à Oxford, qu'exprimé le vœu des classes moyennes, au sein desquelles ils étaient venus se perdre, et qui avaient fourni la nouvelle chambre. Celle-ci n'était ni républicaine, ni presbytérienne, ni anglicane : elle était le produit des vingt-huit années de progrès que la nation avait faits malgré les Stuarts et les jésuites, depuis ce parlement presbytérien qui, pour renverser la république, avait si imprudemment fait la restauration. 1689.

Or, la portion éclairée de la nation avait appris, pendant ces vingt-huit années d'épreuves si coûteuses, que la royauté était nécessaire à une société partagée en classes comme l'Angleterre; que la légitimité seule était mauvaise, parce qu'elle considérait les libertés nationales comme venues d'elle et révocables à sa volonté; qu'il fallait qu'un roi tînt une fois son droit du consentement de la nation, pour que ceux qui lui succéderaient ne remissent pas en question la nature du pouvoir royal, comme avaient fait tous les rois depuis Jacques Ier, et n'exposassent plus le pays à tomber en révolution, ou à perdre de ses lois, de sa religion, de ses lumières, tout ce que Jacques II avait jugé incompatible avec le devoir de l'obéissance passive et de la non-résistance.

L'immense majorité des membres de la nouvelle

1689. chambre des communes pensait ainsi; elle se composait pourtant d'hommes qui, long-temps peut-être, s'étaient combattus comme royalistes ou républicains, mais ils sortaient des abstractions toujours dangereuses; ils entraient avec franchise dans les faits, et se trouvaient d'accord. C'était là enfin le terme de tant d'exagérations qui s'étaient trouvées corrigées ou punies l'une par l'autre. Après une délibération de cinq heures, les deux déclarations suivantes furent votées par les communes :

« Le roi Jacques, avant tâché de renverser la con-
« stitution du royaume en violant le contrat originel
« entre le roi et le peuple, et ayant, par le conseil
« des jésuites et autres méchantes gens, violé les lois
« fondamentales, et s'étant retiré hors du royaume,
« a abdiqué le gouvernement, et par là le trône est
« devenu vacant.

« L'expérience a appris qu'un royaume protestant
« ne saurait s'accorder avec le gouvernement d'un
« roi papiste. »

Ces deux déclarations furent adressées immédiatement à la chambre haute. Elles y excitèrent un violent orage; mais un peu de calme suivit et on les discuta en détail. On posa d'abord cette question, s'il y avait un contrat originel entre le peuple et le roi. Après un débat où parurent les terreurs aristocratiques qui avaient appuyé si long-temps la tyrannie de Jacques, cinquante-trois voix se prononcèrent pour l'affirmative, et quarante-six pour la négative. L'abdication et la forfaiture de Jacques, par la vio-

lation des libertés et sa fuite hors du royaume semblaient devoir découler de cette première proposition, comme le fait de la vacance du trône, de l'abdication de Jacques; mais une majorité, il est vrai peu considérable, fit décider que Jacques n'avait pu abdiquer le gouvernement; qu'il avait seulement déserté le royaume, et qu'ainsi le trône n'était pas vacant. 1689.

Ceux qui venaient d'admettre la doctrine du contrat originel revenaient un peu tard à la crainte d'altérer la pureté du principe monarchique; mais cette crainte seule ne les retenait pas; un motif, qu'ils n'alléguaient pas, était celui-ci : avant de déclarer que le trône était vacant, ils voulaient savoir qui le remplirait. La vacance ou la non vacance du trône était la question entre Jacques et l'Angleterre; celle-là était décidée au fond de toutes les consciences; mais la question entre le prince d'Orange et la nation suivait de si près, et présentait encore de si graves difficultés, suivant certains membres de la chambre haute, que pour l'ajourner ils soutenaient, contre toute raison, la non vacance du trône. Quelques-uns voulaient qu'on nommât un régent; d'autres, qu'on proclamât la princesse Marie, et qu'on renvoyât le prince; d'autres désiraient qu'on donnât la couronne au prince seul; l'opinion la plus générale, et c'était celle des communes, voulait qu'on associât le prince et la princesse. Ceux qui désiraient une régence ou le règne de la princesse Marie n'osaient entrer là-dessus en discussion publique, mais intriguaient fort activement

1689. pour la réussite de leurs plans. Ils firent décider qu'une conférence entre les deux chambres aurait lieu sur la question de la vacance du trône; et cette conférence, malgré son apparente solennité, ne servit qu'à masquer leurs intrigues et à leur faire gagner du temps. Elle eut une sorte d'importance, parce qu'à beaucoup de mauvaise foi montrée par les commissaires de la chambre haute ceux de la chambre basse opposèrent une supériorité de savoir et de lumière très-remarquables. Mais son inutilité, quant à la question de la vacance du trône, fut prouvée par la facilité avec laquelle les commissaires de la chambre haute cédèrent aux raisons de leurs adversaires, quand le prince d'Orange, témoin long-temps impassible de ce débat, prit le parti de montrer de quel œil il le voyait.

On s'était étonné de l'espèce de patience dédaigneuse avec laquelle Guillaume attendait de la convention le prix de ses services. Peut-être cet homme, qui toute sa vie n'avait eu qu'une passion, la liberté de son pays, estimait peu les démonstrations de patriotisme faites sous ses yeux par ces nobles anglais, dont les noms se rattachaient pour la plupart à quelqu'une des époques les plus désastreuses des règnes de Jacques et de Charles II. Il voyait bien que plusieurs d'entre eux craignaient de l'avoir pour maître, et s'efforçaient de lui faire préférer la princesse sa femme. Il ne cherchait pas à leur plaire, sachant bien qu'après tout les Anglais ne pouvaient se passer de lui; mais il voulut enfin qu'ils connussent ses intentions,

Il manda les principaux d'entre ceux qu'il savait lui être opposés : 1689.

« Vous avez vu, leur dit-il avec sa sécheresse de ton « et sa brièveté ordinaires, que je n'ai cherché ni à in- « timider ni à flatter personne. On parle d'une ré- « gence : cela sera fort sage ; mais qu'on n'y songe pas « pour moi, je ne saurais accepter cette dignité. Il en « est qui veulent couronner la princesse : personne « n'apprécie mieux que moi ses vertus et ses droits ; « mais je dois dire que je ne suis pas homme à prendre « les ordres d'une coiffe, ni à tenir la couronne par « les cordons d'un tablier. Je ne me mêlerais de rien « que ce ne fût à charge de tout faire par moi et « pour toute ma vie. Si d'autres pensent différemment, « qu'ils se hâtent de prendre un parti. La royauté me « séduit peu ; et, dès que je ne me croirai plus utile « à la nation anglaise, je sais où les affaires de l'Eu- « rope m'appellent. »

Cette déclaration s'accordait avec celle que le docteur Burnet avait obtenue de la princesse, en Hollande, avant le départ de l'expédition, pour indiquer aux membres de la convention, déjà déclarés pour la vacance du trône, ce qui restait à faire. Les seigneurs en présence desquels Guillaume s'était exprimé avec un dédain si apparent pour la royauté virent qu'il était pressé d'en finir, et qu'il n'était pas homme à se soumettre au résultat qu'il semblait si peu craindre. Ils amenèrent les autres opposans à l'opinion qui prévalait déjà dans les communes. La conférence fut clause : la chambre haute adhéra

1689. au vote des communes sur la vacance du trône.

Toutes choses étaient de longue main préparées pour assurer les conséquences de cette déclaration : la vacance du trône ne devait pas être longue ; la volonté de la nation anglaise était qu'il fût rempli, mais à des conditions qui garantissent le maintien de toutes les libertés acquises, c'est-à-dire comprises. Ainsi allait être accompli le premier vœu de l'insurrection de 1640. Les passions qui avaient compromis et dépassé ce vœu n'étaient plus depuis le jour où le parlement, vainqueur de la royauté absolue, avait été renversé par un dictateur militaire ; et, depuis ce temps, les masses sorties de la lutte révolutionnaire n'avaient cessé de marcher à la conciliation d'intérêts qui devaient mutuellement se proclamer, ou se faire à toujours une guerre d'extermination. Cette conciliation avait été cherchée dans la restauration, mais non pas trouvée, parce qu'on avait trop accordé au pouvoir royal en le rétablissant. Vingt années de résistances légales, sous Charles II, avaient parfois donné à croire qu'on pouvait lutter contre ces inconvéniens avec avantage ; cinq années d'une abominable tyrannie, sous Jacques, avaient détruit cette erreur et appris à tous qu'il fallait encore une fois toucher à la royauté. Mais on était capable de le faire avec prudence : le déshonneur à peu près égal de tous les partis, leurs fautes communes, leurs excès imités les uns par les autres, leur interdisaient l'examen du passé, si ce n'était pour profiter de l'expérience donnée par les impuissantes tentatives, les

réactions inattendues, les injustices punies, enfin par 1689.
la pratique longue et difficile des institutions. La convention se fit l'organe de cette opinion de l'Angleterre éclairée; elle offrit la couronne à Guillaume et à la princesse Marie; mais, afin que le pouvoir royal n'eût plus à entreprendre contre les lois, les libertés et la religion nationales, elle déclara ce qui suit :

« 1° Le prétendu pouvoir de suspendre l'exécution des lois par l'autorité royale, sans le consentement du parlement est contraire aux lois.

« 2° Le prétendu pouvoir de dispenser des lois, ou de l'exécution des lois par l'autorité royale, comme il a été usurpé et exercé en dernier lieu, est contraire aux lois.

« 3° L'érection d'une cour ecclésiastique, ou de toute autre cour, est contraire aux lois et pernicieuse.

« 4° Toute levée d'argent pour l'usage de la couronne, sous prétexte de la prérogative royale, sans qu'elle ait été accordée par le parlement, ou pour un plus long temps, ou d'une autre manière qu'elle n'a été accordée, est contraire aux lois.

« 5° C'est un droit des sujets de présenter des requêtes au roi, et tous emprisonnemens, et toutes poursuites pour ce sujet, sont contraires aux lois.

« 6° Lever ou entretenir une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du parlement, est une chose contraire aux lois.

« 7° Les sujets qui sont protestans peuvent avoir des

1689. armes pour leur défense, selon leur condition, de la manière que les lois le permettent.

« 8° Les élections des députés au parlement doivent être libres.

« 9° Les discours faits ou tenus dans les débats au parlement ne doivent être recherchés ou examinés dans aucune cour ni dans aucun autre lieu que dans le a rlemen t même.

« 10° On ne doit point exiger des cautionnemens excessifs, ni imposer des amendes exorbitantes, ni infliger des peines trop rudes.

« 11° Les jurés doivent être choisis sans partialité. Ceux qui sont choisis pour jurés dans les procès de haute trahison doivent être membres des communautés.

« 12° Toutes concessions, ou promesses de donner les confiscations des biens des personnes accusées, avant leur conviction, sont contraires aux lois et nulles.

« 13° Pour trouver du remède à tous ces griefs, pour corriger, pour fortifier les lois et pour les maintenir, il est nécessaire de tenir fréquemment des parlemens.

« Les seigneurs et les communes prétendent et demandent ce qui est spécifié ci-dessus, comme étant indubitablement leurs droits et leurs libertés, et qu'aucune déclaration, aucun jugement, aucune procédure, au préjudice desdits droits et libertés, ne puisse à l'avenir être tirée à conséquence, ou produite en exemple. »

Cette nouvelle déclaration de droits était moins

énergique que celle de 1640 : celle-ci avait été faite 1689.
contre le pouvoir royal, comme un manifeste de guerre; les passions, l'inexpérience avaient donné à ses principes leur portée républicaine. La nouvelle déclaration adressée à un pouvoir qu'on allait établir, et qui inspirait de la confiance, était pour lui comme un simple avis de ne pas toucher aux libertés que la famille bannie avait attaquées.

A la suite de cette déclaration, les deux chambres convinrent solennellement que le prince et la princesse d'Orange seraient nommés ensemble roi et reine d'Angleterre, et que l'administration du gouvernement serait entre les mains du roi seul. Une nouvelle formule de serment fut immédiatement dressée pour remplacer les anciens sermens d'allégeance et de suprématie; elle était ainsi conçue : *Je jure que je serai fidèle à Leurs Majestés le roi Guillaume et la reine Marie.* L'ancien serment disait : *Au roi, mon juste et légitime souverain.* Les mots juste et légitime furent rayés, et l'on s'entendit très-rapidement sur cette suppression. En elle était la pensée entière de la nouvelle révolution, telle que la concevait la majorité des deux chambres. La minorité, qui s'était élevée contre la doctrine du contrat originel, et qui avait disputé sur la question de la vacance du trône par un reste d'attachement pour la famille des Stuarts, adhéra à la suppression, mais parce qu'elle regardait Jacques comme ayant seul droit à à ce titre de juste et légitime souverain. La ridicule distinction entre le *roi de fait* et le *roi de droit* prit

de là naissance, elle causa des divisions qui ne peuvent trouver place dans cette histoire.

Ainsi se termina la contre-révolution anglaise. Les classes moyennes, dans leurs intérêts de propriété, l'avaient commencée en préférant le despotisme militaire de Cromwell à la continuation d'une réforme qui promettait aux classes inférieures la communauté des biens. Dans leurs intérêts d'ordre et de repos, elles l'avaient continuée contre l'armée quand la mort de Cromwell avait replacé celle-ci dans sa condition de parti républicain; et, pour vaincre l'armée, elles avaient rappelé et replacé au-dessus d'elle les hautes classes et la royauté. La réaction passionnée qui s'était emparée des Stuarts, et les avait lancés comme des ministres de vengeance contre les niveleurs, les républicains, les fanatiques et les serviteurs du protectorat, s'arrêta quand ceux-ci ne furent plus à craindre. Les Stuarts restèrent effrayés lorsque tout se rassurait autour d'eux. Les anglicans, après leur avoir sacrifié les presbytériens, leur parurent encore dangereux; le parlement, après avoir tué les régicides, leur fit encore ombrage. Ils ne purent oublier que les protestans anglicans, en combattant le papisme, et le parlement, en s'opposant au pouvoir absolu, avaient de bien loin commencé la révolution. Or, entre les principes proclamés par la révolution, il fallait distinguer ceux pour lesquels elle avait entre-

pris de créer des faits, et ceux qui n'étaient que l'expression de faits plus anciens qu'elle. La nation avait repoussé les premiers; les seconds étaient ceux que Charles Ier n'avait pas voulu reconnaître. Pour n'avoir pas le sort de leur père, Charles II et Jacques II se promirent d'être plus hardis que lui, de détruire ce qu'il avait nié. S'abandonnant aux inspirations de cette folle prévoyance, ils se firent réformateurs à leur tour, et continuèrent ainsi l'état de guerre dont la nation avait voulu sortir en les rappelant. Les résistances, provoquées par ce qu'ils firent pour se prémunir contre elles, accrurent à chaque pas leurs alarmes, et les poussèrent dans leur travail de destruction jusqu'à ce que le mécontentement de la nation redevînt encore une fois de la colère. Alors il fallut opposer passion à passion, rendre haine pour haine, et ce fut surtout de Jacques que vinrent les conseils et les efforts, parce qu'en lui la préoccupation du danger était plus forte, parce qu'il détestait la liberté, comme les visionnaires puritains avaient détesté le pouvoir royal. Les lueurs de raison, qui parfois avaient fait déplorer dans Charles une fatale descendance, n'éclairèrent plus un trône déjà trop compromis lorsque Jacques apporta sur ce trône ses passions et sa faible intelligence. La double direction imprimée au gouvernement sous Charles II cessa, et ce fut la direction occulte, vaincue par la formidable imposture d'Oates, et rétablie par le complot de *Rye-House*, qui prévalut, et fut mise au grand jour. Les jésuites furent appelés à détruire ce que, par une abs-

traction absurde, eux et quelques absolutistes opiniâtres appelaient encore la révolution trente ans après l'usurpation si facile de Cromwell. Ils conduisirent Jacques précisément par ce qui avait manqué à Charles II, par la conscience. Ils usèrent largement de cette autorité de casuistes, usurpée sur une ame crédule, et dont les penchans étaient haineux et sanguinaires; ils lui ôtèrent le remords qu'ils ne connaissaient pas pour eux-mêmes. Ils n'épargnèrent ni fraudes, ni violences, ni crimes, pour réussir; l'habileté même ne leur manqua pas : ils en mirent dans l'enchaînement de leurs intrigues et de leurs attentats. Après avoir répandu une terreur si générale, que personne n'osait plus tenter d'autres protestations que celles qui eussent pu venir d'élections libres, ils gouvernèrent sans parlemens. Ils enlevèrent aux villes leurs chartes, aux corporations leurs privilèges électoraux, afin que l'impossibilité de nommer de dignes représentans les fît renoncer au désir d'être représentés. Pour façonner au joug les générations à venir, ils envahirent les établissemens d'instruction publique. Pour ôter à la nation le droit d'examen en matière de gouvernement, il ne leur resta plus qu'à extirper du royaume la religion qui jadis avait enseigné à juger les rois; ils ne l'attaquèrent point dans la généralité de ses sectes, mais seulement dans celle qui dominait, et par-là ils se donnèrent les autres pour alliés. Ce fut un étonnant spectacle que celui du parti extrême dans la contre-révolution, appelant à son secours, au nom de la tolérance religieuse, ce qui

restait des révolutionnaires extrêmes; mais cette alliance, sollicitée par un gouvernement qui vivait au jour le jour, ne put tenir: elle finit avec l'intention montrée par les jésuites de donner à la couronne un successeur élevé dans l'intolérance catholique. Enfin, lorsque Guillaume vint s'offrir à la nation comme un libérateur, la vanité de tant d'entreprises fit pitié: la nation n'avait pas cessé de chérir ses libertés politiques et ses garanties religieuses; elles vivaient dans les choses, dans les mœurs, dans les affections, quand elles étaient nominalement détruites, et de ce pouvoir absolu, de cette religion étrangère, introduits à si grande peine, il ne restait rien. Jacques avait bâti quelques chapelles, montré le surplis catholique au peuple de Londres; il avait eu la satisfaction d'assister publiquement à la messe; et, tandis qu'il traversait la mer en fugitif, un parlement libre inscrivait, pour la leçon de l'avenir, dans les fastes de l'Angleterre, ce vote mémorable:

« Jacques II, roi d'Angleterre, en détruisant, par le conseil des jésuites et autres méchantes gens, les libertés et la religion nationales, a abdiqué la couronne. »

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

Pages.

I. Ordre établi en Angleterre par la conquête. — Naissance de la bourgeoisie. — Affranchissement graduel des serfs. — Décadence de la noblesse conquérante. — La royauté, l'aristocratie, les communes, réunies en parlement. 1

II. La noblesse féodale transformée en aristocratie monarchique. — Prépondérance du pouvoir royal. — Enrichissement des communes favorisé par les rois absolus. — Premières inquiétudes données au pouvoir absolu par les progrès des communes. 12

III. Établissement de la réformation. — Instincts de la liberté religieuse chez le peuple. — Le pouvoir royal attaqué par les réformateurs religieux. 17

IV. Le pouvoir royal se déclare de droit divin. — Les réformés lui contestent cette origine. — Le parlement discute sous le point de vue religieux les droits du peuple et les prérogatives de la couronne. — Progrès de l'esprit public dans cette discussion. — Embarras donnés par elle à l'administration. — Malaise et aigreur mutuelle qui en résulte. 22

V. Charles Ier veut terminer le différend en rétablissant le pouvoir absolu. — Longue oppression. — Réaction

pages

qui proclame les droits du peuple et attaque les prérogatives de la couronne. 28

VI. Préludes de la guerre civile. 37

VII. Résultat de la guerre.—La révolution est faite dans l'État par le renversement de la royauté, dans l'ordre religieux par l'établissement du culte sans prêtres, elle est commencée dans la société par les entreprises des niveleurs. 44

VIII. La révolution sociale empêchée par les classes riches et par l'armée.—Protectorat de Cromwell. 64

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. — La restauration.

État de l'Angleterre à la mort de Cromwell.—Richard Cromwell essaie de détruire l'influence de l'armée et de relever le parlement. — L'armée renverse le parlement et Richard. —Elle rétablit et chasse de nouveau le parlement dit *croupion*.— Elle se divise. — L'armée d'Écosse relève le parlement, celle d'Angleterre abandonne ses généraux. — Les royalistes se liguent avec les presbytériens et l'armée d'Écosse; ils obtiennent la convocation d'un parlement suivant l'ancienne constitution. — Ce parlement rappelle les Stuarts. — Derniers efforts des républicains. —Alliance des royalistes, des anglicans et des presbytériens contre les républicains. — Circonstances de la restauration. — Procès des régicides. — Restitution des biens de la couronne, des évêques et des seigneurs.—Rétablissement de l'épiscopat.—Premières attaques contre les presbytériens. 69

CHAPITRE II. — SYSTÈME ANGICLAN.

pages.

Les anglicans à la tête de la contre-révolution. — Poursuites contre les chefs presbytériens d'Écosse. — Régime établi en Écosse. — Conférences de la Savoie entre les presbytériens et les anglicans. — Les presbytériens persécutés. — L'acte contre les presbytériens étendu aux papistes et à tous les non-conformistes protestans. — Intrigues de la cour pour obtenir une distinction en faveur des papistes. — Résistance du ministère et commencement d'opposition dans le parlement. — Composition de ce parlement. — Ses lois sur l'armée, sur les corporations, sur la presse, sur la religion. — Progrès de la mésintelligence entre le roi et ses ministres anglicans. — Déclaration d'indulgence, publiée par le roi en faveur des papistes. — Guerre avec la Hollande. — Plaintes de l'opposition parlementaire. — Mauvais succès des ministres anglicans, voulant tenir l'équilibre entre la cour et le parlement. — La cour et le parlement renversent les ministres anglicans. 92

CHAPITRE III. — MINISTÈRE DE LA CABALE.

Passage du système de Clarendon à celui des libertins. — Esprit du ministère de la Cabale et de l'opposition parlementaire. — Alliance secrète entre la Cabale et la cour de France. — Plans de la Cabale pour l'établissement du pouvoir absolu et du papisme. — Guerre à la Hollande. — Vues de la Cabale en faisant cette guerre. — Charles II pensionné par Louis XIV. — Insultes aux deux chambres. — Progrès de l'opposition. — Les presbytériens et les anglicans se réconcilient. — Révolution en Hollande. — Ruines des plans de la Cabale. — Le roi forcé de

pages.

revenir au parlement. — Lutte entre l'opposition et la Cabale au sujet du test anglican.—Le test est emporté par le parlement. — Défections dans le ministère de la Cabale. — Son entier renversement. 125

CHAPITRE IV. — OPPOSITION PRESBYTÉRIENNE.

Politique de Charles II. — Ministère de Danby. —Plans de la nouvelle administration. — Arrangemens entre Charles II et Louis XIV. — Feinte médiation en faveur de la Hollande. — Efforts de l'opposition contre les papistes et Louis XIV. — Désertions dans le parti de la cour. — Prépondérance des presbytériens dans l'opposition. — Charles II forcé par le parlement à agir pour la Hollande. — Levée de trente mille hommes. — Intrigues diplomatiques; guerre extérieure; débats parlementaires avant la paix de Nimègue. — Conjuration papiste. 164

SECONDE PARTIE,

CHAPITRE PREMIER. — NOUVEAU MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

Résultats politiques de la conjuration papiste. — Hardiesse du parlement. — Découverte des relations avec la France. — Influence de cette découverte dans les élections d'un nouveau parlement. — Esprit de la chambre basse. — Affaires du ministre Danby. — Conseil de William Temple. — Bill pour exclure le duc d'York de la succession.—Résistance de la cour. — Progrès de l'esprit républicain dans la chambre basse.—Les anglicans réconciliés avec la cour. — Incertitudes de la nation favorables au parti républicain. — Intentions de ce parti mises à découvert. —

Digitized by Google

pages

Parlement d'Oxford.—Brusque défaite du parlement républicain. 197

CHAPITRE II. — RÉACTION ROYALISTE.

Effets de la déclaration d'Oxford. — Explosion générale des catholiques, des royalistes, des anglicans et de la population commerçante contre les whigs. — Faveur du duc d'York. — Direction donnée par lui à la réaction en Écosse. — Il sollicite et obtient son retour en Angleterre.— Son influence dans le conseil. —Affaire des shériffs de Londres. — Attaques des chartes des villes et corporations.—Poursuites contre les excluans et les whigs dans tout le royaume. — Persécution des presbytériens en Écosse. — Conjuration des whigs d'Angleterre et des presbytériens d'Écosse. — Découverte de la conjuration. — Procès et mort des principaux conjurés. — Indifférence de la nation. — Résultats du complot anglo-écossais favorables à la cour et particulièrement au duc d'York et aux papistes. 231

CHAPITRE III. — RÉTABLISSEMENT DU CATHOLICISME.

Le duc d'York, les catholiques et les absolutistes, à la tête de la contre-révolution. — Rupture entre le roi et le parti dominant.—Mort du roi. — Triomphe des catholiques; avénement de Jacques II. — Promesses de Jacques II; serment du sacre. — Résignation du peuple anglais. — Réhabilitation des condamnés du complot papiste; vengeances contre les dénonciateurs. — Tentatives du comte d'Argyle et du duc de Monmouth. — Le parti catholique fortifié par elles.— Prétentions au pouvoir absolu, au pouvoir de dispenser des tests, combattues par le parlement. — Prorogation du parlement.—Établissement des troupes

pages.

permanentes. — Conversions au papisme. — Décision des juges du banc du roi en faveur du pouvoir dispensatif. — Les papistes élevés aux emplois dans les trois royaumes. — Commission ecclésiastique instituée contre les anglicans. — Procès de l'évêque de Londres et de Samuel Johnson. — Soumission générale. — Séparation du parti régnant en catholiques modérés et catholiques exaltés. 259

CHAPITRE IV. — POUVOIR ABSOLU.

Les jésuites à la tête de la contre-révolution. — Premier projet pour exclure le prince d'Orange de la succession. — Système de tolérance religieuse. — Courte alliance des non-conformistes protestans et des catholiques dans ce système. — Ambassade de d'Albeville et de Dykvelt. — Succès de Dykvelt en Angleterre. — Inutiles efforts de d'Albeville pour tromper le prince d'Orange. — Le pouvoir absolu proclamé par ordonnance en Angleterre et en Écosse. — Résistance des Anglicans; les catholiques abandonnés par les non-conformistes. — Second plan des jésuites pour la succession. — Voyage du roi et de la reine aux eaux de Bath. — Prétendue grossesse de la reine. — Envahissement des universités par les jésuites. — Tentatives inutiles pour former un parlement absolutiste. — Seconde ordonnance proclamant le pouvoir absolu. — Les évêques refusent de lire l'ordonnance. — Procès des évêques. — Naissance d'un faux prince de Galles. — Explosion générale du peuple et des troupes régulières contre le gouvernement des jésuites. — L'aristocratie protestante prévient une nouvelle révolution en appelant le prince d'Orange. 330

CHAPITRE V. — RÉVOLUTION DE 1688.

pages

Députation des seigneurs d'Angleterre au prince. — Promesses du prince. — Ses instructions au sujet des dissidens protestans.—Rapprochement définitif entre les protestans de toute secte.—Dispositions de la flotte et de l'armée favorables au prince. — Requête des seigneurs anglais. — État des affaires en Europe, en 1688. — Comment elles empêchent Louis XIV de secourir Jacques II. — Armement du prince. — Discussions entre les réfugiés au sujet du manifeste du prince. — Départ de l'expédition. — Apathie de Jacques et des jésuites. — La flotte de Guillaume ramenée par une tempête.—Réveil des jésuites à cette nouvelle. — Second départ de Guillaume. — Son débarquement. — Fuite de Jacques. — Rôle de la noblesse et de la bourgeoisie dans la révolution.—Espérances du peuple trompées. — Établissement de la royauté consentie. 377

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

005800831

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google